

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail



Plan d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées de Dzanga-Sangha 2017 – 2021





Préface



Les Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS) sont un véritable atout pour la République Centrafricaine (RCA). Ces Aires Protégées renferment une biodiversité unique, représentant non seulement une fierté nationale, mais jouissent également d'une importance internationale. Le rôle écologique des APDS, tient par ailleurs au fait qu'elles font partie d'un complexe d'aires protégées transfrontalier, à savoir le Tri-National de la Sangha (TNS).

Son appartenance à ce complexe, traduit la volonté des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale de gérer durablement les forêts du Bassin du Congo, selon les engagements pris dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

En plus, depuis 2012, le TNS est reconnu par la communauté internationale à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) comme étant un Site du Patrimoine Mondial.

Ce joyau naturel a attiré les touristes et les journalistes du monde entier depuis fort longtemps et est devenu une véritable vitrine pour la RCA, donnant une image positive du pays au niveau international.

Pour protéger ce patrimoine naturel, la RCA a élaboré plusieurs lois réglementant l'accès, la conservation et l'utilisation de la biodiversité. Les principaux textes concernent plus particulièrement le Code Forestier centrafricain, à savoir la loi 08.022 du 17 Octobre 2008, et l'ordonnance n°84.045 du 25 Juillet 1984 portant protection de la Faune Sauvage constituent le principal fondement juridique des aires protégées en RCA.

C'est avec l'appui des partenaires au développement que ces lois ont pu être mises en œuvre dans les APDS notamment : le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Coopération Allemande (GIZ) et l'Union International pour la Conservation de la Nature (l'UICN), la Banque Mondiale (BM), le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo).

Le présent Plan d'Aménagement et de Gestion des APDS qui résulte de l'actualisation du précédent plan arrivé à terme en Décembre 2015 vise la mise en œuvre des outils de gestion permettant d'assurer durablement les fonctions écologiques, économiques et sociales.

A cet effet, le Gouvernement Centrafricain, les partenaires au développement, les ONGs, la communauté scientifique et les opérateurs économiques devront conjuguer leurs efforts pour la sauvegarde de ce patrimoine mondial au service du développement de la République Centrafricaine.

Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Arlette SOMBO DIBELE



Remerciement

Fruit d'un partenariat multilatéral, les Aires Protégées de Dzanga-Sangha inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ont abrité plusieurs missions de recherches et d'études sur des thèmes très variés. De nombreux rapports ont été publiés, notamment sur la collecte des données nécessaires à la connaissance du milieu et pour des propositions de gestion. Le présent document du Plan d'Aménagement et de Gestion des APDS de 2017 - 2021 a été élaboré sur la base des résultats des travaux conduits sur le terrain. L'élaboration de ce plan a été rendue possible grâce à l'appui des partenaires que le Gouvernement tient à remercier.

Ces remerciements s'adressent particulièrement à :

- La Fondation du Tri-National de la Sangha (FTNS),
- La Banque Allemande au Développement (KFW),
- La Banque Mondiale,
- Le CAWHFI,
- Le Krombacher,
- L'UNESCO,
- L'Union Européenne,
- L'USFWS,
- La CEEAC à travers le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo),
- La COMIFAC.

A tous, nous réitérons nos sentiments de profonde gratitude.

La Direction

Pour le Ministère de
l'Environnement, du
Développement Durable,
Forêts, Chasse et Pêche

Pour le Fonds Mondial pour la Nature

L'Expert National

Le Conseiller Technique Principal

Gervais PAMONGUI

Luis ARRANZ



Résumé

Au milieu des années 1980, les résultats de l'inventaire de la flore et de la faune réalisés au sud-ouest de la République Centrafricaine ont révélé à la fois une richesse en biodiversité ainsi que son importance pour les populations locales de Bayanga. La particularité de cette région est caractérisée par la présence de grands mammifères et des primates que regorge cette forêt pluviale.

Cependant, à cet époque l'exploitation des différentes ressources naturelles (ivoire, bois, etc.) est devenue inquiétante, due principalement à une forte immigration de la population venant tous azimuts à Bayanga en quête d'emplois dans les sociétés d'exploitation forestière ou autres.

Cette situation est surtout caractérisée par une forte pression que cette population exerce sur les ressources fauniques.

Pour tenter de réduire cet écrémage sur les ressources naturelles en général et la faune en particulier, des modes d'utilisation durable de ces ressources ont été mis en œuvre avec la création des Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS) initialement connue sous la dénomination de "Projet Dzanga-Sangha" en 1989 par le gouvernement centrafricain à travers le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et du Tourisme en étroite collaboration sur forme de co-gestion avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

Les Aires Protégées de Dzanga-Sangha ont été créées dans le but d'assurer un développement durable et une conservation intégrée et constituent une partie importante du réseau de la conservation des forêts du bassin du Congo et sont au centre d'une zone protégée Tri-Nationale qui s'étend depuis Dzanga-Sangha à travers les forêts contiguës du Nord-est du Congo jusqu'au Sud-est du Cameroun.

En 1990, les textes des lois portant création du Parc National Dzanga-Ndoki (1,260 Km²) et de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha (3,359 Km²) à usages multiples ont été promulgués.

En 1993, la Coopération Technique Allemande (GTZ) a renforcé l'équipe de co-gestion à travers le volet développement durable devenu opérationnel et qui a été associé aux actions de conservation.

Depuis Juillet 2012, le complexe des Aires Protégées de Dzanga-Sangha sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le concept conservation-développement, vise la protection des ressources naturelles tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones vivant à l'intérieur de la réserve. C'est un processus itératif de planification participative qui s'inscrit dans un document de gestion. Ce document de gestion trace les axes stratégiques tout en définissant techniquement les activités à réaliser sur une période déterminée.

En se basant sur un état de lieux qui met en relief les forces, faiblesses, menaces et opportunités, le présent plan d'aménagement et de gestion quinquennal (2017-2021) des APDS, fixe l'objectif global qui est « **La préservation, pour assurer durablement les fonctions écologiques, économiques et sociales, du complexe Aires Protégées de Dzanga-Sangha tant que patrimoine mondiale au service du développement de la République Centrafricaine** ».

Afin d'atteindre cet objectif, six axes stratégiques ont été définis :

1. Stratégie de Surveillance
2. Stratégie de Développement Durable
3. Stratégie de Tourisme
4. Stratégie de Zonage
5. Stratégie de Recherche et Suivi
6. Stratégie d'Aménagement des Infrastructures

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du présent document est basée sur un processus participatif.



Table de matière

PREFACE	1
REMERCIEMENT	2
RESUME	3
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES ANNEXES	10
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION	13
REFERENTIELS ET PORTEE DU DOCUMENT	13
DEFINITION DU PLAN DE GESTION	13
PROCESSUS D’ELABORATION	14
OBJECTIF ET PRIORITES DE GESTION	14
STRUCTURATION DU PLAN DE GESTION	14
JUSTIFICATIONS	16
1. CONTEXTE NATIONAL	16
2. LES CARACTERISTIQUES DU COMPLEXE DES APDS	18
<i>Valeur écosystémique</i>	19
<i>Valeurs spécifiques</i>	20
<i>Valeurs touristiques</i>	20
<i>Valeurs culturelles</i>	20
<i>Valeurs économiques</i>	20
<i>Valeurs scientifiques et éducatives</i>	20
<i>Autres valeurs</i>	20
PRESENTATION GENERALE DES APDS	21
1. HISTORIQUE	21
LOCALISATION	22
DISPOSITIONS JURIDIQUES	24
ASPECTS PHYSIQUES	25
<i>Climat</i>	25
<i>Relief</i>	26
<i>Géologie et pédologie</i>	26
<i>Hydrographie et plans d'eau</i>	26
COMPOSANTES BIOLOGIQUES	27
<i>Flore</i>	27
<i>Faune</i>	28
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	35
<i>Données culturelles et historiques</i>	35
<i>Les villages et populations</i>	37
<i>Activités anthropiques</i>	38
<i>Exploitation forestière</i>	41
<i>Exploitation minière</i>	44
<i>Conservation</i>	45
LES PARTIES PRENANTES	47
<i>Les autorités nationales de gestion</i>	47
<i>Les organismes internationaux</i>	48
LES MENACES SUR LES APDS	49
<i>Manque des moyens de la population locale</i>	51



<i>Manque de meilleures pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources</i>	51
<i>Manque de gestion efficace des APDS</i>	51
<i>Manque de coordination régionale</i>	51
<i>Manque de connaissance écologique</i>	52
<i>Manque de promotion des APDS</i>	52
<i>Menaces non maitrisable par le projet APDS</i>	52
<i>Les menaces directes sur les valeurs des APDS</i>	52
DIAGNOSTIC DE L'ETAT ACTUEL DES APDS ET DE SA GESTION	53
LA GESTION DES APDS ACTUELLE	53
CONSERVATION (PROTECTION, GESTION ET SENSIBILISATION)	53
LE DEVELOPPEMENT DURABLE	54
TOURISME	54
RECHERCHE	55
ZONAGE	55
<i>Le Parc National de Dzanga-Ndoki</i>	55
<i>Le Pré-Parc (zone tampon)</i>	55
<i>La Reserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha</i>	56
<i>Les zones de chasse safari</i>	57
<i>Les zones d'exploitation forestière</i>	57
COOPERATION SOUS REGIONALE ET INTERNATIONALE	58
FORCES ET FAIBLESSES DES APDS	59
STRATEGIE QUINQUENNALE POUR LE PARC NATIONAL	60
PRIORITES DE GESTION POUR LE PARC NATIONAL	60
STRATEGIES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION	61
<i>A. Optimisation du fonctionnement</i>	61
<i>B. Présentation des outils de gestion</i>	63
<i>C. Présentation des activités envisagées pour la période 2017-2021</i>	63
PLAN DE TRAVAIL QUINQUENNAL	65
ANNEXES	66
ANNEXE 1. ESPECES PROTEGEES EN RCA	66
ANNEXE 2. LISTE DES MAMMIFERES DES APDS	67
ANNEXE 3. LES OISEAUX DES APDS	69
ANNEXE 4. LES POISSONS DE LA RIVIERE SANGHA	78
ANNEXE 5. LISTE DES PLANTES DES APDS	81
ANNEXE 6 : CONVENTIONS INTERNATIONALES SIGNE PAR LA RCA	90
ANNEXE 7 : LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL	91
ANNEXE 8. ORGANIGRAMME DES APDS	92
ANNEXE 9. PLAN QUINCENNAL DES APDS 2017 - 2021	93
ANNEXE 10. BIBLIOGRAPHIE	140
<i>Articles publiés sur la recherche dans les APDS</i>	140
<i>Autres Biographie</i>	146
ANNEXE 11. STRATEGIE DE SURVEILLANCE 2017 – 2021	152
INTRODUCTION	153
LES MENACES	156
BRACONNAGE POUR LA VIANDE DE BROUSSE	159
BRACONNAGE POUR L'IVOIRE	159
DESTRUCTION DE L'HABITAT	160
<i>Exploitation forestière</i>	160
<i>Exploitation minière</i>	160
<i>L'agriculture</i>	160
LA STRATEGIE DE SURVEILLANCE DES AIRES PROTEGEES DE DZANGA-SANGHA	160
PUISSANCE COERCITIVE	161
<i>Bases Fixes</i>	162



<i>Les patrouilles mobiles</i>	162
<i>Contrôle de zone</i>	163
<i>Les Equipes d'intervention rapide</i>	164
<i>Surveillance des concessions forestières</i>	164
<i>Contrôle d'exploitation minières</i>	165
<i>Contrôle de la bande culturale</i>	165
<i>Surveillance Tri Nationale (TNS)</i>	165
PUISSANCE DOUCE	167
<i>Le renseignement</i>	167
<i>Intégration des populations locales dans la LAB</i>	171
<i>Surveillance à l'aide de la technologie</i>	172
<i>Suivi Judiciaire</i>	174
PROCEDURES	175
<i>Arrestations</i>	175
<i>Saisis</i>	176
SUIVI ET EVALUATION	177
LES MOYENS D'INTERVENTION	180
RESSOURCES HUMAINES	180
<i>Ecogardes</i>	181
<i>Pisteurs</i>	181
<i>Porteurs</i>	182
<i>Formation et recrutement</i>	182
EQUIPEMENT DE TERRAIN	184
<i>Armes</i>	184
LOGISTIQUE	185
COMMUNICATION	185
<i>Le Centre de Commandement de la Lutte Anti-Braconnage – CCLAB</i>	186
INFRASTRUCTURES	186
<i>Réhabilitation du Centre de Formation à Kongana</i>	188
NOUVELLE STRATEGIE DE DEPLOIEMENT DES APDS	188
CONCLUSION	192
ANNEXE 12 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES 2017 - 2021	194
CONTEXTE NATIONAL	195
CONTEXTES CULTURELLE ET HISTORIQUE DES APDS	195
<i>Composition ethnique</i>	196
<i>Les villages et populations</i>	196
<i>Provenance des chefs de ménage</i>	196
<i>Dynamique socio-économique et croissance de la population</i>	197
<i>Organisation sociale, administrative et territoriale</i>	198
AXES STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES	199
1. CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'EDUCATION DES POPULATIONS Y INCLUT L'ALPHABETISATION 200	
<i>Les services éducatifs actuels</i>	200
<i>Activités prévues pour 2017- 2021</i>	203
PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET LA SENSIBILISATION	205
<i>Les activités d'éducation environnementale</i>	205
<i>Activités prévues pour 2017- 2021</i>	205
CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA SANTE DE BASE DES POPULATIONS	206
<i>Le système de santé au sein des APDS</i>	206
<i>Activités prévues pour 2017- 2021</i>	206
CONSTITUER ET METTRE EN ŒUVRE DES PLATEFORMES DE CONCERTATION ET PLANS D'ACTION DES LOCALITES	207
<i>Situation actuelle des plateformes de concertation</i>	207
<i>Plans d'action des localités</i>	208



<i>Activités prévues pour 2017- 2021</i>	209
APPUYER L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE	209
<i>L'activité agricole et élevage au sein des APDS</i>	209
<i>L'activité agricole et élevage au sein des APDS</i>	210
<i>Activités prévues pour 2017- 2021</i>	215
ASSURER L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NON LIGNEUSES (CHASSE, PECHE, CUEILLETTE)	215
<i>L'utilisation des ressources non ligneuses au sein des APDS</i>	215
<i>Activités 2017-2021</i>	220
RENFORCER LA CAPACITE DES GROUPES MARGINALISES	220
<i>La culture Ba'Aka</i>	220
<i>Activités 2017-2021</i>	221
<i>La culture Sangha-Sangha</i>	222
RENFORCER LA CAPACITE DES ASSOCIATIONS ET PROMOUVOIR LE CONCEPT GENRE	223
<i>Association au sein de les APDS</i>	223
<i>Activités 2017-2021</i>	226
MIS EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUIVI DEMOGRAPHIQUE ET CONTROLE D'IMMIGRATION	226
2. DISTRIBUER TRANSPARENTE ET EQUITABLE LES REVENUES DES APDS DESTINE A LA POPULATION LOCALE	227
CONCLUSION	227
ANNEXE 13 : STRATEGIE DE TOURISME 2017 – 2021	230
INTRODUCTION	231
AMELIORER LES BASES POUR LE DEVELOPPEMENT DE TOURISME	233
AMELIORE LES SERVICES OFFERTS	234
ÉLARGIR L'OFFRE TOURISTIQUE	234
AMELIORE LES INFRASTRUCTURES	235
AMELIORER LA RENTABILITE DU DOLI LODGE	236
AMELIORER LES SERVICES MARKETING ET RESERVATION	237
RENFORCER LES ACTIVITES TOURISTIQUES COMMUNAUTAIRES	238
CLARIFIER LE ROLE DES OPERATEURS TOURISTIQUES PRIVES	239
RENFORCER LE VOLET HABITUATION DES PRIMATES (VHP)	240
3. L'HISTORIQUE DU PROGRAMME PHP	240
ANALYSE ECONOMIQUE	241
RECHERCHE ET SANTE	243
ACTIVITES 2017 - 2021	243
CONCLUSIONS	244
ANNEXE 14 : STRATEGIE DE ZONAGE 2017 - 2021	246
INTRODUCTION	247
LE ZONAGE DES APDS	250
LE PARC NATIONAL DE DZANGA-NDOKI	250
LE PRE-PARC (ZONE TAMPON)	251
LA RESERVE SPECIALE DE FORET DENSE DE DZANGA-SANGHA	251
<i>La Zone de Chasse Communautaire (ZCC)</i>	253
<i>La Zone de Développement Rural</i>	255
LES ZONES DE CHASSE SAFARI	257
LES ZONES D'EXPLOITATION FORESTIERE	258
CONCLUSIONS	258
ANNEXE 15 : STRATEGIE DE RECHERCHE, SUIVI ET AMENAGEMENT FORESTIER 2017 - 2021	260
ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE DE RECHERCHE AU SEIN DES APDS	261



LES PRIORITES DE RECHERCHE POUR LA GESTION DES APDS.....	261
LA GESTION DE RECHERCHE AU SEIN DES APDS	261
LA NORMALISATION DES PROTOCOLES A TRAVERS LA TNS	262
LA RECHERCHE SUR LE DYNAMIQUE DES POPULATIONS DES ELEPHANTS SUR LONG TERME	262
MOYENS DE VERIFICATION ET INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE ET MODALITES DE SUIVI.....	264
<i>A. Définition des moyens de vérification et indicateurs de mise en œuvre et de suivi du Plan de Gestion.....</i>	<i>265</i>
<i>B. Modalités de suivi.....</i>	<i>268</i>
AMENAGEMENT FORESTIERE.....	271
CONCLUSIONS	272
ANNEXE 16 : STRATEGIE D’AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES 2017 – 2021	273
AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DES APDS.....	274
LES BATIMENTS	274
LES ROUTES	279
CONCLUSIONS	281

Version : 14 Mars 2017

Verrision check : mardi 14 mars 2017



Liste des figures

Figure 1 : Carte administrative de la RCA	16
Figure 2 : Carte forestière de la RCA	17
Figure 3 : Carte des Aires protégées de la RCA	18
Figure 4 : Localisation des Aires Protégées de Dzanga-Sangha dans la TNS	23
Figure 5 : Précipitations mensuelles et température moyenne à Bayanga et précipitations moyennes à Bai Hokou (1999 – 2004)	25
Figure 6 : Relief du terrain des APDS	26
Figure 7 : Formations végétales des APDS	28
Figure 8 : Position des transects et recces pendant l'inventaire 2011/2012	29
Figure 9 : Présence de faune sauvage et présence humaine dans les APDS	30
Figure 10 : Présence de chimpanzés et présence de gorilles dans les APDS	31
Figure 11 : Présence des éléphants et présence des céphalophes de petite et moyenne taille dans les APDS	32
Figure 12 : Résultats de suivi des éléphants par émetteur radio dans la TNS	33
Figure 13 : Composition ethnique dans les APDS	35
Figure 14 : Localisation des villages au sein des APDS	36
Figure 15 : Sources principales de revenu des chefs de ménage dans les APDS	39
Figure 16 : Concessions forestières au sein des APDS	43
Figure 17 : Chantiers d'exploitation minière (diamants) dans les APDS	45
Figure 18 : Recettes touristiques des APDS de 1989 à 2014	46
Figure 19 : Evolution d'effort de patrouille de 2001 à 2014	54
Figure 20 : Zonage des APDS en 2015	57
Figure 21 : Chaîne des résultats	60
Figure 22 : Organigramme synthétique préconisé des APDS	62



Liste des tableaux

TABLEAU 1 : DESCRIPTION DES RELATIONS ENTRE STRATEGIE ET VOLET	15
TABLEAU 2 : DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES VALEURS DES APDS	19
TABLEAU 3 : LES CIBLES DE CONSERVATION DES APDS	29
TABLEAU 4 : ABONDANCE BRUT D'ELEPHANT DANS LES APDS	31
TABLEAU 5 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION AU SEIN DES APDS	37
TABLEAU 6 : ESSENCES EXPLOITABLES DANS LES APDS	41

Liste des annexes

ANNEXE 1 : ESPECES PROTEGEES EN RCA
ANNEXE 2 : LES MAMMIFERES DES APDS
ANNEXE 3 : LES OISEAUX DES APDS
ANNEXE 4 : LES POISSONS DE LA RIVIERE SANGHA
ANNEXE 5 : LISTE DES PLANTES DES APDS
ANNEXE 6 : CONVENTIONS INTERNATIONALES SIGNE PAR LA RCA
ANNEXE 7 : LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL
ANNEXE 8 : ORGANIGRAMME DES APDS
ANNEXE 9 : PLAN QUINCENNAL DES APDS 2017 - 2021
ANNEXE 10 : BIBLIOGRAPHIE
ANNEXE 11 : STRATEGIE DE SURVEILLANCE 2017 – 2021
ANNEXE 12 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES 2017 - 2021
ANNEXE 13 : STRATEGIE DE TOURISME 2017 – 2021
ANNEXE 14 : STRATEGIE DE ZONAGE 2017 - 2021
ANNEXE 15 : STRATEGIE DE RECHERCHE, SUIVI ET AMENAGEMENT FORESTIER 2017 - 2021
ANNEXE 16 : STRATEGIE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES 2017 – 2021



Sigles et abréviations

ACYS	Association Communautaire de Yobé Sangha
ADLAC	Association des Détenteurs Légaux des Armes de Chasse
AFD	Agence Française de Développement
APDS	Aires Protégées de Dzanga-Sangha
BLAB	Brigade de Lutte Anti-Braconnage
CAL-APDS	Comité d'Arbitrage Local des Aires Protégées de Dzanga-Sangha
CARPE	Central African Regional Program for the Environment (Le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale)
CAS-DF	Compte d'Affectation Spéciale - Développement Forestier
CAS-DTA	Compte d'Affectation Spéciale - Développement Touristique et Artisanal
CAWHFI	Central African World Heritage Forests Initiative (L'Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier d'Afrique Centrale)
CDB	Comité de Développement de Bayanga
CDF	Centre de Données Forestières
CF	Cantonement Forestier
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CoR	Comité de Recherche ad hoc
CPPDS	Comité de Pilotage du Projet Dzanga-Sangha
CTC	Conseiller Technique pour la Conservation
CTFT	Centre Forestier Technique Tropical
CTP	Conseiller Technique Principal
DF	Direction des Forêts
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DN/EN	Directeur National/Expert National
ECOFAC	Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale
FAO	Food and Agriculture Organisation (Organisation pour l'agriculture et l'alimentation)
FTNS	Fondation Tri-National de la Sangha
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)
GPS	Global Positionnement System
IFSM	Inspection Forestière de Sangha Mbaéré
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ILD	Initiatives Locales de Développement
LAB	Lutte Anti Braconnage
MDTA	Ministère de Développement de Tourisme et de l'Artisanat
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMT :	Organisation Mondiale pour le Tourisme
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale
PACEBCo	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PADL	Projet d'Appui au Développement Local
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PANA	Plan d'Action Nationale d'Adaptation
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestiers
PDS	Projet Dzanga-Sangha
PDV	Plan de Développement Villageois



PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PFBC	Partenariat des Forêts du Bassin du Congo
PHP	Programme d'Habituation des Primates
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Permis de Port d'Arme
RCA	République Centrafricaine
SBB	Société des Bois de Bayanga
SESAM	Société d'Exploitation Forestière de la Sangha-Mbaéré
SINFOCAM	Société d'Industrie Forestière Centrafricaine d'Aménagement
S&E	Suivi et Evaluation
SIG	Système d'Information Géographique
SPP	Schéma de Planification du Projet
STBC	Société de Transformation du Bois Centrafricain
TNS	Tri-National de la Sangha
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ULAB	Unité de Lutte Anti-Braconnage
VC	Volet Conservation
VDD	Volet de Développement Durable
WCPA	World Commission on Protected Areas
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Worldwide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)
ZCC	Zone de Chasse Communautaire



Introduction

Référentiels et portée du document

Le présent plan d'aménagement et de gestion des Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS), couvre la période allant de Janvier 2017 à Décembre 2021. Elle succède au précédent plan de gestion dont la validité s'est échelonnée de 2011 à 2015. L'élaboration du présent Plan de Gestion s'est appuyée sur trois référentiels cardinaux :

- La loi n°08.022 portant code forestier de la république centrafricaine.
- L'ordonnance n° 84.045 du 27 juillet 1984, portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en RCA ;
- La Loi n°08.001 du 1er janvier 2008, portant Ratification du Traité relatif au Tri-National de la Sangha.

Le présent Plan d'Aménagement et de Gestion a trait au Parc National de Dzanga-Ndoki et la Reserve Spécial de Forêt Dense de Dzanga-Sangha. Ce complexe étant connu sous le nom des "Aires Protégées Dzanga-Sangha" (APDS). Prenant le relai du précédent plan de gestion, il s'inscrit dans la continuité des initiatives de sauvegarde de la diversité biologique exceptionnelle de ce site, amorcées depuis plus de 30 ans.

Ce document n'est pas figé dans le temps. Il peut évoluer en fonction des enjeux de gestion pouvant survenir sur le territoire des Aires Protégées de Dzanga-Sangha.

Ce plan d'Aménagement et de gestion est en effet un document technique d'orientation et de planification destiné à la fois :

- Aux gestionnaires des Aires Protégées ;
- Aux bailleurs et porteurs de financements ;
- Aux partenaires technico-économiques : ONG, associations locales, opérateurs touristiques, chercheurs, opérateurs économiques ;
- Au Gouvernement Centrafricain, via ses différents Ministères et ses Agences d'exécution ;
- À la communauté nationale et internationale.

L'objectif étant que tous ces acteurs puissent partager des objectifs communs sur les 5 années à venir, en mutualisant leurs efforts et en menant une politique de conservation efficace et structurée.

Définition du plan de gestion

Le Plan d'Aménagement et de Gestion des APDS est un document d'orientation, de planification et de gestion, qui définit dans une vision prospective quinquennale :

- Les valeurs du Complexe des Aires Protégées (éco systémiques, spécifiques, naturelles, économiques, culturelles, éducatives) ;
- Les menaces existantes ou potentielles pour les valeurs identifiées ;
- Les objectifs à atteindre ;
- Les stratégies pour sauvegarder les valeurs sur une longue période de temps (supérieure à la vision quinquennale de ce Plan de Gestion) ;
- Les activités à mettre en œuvre par les équipes ;
- La planification de ces mêmes activités.



Processus d'élaboration

La méthodologie qui a été définie par l'équipe de gestion des APDS, est un processus participatif, ayant permis de bénéficier du consensus de toutes les parties concernées par le Plan de Gestion. Il s'agissait principalement de la mise à jour et amendement du plan de gestion précédent en utilisant une structure différente, plus fonctionnel et adapté.

Objectif et priorités de gestion

La forêt de Dzanga-Sangha a été identifiée comme site critique pour la conservation de la biodiversité à cause de sa biodiversité exceptionnelle, avec un accent particulier sur ses baies.

Ces aires protégées ont été désignées plus particulièrement pour :

Protéger l'intégrité écologique des écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;

Exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ;

Offrir des possibilités de visites, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

Contribuer au développement local.

L'objectif général de gestion est : **La préservation, pour assurer durablement les fonctions écologiques, économiques et sociales, du complexe Aires Protégées de Dzanga-Sangha entant que patrimoine mondiale au service du développement de la République Centrafricaine.**

Les objectives en support de l'objective général pour les prochaines cinq ans (2017-2021) :

- **Durabilité écologique** : Atteindre un niveau de surveillance qui garantit ici 2021 zéro braconnage des éléphants et grands singes ;
- **Durabilité financière** : Atteindre en 2021 l'autofinancement des opérations par les sources de financement principales suivantes : Gouvernement de RCA, le Fondation Tri-National de Sangha, les recettes propres (tourisme, media), secteur privé (exploitant forestière) comme défini dans le plan d'affaires 2017-2021 ;
- **Durabilité institutionnelle** : Atteindre en 2017 une co-gestion formelle par la création de la Fondation Dzanga-Sangha ;
- **Durabilité ressource humaines** : Atteindre en 2021 que toutes le personnel est d'un niveau approprié pour le demande de leur poste par la mise en place d'un politique de recrutement et formation efficace.

Structuration du plan de gestion

Le Plan de Gestion est composé d'un document de synthèse et de six (6) documents de planification détaillant techniquement les activités proposées dans le document-cadre :

1. Stratégie de Surveillance
2. Stratégie de Développement Durable
3. Stratégie de Tourisme
4. Stratégie de Zonage
5. Stratégie de Recherche et Suivi
6. Stratégie d'Aménagement des Infrastructures

Au sein des APDS existe quatre (5) volets techniques (Conservation, Développement Durable, Tourisme, Recherche et Suivi & Programme Habituation des Primates) et chaque volet mets en œuvre durant cinq (5) ans (2017-2021) le programme qui lui aura été attribué. La mise en œuvre des six (6) stratégies identifiées permettra l'atteinte des objectifs du plan de gestion des APDS comme défini dans le tableau suivant.



Stratégie\Volet	Conservation	Développement Durable	Tourisme	Recherche et Suivi	Programme Habituation des Primates
Surveillance	R			S	S
Développement Durable		R		S	
Tourisme			R	S	S
Zonage	S	S		R	
Recherche et Suivi			S	R	S
Aménagement des Infrastructures	S	S	S	S	

Tableau N° 1 : Description des relations entre Stratégie et Volet
(R = Responsable ; S = Support)

Le Stratégie d'aménagement des infrastructures est transversal et touche l'ensemble des APDS, mais est mis en application sous la responsabilité de Service Logistique. Le plan de gestion fixe la stratégie à mettre en œuvre par les équipes. Il est le cadre structurant de la gestion des APDS et devra permettre aux gestionnaires de définir :

- Un Plan d'Affaire (PA) ;
- Les Plans de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) ;
- Les Plans de Travail Trimestriels (PTT).

Ces documents prospectifs seront rédigés par l'Administration des APDS, y inclus le WWF, en concertation avec tous parties prenantes des APDS, afin de partager des objectifs communs et de mutualiser leurs moyens pour atteindre ces objectifs de conservation et de développement du Complexe des Aires Protégées de Dzanga-Sangha.



Justifications

1. Contexte national

La superficie de terres émergées de la RCA est de 622,984 km² (OSFAC, 2008) et la RCA compte environ 5,3 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 8,5 habitants/km², une des densités humaines les plus basses au monde. Elle est inégalement répartie en fonction des pôles de développement et croît de l'est vers l'ouest, avec une concentration le long des grands axes routiers. La population est majoritairement rurale (58%) mais connaît des fortes concentrations démographiques dans la commune de Bangui, (800.000) et les autres grandes villes du pays (Bambari, Berbérati, Bozoum, Bossangoa, Bouar, Bangassou et Mbaïki). En outre, les déplacements forcés de populations en provenance de zones de conflit dans les pays limitrophes en quête de la quiétude et de la nourriture, accentuent la pression sur les ressources naturelles du centre et du sud du pays. D'après l'étude d'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire en RCA (AGVSA), le taux de croissance annuel calculé sur la période 1988-2003 est de 2,5 % (PAM, 2009).



Figure 1 : Carte administrative de la RCA

Sur 100 emplois, 64 sont dans la petite agriculture extensive et 26 dans le secteur informel urbain, le secteur dit moderne (public et privé) n'en comptant que 10 (Bilan commun de pays PNUD, 2010). Pays pauvre à vocation essentiellement agricole, la RCA a, dès le lendemain de son indépendance, fondé sa stratégie de développement sur l'exploitation des ressources naturelles. La RCA dispose des documents de stratégie et plan d'action en matière forestières et environnementale, notamment les documents de :

- Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE, 1999) ;
- La stratégie et plan d'action en matière de conservation de la diversité biologique (MEDDEFPC, 2000) ;
- Le Plan d'Action Nationale d'Adaptation (PANA, 2008).

La RCA présentant divers écosystèmes qui vont de la forêt dense humide dans le sud-ouest à la savane dans le nord. Un climat et une topographie généralement uniformes font que la majeure partie du pays est couverte de savane herbeuse ou arborée à l'exception des forêts tropicales du sud-ouest et de la région de



Bangassou.

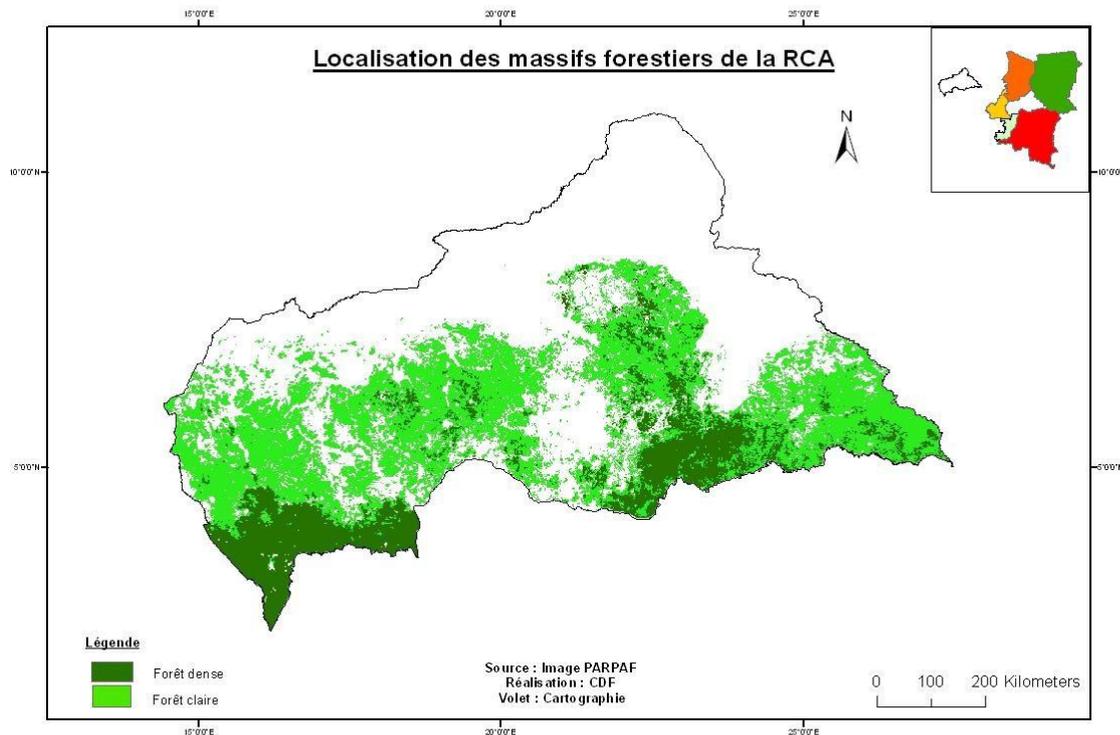


Figure 2 : Carte forestière de la RCA (Source : CDF, 2010)

Le taux de déforestation annuel net (déforestation - reboisement) est entre 0,14 % sur l'ensemble du pays pour la période 1990-2005 (FAO, 2005), et 0,13 % pour les forêts denses du sud-ouest pour la période 1990-2000 (Duveiller et al., 2008), soit 30.000 ha de perte nette de couvert forestier par an.

La position privilégiée de la RCA, à cheval sur la forêt dense au sud et la steppe au nord, lui confère une diversité de flore et de faune. A ce jour on dénombre environ 3.602 espèces de plantes vasculaires et 209 espèces de mammifères. Les aires protégées, au sens de la définition de l'UICN, couvrent près de 25,5 millions ha, soit 41% du territoire national. Pour l'heure, la RCA dispose d'un réseau de 16 aires protégées classiques comprenant 1 Réserve Intégrale, 5 Parcs Nationaux dont l'un dispose de double statut de Réserve de Biosphère, 7 Réserves de Faune, 1 Réserve de Biosphère, 1 Parc Présidentiel, 1 Réserve Spéciale, 47 secteurs de chasse amodiés (15,6 millions ha) et dix (10) Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV). Par contre, en réalité la plus grande partie de ces aires protégées n'est pas gérée du tout, et les secteurs de chasses sont quasiment tous abandonnés en raison de l'insécurité qui s'est installée dans le pays depuis fin 2012

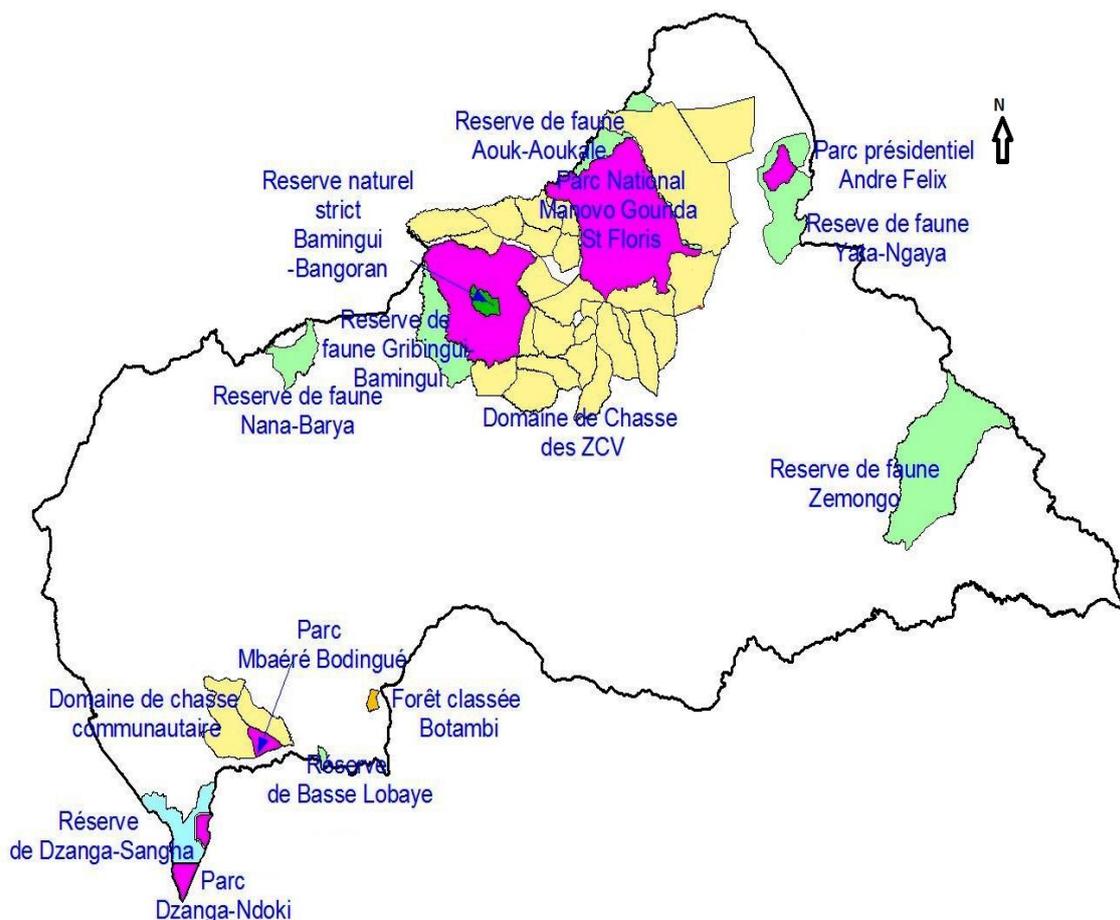


Figure 3 : Carte des aires protégées de la RCA

2. Les caractéristiques du Complexe des APDS

Le Complexe des Aires Protégées Dzanga-Sangha (APDS ; 4,381 km²) a été créé en 1990 au moyen du classement des secteurs Ndoki et Dzanga en Parc National de Dzanga-Ndoki et l'érection de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha (Figure 3), avec en son sein une zone de chasse communautaire reliant les deux secteurs du parc. La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha couvre une superficie de plus de 3.150 km². Les deux parties qui constituent le Parc National de Dzanga-Ndoki, s'étendent sur 495 km² pour la partie Dzanga et sur 725 km² pour la partie Ndoki. Les Aires Protégées ont été créées avec les objectifs explicites de garantir la survie et la conservation à long terme de l'écosystème de cette région, de préserver les espèces animales de forêt et de satisfaire les besoins des populations locales selon les principes de conservation (Art.2, Loi n° 90.018 du 29/12/1990).

Les valeurs écologiques et culturelles exceptionnelles des APDS ont été reconnues premièrement par la création du Complexe des Aires Protégées de Dzanga-Sangha et par la suite par sa désignation comme patrimoine mondiale pour l'humanité par l'UNESCO en 2012.

Afin de définir ces valeurs plus précisément, une réunion en plénière avec le staff technique des APDS a pu ressortir une quarantaine de valeurs. Ces valeurs ont été par la suite regroupées par catégorie, notamment :

- Valeurs écosystémiques ;
- Valeurs spécifiques ;
- Valeurs touristiques ;
- Valeurs scientifiques et éducatives ;



- Valeurs économiques ;
- Valeurs culturelles ;
- Autres valeurs.

La description des différentes catégories est présentée dans le tableau ci-dessous :

Les Valeurs des APDS	
Valeurs écosystémiques Rivière Sangha Forêts tropicales humides Marécages	Valeurs Economiques <i>Ressources d'alimentation et de premières nécessités :</i> Bois (chauffe et construction) Produits Forestiers Non Ligneuses (PFNL) Noix et fruits
Valeurs spécifiques Eléphant Gorille Autres grands mammifères et oiseaux	Plantes médicinales Petits gibiers Ressources halieutiques Emplois directs (plus grand employeur de la préfecture)
Valeurs touristiques Produits touristiques uniques Dzanga Bai Gorilles et mangabeys habitués Autres Bais/salines Chutes Grottes Savanes Rivière Sangha Oiseaux Chasse safari (en suspension)	<i>Infrastructures (touristiques) existants :</i> Doli Lodge Sangha Lodge (opérateur privé) Miradors Piste d'atterrissage Réseau routier Rivière Sangha
Valeurs scientifiques et éducatives Education Environnementale Sensibilisation Existences des associations locales Site de recherche renommé	Valeurs culturelles Culture Ba'aka Culture Sangha Sangha
Valeurs scientifiques et éducatives Education Environnementale Sensibilisation Existences des associations locales Site de recherche renommé	Autres valeurs L'appartenance à un site de patrimoine mondial tri-national "Vitrine" pour la RCA (Seul site écotouristique de renommé international)

Tableau N° 2 : Description synthétique des valeurs des APDS

Valeur écosystémique

Le complexe est connu pour ses écosystèmes forestiers ainsi que ses marécages et la rivière Sangha. Ces écosystèmes sont relativement intacts en dehors de certaines zones affectées à d'autres usages (agriculture, habitations, emplacements d'administrations ou sites industriels). Ils comprennent des habitats variés listés ci-après :

- Des forêts de terre ferme à *Terminalia superba* (Limba), et celles à *Gilbertiodendron dewevrei* ;
- Des forêts inondées à *Uapaca* sp ;
- Des clairières dans la forêt aussi appelée « baïs » lesquelles sont souvent des salines où les animaux se rassemblent pour s'alimenter en minéraux puisés dans le sol ;
- Les marécages présents surtout dans le secteur Ndoki avec principalement des marais à *Raphia hookeri* ;
- La rivière Sangha qui joue un rôle très important dans toute la sous-région non seulement pour ses ressources halieutiques, mais également comme voie de transport et un vecteur d'attraction touristique.



Valeurs spécifiques

Les habitats variés abritent un nombre important d'espèces phares comme les éléphants de forêt et les gorilles, mais également d'autres espèces de méga faune comme les bongos, les buffles de forêt, les hylochères, les sitatungas, les chimpanzés mais aussi des crocodiles et des oiseaux.

Valeurs touristiques

Les APDS sont surtout connues pour la saline communément appelée Dzanga Bai. Cette grande clairière logée dans la forêt où un grand nombre d'éléphants peut être observé toute la journée, en compagnie des buffles, bongos et d'autres espèces attirées par les minéraux contenus dans le sol partiellement inondé. Les gorilles habitués sont d'une attraction phare pour les touristes et cela génère d'importants revenus pour la gestion des APDS. D'autres produits sont aussi valorisés tels que les Cercocèbes agiles (mangabeys) habitués, les oiseaux, les chutes, la culture Ba'Aka, les savanes ainsi que les balades sur la rivière Sangha.

Valeurs culturelles

La culture de la population Ba'Aka est particulière à plusieurs égards. D'abord par son mode de vie dont les traits caractéristiques proviennent des temps très anciens, ce groupe ethnique pour qui la forêt n'est pas seulement un lieu qui leur fournit tout ce dont il a besoin pour sa subsistance, mais aussi un lieu de référence pour ses activités culturelles et spirituelles. La fréquentation immémoriale de la forêt procure aux Ba'Aka une connaissance tout à fait exceptionnelle de son environnement.

Valeurs économiques

Les valeurs économiques développées par les communautés vivant dans et autour des aires protégées sont appuyées par les APDS. En effet, les APDS constituent le principal employeur dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré. Grâce aux efforts de protection déployés depuis 1990, la forêt est une source de réapprovisionnement en viande de brousse (petits gibiers) pour la population. Les ressources ligneuses servent surtout comme bois de construction et bois de chauffe. Cette forêt fournit également d'autres produits forestiers non ligneux tels que les noix et fruits, les plantes médicinales et les ressources halieutiques.

Une autre valeur économique des APDS est la présence d'infrastructures servant pour le tourisme, tel que Doli Lodge, les miradors dans les bays, et le piste d'atterrissage ainsi que les routes et la rivière Sangha.

Valeurs scientifiques et éducatives

Les APDS représentent un patrimoine naturel exceptionnel qui interpelle l'adhésion des autorités nationales et toute la communauté locale y compris le milieu scolaire à participer à sa conservation à travers les séances de sensibilisation et d'information.

Dans le domaine de la recherche, depuis plus de 25 ans bon nombre des travaux et de publications scientifiques sont menées par les partenaires nationaux et internationaux sur les écosystèmes des APDS. Pour ce faire ces recherches et publication doivent se poursuivre, compte tenu de la dynamique évolutive de la biodiversité de la zone.

Etudier des écosystèmes intacts est de plus en plus rare dans le monde et il y a encore beaucoup d'inconnues sur ce fonctionnement, même si les connaissances accumulées sur l'écologie de la zone éclairent déjà les décisions d'aménagement et de gestion aujourd'hui.

Autres valeurs

L'image de la RCA au plan international est valorisée par les APDS qui constituent sa vitrine. Les ADPS sont par exemple représentées dans la salle de la biodiversité de l'American Museum of Natural History à New York et servent de sujets à des nombreux documentaires et publications internationaux de renom.



Aussi l'appartenance des APDS au complexe transfrontalier du TNS nommé Site du Patrimoine Mondial augmente l'importance des APDS grâce à une reconnaissance internationale.

Présentation générale des APDS

1. Historique

Les populations originaires de la région sont en majorité les Ba'Aka, peuple de chasseurs-cueilleurs et les Sangha-Sangha, peuple de pêcheurs. A l'origine, la localité de Bayanga était un campement de pêche. L'arrivée des colons à partir des années 1890 a pour but l'exploitation des ressources naturelles (recherche de l'ivoire, les peaux de céphalophes et du caoutchouc). Cette exploitation a engendré des besoins en main d'œuvre extérieure qui se sont traduits par l'afflux de nombreux allochtones, en majorité en provenance des régions de savanes. Bayanga est devenu un centre de commerce de l'ivoire, lequel est revendu sur l'île Molé. Selon l'histoire, l'origine de Bayanga remonte à l'époque d'un nommé Assabisse, un membre de la tribu Ndongo, sorti de sa cachette dans la forêt de Ngoulo, pour s'installer sur l'île Molé. A cause des inondations incessantes, il la quitte et rejoint la terre ferme. Il fonde un nouveau lieu qu'il nomme « Gbayangai » en Lindjali (ce qui signifie «ma propriété ») qui devient par la suite Bayanga.

C'est en 1981 que le gouvernement de la RCA reconnaît l'unicité de Dzanga-Sangha en y limitant formellement la chasse dans le secteur grâce à la création d'un sanctuaire pour les Eléphants et pour les Bongos. Successivement, en 1984, plusieurs études ont confirmé la richesse de la biodiversité de la zone surtout en espèces en voie de disparition telle que l'éléphant de forêt, le bongo, le buffle de forêt, le gorille de plaine, et le chimpanzé. Les résultats des études menées dans ce cadre ainsi que le constat de la dégradation du milieu ont conduit le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP) et le WWF à signer un accord de projet en 1988, avec comme objectif de créer et d'aménager un complexe d'aires protégées dans la zone de Bayanga.

En 1990, la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha et le Parc National de Dzanga-Ndoki sont créés. En 1992, un projet d'appui sur un prêt de la Banque Mondiale à la RCA dans le cadre du Projet d'Aménagements des Ressources Naturelles (PARN) a permis la mise en place d'une partie des infrastructures de base. En dehors du WWF, les APDS ont aussi bénéficié d'un appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ) entre 1994 et 2009.

Les principaux axes d'actions de la GTZ portent sur le conseil en politique de conservation, la communication, l'appui pour la mise en place d'une administration du Tri-National de la Sangha, le développement communautaire et celui des zones périphériques ainsi que le financement à plus long terme de la gestion intégrée des aires protégées. De même en 1996, le Doli Lodge est construit sur fonds de la GTZ et de la Banque Mondiale. Il sert de base au développement des activités d'un écotourisme capable d'attirer une clientèle internationale.

Suite à la création de onze (et d'un douzième par la suite) Paysages Ecologiques Prioritaires (Landscapes) dans le Bassin du Congo dans le cadre de Partenariat pour les Forêts du Bassin de Congo (PFBC) en 2000, les APDS fait partie du Paysage Tri-National de la Sangha (TNS).

Les APDS ont été intégrées officiellement comme partie prenante du Paysage du Tri-National de la Sangha (TNS) suite à la signature d'un accord tripartite en 2000. Le TNS comprend trois parcs nationaux contigus couvrant une superficie totale de 746.309 hectares définie par la loi de chaque Etat. Il s'agit du Parc National de Lobéké au Cameroun, du Parc National de Nouabalé-Ndoki en République du Congo et les APDS en République Centrafricaine. Pour tenir compte de l'importance du paysage dans son ensemble et de ses habitants pour l'avenir du bien, une zone tampon de 1.787.950 hectares a été établie. En 2012 le TNS a été reconnu Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

En 1990, Andrea Turkalo, une chercheuse de nationalité américaine a commencé une étude sur les éléphants de forêt sur le site de Dzanga Bai. Aujourd'hui, Cette étude s'est révélée être la première et la plus longue



étude continue sur l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) en Afrique centrale. L'étude est financièrement soutenue depuis 20 ans par le WWF, WCS et USFWS. Elle est basée sur l'observation directe, identifiée plus de 4.000 individus. Ce qui a permis de suivre l'histoire de la vie de plus d'un millier d'individus. En plus des données recueillies sur les éléphants de forêt, les études ont porté aussi sur d'autres espèces de mammifères observées dans la clairière (bai), telles que bongo, sitatunga, hylochère, le potamochère et le buffle de forêt.

Le Programme Habituation des Primates (PHP) a été mis en place officiellement en 1996 en vue de valoriser à des fins écotouristiques, de recherche et de conservation. Le PHP joue un rôle essentiel dans la stratégie de gestion des APDS en générant des revenus importants. Il est source d'avantages tangibles et directs pour les communautés locales par le biais de l'emploi.

UICN s'est installé à Bayanga en 2010 avec comme objectifs principaux i) la négociation des conventions locales de gestion, ii) l'appui des communautés locales à l'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDL), iii) la formation des communautés sur la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité, iv) l'appui à la participation multi-acteurs au processus REDD. Aussi le PACEBCo (Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo, de la CEEAC financé par la BAD) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) se sont vu installés dans les APDS à respectivement en 2013 et 2015 en mettant en œuvre des projets en appui aux communautés des APDS.

Localisation

Le Complexe des APDS est situé au nord de l'Equateur entre 2°13' et 3°24' de latitude nord, et entre 15°30' et 16°35' de longitude est dans le triangle sud-ouest de la RCA, insérée entre le Cameroun et la République du Congo. Il est intégralement situé dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré. Le Complexe est adjacent aux Parcs Nationaux de Lobéké au Cameroun et de Nouabalé- Ndoki au Congo faisant partie de la Tri-National de la Sangha (TNS).

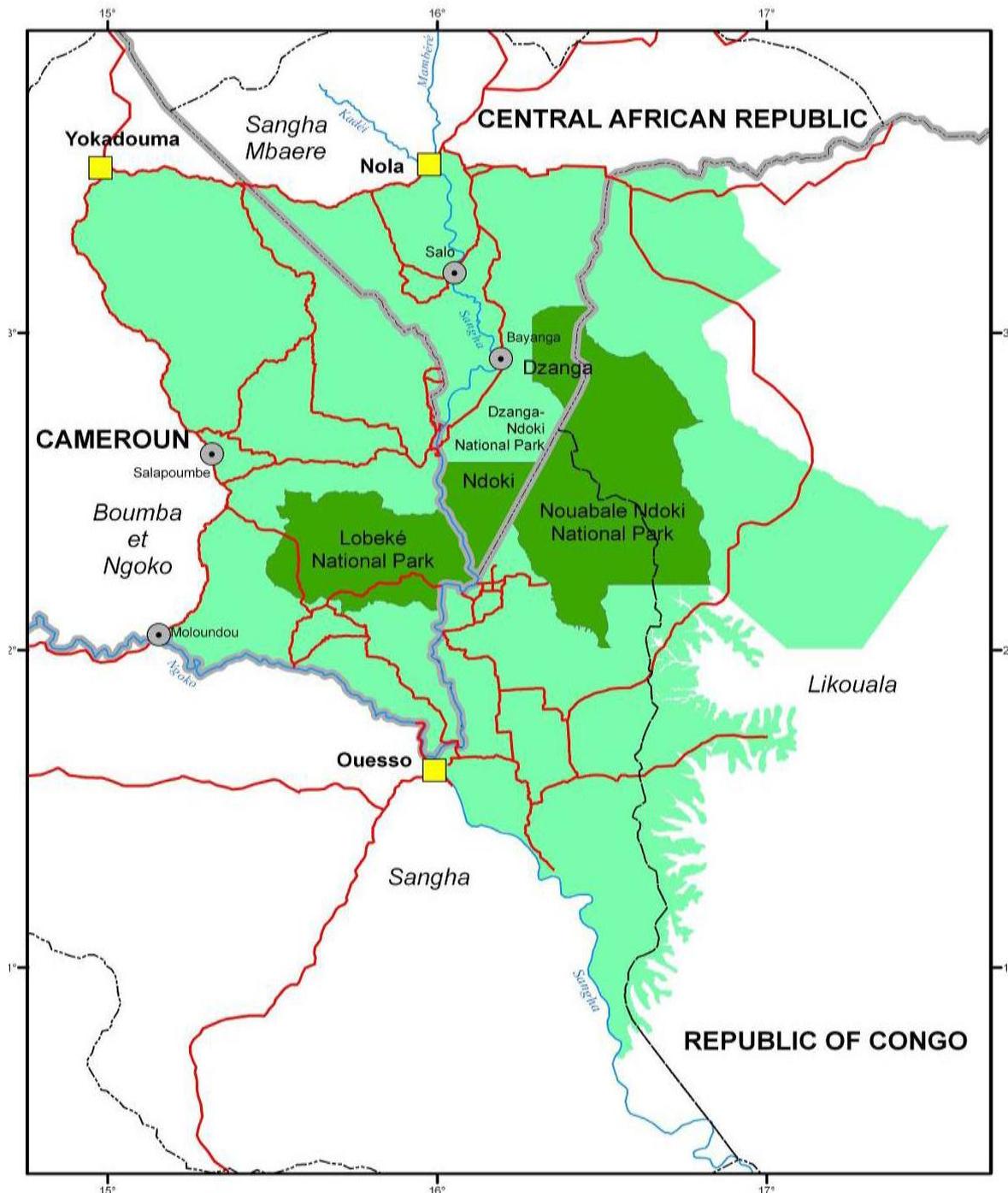


Figure 4 : Localisation des Aires Protégées de Dzanga-Sangha dans la TNS

On accède aux APDS :

- Par la voie terrestre depuis Bangui : l'axe Nola - Bayanga - Bomandjokou passant par la barrière de contrôle de Béya) ;
- Yaoundé : la route camerounaise qui relie Libongo, en face de Bomandjokou, au reste du Cameroun ou encore, la route traversant le nord-ouest de la Réserve reliant Salo à Bilolo ;
- Par voie fluviale, sur la Sangha depuis la République de Congo via Bomassa ou Ouesso dans le sud ou Nola au Nord (axe Nola – Bayanga - Bomandjokou - Libongo- Bomassa) ;
- Par avion, grâce à l'aérodrome (international) de Bayanga (piste de latérite ayant une longueur de 1,4 km) depuis Bangui ou Yaoundé par des vols affrétés.

Au nord-est du parc, les activités d'exploitation forestières passées ont contribué à l'ouverture de plusieurs



pistes au départ des villages.

A ce jour, la zone sud, du secteur Ndoki du parc demeure peu accessible si ce n'est uniquement par voie fluviale.

Dispositions juridiques

Les plus importants documents juridiques concernant les APDS sont :

Loi n° 90.017 portant création du Parc National de Dzanga-Ndoki du 29 décembre 1990. Elle précise que le Parc est constitué de deux secteurs disjoints, Dzanga au nord et Ndoki au sud, et en décrit les limites. Elle instaure d'autre part une zone périphérique autour de chaque secteur, appelée Pré-Parc, sous forme d'une bande de 2 km de largeur. Elle indique que le Parc est administré par un Conservateur nommé par le Conseil des Ministres.

Loi n° 90.018 portant création de la Réserve Spéciale du 29 décembre 1990. Elle spécifie les finalités de la Réserve en lui attribuant les fonctions de préservation d'espèces animales, de conservation d'écosystèmes et de satisfaction des besoins de la population. La Réserve est désignée comme « une réserve à vocation multiple ». La loi indique que la Réserve est divisée en zones correspondant aux différentes formes de mise en valeur des ressources naturelles. Elle décrit d'autre part les limites de la Réserve.

Arrêté n° 007 portant règlement intérieur de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha du 25 mars 1992. Le texte indique que la Réserve est placée sous la responsabilité d'un Coordonnateur. L'Arrêté autorise la chasse coutumière dans des conditions définies et il en fait de même pour les pratiques traditionnelles de cueillette. Il définit les emplacements des zones agricoles. Parmi les interdictions contenues dans l'arrêté il convient de citer celle de l'exploitation minière, sauf autorisation exceptionnelle du MEFCP, ainsi que celle de la création de nouveaux villages.

Arrêtés n°008 et 009 portant règlement intérieur et modification du règlement intérieur du Parc National de Dzanga-Ndoki, datés respectivement du 25 mars 1992 et du 25 mars 1995. Ces arrêtés fixent les conditions de visite du Parc en instaurant des points obligatoires d'entrée et de sortie, l'obligation de l'accompagnement par des gardes ou des guides et le paiement d'un droit d'entrée. Ils prévoient un certain nombre d'interdictions qui sont habituelles à ce type d'aires protégées. Concernant l'utilisation des recettes des droits de visite il est dit que celles-ci font l'objet d'une répartition entre le Fonds de Développement Touristique, des associations à but non lucratif de la zone d'intervention du Parc et l'Administration du Parc National. Les proportions retenues sont respectivement 10%, 40% et 50%. Cette dernière disposition présente un intérêt particulier, déjà dans la mesure où elle vise à faire bénéficier les populations locales des retombées de la mise en valeur touristique du Parc, mais plus encore par le fait qu'elle revient à reconnaître à l'Administration du Parc le droit de pouvoir garder par devers soi une partie des recettes.

Arrêté n° 179 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n°9 portant redéfinition de la bande culturelle dans la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha de l'avril 2002. Ces textes visent à ajuster le tracé de cette bande culturelle (zone agricole) en fonction des potentialités de terres et des couloirs de migration des éléphants.

Arrêté n° 057 fixant les limites et la vocation de la zone de chasse communautaire dans la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha du 10 décembre 2004. Il décrit les limites et précise que cette zone n'est destinée qu'à cette unique activité et qu'en particulier l'exploitation forestière industrielle et la chasse professionnelle y sont interdites.

Arrêté portant organisation du Projet Dzanga-Sangha du 10 décembre 2004. Il avalise la structure organisationnelle créée pour la gestion des APDS par le « Projet Dzanga-Sangha » dont les limites et la vocation de la Zone de Chasse Communautaire (ZCC) dans la Réserve avec une superficie de 490 km².



Loi n° 07 modifiant et complétant les dispositions de la Loi n°90.018 29 décembre 1990, portant création de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha, du 11 mai 2007. Elle supprime une des zones mentionnées de la loi initiale, à savoir celle dédiée à l'élevage pour la production de viande de gibier. Elle soustrait d'autre part la Zone de Chasse Communautaire (ZCC) située entre les deux secteurs du Parc National Dzanga-Ndoki à l'exploitation forestière. Elle prévoit enfin la mise en place d'un Conseil de Gestion de la Réserve, comprenant des représentants de l'Administration, des élus locaux, des ONGs, du secteur privé et des partenaires au développement.

Le complexe Tri National de la Sangha est une émanation de **l'accord de coopération signé le 07 décembre 2000** entre les trois gouvernements. Cet accord définit le cadre de gestion et de fonctionnement de la zone transfrontalière de conservation. **La loi n° 08.001 portant ratification du Traité relatif au TNS a été promulguée le 1er janvier 2008.** Enfin, des protocoles d'accord ont été conclus entre les gouvernements membres du TNS dans le domaine de la lutte anti braconnage et la libre circulation des personnes et des biens. Aujourd'hui le TNS est un concept innovant, y inclus une brigade tri-national de la lutte anti braconnage, fortement soutenu par la communauté internationale et les gouvernements de la sous-région dans le cadre du patrimoine pour la forêt du bassin du Congo.

Voir annexes 6 et 7 pour les conventions internationales et le cadre juridique national.

Aspects physiques

Climat

La région bénéficie d'un climat de type guinéen forestier (proche du climat équatorial), caractérisé par une saison sèche de 3mois (décembre à février) et une saison des pluies de 9 mois avec une courte période sèche de juin à juillet. La durée de croissance des végétaux est néanmoins de l'ordre de 300 jours : l'humidité relative et la réserve en eau des sols permettent de satisfaire une évapotranspiration maximale. On peut donc considérer que la période écologiquement sèche couvre les 2 mois de janvier et février. Il y a en général des averses pendant cette saison sèche. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1.400 à 1.600 mm, avec une température moyenne de 26°C.

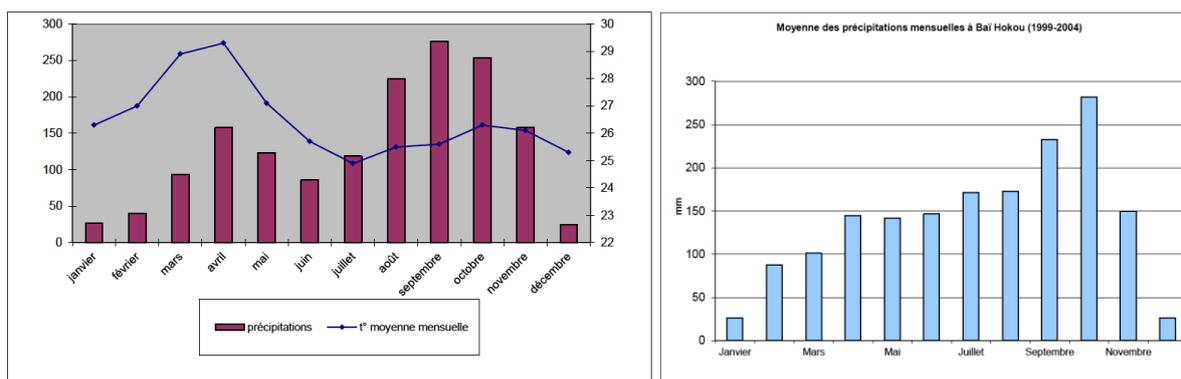


Figure 5 : Précipitations mensuelles et température moyenne à Bayanga (gauche) et précipitations moyennes à Bai Hokou (1999 – 2004) (Source: Société Slovenia Bois de Bayanga, et WWF)



Relief

Le relief de la Réserve varie entre 350 et 690 m. La topographie se présente en deux grands ensembles : 1) Dans la partie sud, la grande plaine de la Sangha et de ses affluents, qui s'étend du nord au sud, depuis Béya à Lidjombo et Molongondi, sans relief marqué et d'une altitude moyenne d'un peu plus de 350 m. C'est ici, où les clairières et les salines se trouvent en haute concentration ; 2) La région de plateaux, au nord, de part et d'autre de la Sangha : au nord-est, le prolongement du plateau gréseux de Carnot et de Gadzi, présentant des dénivelés importants de 40% à 60% ; au nord-ouest, le prolongement du plateau de Bilolo. Ces deux plateaux présentent une altitude moyenne de 650 m.

Géologie et pédologie

Sur le plan géologique¹, le soubassement de la zone est représenté par le grès dit de Carnot datant du secondaire et donnant lieu aux sols ferrallitiques appauvris dominants dans les interfluves. Au nord de l'intersection de la rivière Yobé et de la route Bayanga, se localise une large bande de dolérites et roches basiques associées, ayant donné naissance aux différents groupes de sols observés : sols minéraux bruts, sols peu évolués et sols ferrallitiques (typiques, remaniés, indurés). Les sols sont en large majorité légers et filtrants, à prédominance sableuse, pauvre en argile dans les horizons supérieurs, devenant sablo-argileux en profondeur. Par contre, s'observent de part et d'autre de certains cours d'eau notamment la Sangha et Mossapoula des alluvions récentes datant du quaternaire, se trouvant à l'origine des sols peu évolués alluvionnaires. Dans les bas-fonds, on rencontre des sols hydromorphes plus riches. Par endroits et plus fréquemment vers Lindjombo, on trouve des sols ferrallitiques sans ou avec peu de gravillons. L'aptitude agricole de ces sols est moyenne à bonne. Ils sont faciles à travailler, mais la fertilité, très haute après défrichement de la forêt, peut rapidement s'épuiser si l'on ne veille pas à maintenir un taux de matière organique suffisant par un système de culture approprié.

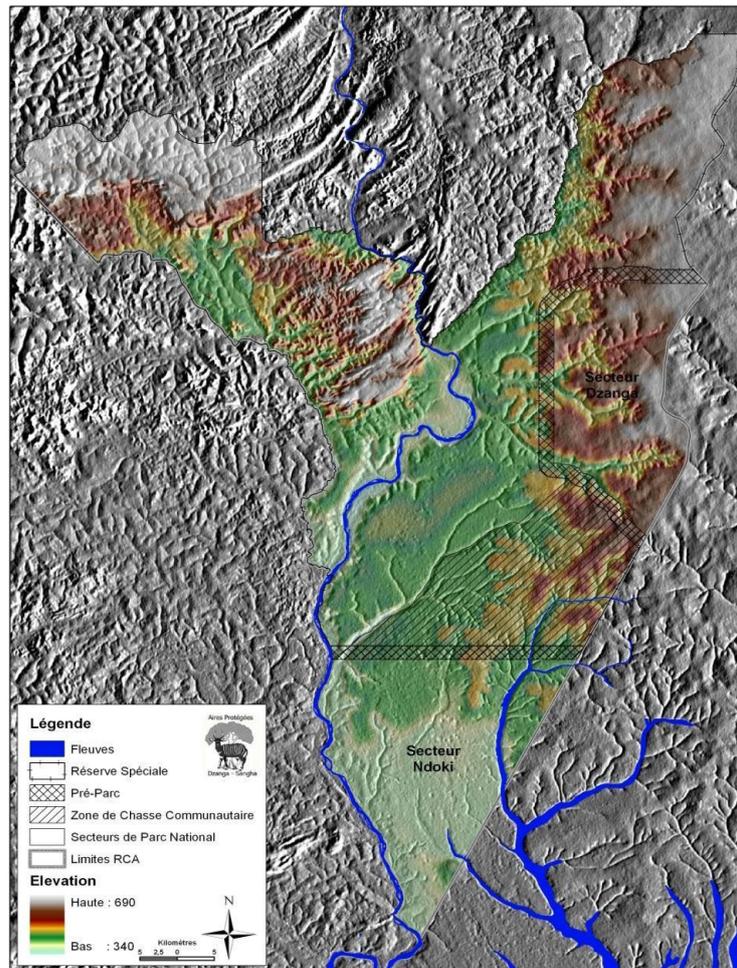


Figure 6 : Relief du terrain des APDS.

Hydrographie et plans d'eau

La zone d'intervention des APDS est arrosée du nord au sud par la rivière Sangha, affluent du Congo. La Sangha se forme par la réunion, à Nola, de la Kadéi et de la Mambéré. Sur son parcours dans la Réserve, elle est alimentée par les cours d'eaux suivants : Yobé, Babongo, Mossapoula, Kényé et Ikoumbi à l'est, Goboumo (Youhè) et Lobéké à l'ouest. La Sangha est le deuxième plus important cours d'eau du pays. Le niveau de la rivière varie de 3,5 m entre les moments d'étiage et de crue. Selon la période de

¹Les informations sur la géologie proviennent essentiellement du rapport d'une mission d'expertise court terme : Rapport de Prospection Pédologique de Cartographie des Terroirs Agricoles Villageois dans la Commune de Yobe-Sangha (Axe Monasao R Bomandjokou), Bayanga 2007.



l'année, on peut donc grossièrement distinguer plusieurs régimes hydriques de la Sangha :

- Eaux descendantes, de mi-décembre à fin janvier ;
- Basses eaux, de février à mi-mai ;
- Eaux montantes, de mi-mai à fin août ;
- Hautes eaux, de septembre à mi-décembre.

La pente moyenne le long de la Sangha est de 0,5%. C'est une rivière à courants irréguliers et complexes. On renseigne des débits de 700 m³/s en crue, à Ouesso, en aval du confluent Ngoko.

Jusqu'en 2001, la Sangha fut navigable durant les mois de crue (jusqu'à Salo, à 50 km au nord de Bayanga), ce qui permettait de rejoindre Brazzaville. L'activité de transport fluvial a été abandonnée et la rivière s'est ensablée suite à l'arrêt des travaux de dragage.

Composantes biologiques

Flore

Le complexe des APDS fait partie de l'écorégion forestière du nord-ouest du Bassin du Congo (Domaine Congo-Guinéen selon Boulvert). La forêt y est de type ombrophile, encore appelée forêt dense humide-sempervirente.

La végétation est composée de forêt primaire (secteur Ndoki du Parc) et secondaire (zones d'exploitation forestière, anciennes et modernes). Les principaux types de forêt comprennent :

- Forêts sempervirentes et semi-décidues, y compris la forêt à *Terminalia superba* (Limba), celle à *Gilbertiodendron dewevrei* ;
- Marais à *Raphia hookeri* ;
- Forêts inondées à *Uapaca* sp. ;
- Clairières « baïs²».

Les arbres de grande valeur pour l'exploitation forestière comprennent les Acajous africains de la famille *Meliaceae* du genre *Entandrophragma* spp. (*Sipo*, *Sapelli*) et l'Ayous (*Triplochton scleroxylon*). Sur les bordures nord de la Réserve, des savanes herbeuses de type soudanien succèdent aux formations forestières. Elles sont parsemées d'arbustes tels qu'*Annona senegalensis*, *Hymenocardia acida*, etc. (cf. liste des essences forestières principales et végétales utiles se trouve en Annexe 5).

²Baï (lire<baille>) est une clairière avec saline.

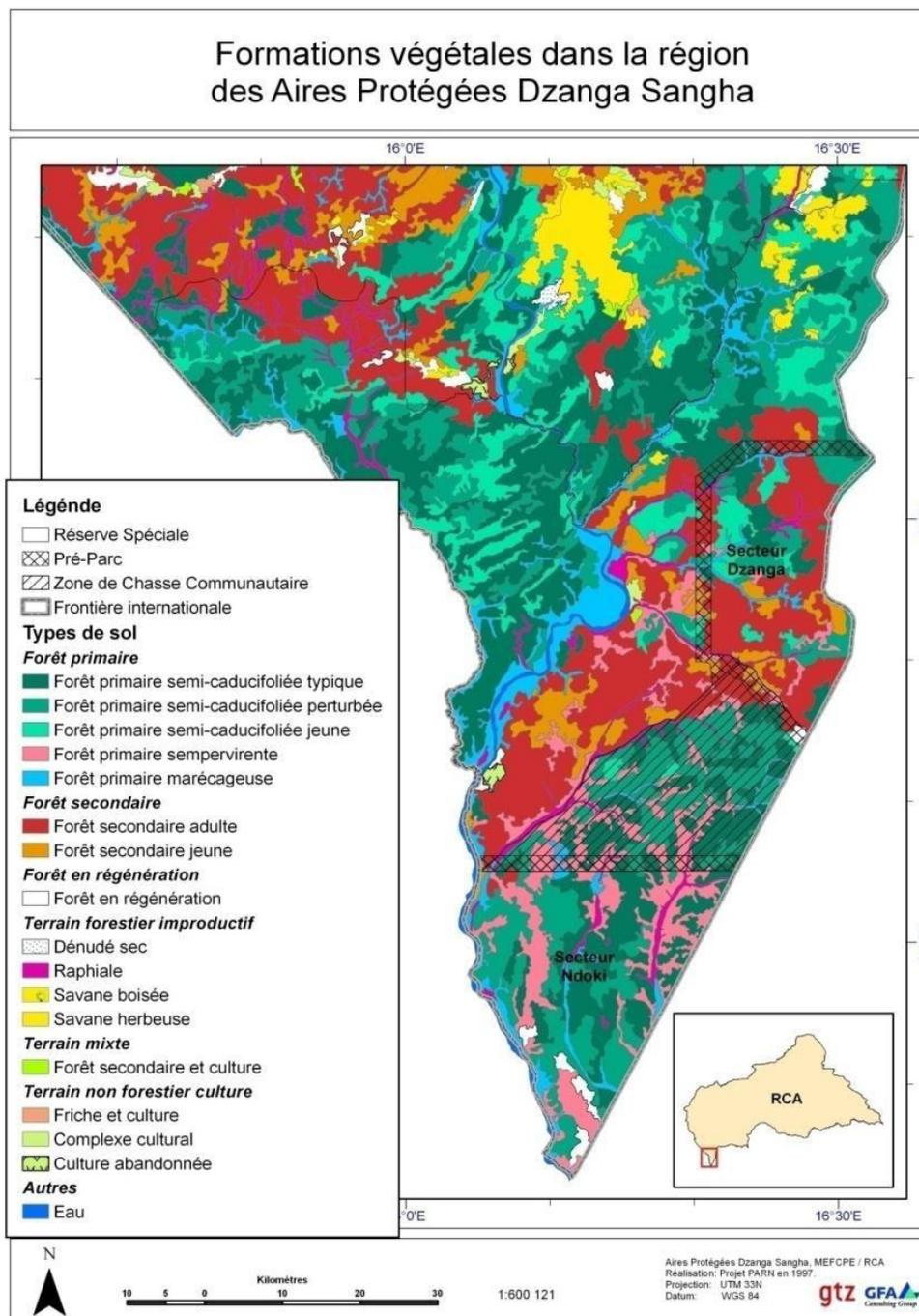


Figure 7 : Formations végétales des APDS

Faune

Les APDS revêtent une grande importance en Afrique Centrale ; elle renferme une forte densité d'espèces remarquables comme l'éléphant, le gorille de plaine, le chimpanzé, le bongo, des centaines d'espèces d'oiseaux et des milliers d'insectes et autres micro-organismes comme les champignons et les bactéries. L'accès des animaux à des habitats non perturbés sur des grandes surfaces fait des APDS une zone attractive pour ces animaux exigeants en ce qui concerne la qualité de leurs territoires.

Afin de protéger l'ensemble de la biodiversité et des habitats, l'accent a été mis sur les espèces et habitats dits phares ou « parapluies » (voir tableau ci-dessous).



Cibles de conservation	Critères	Statut UICN et RCA	Valorisation APDS
Eléphant	Espèce clé, indicatrice, parapluie, régionale	VU /IP	Tourisme
Gorilles	Espèce clé, indicatrice, parapluie, régionale	CE, EN /IP	Tourisme
Bongo	Espèce indicatrice, utilise les ressources de la mosaïque d'habitats	Localement vulnérable / PP	Chasse safari et tourisme
Céphalophes (6 espèces)	Communauté d'espèces aux processus écologiques globalement similaires et espèces clés	Localement vulnérable / PP	Chasse villageoise
Clairières forestières : Baïs, Yangas, savanes	Système écologique qui forme un assemblage dynamique avec d'autres habitats : forêts à Marantacées, forêts à Limbali ; système clé	Localement fortement perturbé (hors Parc)	WHS
Ressources halieutiques	Fleuve, rivières et marais	Pas encore menacées ?	Pêche

Tableau 3 : Les cibles de conservation des APDS (CE- Fortement menacées ; EN-Menacées ; VU-Vulnérable (UICN, 2009) : IP-Intégralement protégées ; PP- Partiellement protégées (MEFCP, 1984)

Depuis 1989 de nombreux inventaires ont été réalisés dans les APDS. Ces études ont souvent été ponctuelles, limitées géographiquement. Elles ont été mises en œuvre selon des protocoles différents. Pourtant l'inventaire le plus récent de 2011/2012 a pu donner quelques comparaisons et tendances en rapport avec l'inventaire MIKE en 2003.

Mammifères

La faune de grands mammifères est très riche et diversifiée : éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) ; 16 des 20 espèces de primates que compte la RCA, parmi lesquels le gorille de plaine de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ; 14 espèces d'ongulés ; 14 espèces de carnivores.

L'inventaire de la faune (grand mammifères) entre 2011 et 2012 comprenait 16.500 observations collectées sur près de 700 km de transects linéaires combinées avec des layons (de voyage) reconnaissances dans les deux secteurs du parc et de la réserve.

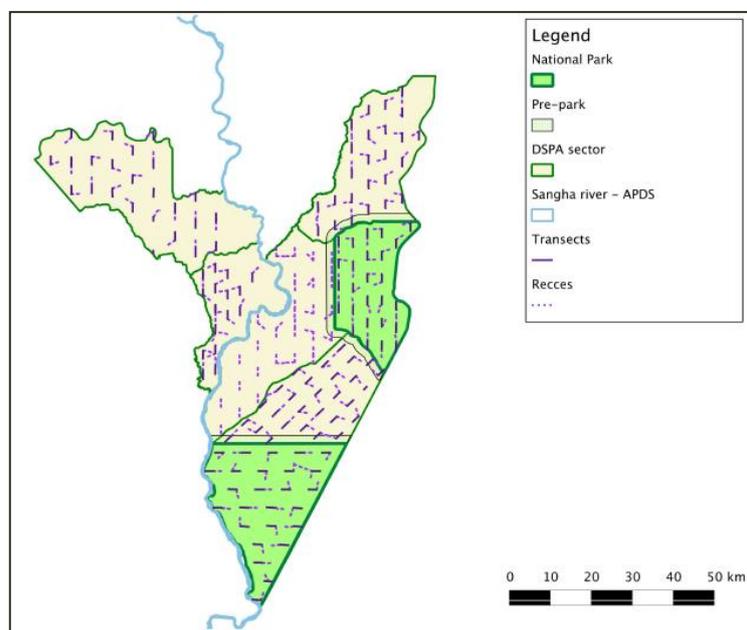


Figure 8 : Position des transects et recces pendant l'inventaire 2011/2012

Il y a 3 principales conclusions tirées de cet inventaire :

1) Les secteurs du parc national de Dzanga-Ndoki peuvent être considérés comme des bastions à la fois en termes de biodiversité et abondance relative de la faune, dans les APDS.



2) Une nette différence dans l'abondance relative de la faune existe entre les secteurs de la Réserve à l'Est et à l'Ouest de la rivière Sangha, avec la rive ouest presque vide de faune.

Sur la rive Ouest, pratiquement aucun signe de la faune n'a été observé dans le secteur du Plateau de Bilolo, tandis que la faune dans le secteur Kambi a été observée principalement dans la partie sud.

Sur la rive Est, l'abondance globale de la faune dans les secteurs Libwe, Zone de Chasse Communautaire (ZCC) et Yobé-Lidjombo de la Réserve est plus faible que dans les secteurs du parc national. Toutefois, des différences existent par espèce : Les nids de chimpanzés ont été principalement observés dans la zone qui couvre la partie sud-est de la ZCC et la partie nord-est de Ndoki. L'abondance absolue des éléphants de forêt dans les secteurs Libwe et Yobé-Lidjombo est du même ordre de l'échelle comme dans les PN Dzanga-Ndoki.

Les taux de rencontre des primates (principalement le singe hocheur) dans la ZCC est du même ordre d'échelle comme dans les PN Dzanga-Ndoki. Les signes observés de bongo dans le secteur Libwe est du même ordre d'échelle comme dans le PN Dzanga.

3) La chasse de subsistance a un effet négatif sur l'abondance des espèces chassées telles que les primates, les ongulés et les potamochères :

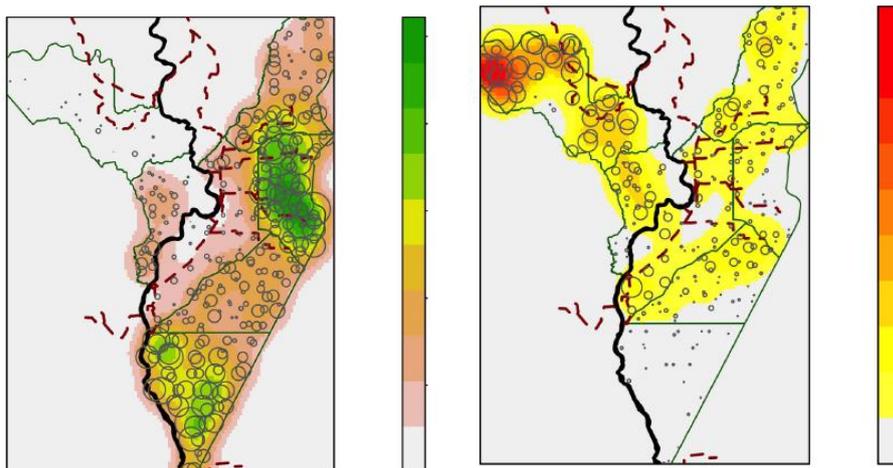


Figure 9 : Présence de faune sauvage (gauche) et présence humaine (droite) dans les APDS

Le taux de rencontre de vocalisation des primates pendant les « recces » dans les secteurs Libwe et Yobé-Lidjombo sont seulement entre 10 et 32% du taux observé dans le secteur du parc Ndoki. Le taux de rencontre des crottes des ongulés de taille petite et moyenne dans les secteurs de la Réserve sont à peu près 30-50% de celles observées dans les secteurs du parc national. Le taux de rencontre des crottes de potamochères dans les secteurs Libwe et ZCC sont seulement 17-24% du taux observé dans le PN Dzanga.

Les taux de rencontre des espèces qui peuvent être chassées étaient entre 10 et 50% des taux observés dans les secteurs du parc national. Ces différences sont un avertissement clair que certaines de ces espèces sont surexploitées. Il est supposé que les secteurs des parcs nationaux détiennent des populations viables. Toutefois, étant donné que les signes de braconnage ont également été observés dans ces domaines, leur viabilité pourrait être compromise. Cela permettrait également de réduire la fonction importante source-puits que le parc national joue par rapport aux secteurs adjacents de la Réserve.

L'abondance relativement élevée des chimpanzés et des primates non humains dans la ZCC pourrait s'expliquer par l'existence de forêt primaire dans ce secteur et l'absence d'exploitation forestière.



Grands Primates

Dans le secteur de Ndoki, la densité des grands singes est plus forte (MIKE, 2005). Ces densités étant parmi les plus élevées pour le bassin du Congo. Les nombreuses études faites par des chercheurs internationaux ont permis d'estimer la densité des gorilles dans le secteur Dzanga du Parc à 1,6 individus/km² (en 1996-1997) faisant environs 800 individus. L'inventaire de 2011/2012 a estimé les populations de gorilles entre 107 à 534 et de chimpanzés entre 1,312-4,619 individus.

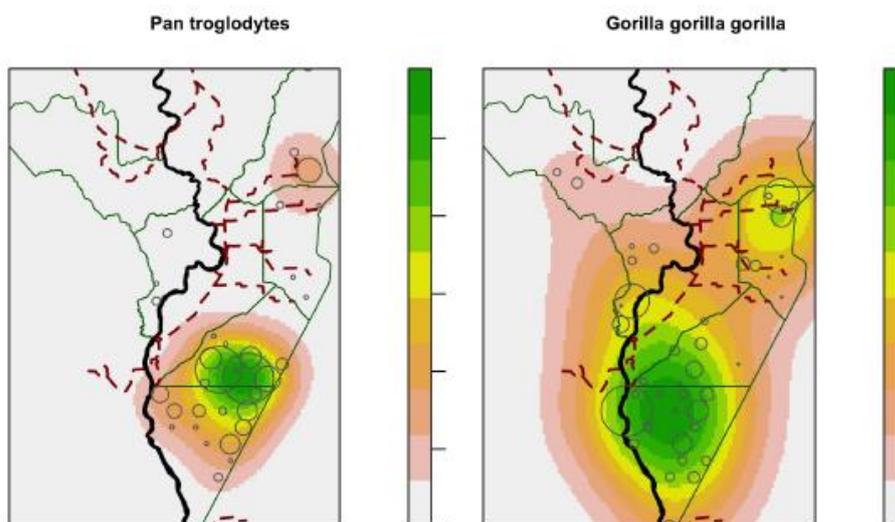


Figure 10 : Présence de chimpanzés (gauche) et présence gorilles (droite) dans les APDS

Les nids de chimpanzés ont surtout été observés dans la zone qui couvre la partie sud-est de la ZCC et la partie nord-est de Ndoki.

Eléphants

La densité des éléphants a été estimée 3,18 individus/km² par Blom en 1999, totalisant environ 1200 individus contre 869 en 2003/2004 (Inventaire MIKE) et 791 individus en 2011/2012.

Sector	CITES-MIKE 2003/2004	DSPA 2011/2012
Dzanga NP	325 [241-438]	183 [104-321]
Ndoki NP	419 [271-649]	193 [113-330]
Libwe	-	204 [103-405]
ZCC	-	36 [21-64]
Yobé-Lidjombo*	-	175 [152-179]
Special Reserve (rive Est)	125 [67-232]	415 [276-648]
Total	869 [579-1319]	791 [493-1299]

Tableau 4 : Abondance brut d'éléphant dans les APDS en 2003/2004 et 2011/2012.

(* venu des recces)

L'étude à long terme d'Andrea Turkalo (WCS) sur les éléphants de forêt dans Dzanga Bai peut servir comme une méthode alternative pour évaluer l'abondance et les tendances. Cette étude implique l'identification des individus. Quelques 4,000 individus ont été identifiés au cours des 20 dernières années. Le nombre d'individus identifiés qui visitent Dzanga Bai au cours d'une année fournit une estimation minimale de l'abondance des éléphants sur la rive est de la rivière Sangha (y compris Nouabalé-Ndoki et des concessions d'exploitation forestière dans le nord du Congo). Le nombre d'éléphants individuellement identifiés lors de l'enquête de la CITES-MIKE est de 969 et 1045 respectivement pour les années 2003 et 2004. En 2011, 1150 éléphants ont été identifiés (Turkalo non publié). Ces chiffres de l'abondance sont dans le même ordre de grandeur estimés à partir de tas de crottes pendant les enquêtes CITES-MIKE et APDS.

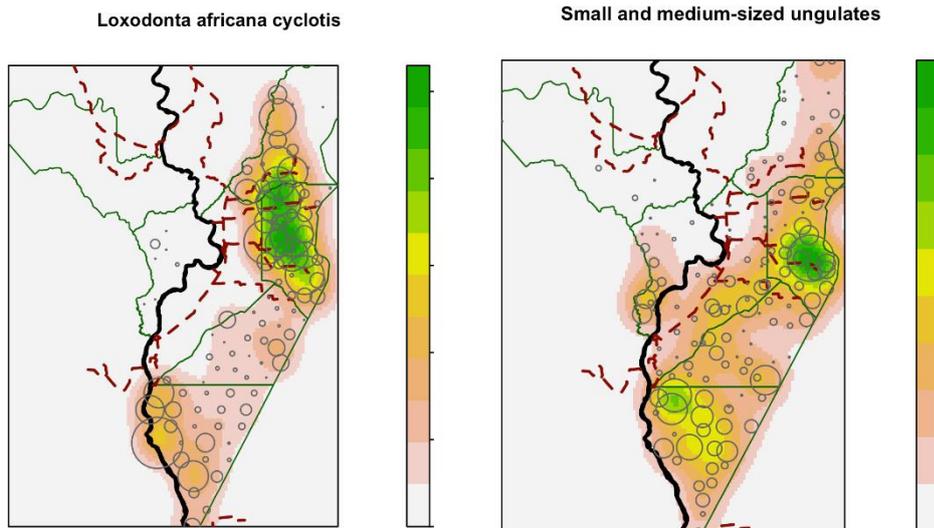


Figure 11 : Présence des éléphants (gauche) et présence des céphalophes de petite et moyenne taille (droite) dans les APDS

N.B. Petits ongulés dans l'inventaire sont identifiés comme des céphalophes bleus, céphalophes rouges et céphalophes à dos jaune, correspondant aux catégories de Breuer et al., 2009.

Aussi le déplacement de quelques éléphants a pu être étudié grâce à l'utilisation de colliers émetteurs VHS et UHF.

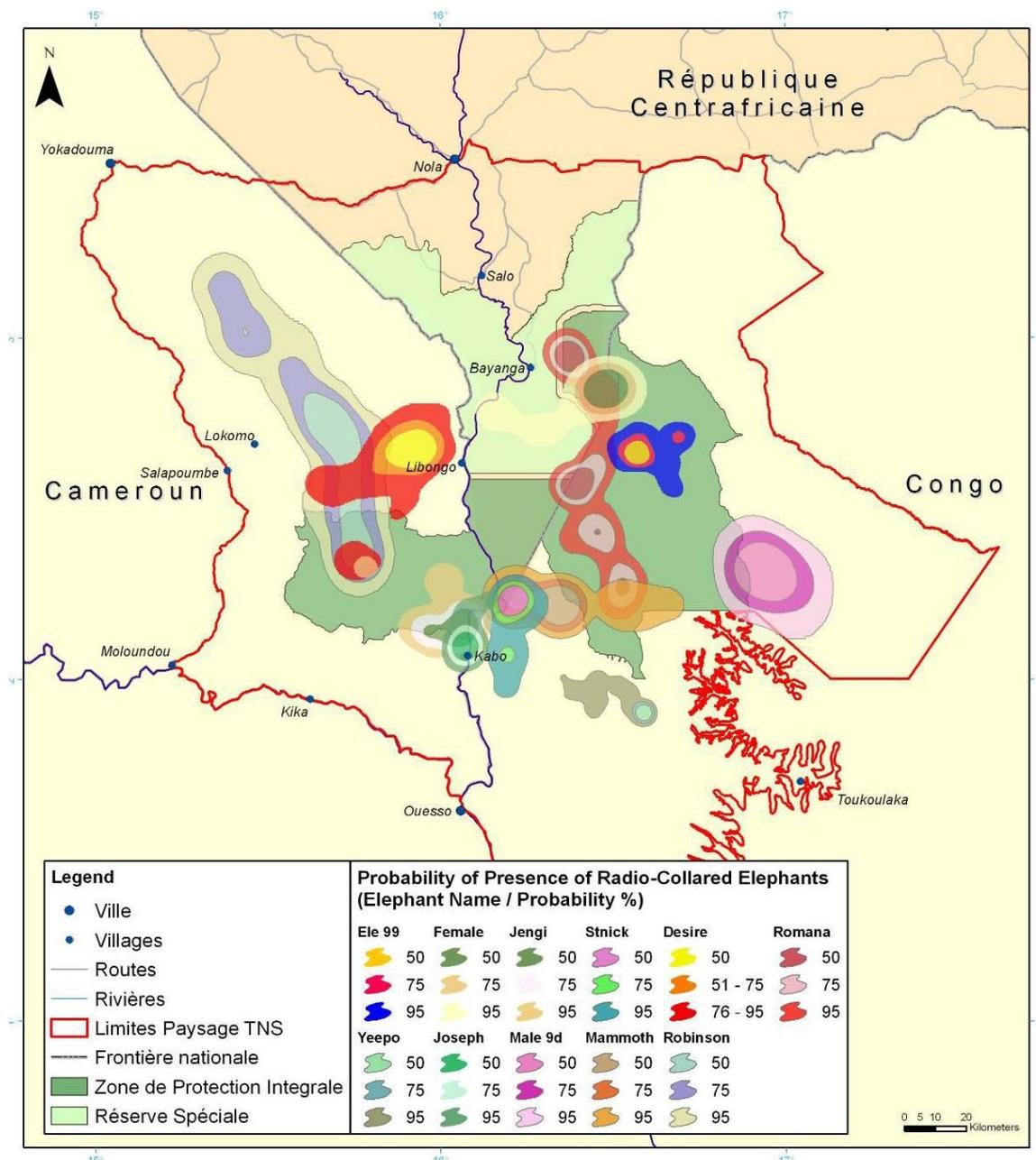


Figure 12 : Résultats de suivi des éléphants par émetteur radio dans la TNS.

Ongulés

La présence du bongo (*Tragelaphus euryceros*) dont la densité dans le secteur Dzanga a été estimée à 30 individus/100km², avec des territoires allant de 20 à 50 km² par groupe d’une douzaine d’animaux. C’est cette présence importante qui a motivé la création d’une aire protégée dans le sud-ouest en 1985 remplacé actuellement par les APDS.

Les céphalophes font partie de la chasse de subsistance pratiquée par les populations locales dans les villages se trouvant dans et autour des APDS. Etant donné que plusieurs villages sont situés dans le secteur Yobé-Lidjombo (voir Figure 9), on peut s’attendre à ce que la pression de chasse dans ce secteur soit plus élevée que dans d’autres parties de la réserve, et par conséquent, l’abondance des ongulés soient inférieures.

La liste des principales espèces mammifères dans les APDS se trouve en Annexe 2.



Oiseaux

La liste des oiseaux établie depuis 1990, comporte à ce jour 379 espèces appartenant à environ 66 familles (voir Annexe 3). Il s'agit d'espèces des différents milieux existants dans les APDS : forêts (190 espèces), savanes, baïs, bords de rivières, etc. On y trouve une espèce endémique, le rouge gorge de forêt (*Stiphornis anghensis*). La prépondérance de forêts fermées ne facilite pas la vision d'espèces d'oiseaux et l'observation habituelle des visiteurs du parc se limite en général à quelques espèces aperçues ou entendues. On peut toutefois espérer de bonnes observations au niveau des milieux ouverts comme les salines et les bancs de sable en saison sèche. Une mention spécifique pour les touristes ornithologues est la présence de Picathartes (*Picathartes oreas*).

La liste des principales espèces d'oiseaux dans les APDS se trouve en Annexe 3.

Poissons

Il existe au sein des APDS une grande variété de poissons peu connue. La rivière Sangha constitue pour les APDS un réservoir halieutique important. Le relief de plaine favorise le développement de populations halieutiques par la présence des zones de marécages. Toutefois, le lit de ce cours d'eau semble menacé d'ensablement dû en partie, aux activités minières pratiquées en amont. Les zones de profondeur du cours d'eau où les poissons se réfugient en saison sèche deviennent rares. Cette situation bouleverse le régime fluvial et déstabilise le mode de vie des ressources aquatiques existantes.

Enfin, il convient de retenir que la rivière est un milieu très dynamique dont les fluctuations enregistrées au cours de l'année influencent les comportements des poissons (reproduction, régime, déplacements et migrations). Parmi les espèces les plus remarquables figurent le capitaine (*Lates niloticus*) et le mbingaou, poisson tigre (*Hydrocynus goliath*). Ce dernier, aux dents acérées, est le poisson prédateur le plus puissant de la rivière. Il peut mesurer plus d'un mètre et peser 30 kg. Très intéressants de par leurs particularités physiologiques, les poissons communément regroupés sous le terme de poissons électriques, rassemblent des espèces de la famille des Malapteruridae (*Mormyridae*).

Citons aussi la présence d'espèces de la famille des Clariidae comme le *Clarias gariepinus* (poisson chat courant), Bagridae du genre *Auchenoglanis*, Citharinidae du genre *Citharinus*, Characidae du genre *Hydrocyon*, Cyprinidae du genre *Labeo*, Mochocidae du genre *Synodontis*, Cichlidae du genre *Tilapia*.

La liste de poissons trouvés dans la Sangha se trouve en Annexe 4.

Reptiles

La forêt des APDS renferme beaucoup de reptiles. Les plus caractéristiques sont : Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) ; Crocodile à nuque cuirassée (*Crocodylus cataphractus*) ; Varan du Nil (*Varanus niloticus*) ; Tortue terrestre (*Testudo* sp.) ; Tortue d'eau douce (*Trionyx* sp.) ; Python de seba ; (*Python sebae*) ; Python royal (*Python regius*) ; Vipère du Gabon (*Bitis gabonica*) ; Mamba rouge et verte (*Dendoaspis* sp.) ; et Cobra (*Naja nigricollis*).

Amphibiens et crustacés

L'ensemble du Complexe, et plus spécialement la rivière Sangha et ses affluents comportent de nombreux milieux favorables à la présence des amphibiens et crustacés. Néanmoins, nous ne disposons que de peu d'informations sur les différentes espèces présentes car celles-ci n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques dans la région.

Insectes

Au sein des APDS, on compte 316 espèces de papillons (lépidoptères), appartenant à 10 familles inventoriées. Les espèces les plus fréquemment observées sont les *Euphaedra* et les petits *Cymothoe*



rouges. Les deux plus grandes espèces de papillon diurnes africains sont également remarquables : *Druryaan timachus* et *D. zalmoxis*. La liste des papillons de Dzanga-Sangha a été publiée par Noss (1998).

Caractéristiques socio-économiques

Données culturelles et historiques

La localité de Bayanga était initialement un campement de pêche. Les interventions coloniales à partir des années 1890 qui cherchent à exploiter les richesses naturelles (recherche de l'ivoire, peaux de céphalophes et du caoutchouc) de la région ont engendré des besoins de main d'œuvre extérieure qui se sont traduits par l'arrivée de nombreux immigrés, en majorité en provenance des régions de savanes.

Vers les années 70, les exploitants forestiers ont été le moteur économique de la région, couplé à l'exploitation minière grâce à la découverte de diamants au nord de la Réserve ce qui a attiré beaucoup d'allochtones. Jusqu'à présent les flux migratoires restent liés à l'essor et au déclin des activités économiques. Les caractéristiques de cette population sont ainsi marquées par :

- Une forte hétérogénéité ethnique et socioculturelle, s'accompagnant d'une cohésion sociale limitée, défavorable aux dynamiques associatives. La population immigrée (Bilo) est dominante, et représente autour de 70% ;
- Grande flexibilité pour passer d'une activité économique à l'autre, en fonction des opportunités d'emplois et des perspectives de gains ou de contribution aux besoins des familles. Le travail salarial exerce un attrait indéniable, de même que des activités faisant miroiter des possibilités d'enrichissement comme l'extraction de diamants.

C'est en 1991 que Bayanga est érigée en sous-préfecture. Jusqu'à aujourd'hui, l'histoire de la ville de Bayanga est liée à celle des sociétés d'exploitation forestière et celle des APDS.

Composition ethnique

Les Gbaya constituent l'ethnie majoritaire en regroupant près de 30% des chefs de ménages. La plupart d'entre eux sont installés à Bayanga et Babongo (les deux villages avec un taux élevé d'habitants venus de l'extérieur). Les Ba'Aka arrivent en seconde position et représentent 23% des chefs de ménages. Ils sont l'ethnie prépondérante à Yandoumbe, Mossapoula, Lidjombo et Bomandjokou. Viennent ensuite les Sangha-Sangha avec 13% des chefs de ménages, Ils sont présents dans tous les villages de la Réserve. Les groupes des Mpiemo, Oubanguien, Ngbaka, etc. sont minoritaires.

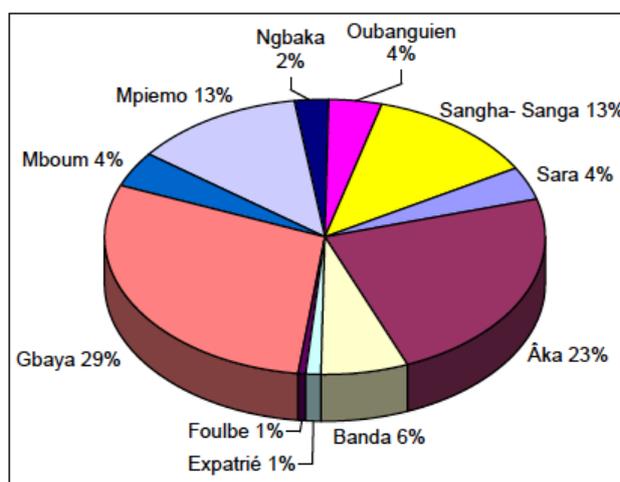


Figure 13 : Composition ethnique dans les APDS

La culture de la population Ba'Aka est particulière à différents égards à travers son mode de vie dont les traits caractéristiques proviennent de temps très anciens. C'est un groupe ethnique pour qui la forêt n'est pas seulement un lieu qui satisfait des besoins pour la subsistance, mais qui constitue aussi la référence centrale pour l'activité culturelle et spirituelle. La fréquentation immémoriale de la forêt procure aux Ba'Aka une connaissance tout à fait exceptionnelle de cet environnement.

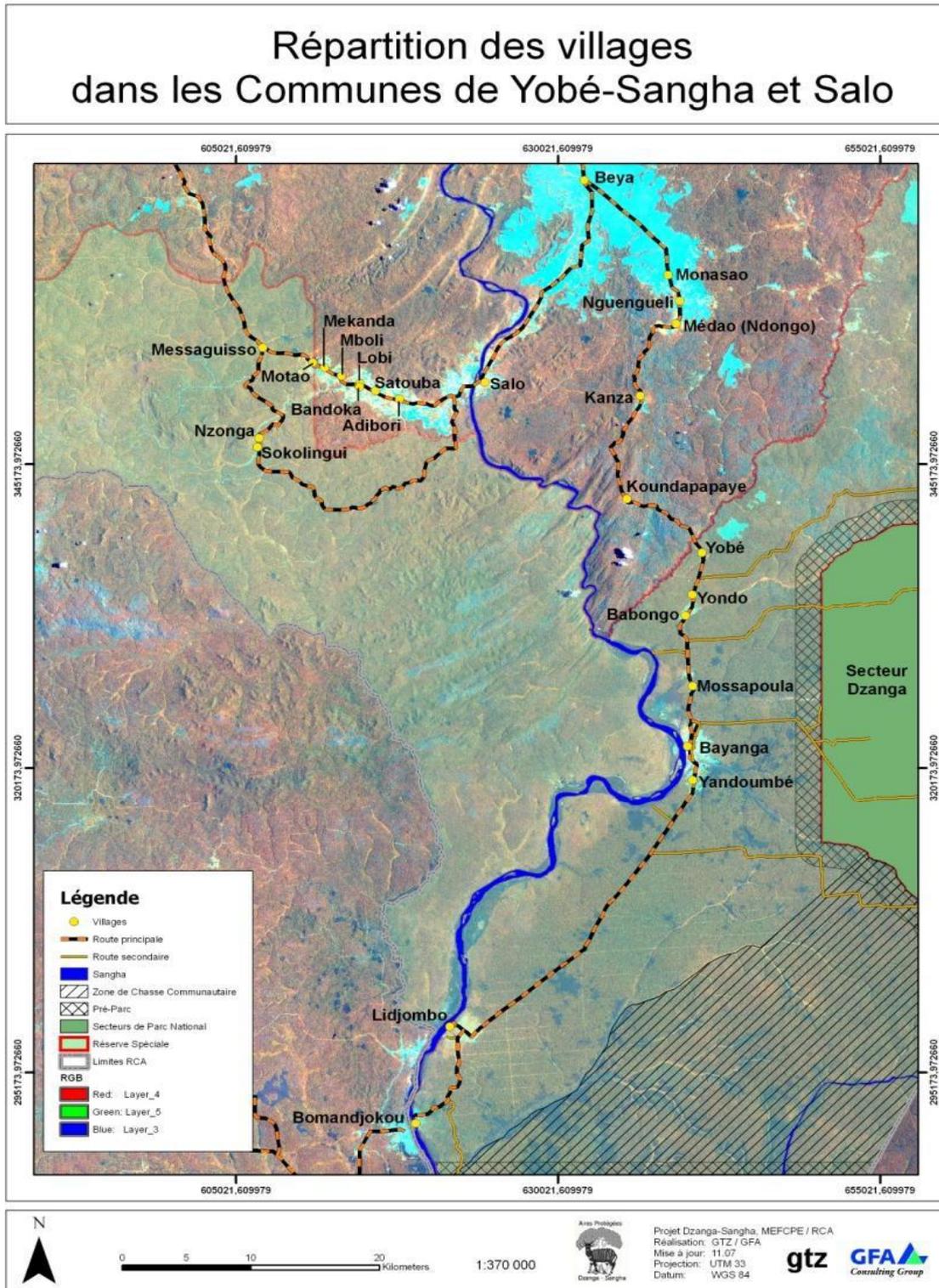


Figure 14 : Localisation des villages au sein des APDS

Les Ba'Aka s'avèrent en général mal préparés pour affronter la « vie moderne » et se trouvent en situation de personnes défavorisées, voire discriminées avec un niveau scolaire nettement plus faible. Souvent, ils sont constitués une main d'œuvre locale, percevant de faibles rémunérations.



Les villages et populations

La zone d'intervention des APDS englobe 25 villages et campements³ situés à l'intérieur et dans les zones périphériques (environ 20 km autour) de la Réserve (voir Figure13). Jusqu'à présent, les opérations des APDS y compris la collecte des données socioéconomiques, se cantonnent à la partie Est de la zone d'intervention, qui est traversée par la route principale de Monassao à Bomandjokou et le long de laquelle se trouvent onze villages.

Le recensement a estimé la population de la Réserve à environ 6.500 personnes pour 1.200 ménages. Bayanga en est le centre principal et compte plus de la moitié de la population de la Réserve (3.925 sur 6.188 en 2005, soit près de 64%) et abrite la plupart des services.

Provenance des chefs de ménage

Un peu plus d'un tiers de la population (34%) qui vit dans la Réserve, est considéré comme venu des autres localités de la RCA, contrairement à 40% considérés comme « natifs assimilés », parce qu'ils sont installés dans la réserve depuis plus de 10 ans et les natifs « authentiques » de la Réserve constituent les 26% restants.

Dynamique socio-économique et croissance de la population

Le recensement de 1995 la population totale compte 4.680 tandis qu'en 2012, 8032 personnes ont été recensées. En effet, malgré les fluctuations économiques favorables ou défavorables on constate une tendance à l'accroissement de la population au sein des APDS. Mais on ne dispose pas de séries temporelles suffisamment longues et les résultats de comptages réalisés à différents moments ne sont pas forcément comparables parce que les méthodologies et les conditions de réalisation n'étaient pas les mêmes.

Année	Population Réserve Spéciale	Taux de croissance annuel moyen	Source de données
1995	4680		La taille de la population Bilo vient de « Recensement général de la population 1994 Commune Yobe-Sangha », la taille de la population Ba'Aka d'un recensement fait par A. Kretsinger (1995).
2002	6500	5,6%	Yarrissem and Renner (2003) : Evolution des approches de développement intégré à la conservation au sein du Projet Dzanga-Sangha (1993-2003).
2004	5977	-4%	Source: Equipe suivi socio-économique des APDS.
2005	6188	3,5%	Source: Equipe suivi socio-économique des APDS.
2009	7376	5%	Source : Enquête socio-économique Projet UE
2012	8032	3%	Source : Plan de Développement Local, UICN

Tableau 5 : Taux de croissance annuel moyen de la population au sein des APDS

Néanmoins cette augmentation de la population peut s'expliquer par le fait que la Réserve est un des pôles économiques qui fournit les localités qui lui sont extérieures en produits forestiers et fauniques. En sens inverse, les villes situées au nord de la Réserve ainsi que celles du Cameroun limitrophe pourvoient les villages de la Réserve en produits manufacturés de première nécessité et même en manioc. Un facteur limitant pour ces échanges est constitué par le mauvais état des routes qui se reflète dans les coûts de transport élevés.

Organisation sociale, administrative et territoriale

Les APDS sont une entité administrative qui s'étend sur une bonne partie de la Commune de Yobé-Sangha dans la Sous-Préfecture de Bayanga et également une bonne partie de la Commune de Salo dans la Sous-

³L'essentiel des informations démographiques proviennent de PDSVDD 2006 : Recensement de la population des villages dans la Réserve. Rapport d'enquête



Préfecture de Nola. Ces entités territoriales sont administrées par les autorités politico-administratives et les collectivités locales. A ce titre il convient de distinguer en premier lieu les chefs coutumiers, les chefs de terre à Bayanga qui se partagent le terroir avec les chefs des villages voisins.

Éducation et santé

L'appui de l'Administration des APDS et celui des exploitants forestiers a contribué à l'amélioration de sante et de l'éducation mais demeure toutefois insuffisante.

Aussi les possibilités d'approvisionnement en eau potable dans la Réserve sont devenues satisfaisantes avec des forages réalisés dans plus de 10 villages.

Du point de vue l'éducation, l'état des lieux révèle qu'en dépit des infrastructures scolaires existante. Pourtant même avec le niveau scolaire des chefs de ménages légèrement au-dessus de la moyenne nationale, le système éducatif reste médiocre avec un taux d'analphabétisme estimé entre 28% à 41% de la population n'ayant pas dépassé le niveau de l'école primaire. L'alphabétisation de la population de la Réserve reste donc un défi prioritaire et persistant.

Le problème se pose aussi bien pour le secteur de la santé qui dispose d'un effectif de personnel limité avec une qualification insuffisante, un niveau de salaire faible et du manque de matériel.

Activités anthropiques

La quasi-totalité de la population active, qui est sans emploi rémunérateur, consacre une partie de leur temps de travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette, pour les besoins de subsistance. Ces activités constituent aussi une source de revenus monétaires. Depuis 2005, l'agriculture reste le grand secteur qui pourvoit les chefs de ménage en revenu même si on constate que la production agricole est loin de satisfaire les besoins locaux. Avec la suspension de l'exploitation forestière, le secteur formel d'emploi est limité à l'Administration locale et à celui des APDS qui emploie plus de 200 salariés. En 2005, l'agriculture reste le grand secteur qui pourvoit les chefs de ménage⁴ en revenu même si on constate que la production agricole est loin de satisfaire les besoins locaux.

⁴ Les informations économiques figurant dans le présent sous-chapitre et les sous-chapitres qui suivent proviennent, sauf indications contraires, des rapports de suivi socio-économique des APDS.

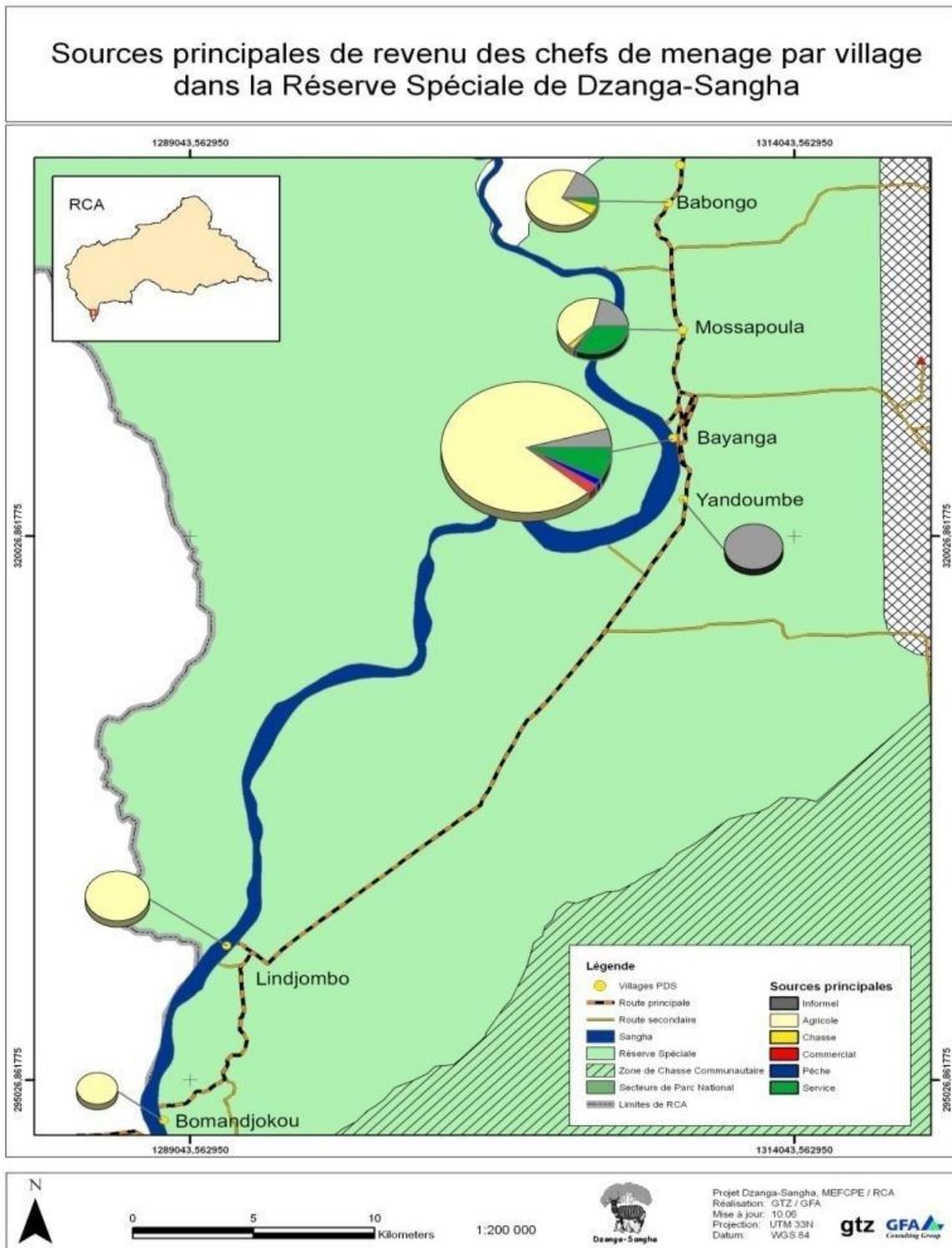


Figure 15 : Sources principales de revenu des chefs de ménage dans la Réserve.



L'agriculture

Le terme général de « série agricole » généralement utilisé en RCA est équivalent au terme « bande culturale » utilisé spécifiquement dans les APDS depuis les années '90s.

Au niveau des APDS, les exploitations agricoles sont caractérisées par un niveau d'investissement très bas, avec la pratique de cultures associées se traduisant par des faibles rendements. La production agricole est essentiellement destinée à l'autoconsommation. Seuls quelques surplus de productions sont mis en vente. Il s'agit d'un système de culture extensif, sans rotation, ni assolement. La superficie moyenne cultivée par ménage se situe autour d'un demi-hectare, avec des extrêmes s'établissant à 0,1 et 1,0 ha.

En tête des cultures pratiquées arrive le manioc, aliment de base de l'ensemble de la population. La banane plantain et le maïs occupent la deuxième place, avant l'arachide, taro l'igname, la patate douce et des légumes locaux.

Les cultures de rente, ne sont presque plus pratiquées de nos jours. Depuis un certain temps, la production du café est destinée à l'autoconsommation. Même avec des efforts de vulgarisation, aucune technique agroforestière n'est maîtrisée par les paysans, mise à part quelques fruitiers plantés en jardin de case.

La chasse artisanale

Dans les villages environnant les APDS, pratiquement tous les foyers s'adonnent à la chasse permettant de se procurer des moyens de subsistance nécessaires (Ghiurghi, 2002).

On peut distinguer deux modes de chasse :

La *chasse de subsistance*, qui est légale et dont le produit sert à l'autoconsommation (avec parfois vente de l'excédent). Elle est pratiquée toute l'année et les principales espèces prélevées sont principalement les petits ongulés (céphalophes) et les petits singes ;

La *chasse commerciale*, est réglementée et vise les espèces non protégées. Malheureusement la mauvaise pratique est assimilée au braconnage dont les produits (viande et trophées) sont destinés à la vente et Noss (1995) estime que les chasseurs de Bayanga exportent 26% des captures totales.

Les résultats des études sur l'impact de la chasse convergent vers la même conclusion : la pratique actuelle de la chasse n'est pas durable. Elle est axée essentiellement sur trois espèces de céphalophes (*C. monticola*, *C. callipygus*, *C. dorsalis*). Théoriquement, ce déséquilibre pourrait être résolu par un changement de régime alimentaire des habitants. Cependant, les habitudes alimentaires des populations locales sont principalement basées sur la viande de chasse qui coûte nettement moins chère que toute autre source de protéine animale. Des alternatives introduites dans le domaine de l'élevage et de la pisciculture, même après des années des projets pilotes et des efforts de vulgarisation, ne suscitent pas beaucoup d'enthousiasme.

La pêche

La pêche est une activité importante dans les APDS et on peut distinguer plusieurs types de pêcheurs :

Le premier est constitué des autochtones qui sont des Sangha-Sangha et des Ngoundji qui font de la pêche une activité principale.

Le second provient des villes ou villages éloignés (jusqu'à 180 km), notamment de Salo et de Nola avec une visée essentiellement commerciale, en recourant à du matériel plus performant. Les pêcheurs s'installent en campements de pêche et vendent les produits transformés dans les centres urbains. Le pêcheur peut gagner environ 375.000 par campagne pêche (60 à 90 jours de pêche) de 300 kilo de poisson frais (=150 morceaux de poisson fumé à 3.500 à Nola contre 2.500 CFA à Bayanga). Cette forme de pêche est un phénomène relativement récent et il n'existe pas d'étude sur son impact sur les ressources halieutiques.

Aussi, on observe pendant la période des basses eaux, particulièrement des femmes, qui se rendent sur les affluents de la Sangha et d'autres petits cours d'eaux pour pêcher des poissons, crevettes, crabes et autres



crustacés au moyen de petits barrages qu'elles construisent.

La cueillette

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) jouent un rôle très important dans la couverture des besoins alimentaires des populations, spécialement les Ba'Aka qui en dépendent en grande partie pour leur subsistance. Sur un potentiel de 180 espèces végétales utilisées pour la consommation des populations, environ 65% servent à l'alimentation (Guedje, 1999). Une partie de ceux-ci est échangée ou vendue aux Bilo sous forme de troc. Les produits les plus prisés sont : les ignames, fruits, champignons, noix et amandes comestibles, les chenilles, les larves, les termites, les fruits et graines, le miel. Ils utilisent également les épices et légumes, des lianes à eau ainsi que des plantes à usage médicinal et enfin les différentes espèces de Marantacée qui servent comme emballages.

Pour ce qui concerne l'équipement domestique, deux espèces de palmier rotin sont couramment utilisées. Pour la construction des huttes, les Ba'Aka se servent d'une douzaine d'espèces végétales, parmi lesquelles les Marantaceae occupent la première place.

Exploitation forestière

Les inventaires de reconnaissance réalisés par le Centre Technique Forestier Tropical (Inventaires CTFT 1960-1967, dans le secteur de Nola, dans les blocs 1-10) et le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN) dans le sud-ouest de la RCA, et notamment dans le secteur Unité d'Aménagement N° 3, couvrant la zone des APDS, démontrent une grande richesse en essences commercialement exploitables.

Essences exploitables		Volume brut (m ³ /ha)
Noms commerciaux	Noms scientifiques	
Ayous	<i>Triplochton scleroxylon</i>	11,2
Fraké	<i>Terminalia superba</i>	7,5
Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	5,9
Limbali	<i>Gilbertrodendron dewevrei</i>	3,1
Ohia	<i>Celtis sp.</i>	2,1
Essia	<i>Petersianthus macrocarpus</i>	1,7
Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>	1,5
Kosipo	<i>Entandrophragma candollei</i>	1,2
Tchitola	<i>Oxystigma sp.</i>	1,1
Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>	0,6
Tali	<i>Eythrophleum sp.</i>	0,4

Tableau 6 : Essences exploitables dans les APDS

Les premières exploitations forestières des années 70 dans le sud-ouest du pays visaient l'exportation en grumes d'essences nobles et flottables évacués sur le port maritime Congolais de Pointe Noire par chemin de fer. Pour l'heure, l'exportation de bois centrafricain se fait par voie routière jusqu'au port maritime de Douala au Cameroun.

L'exportation des grumes de première qualité demeure encore non négligeable et ce malgré l'exigence de nouveaux textes en vigueur. La longueur et l'état des routes aussi bien que l'enclavement sont toujours les facteurs déterminant du prix de revient de la grume au port de Douala. Ces facteurs désavantagent la RCA par rapport aux autres pays du bassin du Congo, et contraignent les exportateurs à une production de grumes de valeur afin d'augmenter leur capacité concurrentielle. Ceci explique l'exploitation très sélective observée (90% de Sipo, Sapelli et Ayous en 2004). Ces éléments peuvent être des catalyseurs conduisant à une diversification des essences exploitées et à une transformation plus poussée du bois.



D'après les statistiques officielles les volumes de bois abattus dans les APDS fluctuaient au cours de la période 1995 à 2003 entre approximativement 22.000 et 39.000 m³ par an. Une étude de faisabilité pour la reprise de l'exploitation réalisée en 1998 à la demande du WWF⁵ était parvenue à une production de grumes en régime de croisière de 40.000m³/an. En supposant une transformation légèrement supérieure à 90% de cette production un chiffre d'affaires d'un peu plus de 3 milliards FCFA (environ €4,5 millions) avait été déterminé.

L'administration des APDS toujours accompagnée des services forestiers régionaux, a un rôle d'évaluation et de contrôle de la gestion opérée par ces opérateurs sur la surface de la Réserve dont elle rend compte au Ministère en charge des forêts. C'est l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF) qui est chargée de l'appui aux concessionnaires dans la mise au point et la réalisation de leurs plans d'aménagement.

⁵ « Viabilité micro-économique et utilisation durable des ressources forestières, une contradiction », par G. Baum



Sociétés d'exploitation forestière

Différentes sociétés industrielles ont exploité la forêt des APDS depuis 1970 (Slovenia Bois de 1970 à 1985, Groupe Bonneau de 1987 à 1988, Sangha Bois de 1989 à 1990, Sylvicole des Bois de 1992 à 1997, Société des Bois de Bayanga de 1999 à 2005).

Au sud de la Réserve, au début des années 1980s, la Société d'Economie Mixte Centrafricano-Libyenne s'était implantée dans le nord de l'actuel Secteur Ndoki du Parc National Dzanga-Ndoki pour ne fonctionner que quelques mois. Au nord-ouest de la Réserve, depuis 1991 jusqu'à une période récente, la Société d'Exploitation Forestière en Sangha- Mbaéré (SESAM) a exploité les PEA n° 163 et 167, de 1.067 km² et 3.066 km² respectivement.

Aujourd'hui (depuis 2014) deux permis d'Exploitation et d'Aménagement ont été attribués respectivement à la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et d'Aménagement (SINFOCAM), décret N° 14.188 du 11 Juin 2014 et la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC), décret N°14.112 du 19 Avril 2014. Ces deux sociétés forestières sont en phase d'inventaire et exploitation respectivement dans leur assiette de coupe provisoire. Les activités d'abattage des arbres seront réalisées d'ici l'année prochaine.

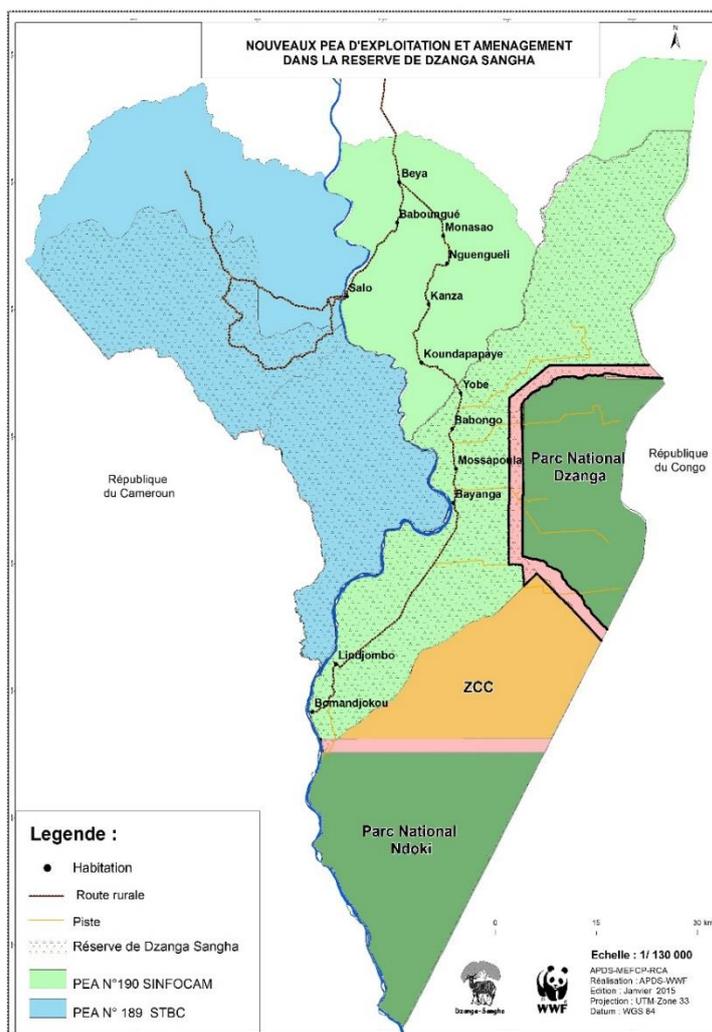


Figure 16 : Concessions forestières au sein des APDS

Bénéfices pour la population locale

En période d'activité, les sociétés forestières offrent de nombreux emplois fixes (jusqu'au 350 à Bayanga, plus de 240 à Salo, Nola) injectant un flux plus au moins régulier d'argent dans le circuit économique qui favorise la création d'activités connexes (commerces, transport, agriculture, artisanat, etc.). Elles prennent en charge ou participent à des réalisations d'infrastructures scolaires, sanitaires, etc. et, conformément à leurs cahiers des charges, elles entretiennent les infrastructures routières autour de leur concession.

En plus des taxes liées à l'exercice du commerce et des taxes douanières, les sociétés versent plusieurs taxes spécifiques à l'Etat, qui sont actuellement réparties de la manière suivante entre le Trésor Public (TP), la Compte d'Affectation Spéciale - Développement Forestier (CAS-DF) et la Commune (CM) :

- Patentes d'activités commerciales (55% TP et 4 % CM) ;
- Taxes de prospection (100% CAS-DF) ;



- Taxes de loyer (70% TP et 30% CAS-DF) ;
- Taxes de reboisement (25% TP, 50% CAS-DF et 25% CM) ;
- Taxes d'abattage (40% TP, 30 % CAS-DF et 30% CM) ;
- Taxes de stationnement des véhicules : grumiers, autres transports, etc. (100% CM).

Des projections montrent qu'en vitesse de croisière on peut tabler sur des recettes annuelles de l'ordre de 100 millions FCFA (environ 150.000€)⁶ pour la commune. Dans le contexte local, c'est à dire en particulier par rapport aux niveaux de vie et de prix existants et à la taille de la population, de telles sommes permettraient à la commune de mener des actions améliorant réellement la situation des administrés.

Malheureusement, depuis le départ de la première société, Slovenia Bois, aucune des sociétés n'a respecté ses engagements vis-à-vis de l'Etat. En conséquence, la commune a accumulé des montants importants d'arriérés des taxes forestières, des salaires et des charges sociales non versés, de même qu'elle est impuissante face au non-respect de beaucoup d'engagements de leur cahier de charge. En réaction, le Gouvernement a été obligé de faire retour au domaine public de l'Etat de leurs permis forestiers. Une nouvelle procédure d'attribution a été lancée et conclue en 2014 par le Ministère en charge des Forêts.

Pour le passé il faut admettre que la fluctuation des activités des sociétés forestières n'a pas facilité l'élaboration et la mise en œuvre de budgets communaux, dont les dépenses comprennent un bloc important de positions plus ou moins fixes.

Exploitation minière

Le sous-sol de la région sud-ouest du pays est connu pour sa richesse en or et en diamant. Les populations exploitent ces ressources de manière artisanale, dans les dépôts graveleux, généralement le long des cours d'eau. Dans tout le sud du pays se sont installés des artisans miniers qui vendent leur production à des bureaux spécialisés installés dans les villes voisines.

Le succès de cette activité est aléatoire, mais les gains qu'elle permet d'obtenir en cas de recherches fructueuses motivent une partie de la population à se livrer à cette occupation. L'activité est particulièrement développée et fréquente autour des villes de Nola et de Salo. Le nord de la Réserve est lui-même connu pour ses richesses diamantifères. Celles-ci font l'objet d'une exploitation qui entraîne une pression sur la faune environnante. La Figure 13 montre le mouvement des campements diamantaires au cours des dix dernières années. La pression sur la partie nord-est de la Réserve est évidente et il y a des campements qui ne se trouvent qu'à 5km du pré-parc du secteur Dzanga. L'exploitation minière est illégale dans la Réserve, mais comme ce type d'exploitation avait déjà débuté avant la création de la Réserve au nord de la rivière Sengue, l'exploitation artisanale des diamants a été toujours tolérée, après un accord entre les exploitants, les autorités locales et les APDS, au nord de cette rivière Sengue. On doit constater maintenant que cet accord n'est plus respecté par les exploitants qui ont commencé à exploiter plus au sud de la Rivière Sengue.

Il y a deux permis d'exploitation minière commerciale, accordés par le Ministère des Mines, dont un ne se trouve pas à l'intérieur des APDS. Le deuxième étant dans les APDS a été annulé. Il n'y a aujourd'hui pas de menace actuelle pour une exploitation minière de manière industrielle, mais elle reste potentielle. Par ailleurs des villages ont reçu l'autorisation de s'installer sur la frontière de la Réserve, ce qui inquiète l'Administration des APDS qui en a informé les autorités.

⁶ Voir F. Czesnik / Y. Yalibanda : Appui conseil financier pour le renforcement de la coopération avec la commune de Bayanga (rapport de mission PDS, 2007).

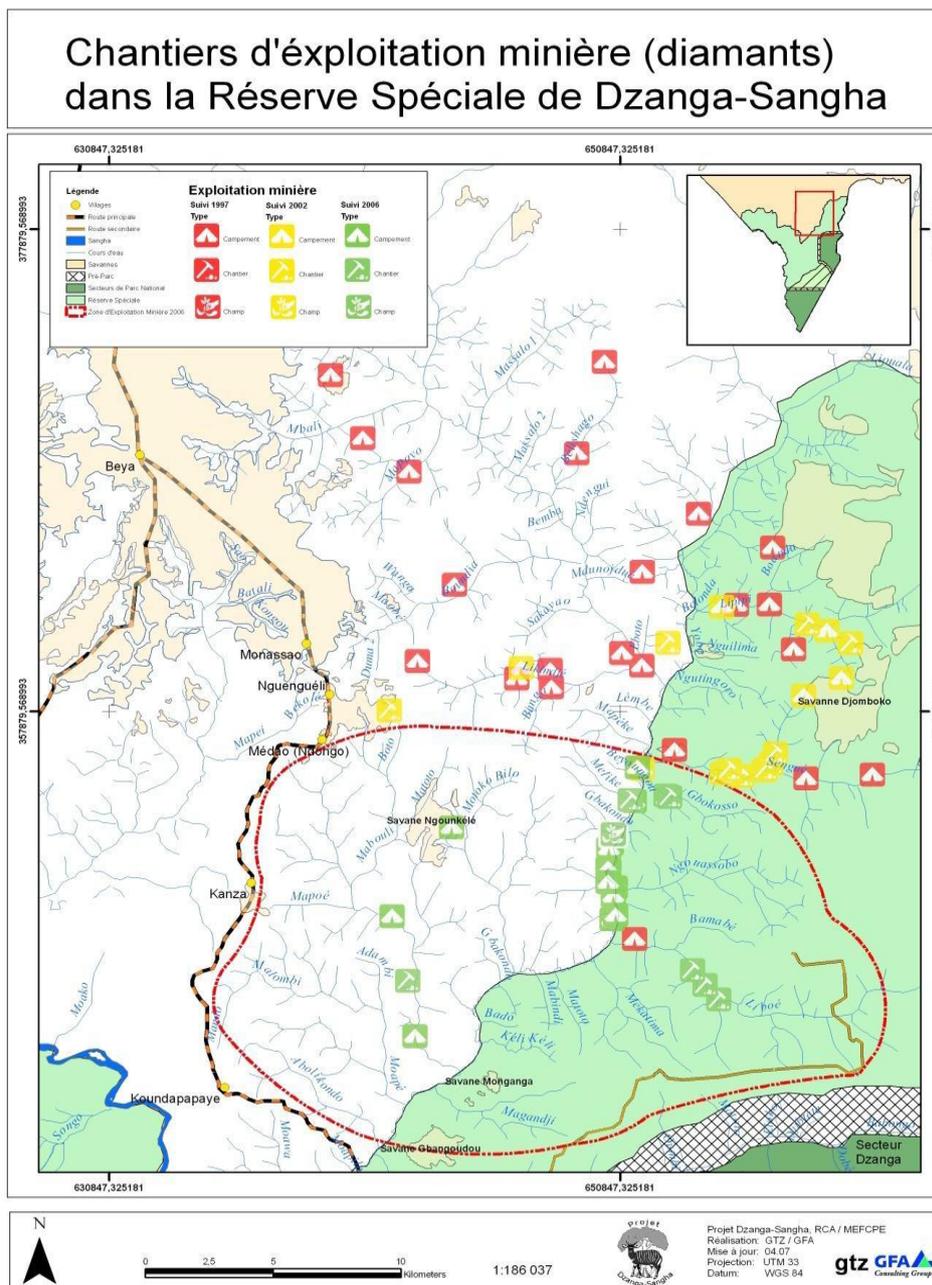


Figure 17 : Chantiers d'exploitation minière (diamants) dans la Réserve.

Conservation

L'Administration des APDS, en dehors de ses fonctions intrinsèques de gestion des aires protégées, joue un rôle économique très important pour la zone. Elle est un employeur de taille qui procure du travail à plus de 200 personnes, dont la majorité est embauchée de façon permanente. On peut estimer qu'environ 15% des ménages de la zone tirent une partie substantielle de leurs revenus grâce au travail offert par l'administration des APDS et par les partenaires. Le montant total des rémunérations versées est de l'ordre de 300 à 350 millions FCFA par an. D'autre part, surtout grâce aux partenaires d'appui, l'Administration des APDS a financé jusqu'à maintenant un certain nombre de dépenses publiques, que ce soit pour des infrastructures économiques et sociales, telles que des pistes, des écoles et des centres de santé, ou pour assurer le fonctionnement de services éducatif et de santé.

Les populations sont formellement impliquées dans la gestion des APDS à travers le Comité d'Arbitrage Local du Projet Dzanga-Sangha (CAL/PDS) créée depuis le 22 Avril 2000. Par Décision N°044 du 12



Décembre 2012, ce comité de 11 membres prend le nom du « Comité de Réflexion et d'Echange des APDS » en abrégé (CREAPDS), composé de 21 membres. Les membres sont des représentants des femmes, des Ba'Aka, de la jeunesse, des confessions religieuses, les autorités locales et les partenaires de les APDS. Ce Comité se réunit deux fois par an et a comme but d'échanger et de sensibiliser sur les activités des APDS et de trouver des solutions à tous différents opposants les APDS et les populations.

Tourisme

Entretemps, on associait le tourisme aux activités des grands parcs et des zones de chasse de savane au nord de la RCA, offrant des possibilités de tourisme cynégétique et de vision. Mais aujourd'hui dans le Plan Directeur pour le Développement Touristique de la RCA élaboré en 1999, les APDS ont été reconnues avec celle de Mbaéré-Bodingué comme l'un des deux sites majeurs d'intérêt touristique dont les produits sont très compétitifs sur le plan international.

En termes de bénéfice économique, les APDS ont enregistré en moyenne, une fréquentation de 1.150 nuitées en 1995 et de 1.704 nuitées en 2009, avec des écarts importants d'une année à l'autre. En 2011, le tourisme a généré un chiffre d'affaires global annuel de l'ordre de 137 millions FCFA dont environ 55% sont générés par le programme d'habitué des gorilles (PHP).

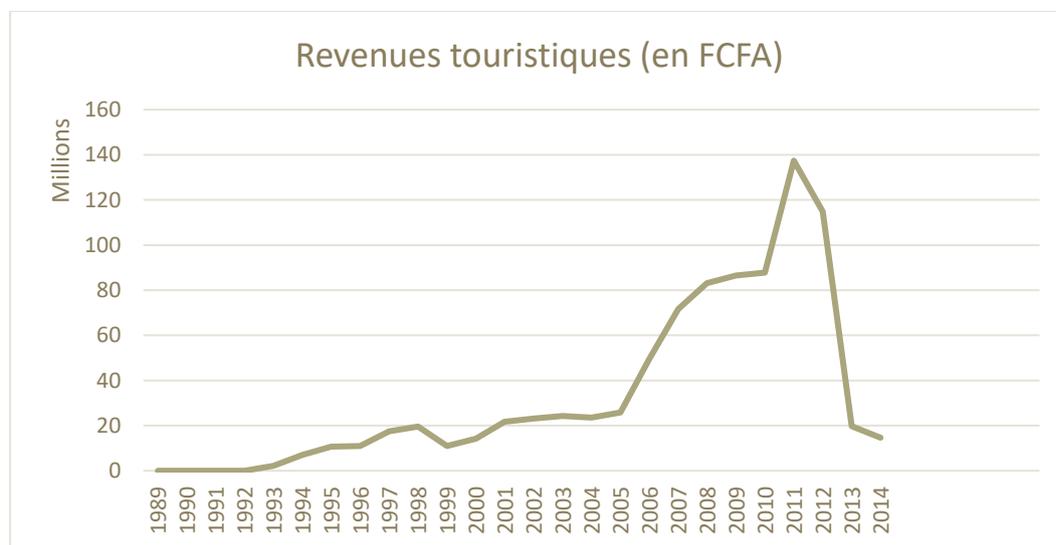


Figure 18 : Recettes touristiques des APDS de 1989 à 2014

Dans les conditions actuelles, les activités touristiques continuent à représenter « un investissement » pour l'Administration des APDS, en coûtant plus de ressources financières qu'elles n'en dégagent. En faisant l'hypothèse très théorique que tous les bénéfices aillent à l'Administration des APDS, il faudrait entre 1.800 et 2.400 nuitées pour obtenir un apport financier positif. Pour un taux de remplissage du Doli-Lodge proche de la capacité maximale (6.200 nuitées) et des prix inchangés, l'apport financier du tourisme pour la gestion des APDS pourrait s'élever à un montant compris entre 90 et 120 millions de FCFA (environ 140.000€ et 180.000€),

Bénéfices pour la population locale

Les bénéfices pour la population locale sont constitués des retombées directes sous forme de rémunération de l'ordre de 30 à 50 millions de CFA (environ 45.000 € et 76.000€) et des retombées indirectes (40% des droits d'entrées) en moyenne d'environ 6 millions de FCFA/an (environ 9.000 €) entre 2011 et 2012 que l'administration des APDS met à la disposition des populations locales.

Les troubles de l'année 2012 ont visiblement occasionné la baisse du nombre de touristes. En 2015 on enregistre une légère augmentation de fréquentation touristique.

En plus des objectifs financiers qui motivent la promotion des activités écotouristiques, son développement



peut aussi être justifié par d'autres effets :

Même si les retombées économiques pour la population sont pour l'instant encore très limitées, elles contribuent malgré tout à faire prendre conscience aux riverains et aux autorités locales qu'ils peuvent trouver un intérêt dans le soutien des efforts de conservation.

Une expérience réussie de développement touristique a un impact positif sur l'image du pays et peut, par ricochet, inciter les décideurs politiques nationaux à attacher une plus grande importance à la préservation d'aires protégées.

Le tourisme est un des facteurs qui apportent une notoriété à une aire protégée. Ceci lui donne la possibilité de capter davantage l'attention de bailleurs. Les visiteurs impressionnés par leurs visites consentent parfois à donner des sommes non négligeables pour la conservation.

La présence des visiteurs dans une aire protégée atténue les activités des braconniers. Elle concourt ainsi directement à la protection des espèces animales et permet éventuellement des économies au niveau du dispositif de surveillance.

L'existence des infrastructures et services touristiques attirent également de nombreux journalistes (films et journaux) avec un impact positif sur l'image du pays.

Chasse sportive

La chasse safari constitue un autre mode de valorisation économique de la faune sauvage. Même si elle peut générer des revenus, elle ne peut pas être comparée à d'autres modes de valorisation des ressources en termes d'emplois ou de valeur ajoutée.

Aux APDS, en raison du braconnage sur les domaines amodiés, les trois sociétés de chasse se sont définitivement retirées depuis 2007.

Les parties prenantes

Les autorités nationales de gestion

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDFCP)

Le MEDDFCP est chargé, dans le cadre de la politique générale définie par le Gouvernement, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche. Il a pour attributions d'étudier, régler, gérer et contrôler toutes activités du développement économique relevant de son Département.

Il est notamment chargé de :

- Appliquer la politique du Gouvernement en matière de l'Environnement, Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- Veiller à une meilleure contribution du secteur forestier au développement socio-économique du pays ;
- Réglementer et contrôler toutes les activités en matière de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche en rapport avec les Départements intéressés ;
- Veiller à la conservation des ressources naturelles notamment par leur exploitation rationnelle ;
- Assurer la vulgarisation des techniques de mise en valeur des ressources naturelles ;
- Veiller à la préservation, à la conservation et au renouvellement des écosystèmes menacés de disparition ainsi qu'à la protection et à la restauration des ressources naturelles en rapport avec les Départements intéressés ;
- Déterminer les zones d'aménagement forestier, cynégétique, faunique et aquatique,
- Intégrer la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes de développement des secteurs forestiers, fauniques et aquatiques ;



- Veiller au respect des textes en vigueur relatifs à la protection et à la gestion des ressources naturelles dans les secteurs du MEDDFCP ;
- Assurer la formation et le perfectionnement du personnel relevant de son Département en collaboration avec les Ministères Techniques concernés ;
- Veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des Services et Institutions placés sous son autorité ;
- Représenter l'Etat en justice.

Pour accomplir sa mission, le MEDDFCP dispose d'une administration centrale et des organismes et projets sous tutelle. Les agents du Ministère, y inclus les écogardes, peuvent être assermentés, portent des armes et ont un statut paramilitaire.

Le Ministère des Arts, du Tourisme, de la Culture et de la Francophonie (MATCF)

Le Ministère des Arts, du Tourisme, de la Culture et de la Francophonie (MATCF) est l'instance qui élabore les grandes stratégies de développement du tourisme du Gouvernement et procède à leur mise en œuvre. Il est l'un des départements sur lesquels le Gouvernement met l'accent pour la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté.

Dans le cadre des activités touristiques menées au sein des APDS, l'Administration de cette structure travaille en collaboration avec le Département du Tourisme dans le cadre de la mise en exploitation de Doli Lodge et de la promotion de l'écotourisme. Aussi, il apporte un appui technique à l'Administration des APDS à travers la mise à disposition des Cadres.

Les organismes internationaux

Fondation Tri-National de la Sangha (FTNS)

La Fondation du Tri-National de la Sangha (FTNS) a été créée en 2007 et bénéficie de son statut de fondation en Angleterre depuis 2008. Les Accords de collaboration avec les Ministères en charge des aires protégées des trois pays TNS ont été signés en 2008.

La FTNS est une structure juridique privée (fonds fiduciaires/fondation), gérée par un conseil d'administration mixte et indépendant avec une stratégie de mobilisation de fonds multiforme. Son siège est basé au Cameroun et y est considérée comme une Fondation étrangère.

Les financements couvrent les besoins spécifiques définis dans les plans d'aménagement et de gestion de chacun des trois parcs et leurs zones périphériques d'une part, et d'autre part appuient un certain nombre d'activités transfrontalières, comme la surveillance, réunion de planification et développement de protocoles et la mise en place des initiatives conjointes.

Fonds Mondiale pour la Nature (WWF)

WWF-RCA est une division de WWF International (Gland, Suisse) qui travaille pour la protection de la biodiversité en RCA. Le WWF a signé un accord de siège avec le Gouvernement Centrafricain en 1998, lui donnant un statut diplomatique pareil à ceux du système des Nations Unies. Comme mentionné dans l'historique des APDS, le WWF a signé un accord de projet avec le MEFCP en 1988, et fournit depuis ce jour un appui technique et financier pour la gestion du site.

Wildlife Conservation Society (WCS)

La Wildlife Conservation Society, fondée en 1895, a pour mission de sauvegarder la faune et les écosystèmes sauvages à travers le monde. WCS effectue des recherches sur des éléphants de forêt dans la clairière appelée Dzanga-Baï depuis plus de 20 ans.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)



L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été créée en 1948. Depuis 2010 UICN s'est installé dans les APDS avec comme objectifs principaux i) la négociation des conventions locales de gestion, ii) l'appui des communautés locales à l'élaboration des Plans Locaux de Développement (PLD), iii) la formation des communautés sur la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, iv) l'appui à la participation multi-acteurs au processus REDD.

Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)

Le PACEBCo (Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo, de la CEEAC finance par la BAD) s'est installé dans le TNS en 2011 en mettant en œuvre des projets en appui aux services de conservation et aux communautés vivant en périphérie et dans les Aires Protégées.

Les organisations de la société civile

Il y a plusieurs associations locales focalisées sur la pêche, l'agriculture, les droits de pygmées et de tourisme qui jouent les rôles divers en contribuant à la gestion des APDS. Une liste de ces partenaires se trouve dans la stratégie développement durable en Annexe 12.

Les menaces sur les APDS

Suite à un exercice en séance plénière avec les techniciens des APDS, une quarantaine de menaces ont été identifiées au sein des APDS. Les principales catégories de facteurs menant aux menaces sont :

- Manque des moyens de la population locale
- Manque de meilleures pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources
- Manque de gestion efficace des APDS
- Manque de coordination régionale
- Manque de connaissance écologique
- Manque de promotion des APDS
- Et les menaces non maîtrisables par les APDS.

Ces facteurs mènent aux nombreuses menaces indirectes, qui mènent par la suite aux quelques menaces directes sur les valeurs des APDS, notamment, la destruction de l'habitat, le braconnage pour la viande de brousse et l'ivoire, ainsi que les maladies transmissibles et l'acculturation de peuples Ba'aka. Le tableau ci-dessous montre les relations entre les facteurs, menaces indirectes et menaces directes ainsi que les volets techniques actuels des APDS voulant répondre aux différents facteurs et menaces. Il s'agit notamment du Volet Conservation, Volet Développement Durable, Volet Tourisme et Recherche, Volet Forêts & Bases de Données et le Volet Administration des APDS.

Les menaces sont par la suite décrites par catégories.



Intervention APDS	Causes/Catégories	Facteurs	Menaces indirectes	Menaces Directes	Intervention
	Menaces non maitrisable par APDS	Changement climatique Catastrophe naturelle Bandes armées Prolifération des armes de guerre et munition Crise économique Instabilité Politique		Destruction de l'habitat	
Volet Développement Durable	Manque de promotion des APDS	Manque de volonté politique Absence de sensibilisation			Volet Conservation (Surveillance)
	Manque des moyens de la population locale	Analphabétisme Croyance Pauvreté Exode des femmes Discrimination de Ba'aka Expertise professionnelle insuffisant	Feu de brousse Agriculture (en dehors de bande culturelle) Pêche intensive (non durable + Pratique illégale) Chasses subsistance non contrôlée Surexploitation PNFL (et bois) Manque gros bétails	Braconnage pour la viande de brousse	
Volet Recherche et Suivi	Manque de meilleures pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources	Exploitation forestière Exploitation/Exploration minière	Pollution (d'eau) Démographie (augmentation) Création nouveaux villages Ouverture des routes	Braconnage d'éléphant (ivoire)	
Administration APDS	Manque de Gestion efficace des APDS	Manque de financement Sou effectif personnel Mal gouvernance des APDS Expertise professionnelle insuffisant		Acculturation Ba'aka	
	Manque de coordination régionale	Perméabilité des frontières Manque d'harmonisation réglementation TNS			
Volet Recherche et Suivi	Manque de connaissance écologique	Manque de recherche scientifique Rétenion savoir traditionnel par Ba'aka		Maladies transmissibles (épidémies)	



Manque des moyens de la population locale

Bien que le pays soit peu peuplé et riche en ressources naturelles, 65% de la population locale vit en dessous du seuil de la pauvreté. La conscience environnementale de cette population est peu interpellée sur les conséquences néfastes de son action sur les écosystèmes forestiers. La « théorie du commun des mortels » qui consiste à privilégier le gain facile ainsi que le manque de vision du lendemain et l'individualisme amplifient ce phénomène. L'augmentation de la population, occasionne une pression très forte sur les ressources naturelles par les pratiques de l'agriculture, la chasse, la pêche et les feux de brousse.

En plus, les Ba'Aka représentent une culture gravement menacée. La situation de ce peuple les rend vulnérables partout où la compétition est la règle. Les pressions sont économiques, sanitaires, juridiques et ils sont de plus en plus arrachés à leur milieu culturel et mystique unique. Tout en étant une richesse économique et touristique incontestable, leur culture est d'abord un « patrimoine » de l'humanité en voie de disparition lente et irréversible.

Manque de meilleures pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources

L'exploitation forestière et minière, si elles ne sont pas soumises aux meilleures pratiques environnementales font planer plusieurs menaces sur l'intégrité des APDS. Premièrement même avec une exploitation forestière à faible impact environnemental, les arbres de valeur sont les plus prisés alors qu'ils mettent souvent plus de 300 ans à arriver à maturité, et une rotation de 30 ans ne peut pas permettre à une forêt suffisamment exploitée ne peut pas se rétablir de son potentiel en essences de valeur. En plus, les concessionnaires opérant dans la Réserve font face à l'instabilité politique, l'insécurité juridique et l'imprévisibilité de l'évolution des marchés. Malgré l'élaboration d'un plan d'aménagement à long terme, les entreprises forestières ont du mal à rentabiliser leurs investissements à court terme.

Mais le plus grand impact négatif de l'exploitation forestière reste l'ouverture des routes et pistes pour évacuer les grumes. Ces voies permettent l'accès facile aux chasseurs et braconniers. Aussi, l'exploitation forestière, vu son besoin en main d'œuvre, les personnes extérieures à la zone affluent pour le travail et cela augmente le nombre de la population riveraine et de ce fait la pression sur les ressources naturelles s'accroît.

En ce qui concerne l'activité minière, la découverte de gisements diamantifères dans la partie nord de la Réserve, attire depuis longtemps un grand nombre de prospecteurs qui vivent dans des petits camps installés dans les zones protégées et qui se nourrissent principalement des produits du braconnage. Il s'agit d'un secteur informel peu connu et encore difficilement contrôlable par l'Administration des APDS. Son effet direct sur le milieu est en croissance et la pression qu'elle exerce sur les ressources fauniques constitue une menace sérieuse pour les APDS. En plus, elle impacte la qualité des cours d'eau par le détournement des flux naturels provoquant ainsi l'ensablement des cours existants.

Manque de gestion efficace des APDS

Une gestion parfaite n'existe pas et elle reste ainsi toujours à améliorer. Premièrement l'absence d'agglomérations importantes à proximité et la difficulté des transports rendent l'endroit peu attrayant pour du personnel qualifié. En plus l'instabilité politique du pays rend la planification à long terme difficile. Par ailleurs, elle entraîne la réticence des bailleurs d'investir dans ce pays ainsi que les touristes d'y séjourner. Ce manque de moyen financier amène par la suite à un manque des ressources humaines et des moyens logistiques nécessaires pour gérer efficacement les APDS.

Manque de coordination régionale

Le manque de coordination régionale avec les autorités de gestion des aires protégées dans les pays voisins du paysage TNS est ressenti dans la gestion des APDS. Vu la perméabilité des frontières, la surveillance avec des équipes binationales est cruciale. Aussi le manque d'harmonisation de législation entre les trois



pays mène parfois aux traitements différents des infractions et des délinquants dans les pays.

Manque de connaissance écologique

De manière générale, les forêts d'Afrique Centrale sont encore mal explorées du point de vue recherche scientifique. Même si au niveau des APDS de nombreux travaux scientifiques sont déjà été réalisés, la connaissance du milieu naturel reste encore limitée. Les principales lacunes concernent l'écologie forestière, la répartition spatiale des différentes espèces animales et les interrelations fonctionnelles entre espèces animales et végétales mais aussi les connaissances scientifiques et spirituelles des Ba'Aka.

Afin d'assurer la durabilité des ressources il manque également des données fiables sur les quotas d'abattage des safaris, des coupes forestières, de la pêche, de la cueillette et de la chasse basés sur des considérations scientifiques telles que la dynamique et les densités des populations animales, les paramètres reproductifs des espèces-cible, leur capacité de dispersion, et la réaction des populations à l'exploitation.

Manque de promotion des APDS

Une menace importante qui pèse sur les aires protégées en général est le manque de volonté politique de les considérer comme une source de revenus importante pouvant assurer leur propre durabilité. L'absence de la sensibilisation au plus haut niveau du Gouvernement est à combler.

Menaces non maitrisable par le projet APDS

La République Centrafricaine reste soumise aux menaces qui ne sont pas maitrisables par l'Administration des APDS. On peut citer les crises économiques de la fin des années 1990 et l'insécurité qui ont entraîné une réduction de la production agricole. La crise économique mondiale de 2008 a aussi eu un fort impact sur l'industrie forestière ayant entraîné le chômage. Ce qui a pour conséquence une surexploitation des ressources naturelles (la faune, les mines, les produits forestiers non ligneux). En plus les troubles militaro-politiques de 2012-2013 ont provoqué une démotivation des bailleurs et des touristes.

Aussi, ces derniers évènements ont conduit à la prolifération d'armes de guerre qui servent au braconnage. A cela s'ajoute le fait que la justice n'a pas les moyens de détenir les malfaiteurs dans les locaux appropriés. Les quelques cas d'évasion enregistrés au niveau des APDS poussent les braconniers à poursuivre leurs forfaits.

Les menaces des catastrophes naturelles et du changement climatique sont encore peu ressenties au sein des APDS mais sont toute de même à considérer comme étant une menace potentielle.

Les menaces directes sur les valeurs des APDS

Malgré le statut d'aires protégées donné aux APDS, toutes ces valeurs sont menacées.

Comme montre le schéma ci-dessous, les menaces directes les plus importantes et les plus directes, affectant les valeurs des APDS sont :

- Le braconnage pour la viande de brousse ;
- Le braconnage pour l'ivoire ;
- La destruction de l'habitat ;
- Les maladies transmissibles ;
- L'acculturation des Ba'aka.

Tandis que, les différents volets des APDS traitent les causes et les facteurs de ces menaces pour trouver des solutions durables afin d'assurer son intégrité à long terme, le volet « Conservation » cherche à atténuer les menaces directes principalement le braconnage orienté vers la viande de brousse et l'ivoire ; ainsi que la destruction de l'habitat.



Diagnostic de l'état actuel des APDS et de sa gestion

La gestion des APDS actuelle

Depuis le début des APDS, les fonds du Gouvernement couvrent essentiellement les salaires des fonctionnaires affectés aux APDS et largement ne contribuent pas au développement des activités. Les fonds des partenaires financent l'essentiel des investissements en équipements et infrastructures ainsi que le fonctionnement. Ces fonds soutiennent également les différents dispositifs de gestion des APDS comme la surveillance, le suivi écologique, implication des riverains et acteurs économiques ou la mise en valeur éco touristique.

La structure organisationnelle retenue dans l'arrêté portant organisation du Projet Dzanga-Sangha du 10 décembre 2004 pour le « Projet Dzanga-Sangha (PDS) » est constituée pour l'essentiel d'une Direction Nationale appuyée par les Conseillers Techniques, de services de gestion administrative et financière et des entités techniques pour la conservation (principalement la lutte anti-braconnage (LAB), l'écotourisme, recherche et le développement durable). Au-dessus de cette structure opérationnelle a été placé un Comité de Pilotage dans lequel siègent les représentants des Directions Générales et des services concernés du Ministère de tutelle. Cet organe remplit une fonction d'orientation et de suivi des activités du projet au niveau de Bangui.

En ce qui concerne l'implication des parties prenantes dans la gestion des APDS et comme décrit ci-dessus un « Comité de Réflexion et d'Echange des APDS » en abrégé (CREAPDS), a été créé qui réunit la population les autorités de la localité et les représentants des APDS. Il est conçu comme cadre de discussion pour la résolution des sujets conflictuels entre les APDS et la population.

Conservation (Protection, gestion et sensibilisation)

Le Volet Conservation vise en général la protection intégrale des deux secteurs du Parc National de Dzanga-Ndoki et le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles dans la Réserve. Les principales actions sont :

- L'exécution des opérations de surveillance terrestre, aérienne et fluviale ;
- La sensibilisation des divers acteurs ainsi que la concertation avec les autorités administratives et législatives locales ;
- Ester en justice et le suivi des dossiers judiciaires.

Pour accomplir sa mission, le volet dispose d'un effectif total de 65 Ecogardes assermentés. Ces gardes effectuent des patrouilles avec l'appui d'une quarantaine de pisteurs et porteurs. La coordination des unités est assurée par le Chef d'Unité assisté d'un adjoint. La supervision est assurée par un Conservateur avec l'appui d'un Assistant Technique WWF.

Les patrouilles terrestres se font à partir des campements, en forêt et fluviales. Les opérations « Coups de Poing » et les contrôles à la barrière sont organisées sur la base d'un plan de surveillance (voir annexe 11), défini au préalable selon les priorités de conservation ainsi que des menaces récurrentes ou ponctuellement identifiées, basé sur un système de suivi performant (SMART).



Dans le cadre de la signature d'un accord Tri-National signé en 2000 une unité d'élite appelé Brigade Lutte Anti-Braconnage - TNS (BLAB) composée des éléments de chacun des trois pays partenaires organise les patrouilles bi- et tri-nationales effectuées à partir de la station de Nyangouté (secteur sud Parc National Dzanga Ndoki). L'unité intervient ainsi en renfort des positions nationales.

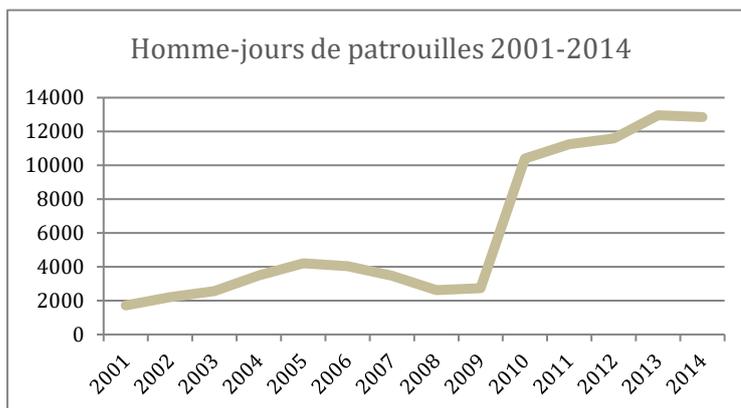


Figure 19 : Evolution d'effort de patrouille de 2001 à 2014

Le développement durable

Le développement durable renforce la préservation des écosystèmes des APDS par la mise en œuvre des mesures visant l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Ces mesures se traduisent par l'augmentation substantielle des revenus et l'accès aux services de base (éducation, santé, etc...).

Pour ce faire l'administration des APDS s'est investie en ce qui concerne l'éducation par la réfection et la construction de bâtiments scolaires, la dotation en équipement et en matériels. Elle a aussi appuyé la formation des enseignants à l'éducation environnementale et le recyclage des maîtres-parents, la prise en charge ponctuellement des salaires d'enseignants, et particulièrement de maîtres-parents. Pour les Ba'Aka, ils bénéficient des cours d'alphabétisation.

S'agissant du secteur de la santé, l'administration a financé des postes de santé et des pharmacies villageoises, mis à disposition des matériels divers (médicaments, mobilier) et assuré, la formation des secouristes. En plus, l'Administration des APDS continue de donner un appui ponctuel à la Préfecture sanitaire de la Sangha-Mbaéré dans diverses activités.

En plus le volet Développement Durable (appuyé par UICN) s'est investi à mettre en place des Plans de Développement Locaux et ainsi que des activités génératrices de revenus, comme l'agriculture et l'écotourisme communautaire.

Tourisme

Les APDS sont reconnues pour le rôle stratégique en matière de du développement du tourisme. La mise en valeur du site fait partie des éléments de gestion essentiels des APDS. Cette mise en valeur doit s'exprimer à travers les retombées financières escomptées, qui contribuent à la lutte contre le braconnage. Dans les conditions actuelles de fréquentation touristique et les tarifs appliqués, la balance des rentrées financières est encore déficitaire. On peut estimer que si le développement touristique évolue favorablement, son apport financier varie entre 20 et 25% des besoins financiers.

L'administration des APDS envisage l'implication des opérateurs privés dans les activités de promotion de la destination. En 2009 l'Administration des APDS a été présente au salon International du Tourisme à Berlin (ITB) qui est considéré comme une des plus grandes manifestations de ce type dans le monde. L'administration des APDS, avec l'appui du WWF et de la GTZ, a également mis au point, différentes brochures et un site web qui informent sur les APDS en général et qui décrivent les produits touristiques qui y sont proposés. A l'avenir il paraît souhaitable que les opérateurs privés se joignent à ces initiatives et contribuent à leur financement.

Les opérateurs touristiques actuels sont essentiellement : Africa Discovery, African Silver Safaris,



African Travel Management (ATM), Africa's Eden, Bushtracks, Central African Safaris (CAS), Central African Tours, Circuit Foret Sud, Discovery, Diamir, Inter Tours, Ivory Tours, Kananga, Middle Africa, Oase Reisen, Oasis Tours, Safari Kirdi, Tangani Tours, Treking Safaris Tours, Wild Primate Safaris, Zambezi.

Recherche

Les APDS accueillent les chercheurs nationaux et internationaux qui ont conduit, entre autres à la création des APDS, et à des publications dont les thématiques ont été focalisé sur :

- La biologie des gorilles et des singes ;
- Les domaines de la taxonomie ;
- Le fonctionnement des aires protégées ;
- Le monitoring des activités socio-économiques de développement ;
- La culture Ba'Aka.

Une liste provisoire des publications venant de la recherche dans les APDS se trouve en Annexe 10.

Zonage

Le zonage permet de créer un lien direct entre la conservation et les actions prioritaires menées dans les villages de la Réserve à travers une série de zones à vocations différentes mais complémentaires. Le zonage a vu le jour lors de la création du Complexe des APDS et a été modifié dans les années suivantes, sur la base des recherches biologiques, des études de faisabilité et des inventaires fauniques et floristiques et tend à accommoder les différents aspects socioculturels, économiques et écologiques.

Malgré une multitude d'échanges entre les parties prenantes et l'Administration des APDS, l'établissement d'un consensus sur l'étendue et la structuration des terroirs villageois ainsi que sur la réglementation de la chasse locale reste encore une tâche inachevée. Pour chaque zone délimitée, les informations portent sur la définition, les objectifs, une brève description et les normes d'usage :

- Le Parc National de Dzanga-Ndoki ;
- Le Pré-Parc (zone tampon) ;
- La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha ;
- La Zone de Chasse Communautaire (ZCC) ;
- La Zone de développement rural ;
- Les zones de chasse safari ;
- Les zones d'exploitation forestière.

Le « programme de zonage et d'aménagement » en Annexe 14 décrit le zonage en plus de détail.

Le Parc National de Dzanga-Ndoki

Il s'agit de la zone de conservation proprement dite, composée de ses deux secteurs, Dzanga (495 km²) et Ndoki (725 km²). Les deux secteurs du Parc, qui sont disjoints, ont pour objectif d'assurer la conservation de leur richesse écologique. La réglementation des deux secteurs du Parc National correspond aux critères traditionnels de classement pour les parcs nationaux : toute activité humaine extractive des ressources naturelles y est interdite et l'accès, supervisé par l'administration des APDS, y est permis dans un but touristique ou scientifique. Il s'agit du degré de protection maximal qui est appliqué au sein des APDS.

Le Pré-Parc (zone tampon)

Le Pré-Parc représente une zone de 2 km de large, qui ceinture les deux secteurs du Parc National. Sa raison d'être est de servir de tampon à la pression anthropique sur le Parc. Seules les activités suivantes sont susceptibles d'être menées dans le Pré-Parc de Dzanga-Sangha :



- Droit de poursuivre d'un animal blessé par les sociétés de safari ;
- Chasse coutumière telle que défini par les articles 36 à 39 du Code de protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en RCA ;
- Activités de cueillettes et de ramassage (article 7 du Règlement intérieur de la Réserve).

La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha

La Réserve (3.359 km² selon la législation) est la zone périphérique aux deux zones du Parc National. Il s'agit d'une réserve à vocation d'usages multiples destinée à la préservation d'espèces animales, à la conservation des écosystèmes représentatifs de la région du sud-ouest et à la satisfaction des besoins des populations selon les principes de la conservation (loi n° 90.018). Cette loi interdit aussi la création de tout nouveau village au sein de la Réserve et prévoit 5 zones où les activités anthropiques sont soumises à certaines conditions et sur les surfaces prévues (qui se recouvrent partiellement).

La Zone de Chasse Communautaire (ZCC)

La Zone de Chasse Communautaire (ZCC) constitue la seule zone à vocation unique dans la Réserve : n'y sont autorisées que les activités traditionnelles des populations locales (campement, chasse, pêche et cueillette) et la chasse pour les résidents étrangers détenant un droit de chasse dans la Réserve. Elle couvre 491 km² et, en plus d'être prévue dans la loi n° 90.018 portant la création de la Réserve, elle est définie par un arrêté du 10 décembre 2004 fixant les limites et la vocation de la Zone de Chasse Communautaire. De plus, cette zone, située au cœur du TNS, sert de tampon avec le Parc National de Nouabalé-Ndoki au Congo, et son statut ne lui permet pas de mettre en place des infrastructures comme des pistes ou des routes, ni d'être soumise aux activités d'exploitation commerciale.

La zone de développement rural

La zone de développement rural, ou zone agricole, est destinée à l'agriculture et à l'élevage, sur les « bandes culturales » prévues. Ces bandes culturales existent dans le but d'éviter une occupation anarchique de l'espace dans la Réserve. Elles sont présentes autour des villages de la Réserve, le long de l'axe routier. Leurs limites sont matérialisées. Elles couvrent un total proche de 4.000 ha, dont 2.200 environ étaient utilisés fin 2008.



Le Règlement Intérieur de la Réserve fixe les normes d'utilisation de cette zone par l'arrêté n° 007 du 25 mars 1992, normes qui ont été modifiées et complétées par les arrêtés du 22 avril 2002 et du 11 avril 2005.

La zone d'élevage de gibier pour la production de viande, prévue par la loi n'a jamais fait l'objet d'une délimitation ni d'un usage précis faute d'expertise disponible en la matière. Elle a été supprimée par Loi n° 7 du 11 mai 2007.

Les zones de chasse safari

En raison du braconnage illégal sur les domaines amodiés dans la Réserve, les trois sociétés de chasse se sont définitivement retirées depuis 2007. Alors que National Safari et Safaria avaient déjà depuis des années abandonnés leurs concessions, Aouk-Sangha Safaris a cessé son activité en 2007. Dans un futur proche il n'y pas prévu de l'installation de nouvelles sociétés dans la proximité des APDS.

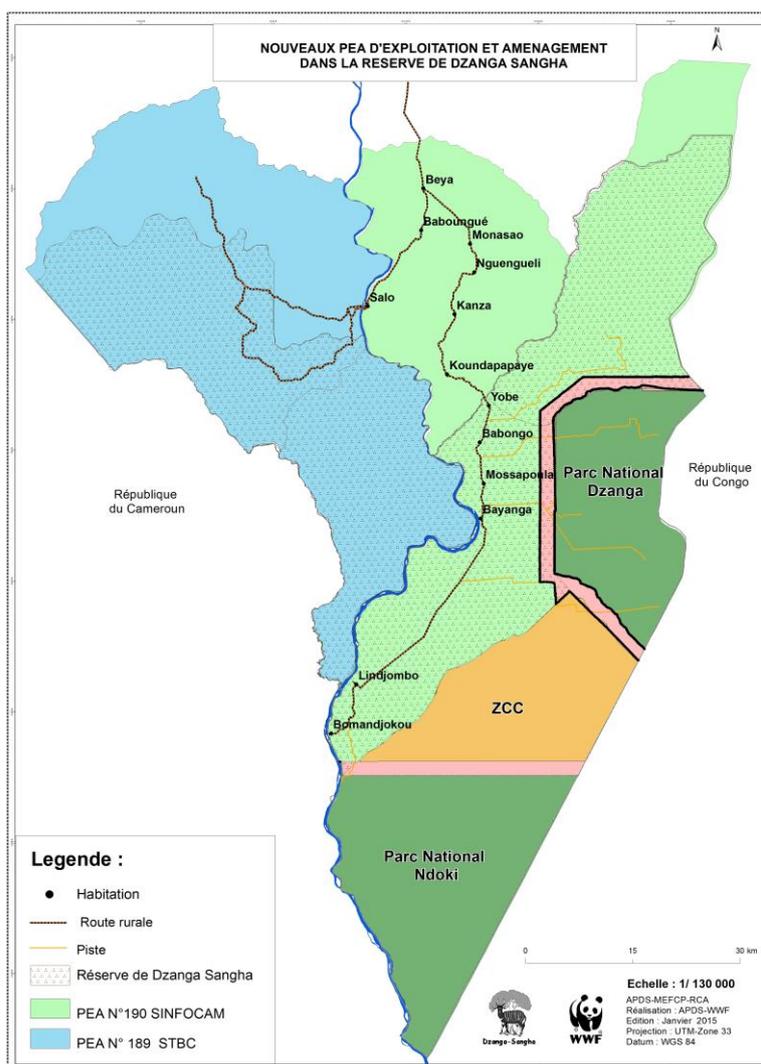


Figure 20 : Zonage des APDS en 2015

Les zones d'exploitation forestière

Les zones d'exploitation forestière ont pour objectif de fournir du bois d'œuvre de qualité, selon les principes de l'exploitation durable. Il faut remarquer que la législation prévoit une exploitation durable, mais malheureusement pour l'exploitation forestière dans le passé aucun des exploitants a obtenu ou même sollicité une certification. Deux Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) sont installés sur la Réserve à savoir : la Société de Transformation de Bois en Afrique Centrale (STBC) d'une superficie de 211 155 ha dont 192 033 ha de superficie utile et la Société Industrielle des Forêts Centrafricaines et d'Aménagement (SINFOCAM) d'une superficie de 234.465 ha ont 192 986 ha superficie utile par décret no 14.188 le 11 juin 2014. Ces deux sociétés forestières sont en phase d'inventaire et exploitation respectivement dans leur assiette de coupe provisoire. Les activités d'abattage des arbres seront réalisées en 2016.



Coopération sous régionale et internationale

Le paysage du TNS est l'une des plus importantes aires de conservation d'Afrique. Son territoire renferme trois (3) aires protégées : Lobéké (3.866 km² en République du Cameroun), Dzanga-Ndoki (1.222 km² en RCA) et Nouabalé-Ndoki (2.100 km² en République du Congo) et de leurs zones périphériques.

Le complexe Tri-National de la Sangha (TNS) est régi par l'accord de coopération signé le 7 décembre 2000 entre les gouvernements de la République du Cameroun, de la RCA et de la République du Congo. Cet accord définit le cadre de gestion et de fonctionnement de la zone transfrontalière de conservation. La Loi n°08.001 portant ratification du Traité relatif au TNS a été promulguée le 1^{er} Janvier 2008. Enfin, des protocoles d'accord ont été conclus entre les gouvernements membres du TNS dans le domaine de la lutte anti-braconnage et la libre circulation des personnes et des biens (voir stratégie de conservation).

La structure de gestion du TNS est constituée de quatre organes :

- Un Comité Tri-National de Supervision et d'arbitrage (CTSA), organe suprême de décision, composé des ministres en charge de la faune et des forêts des états parties et de son rapporteur, le Secrétaire Exécutif de l'organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA) ;
- Un Comité Scientifique Tri-National (CST), organe consultatif,
- Un Comité Tri-National de Suivi (CTS), organe de suivi de la mise en œuvre des décisions du CTSA et composé des divers représentants politiques, techniques et institutionnels locaux (Zone Tri-Nationale) ;
- Un Comité Tri-National de Planification et d'exécution (CTPE), organe de planification et d'exécution à la base des activités du TNS qui est composé des représentants des projets de conservation dans les zones de protection et périphériques.

L'Administration des APDS s'est engagé à :

- Organiser et Participer aux réunions CTPE (tous les 6 mois) ;
- Faciliter la tenue des réunions CTSA (1 fois/2 ans) ;
- Faciliter la tenue des réunions CTS/Tripartite (1 fois/an) ;
- Faciliter la tenue des réunions du CST (Comité Scientifique) (1 fois/an) ;
- Organiser et Participer aux Réunions Conservateurs du TNS (tous les 6 mois).

En plus, enfin de mettre en œuvre les accords tri-nationaux l'Administration des APDS s'assure de :

- Améliorer la communication et renforcer l'implication des autres acteurs du paysage TNS ;
- Sensibiliser les autorités locales sur les textes de circulation dans le TNS et les activités du TNS ;
- Faciliter la circulation du personnel TNS-APDS dans l'espace TNS.

En plus des activités liées au TNS, l'Administration participe aux réunions régionales dans le cadre de :

- La Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), qui est l'instance chargée de coordonner les stratégies sous régionales en matière de gestion durable des forêts d'Afrique Centrale, conformément à la Déclaration de Yaoundé de mars 1999.
- La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) qui a la vocation de regrouper toutes les parties prenantes dans la gestion des écosystèmes forestiers (Etats, ONG, secteur privé).
- Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) lancée lors du COP à Johannesburg en 2002, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. Cette initiative regroupe les Etats d'Afrique Centrale, de nombreux pays européens, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Banque Mondiale, ainsi que des ONG, les Universités et des entreprises privées.
- Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) qui regroupe des aires protégées de huit pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe et la République du Tchad).



- L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) ;
- L'Organisation Africaine du Bois (OAB) ;
- La Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) ;
- Les Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) dont le FEM, l'UICN, CITES, OMT,...

Depuis 2012 la TNS est reconnue également comme site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Afin d'assurer la mise en des recommandations de l'UNESCO, l'Administration des APDS fait :
L'évaluation annuelle du Bien TNS sur la base des outils EoH (Enhancing our Heritage) ;
Et œuvre à la production annuelle du rapport sur l'état de la conservation du Bien TNS.

Forces et faiblesses des APDS

Les principales forces des APDS se résument de la manière suivante :

- Appartenance au TNS ;
- Ecosystèmes encore relativement intacts ;
- Diverses valeurs ;
- Statut au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Multi-bailleurs ;
- Multi-partenaires ;
- Grande notoriété des APDS ;
- Coopération avec la population et les autorités locales.

Suite à un exercice en séance plénière avec les techniciens des APDS, les faiblesses principales ont été identifiées au sein des APDS. Les plus importantes d'entre elles sont listées ci-après :

- Mode de gouvernance inefficent ;
- Synergie régionale déficitaire ;
- Paramètres écologiques mal maîtrisés ;
- Déficit communicationnel sur les APDS ;
- Absence de réactivité face aux menaces.



Stratégie quinquennale pour le Parc National

Priorités de gestion pour le Parc National

Malgré le statut d'aires protégées donné aux APDS, toutes ces valeurs sont menacées. Comme montre dans la chaîne des résultats ci-dessous, les menaces directes les plus importantes et les plus directes, affectant les valeurs des APDS sont :

- Braconnage pour la viande de brousse ;
- Braconnage d'éléphant (ivoire) ;
- Destruction de l'habitat ;
- Acculturation Ba'aka ;
- Maladies transmissibles (épidémies).

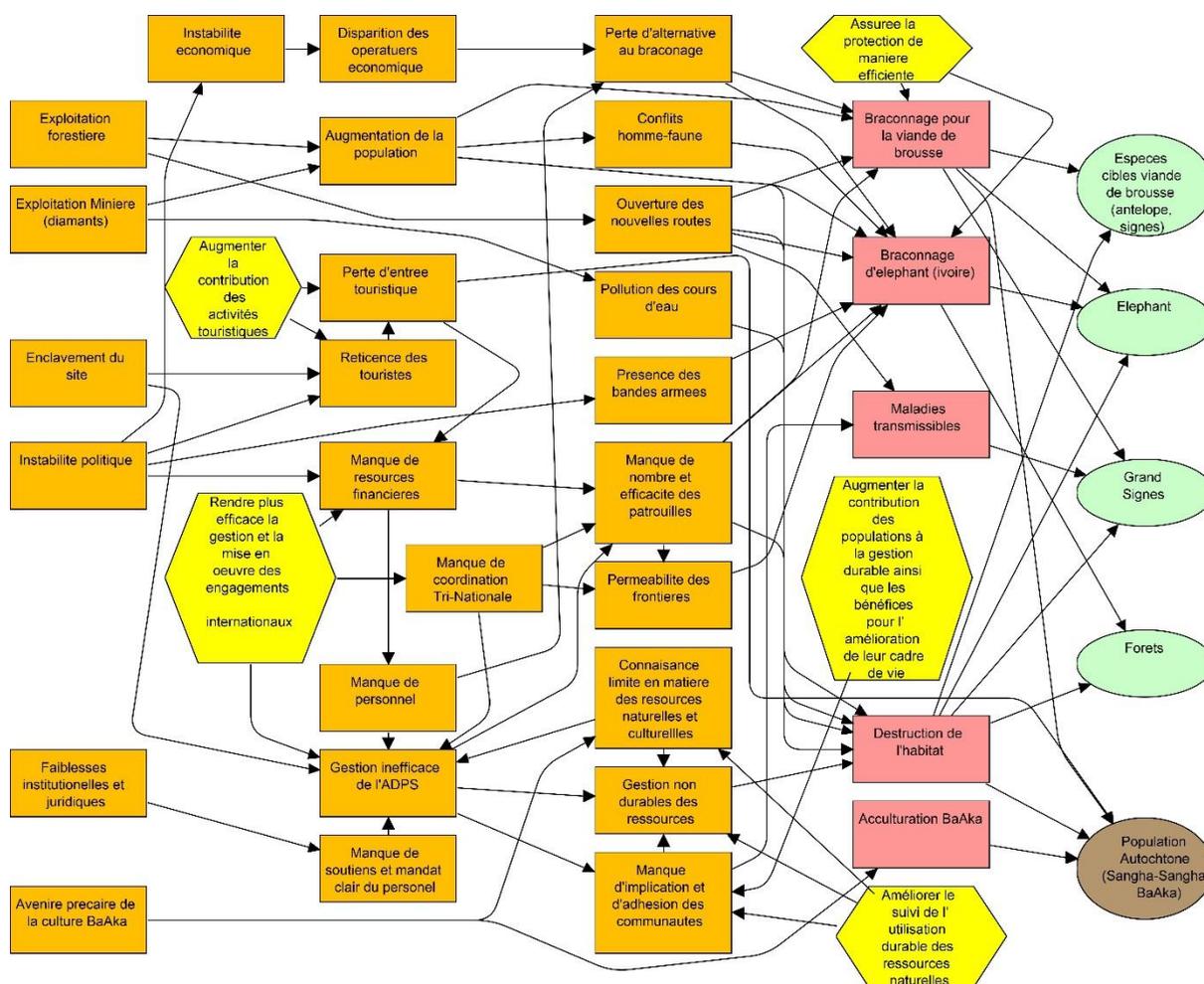


Figure 21 : Chaîne des résultats

Tandis que, les différents volets des APDS traitent les causes et les facteurs de ces menaces pour trouver des solutions durables afin d'assurer son intégrité à long terme, le volet « Conservation » cherche à atténuer les menaces directes principalement le braconnage orienté vers la viande de brousse et l'ivoire ; ainsi que la destruction de l'habitat.



Ainsi cinq (5) stratégies ont été retenues pour adresser les nombreuses menaces pesant sur les APDS.

Premièrement, la stratégie de conservation tient compte d’une claire compréhension des enjeux de protection et définissent des interventions appropriées pour encadrer les nouvelles activités anthropiques et éradiquer le braconnage à l’intérieur des APDS. La première stratégie se résume en :

1. Assurer la protection de manière efficiente (*Volet Conservation - LAB*)

Comme discuté ci-dessous et visualisé dans le tableau, les principales causes et facteurs qui peuvent être maîtrisé par les équipes des APDS sont le manque de ressources alternatives des populations locales, le manque de connaissance et d’utilisation des meilleures pratiques environnementales pour l’exploitation des ressources, le manque de connaissance écologique et une gestion inefficace des APDS.

Ces facteurs sont adressés par les stratégies suivantes concordantes avec les différents départements des APDS, notamment :

2. Augmenter la contribution des populations à la gestion durable ainsi que les bénéfices pour l’amélioration de leur cadre de vie (*Volet Développement Durable*).
3. Augmenter la contribution des activités touristiques au renforcement de la gestion (*Volet Tourisme*).
4. Améliorer l’utilisation durable des ressources naturelles (*Volet Recherche et Suivi*).
5. Rendre plus efficace la gestion (des ressources humaines, financiers, logistiques) et la mise en œuvre des engagements internationaux (*Administration*)

Ces cinq stratégies forment la base pour le plan de travail quinquennal 2017-2021.

Stratégies et modalités de mise en œuvre du plan de gestion

A. Optimisation du fonctionnement

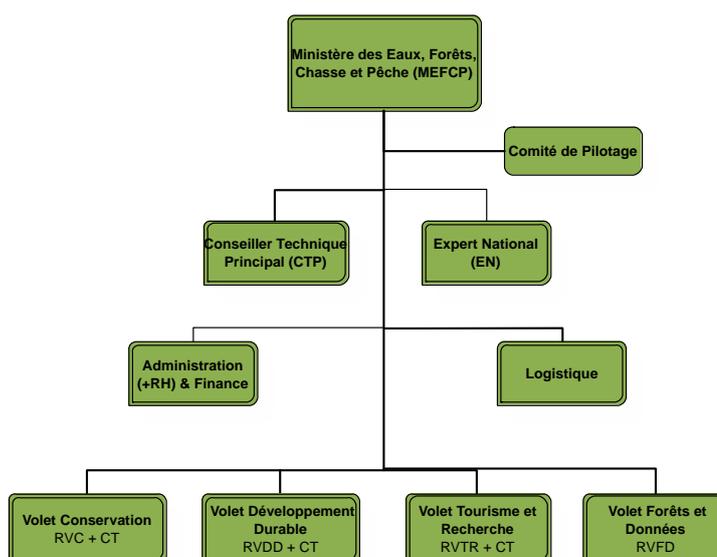
i. Mode de fonctionnement actuel

Les APDS sont sous tutelle du Ministère en charge des Aires Protégées. Le fonctionnement a légèrement changé depuis l’arrêté sur le fonctionnement des APDS datant de plus de 10 ans (2004).

Le responsable pour les APDS du Ministère est l’Expert National en partenariat avec un Conseiller Technique Principal contracté par le WWF.

Le Service *Administratif et Financier* est constitué d’un Responsable, un Chef de Personnel, une Assistante et un comptable embauché par l’administration accompagné par le Directeur Administratif et Financier et deux assistants contractés par le WWF.

Le *Service Logistique* compte un Logisticien contracté par le WWF accompagné d’un Aide Logisticien, un Mécanicien, un Aide-mécanicien, un Electricien, un Aide-électricien, un Magasinier, 4 Chauffeurs, un Pinassier, 2 Tronçonneurs et 16 Gardiens de l’administration.





Le *Volet Conservation* est doté du plus grand nombre de staff, notamment un Conservateur, un Assistant Conservateur, un Chef d'Unités LAB, un Assistant Chef d'Unité LAB, un Chargé de Discipline, un Assistant Chargé de Discipline, un Chef de garnison, 14 Chef de Section/ Equipe, 65 Eco-gardes et 33 Pisteurs. En plus une quarantaine de temporaire sont embauché pour assurer le gardiennage et l'entretien des différentes infrastructures de surveillance. Le volet a également un Conseiller Technique contracté par le WWF.

Le *Volet Développement Durable* consiste d'un Responsable, un Agent de Développement Communautaire, un Laborantin, une Fille de salle et trois Animateurs.

Le *Volet Tourisme et Recherche* a à son sein un Responsable pour le Centre d'Accueil, trois guides ainsi qu'un valet, une fille de ménage et deux gardiens pour Doli Lodge. En plus ce volet contient le Programme d'Habituation de Primates (PHP) consistant d'un Conseiller Technique et un assistant contracté par le WWF ainsi que sept guides, 35 pisteurs et 2 gardiens pour assurer l'habituation des primates ainsi que 14 temporaires.

Dernièrement le *Volet Forêts et Bases de Données* consiste d'un Responsable, un Agent de Saisie des Données et un Agent de Suivi.

Au total, les APDS totalisent plus de 200 personnes contractuelles, sans compter l'embauche temporaire.

ii. Mode de fonctionnement préconisé

Afin d'améliorer le fonctionnement des APDS plusieurs changements ont été préconisé, comme illustre dans l'organigramme suivant :

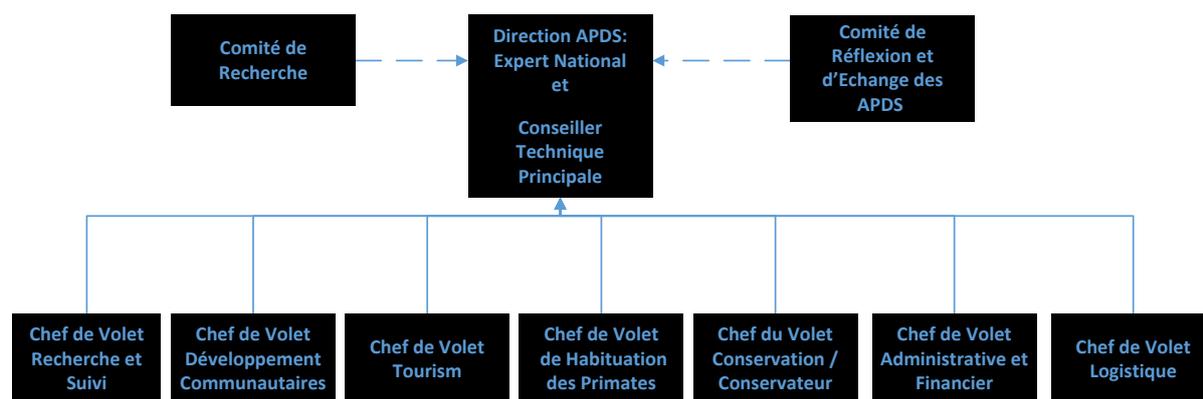


Figure 22 : Organigramme synthétique préconisé des APDS

Au niveau des volets il est prévu plusieurs changements, qui pouvant être déjà mis en place à partir de maintenant. Le Volet Tourisme et Recherche devrait se strictement concentrer sur les aspects liés au Tourisme comme un volet entièrement dédié au Tourisme. Pour se faire il est prévu le recrutement d'un Expert International (Conseiller) en Tourisme par le WWF. Le *Volet Tourisme* sera responsable également pour la gestion du Doli Lodge qui restera au moins dans un premier temps sous gestion directe. Fortement lie avec le Volet Tourisme est le **Programme de Habituation des Primates (PHP)** avec en tête un responsable PHP.

En ce qui concerne le volet « **Développement Durable** » il est prévu de le renforcer premièrement par un Conseiller, ainsi que par un Agent responsable pour l'Education Environnementale, un pour les activités concernant la Santé et un autre Agent responsable pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) en plus de renforcer l'équipe des animateurs.

Le Volet Forêts et Bases de Données sera plutôt *Volet Recherche et Suivi* prévoit la mise en place d'une cellule de suivi d'exploitation forestière avec 3 agents, ainsi qu'un responsable pour le suivi écologique, un



responsable pour le suivi socio-économique et un agent pour la gestion des bases de données et cartographie. Le Volet sera assisté par un **Comité de Recherche**, qui dépendra directement de la Direction et donnera son conseil pas seulement au Volet Recherche et Suivi, mais aussi au PHP et directement à la Direction.

Pour la protection du parc (volet Conservation) un recrutement des écogardes supplémentaires est prévu y compris des pisteurs et porteurs (1 pisteur et 1 porteur pour 3 écogardes).

B. Présentation des outils de gestion

Les activités à mettre en œuvre sont structurées par stratégie identifiée, sous la forme de différents programmes annexés au plan de gestion.

Les programmes annexés sont présentés ci-après et sont au nombre de six :

1. Stratégie de Surveillance et Lutte Anti-Braconnage (*Volet Conservation*) ;
2. Stratégie de Développement Durable (*Volet Développement Durable*) ;
3. Stratégie de Tourisme (*Volet Tourisme*) ;
4. Stratégie de Zonage (*Volet Recherche et Suivi*) ;
5. Stratégie de Recherche et Suivi (*Volet Recherche et Suivi*) ;
6. Stratégie d'Aménagement des Infrastructures (*Service de Logistique*).

Chaque programme a été détaillé de manière à identifier les activités à réaliser pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans les parties précédentes sur une période de 5 ans.

C. Présentation des activités envisagées pour la période 2017-2021

Les activités présentées dans les parties suivantes sont les lignes directrices des équipes techniques (volets) pour la période 2017-2021, afin d'atteindre les objectifs fixés pour chaque stratégie.

i. Stratégie de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage

La stratégie de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « Conservation » pour la période 2017 - 2021. L'objectif étant **d'assurer la protection des Aires Protégées de Dzanga-Sangha de manière efficiente**.

L'annexe 11 détaille l'organisation opérationnelle retenue pour lutter contre les menaces de manière efficace (construction d'infrastructures, besoin en personnel, mode de patrouille).

Les axes principaux sont :

- Mettre en œuvre la surveillance des APDS (puissance coercitive et douce) ;
- Assurer l'amélioration du suivi juridique (diminuer l'impunité) ;
- Assurer l'implication des populations dans la surveillance des APDS ;
- Mettre en œuvre la collaboration avec les deux concessions forestières ;
- Renforcer le système de surveillance du TNS.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la surveillance et la lutte anti-braconnage est consultable dans le Plan Quinquennal en Annexe 9.

ii. Stratégie de Développement Durable

Le niveau d'implication des populations dans la gestion des ressources des APDS reste faible, en dépit des initiatives organisées à leur intention depuis la création du projet en 1988. Il conviendrait de rappeler que les populations de la zone du projet ont bénéficié de plusieurs aides financières. Pourtant l'appui structurel recherché n'est autre à l'heure actuelle que les 40% des droits d'entrée au Parc pour les intérêts des communautés, ou les nombreuses opportunités d'emploi, qui ne sont pas en mesure d'inciter la population à protéger activement les ressources dans les APDS. Le programme de développement local (annexe 12) a comme objectif d'augmenter la contribution des populations à la gestion durable des Aires Protégées Dzanga-Sangha ainsi que les bénéfices pour l'amélioration de leur cadre de vie. Il est donc crucial



d'améliorer la participation active de la part des communautés locales dans la gestion d'ADPS avec un appui particulier au Comité de Réflexion et d'Echange des APDS (CREAPDS). Le président du CREAPDS est prévu d'être membre de Conseil d'Administration du FDS pour donner plus de poids au ce Comité. Ce programme synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « Développement Durable » pour la période 2017 - 2021. L'objectif étant **d'augmenter la contribution des populations à la gestion durable ainsi que les bénéfices pour l'amélioration de leur cadre de vie.**

Les axes principaux sont :

- Contribuer à l'amélioration de l'éducation de base des populations y inclut l'alphabétisme ;
- Promouvoir et mettre ouvre le programme de l'Education Environnementale et la sensibilisation ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé de base des populations ;
- Constituer et mettre en œuvre des plateformes de concertation et plans d'action des localités ;
- Appuyer l'amélioration de la production alimentaire ;
- Assurer l'utilisation durable des ressources non ligneuses (chasse, pêche, cueillette)
- Renforcer les capacités des groupes marginalisés Ba'Aka ;
- Renforcer la capacité des Associations.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour le développement durable est consultable dans le Plan Quinquennal en Annexe 9.

iii. Stratégie de Tourisme

Le programme de développement touristique en annexe 13 décrit les grandes activités à mettre en œuvre par le Volet « Tourisme » y inclus « PHP » et « Doli Lodge » pour la période 2017 - 2021.

L'objectif étant **d'augmenter la contribution des activités touristiques au renforcement de la gestion des APDS.** L'annexe détaille les axes principaux suivants :

- Mettre en place les bases pour le développement de tourisme ;
- Améliorer la rentabilité de Doli Lodge ;
- Améliorer les services marketing et réservation ;
- Libéraliser certaines activités touristiques communautaires ;
- Développer le programme d'habituation des primates (PHP).

Le tableau qui synthétise les activités à mener, par les volets « tourisme » est consultable dans le Plan Quinquennal en Annexe 9.

iv. Stratégie de Zonage

Le Stratégie de Zonage en annexe 14 décrit les grandes activités à mettre en œuvre par les services « Recherche et Suivi » pour la période 2017 - 2021. L'objectif étant **d'améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles dans le Reserve** par un zonage plus appropriée avec des modes de gestion efficaces.

Le programme identifie :

- Définir les zones affectées aux différents usages dans les APDS ;
- Définir les modes de gestion des différent zones identifiées ;
- Mis en place de system de suivi de leur utilisation ;
- Amener les sociétés d'exploitations vers la certification FSC.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, par le volet « Recherche et Suivi » est consultable dans le Plan Quinquennal en Annexe 9 avec les axes principaux suivants :

- Assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques pour les zones sous exploitation forestières ;
- Assurer le respect de la réglementation dans les zones dédiées à l'agriculture (bande culturale) ;
- Cartographier les zones d'autres utilisations de sol (camps miniers, terroirs villageois, zones de



- conflit d'usages) ;
- Matérialiser les limites des blocs d'aménagement.

v. Stratégie de Recherche et Suivi

Le Stratégie de Recherche et Suivi en annexe 15 décrit les grandes activités à mettre en œuvre par les services « Recherche et Suivi » pour la période 2017 - 2021. Ce stratégie et la suivante contribue chacune à l'objectif de **rendre plus efficace la gestion**, mais ne sont pas les seules stratégies nécessaires dans ce domaine. Par contre il est jugé inutile de leur décrire en plus de détaillée, car les activités associées semblent être assez évidentes (e.g. engagement internationaux). L'objectif pour la présente stratégie étant de **rendre plus efficace la gestion par un suivi approprié et une gestion efficace guidée par les résultats de suivi et de la recherche**.

Le programme identifie :

- Remise en place du Comité de Recherche au sein des ADPS ;
- Promotion de la recherche au sein des APDS ;
- Mise en place d'un système de suivi écologique ;
- Mise en place d'un système de suivi socio-économique ;
- Mise en place d'une base des données intégrées et des outils d'analyse pour améliorer la gestion.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, par le volet « Recherche et Suivi » est consultable dans le Plan Quinquennal en Annexe 9 avec les axes principaux suivants :

- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de recherche au sein des APDS ;
- Suivre l'impact d'utilisation des ressources par un inventaire faunique dans les APDS ;
- Assurer la mise en place d'une base de données.

vi. Stratégie d'Aménagement des Infrastructures

Le Stratégie d'Aménagement des Infrastructures en annexe 16 décrit les grandes activités à mettre en œuvre par le service « Logistique » pour la période 2017 - 2021. Ce stratégie contribue à l'objectif de **rendre plus efficace la gestion**, mais n'est pas la seule stratégie nécessaire dans ce domaine. L'objectif pour la présente stratégie étant de **rendre plus efficace la gestion par un suivi approprié et une gestion efficace des infrastructures**.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, par le service « Logistique » est consultable dans le Plan Quinquennal en Annexe 9 avec les axes principaux suivants :

- Entretien des bâtiments ;
- Construction des bâtiments ;
- Entretien des routes.

Plan de Travail Quinquennal

Le « Plan Quinquennal » des APDS est un document de travail qui récapitule pour chaque annexe technique :

- Les activités à réaliser ;
- Le chronogramme défini pour réaliser les activités ;
- Le responsable de la réalisation des activités ;
- Les résultats attendus ;
- La priorité ;
- Les moyens de vérification de suivi des activités.

A partir de ce document prospectif, les responsables et leurs services devront décliner les activités définies, en sous-activités à réaliser chaque année dans le cadre du Plan Annuel.



Annexes

ANNEXE 1. ESPECES PROTEGEES EN RCA

Animaux intégralement protégés (par ordre alphabétique) :

Espèce	Nom scientifique
Aigrette	<i>Bubulcus ibis</i>
Céphalophe à front noir	<i>Cephalophus n. nigrifons</i>
Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>
Chimpanzé	<i>Pan t. troglodytes et P. t. schweinfurthii</i>
Colobe guereza	<i>Colobus guereza occidentalis</i>
Crocodile (du Nil, faux-gavial et de forêt)	<i>Crocodylus niloticus, Crocodylus cataphractus, Osteolaemus tetraspis</i>
Daman d'arbre	<i>Dendrohyrax dorsalis</i>
Eléphant de forêt	<i>Loxodonta africana cyclotis</i>
Galago	<i>Galago demidovii</i>
Genette servaline	<i>Genetta servalina</i>
Gorille	<i>Gorilla g. gorilla</i>
Grand Calao	<i>Bucorvus abyssinicus</i>
Hippopotame,	<i>Hippopotamus amphibuis</i>
Léopard ou panthère (jaune et noire)	<i>Panthera p. pardus</i>
Loutre à joues blanches	<i>Aonyx congica</i>
Ombrette	<i>Scopus umbretta</i>
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>
Pangolin géant	<i>Smutsia gigantea</i>
Perroquet	<i>Psittacus erithacus</i>
Potamogale	<i>Potamogale velox</i>
Potto	<i>Perodicticus potto</i>
Ratel	<i>Mellivora capensis</i>
Varan	<i>Varanus varan</i>

Animaux partiellement protégés

Espèce	Nom scientifique
Bongo	<i>Tragelaphus e. euryceros</i>
Buffle nain de forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola defriesi</i>
Céphalophe de Peter	<i>Cephalophus c. callipygus</i>
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni rimator</i>
Mangoustes	<i>Herpestes spp.(naso / sanguinea)</i>
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>
Python	<i>Python sebae</i>
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei gratus</i>



ANNEXE 2. LISTE DES MAMMIFERES DES APDS

Order Primates

Chimpanzee *Pan troglodytes*
Gorilla *Gorilla gorilla*
Central African red colobus *Ptilocolobus oustaleti* (*Colobus pennanti oustaleti*)
Abyssinian Black-and-white Colobus Monkey *Colobus guereza*
Olive Baboon *Papio anubis*
Agile Mangabey *Cercocebus agilis* (*Cercocebus galeritus agilis*)
Grey-cheeked Mangabey *Lophocebus albigena* (*Cercocebus albigena*)
De Brazza's Monkey *Cercopithecus neglectus*
Crowned Guenon *Cercopithecus pogonias* (*Cercopithecus mona pogonias*)
Putty-nosed Monkey *Cercopithecus nictitans*
Moustached Monkey *Cercopithecus cephus*
Bosman's Potto *Perodicticus potto*
Western Needle-clawed Galago *Euoticus elegantulus*
Allen's Galago *Galago alleni*
Senegal Galago *Galago senegalensis*
Demidoff's Galago *Galagoides demidoff* (*Galagoides demidovii*)

Order Chiroptera

Insectivorous – Order Insectivora

Giant Otter-Shrew *Potamogale velox*
East African Hedgehog *Atelerix albiventris*
Soricidae sp.

Order Macroscelidea

Four-toed or forest elephant-Shrew *Petrodromus tetradactylus*

Rodent – Order Rodentia

Dwarf Squirrel *Myosciurus pumilio*
Four-striped tree Squirrel *Funisciurus lemniscatus*
Red-footed tree Squirrel *Funisciurus pyrhopus*
Sculptor Squirrel. *Heliosciurus gambianus*
Red-legged sun Squirrel *Heliosciurus rufobrachium*
Giant forest Squirrel *Protoxerus stangeri*
Lord Derby's flying Squirrel *Anomalurus derbianus*
Dwarf scaly-tailed Squirrel *Anomalurus pusillus*
Beecroft's Scaly-tailed Squirrel *Anomalurus beecrofti*
Pygmy Scaly-tailed flying Squirrel *Idiurus zenkeri*
Cameroon scaly-tail *Zenkerella insignis*
Gliridae sp.
Brush-tailed Porcupine *Atherurus africanus*
Marsh Cane Rat sp. *Thryonomys* sp. *Muroidea* sp.
Giant Rat *Cricetomys emini*

Carvorous – Order Carnivora

Honey Badger *Mellivora capensis*
Congo Clawless Otter *Aonyx congica*
Spotted-necked Otter *Lutra maculicollis*



Long-snouted Mongoose *Herpestes naso*
Marsh Mongoose *Atilax paludinosus*
Black-footed Mongoose *Bdeogale nigripes*
Large spotted Genet *Genetta tigrina* Servaline
Genet *Genetta servalina*
Giant Genet *Genetta victoriae*
African Civet *Civettictis civetta* (*Viverra civetta*)
African Palm Civet *Nandinia binotata*
Golden Cat *Felis aurata*
Leopard *Panthera pardus*

Order Pholidota

Long-tailed Pangolin *Uromanis tetradactyla* (*Manis tetradactyla*)
Tree Pangolin *Phataginus tricuspis* (*Manis tricuspis*)
Giant Pangolin *Smutsia gigantea* (*Manis gigantea*)

Order Tubulidentata

Aardvark *Orycteropus afer*

Order Hyracoidea

Southern Tree Hyrax *Dendrohyrax dorsalis* (*Dendrohyrax arboreus*)

Order Proboscidea

African Elephant *Loxodonta africana*

Order Artiodactyla

Hippopotamus *Hippopotamus amphibius*
Red River Hog *Potamochoerus porcus*
Western Giant Hog *Hylochoerus meinertzhageni*
Water Chevrotain *Hyemoschus aquaticus*
African Buffalo *Syncerus caffer*
Bushbuck *Tragelaphus scriptus*
Bongo *Tragelaphus euryceros* (*Boocercus euryceros*)
Sitatunga *Tragelaphus spekei*
Blue Duiker *Cephalophus monticola*
Black-fronted Duiker *Cephalophus nigrifrons*
Red flanked Duiker *Cephalophus rufilatus*
White-bellied Duiker, Gabon duiker *Cephalophus leucogaster*
Peters Duiker *Cephalophus callipygus*
Yellow-backed Duiker *Cephalophus silvicultor*
Bay Duiker, black band Duiker *Cephalophus dorsalis*
Dwarf Antelope *Neotragus batesi*



ANNEXE 3. LES OISEAUX DES APDS

Cette liste est basée sur l'article "The avifauna of Dzanga-Ndoki National Park and Dzanga- Sangha Rainforest Reserve, Central African Republic" (Green and Carrol 1991), avec les observations complémentaires de Christy (1999, 2000). Le statut de chaque espèce est indiqué comme : R (résident), P (paléarctique migrant), M (afro-tropical migrant). Habitat, motionné que pour des espèces résidentes avec les lettres F (forêts) D (clairières et savanes y inclus baïs), A (habitat aquatique et ouvert : rivière et cours d'eau).

Family Phalacrocoracidae

Long-tailed Cormorant *Phalacrocorax africanus* M

Family Ardeidae

Great Bittern *Botaurus stellaris* P

Dwarf Bittern *Ixobrychus sturmii* M

White-crested Bittern *Tigriornis leucolophus* R, F

Black-crowned night Heron *Nycticorax nycticorax* M Squacco Heron *Ardeola ralloides* P

Cow Egret *Bubulcus ibis* M

Green backed Heron *Butorides striatus* R, A

Little Egret *Egretta garzetta* P

Intermediate Egret *Egretta intermedia* M

White Heron (great Egret) *Egretta alba* P

Purple Heron *Ardea purpurea* P

Grey Heron *Ardea cinerea* P

Black-headed Heron *Ardea melanocephala* M Goliath Heron *Ardea goliath* R, A

Family Scopidae

Hammerkop *Scopus umbretta* R, A

Family Ciconiidae

Yellow-billed Stork *Mycteria ibis* M

Black Stork *Ciconia nigra* P

Abdim's Stork *Ciconia abdimii* M

Woolly-necked Stork *Ciconia episcopus* M

Saddle-billed Stork *Ephippiorhynchus senegalensis* M

Maribou Stork *Leptoptilos crumeniferus* M

Family Threskiornithidae

Sacred Ibis *Threskiornis aethiopicus* M

Hadedda Ibis *Bostrychia hagedash* R, A

Spot-breasted Ibis *Bostrychia rara* R, F

Family Anatidae

White-faced whistling Duck *Dendrocygna viduata* M

Egyptian Goose *Alopochen aegyptiacus* M

Spur-winged Goose *Plectropterus gambensis* M Comb Duck *Sarkidiornis melanotos* M

Hartlaub's Duck *Pteronetta hartlaubii* R, A

African pygmy Goose *Nettapus auritus* M

Northern Pintail *Anas acuta* P

Family Accipitridae

African Cuckoo Hawk *Aviceda cuculoides* R, F

Bat Hawk *Macheiramphus alcinus* R, F

Black-shouldered kite *Elanus caeruleus* M

Black Kite *Milvus migrans* M

African Fish Eagle *Haliaeetus vocifer* R, A

Palm nut Vulture *Gypohierax angolensis* R, F

Congo serpent Eagle *Dryotriorchis spectabilis* R, F

African harrier Hawk *Polyboroides typus* R, F



Western marsh Harrier *Circus aeruginosus* P
Great Sparrowhawk *Accipiter melanoleucus* R, F
Red-thighed Sparrowhawk *Accipiter erythropus* R, F Chestnut-bellied Sparrowhawk *Accipiter castanilius* R, F
Red-chested Goshawk *Accipiter tachiro toussenelii* R, F
Shikra *Accipiter badius* M
African long-tailed Hawk *Urotriorchis macrourus* R, F
Lizard Buzzard *Kaupifalco monogrammicus* R, D Steppe Buzzard *Buteo buteo vulpinus* P
Red-necked Buzzard *Buteo auguralis* M
Lesser spotted Eagle *Aquila pomarina* P
Tawny Eagle *Aquila rapax* M
Ayres' Hawk Eagle *Hieraaetus ayresii* M
Long-crested Eagle *Lophaetus occipitalis* M
Crowned Eagle *Stephanoaetus coronatus* R, D
Osprey (fish hawk, sea eagle) *Pandion haliaetus* P

Family Sagittariidae

Secretary bird *Sagittarius serpentarius* M

Family Falconidae

Eurasian Kestrel *Falco tinnunculus* P
Grey Kestrel *Falco ardosiaceus* M

Family Phasianidae

Forest Francolin *Francolinus lathami* R, F
Scaly Francolin *Francolinus squamatus* R, D Harlequin Quail *Coturnix delegorguei* M

Family Numididae

Black Guinea fowl *Agelastes niger* R, F
Plumed Guinea fowl *Guttera plumifera* R, F
Crested Guinea fowl *Guttera pucherani edouardi* R, F

Family Turnicidae

Small Buttonquail *Turnix sylvatica* M

Family Rallidae

Nkulengu Rail *Himantornis haematopus* R, F
White-spotted Flufftail *Sarothrura pulchra* R, F
Grey-throated Rail *Canirallus oculus* R, F
African Crake *Crecopsis egregia* M
African black Crake *Amaurornis flavirostris* R, A

Family Heliornithidae

African Finfoot *Podica senegalensis* R, A

Family Otidae

Black-bellied Bustard *Eupodotis melanogaster* M

Family Jacanidae

African Jacana *Actophilornis africanus* R, A

Family Recurvirostridae

Black-winged Stilt *Himantopus himantopus* P
Pied Avocet *Recurvirostra avosetta* P

Family Glareolidae

Egyptian Plover, crocodile bird *Pluvianus aegyptius* R, A Rock Pratincole *Glareola nuchalis* R, A
Grey Pratincole *Glareola cinerea* R, A

Family Charadriidae



Little ringed Plover *Charadrius dubius* P
Common ringed Plover *Charadrius hiaticula* P
Forbes's Plover *Charadrius forbesi* M
White fronted Plover *Charadrius marginatus* M Wattled Plover *Vanellus senegallus* M
White-headed Lapwing *Vanellus albiceps* R, A

Family Scolopacidae

Common Snipe *Gallinago gallinago* P
Common Redshank *Tringa totanus* P
Marsh Sandpiper *Tringa stagnatilis* P
Greenshank *Tringa nebularia* P
Green Sandpiper *Tringa ochropus* P
Wood Sandpiper *Tringa glareola* P
Common Sandpiper *Actitis hypoleucos* P
Sanderling *Calidris alba* P
Little Stint *Calidris minuta* P
Curlew Sandpiper *Calidris ferruginea* P
Ruff *Philomachus pugnax* P

Family Laridae

Lesser black-backed Gull *Larus fuscus* P
Little Gull *Larus minutus* P
Grey-headed Gull *Larus cirrocephalus* M

Family Rynchopidae

African Skimmer *Rynchops flavirostris* M

Family Columbidae

Afep Pigeon *Columba unicincta* R, F
Eastern, western bronze-naped Pigeon *Columba delegorguei iriditorques* R, F
Blue-spotted wood Dove *Turtur afer* R, D
Tambourine wood Dove *Turtur tympanistris* R, F
Blue-headed wood Dove *Turtur brehmeri* R, F
African green Pigeon *Treron australis calva* R, F

Family Psittacidae

African grey Parrot *Psittacus erithacus* R, F
Jandine Parrot *Poicephalus gulielmi* R, F
Red-headed Lovebird *Agapornis pullarius* R, D
Black-collared Lovebird *Agapornis swindernianus* R, F

Family Musophagidae

Guinea Turaco *Tauraco persa* R, F
Great blue Turaco *Corythaeola cristata* R, F

Family Cuculidae

Black and white Cuckoo *Clamator jacobinus* M
Levaillant's Cuckoo *Clamator levaillantii* M
Red-chested Cuckoo *Cuculus solitarius* R, F
Black Cuckoo *Cuculus clamosus* R, F
Common Cuckoo *Cuculus canorus* P
African Cuckoo *Cuculus gularis* M
Dusty long-tailed Cuckoo *Cercococcyx mechowi* R, F
Olive long-tailed Cuckoo *Cercococcyx olivinus* R, F
African emerald Cuckoo *Chrysococcyx cupreus* R, F
Yellow-throated Cuckoo *Chrysococcyx flavigularis* R, F
Klaas's Cuckoo *Chrysococcyx klaas* R, F
Dideric Cuckoo *Chrysococcyx caprius* R, D
Yellow-bill Coucal *Ceuthmochares aereus* R, F
Gabon Coucal *Centropus anselli* R, F



Blue-headed Coucal *Centropus monachus* R, D
Senegal Coucal *Centropus senegalensis* R, D

Family Strigidae

Sandy scops Owl *Otus icterorhynchus* R, F
Maned Owl *Jubula lettii* R, F
African or spotted eagle Owl *Bubo africanus* R, D
Fraser's eagle Owl *Bubo poensis* R, F
Vermiculated fishing Owl *Scotopelia bouvieri* R, F
African wood Owl *Strix woodfordii* R, F

Family Caprimulgidae

Brown Nightjar *Caprimulgus binotatus* R, F
Plain Nightjar *Caprimulgus inornatus* M
Long-tailed Nightjar *Caprimulgus climacurus* M
Standard-winged Nightjar *Macrodipteryx longipennis* M
Pennant-winged Nightjar *Macrodipteryx vexillarius* M

Family Apodidae

Mottled Spinetail *Telacanthura ussheri* M
Black Spinetail *Telacanthura melanopygia* R, F
Sabine's Spinetail *Rhaphidura sabini* R, F C
Cassin's Spinetail *Neafrapus cassini* R, F
African palm Swift *Cypsiurus parvus* R, D
Common Swift *Apus apus* P
Little Swift *Apus affinis* R, D
White-rumped Swift *Apus caffer* M

Family Coliidae

Speckled Mousebird *Colius striatus* R, D

Family Trogonidae

Narina Trogon *Apaloderma narina* R, F
Bare-cheeked Trogon *Apaloderma aequatoriale* R, F

Family Alcedinidae

Shining blue Kingfisher *Alcedo quadribrachys* R, A
Malachite Kingfisher *Alcedo cristata* R, A
White-bellied Kingfisher *Alcedo leucogaster* R, F
African dwarf Kingfisher *Ceyx lecontei* R, F
African pygmy Kingfisher *Ceyx pictus* R, D
Chocolate-backed Kingfisher *Halcyon badia* R, F
Grey-headed Kingfisher *Halcyon leucocephala* M Blue-breasted Kingfisher *Halcyon malimbica* R, F
Woodland Kingfisher *Halcyon senegalensis* R, D
Giant Kingfisher *Megaceryle maxima* R, A
African pied Kingfisher *Ceryle rudis* R, A

Family Meropidae

Black-headed Bee-eater *Merops breweri* R, D
Blue-headed Bee-eater *Merops muelleri* R, F
Black Bee-eater *Merops gularis* R, F
Little Bee-eater *Merops pusillus* R, D
Blue-breasted Bee-eater *Merops variegatus* R, D
White-throated Bee-eater *Merops albicollis* M

Family Coraciidae

European Roller *Coracias garrulus* P
Broad-billed Roller *Eurystomus glaucurus* M Blue-throated Roller *Eurystomus gularis* R, F

Family Phoeniculidae



White-headed Woodhoopoe *Phoeniculus bollei* R, F
 Forest Woodhoopoe *Phoeniculus castaneiceps* R, F

Family Upupidae

African Hoopoe *Upupa epops africana* M

Family Bucerotidae

White-crested Hornbill *Tropicranus albocristatus* R, F
 Black dwarf Hornbill *Tockus hartlaubi* R, F
 Red-billed dwarf Hornbill *Tockus camurus* R, F
 African pied Hornbill *Tockus fasciatus* R, F
 Trumpeter Hornbill *Bycanistes fistulator* R, F
 White-thighed Hornbill *Bycanistes cylindricus albotibialis* R, F
 Black and white casqued Hornbill *Bycanistes subcylindricus* R, F
 Black-casqued Hornbill *Ceratogymna atrata* R, F

Family Lybiidae

Grey-throated Barbet *Gymnobucco bonapartei* R, F
 Yellow-spotted Barbet *Buccanodon duchaillui* R, F Speckled Tinkerbird *Pogoniulus scolopaceus* R, F
 Yellow-rumped Tinkerbird *Pogoniulus bilineatus leucolaima* R, D
 Yellow-throated Tinkerbird *Pogoniulus subsulphureus* R, F
 Red-rumped Tinkerbird *Pogoniulus atroflavus* R, F
 Hairy-breasted Barbet *Tricholaema hirsuta* R, F
 Yellow-billed Barbet *Trachyphonus purpuratus* R, F

Family Indicatoridae

Cassin's Honeyguide *Prodotiscus insignis* R, F
 Spotted Honeyguide *Indicator maculatus* R, F
 Least Honeyguide *Indicator exilis* R, F
 Lyre-tailed Honeyguide *Melichneutes robustus* R, F

Family Picidae

African Piculet *Sasia africana* R, F
 Green-backed Woodpecker *Campethera cailliautii permista* R, F
 Buff-spotted Woodpecker *Campethera nivosa* R, F
 Brown-eared Woodpecker *Campethera caroli* R, F
 Speckle-breasted Woodpecker *Dendropicos poecilolaemus* M
 Gabon Woodpecker *Dendropicos gabonensis* R, F
 Cardinal Woodpecker *Dendropicos fuscescens* R, D Gold-crowned Woodpecker *Thripias xantholophus* R, F Elliot's
 Woodpecker *Mesopicos elliotii* R, F

Family Eurylaimidae

Rufous-sided Broadbill *Smithornis rufolateralis* R, F Grey-headed Broadbill *Smithornis sharpei* R, F

Family Hirundinidae

Square-tailed Sawwing *Psalidoprocne nitens* R, F
 Shari Sawwing, blue Sawwing *Psalidoprocne pristoptera chalybea* R, D
 Bank Swallow *Riparia riparia* P
 Congo Martin *Riparia congica* M
 Red-breasted Swallow *Hirundo semirufa* R, D
 Mosque Swallow *Hirundo senegalensis* R, D
 Lesser striped Swallow *Hirundo abyssinica* R, D
 White-tailed Swallow *Hirundo smithii* M
 White-throated blue Swallow *Hirundo nigrita* R, A
 Barn Swallow *Hirundo rustica* P
 House Martin *Delichon urbica* P

Family Motacillidae

Yellow Wagtail *Motacilla flava* P
 White Wagtail *Motacilla alba* P



Pie Wagtail *Motacilla aguimp* R, A
 Yellow-throated Longclaw *Macronyx croceus* R, D

Family Campephagidae

Red-shouldered Cuckoo shrike *Campephaga phoenicea* M
 Purple-shouldered Cuckoo shrike *Campephaga quiscalina* R, F
 African blue Cuckoo shrike *Coracina azurea* R, F

Family Pycnonotidae

Little Greenbul *Andropadus virens* R, F
 Grey Greenbul *Andropadus gracilis* R, F
 Ansorge's Greenbul *Andropadus ansorgei* R, F
 Plain Greenbul *Andropadus curvirostris* R, F
 Slender-billed Greenbul *Andropadus gracilirostris* R, F
 Yellow-whiskered Greenbul *Andropadus latirostris* R, F Golden Greenbul *Calyptocichla serina* R, F
 Honeyguide Greenbul *Baeopogon indicator* R, F
 Sjöstedt's honeyguide Greenbul *Baeopogon clamans* R, F
 Spotted Greenbul *Ixonotus guttatus* R, F
 Yellow-necked Greenbul *Chlorocichla falkensteini* R, D
 Simple Greenbul *Chlorocichla simplex* R, D
 Yellow-throated Greenbul *Chlorocichla flavicollis* R, D
 Swamp palm Greenbul *Thescelocichla leucopleura* R, F
 Leaf-love *Pyrrhurus scandens* R, F
 Icterine Greenbul *Phyllastrephus icterinus* R, F
 Xavier's Greenbul *Phyllastrephus xavieri* R, F
 White-throated Greenbul *Phyllastrephus albigularis* R, F
 Red-tailed Bristlebill *Bleda syndactyla* R, F
 Lesser Bristlebill *Bleda notata* R, F
 Green-backed Bulbul *Criniger chloronotus* R, F
 Western bearded Greenbul *Criniger calurus* R, F
 Yellow-bearded, white-bearded Bulbul *Criniger olivaceus ndussumensis* R, F
 Common Bulbul *Pycnonotus barbatus* R, D

Family Turdidae

Red-tailed ant Thrush *Neocossyphus rufus* R, F
 White-tailed ant Thrush *Neocossyphus poensis* R, F Rufous Thrush *Stizorhina fraseri* R, F
 Western African Thrush *Turdus pelios* R, D
 Fire-crested Alethe *Alethe diademata castanea* R, F
 Brown-chested Alethe *Alethe poliocephala* R, F Sangha forest Robin *Stiphornis sanghensis* R, F
 Broad-shouldered Robin-chat *Cossypha cyanocamptus* R, D
 Whinchat *Saxicola rubetra* P
 Sooty Chat *Myrmecocichla nigra* R, D

Family Sylviidae

Dja river Warbler *Bradypterus grandis* R, D
 Black-faced rufous Warbler *Bathmocercus rufus* R, F
 Sedge Warbler *Acrocephalus schoenobaenus* P
 Eurasian reed Warbler *Acrocephalus scirpaceus* P
 Great reed-Warbler *Acrocephalus arundinaceus* P
 Rufous-crowned Eremomela *Eremomela badiceps* R, F
 Green Crombec *Sylvietta virens* R, F
 Lemon-bellied Crombec *Sylvietta denti* R, F
 Grey Longbill *Macrosphenus concolor* R, F
 Yellow Longbill *Macrosphenus flavicans* R, F
 Willow Warbler *Phylloscopus trochilus* P
 Green hylia *Hylia prasina* R, F
 Chattering Cisticola *Cisticola anonymus* R, D
 Tawny flanked Prinia *Prinia subflava* R, D
 White-chinned Prinia *Prinia leucopogon* R, D
 Banded Prinia *Prinia bairdii* R, F



Buff-throated Apalis *Apalis rufogularis* R, F
 Gosling's Apalis *Apalis goslingi* R, A
 Grey (and green)-backed Camaroptera *Camaroptera brachyura* R, D
 Yellow-browed Camaroptera *Camaroptera superciliaris* R, F
 Olive-green Camaroptera *Camaroptera chloronota* R, F

Family Muscicapidae

African Forest-Flycatcher *Fraseria ocreata* R, F
 White-crested African Forest-Flycatcher *Fraseria cinerascens* R, F
 Spotted Flycatcher *Muscicapa striata* P
 Olivaceous Flycatcher *Muscicapa olivascens* R, F
 Cassin's Flycatcher *Muscicapa cassini* R, A
 Little grey Alseonax *Muscicapa epulata* R, F
 Yellow-footed Alseonax *Muscicapa sethsmithii* R, F
 Dusky -blue Flycatcher *Muscicapa comitata* R, F
 Sooty Flycatcher *Muscicapa infuscata* R, F
 Leadcoloured Flycatcher *Myioparus plumbeus* R, D
 Grey-throated tit-Flycatcher *Myioparus griseigularis* R, F

Family Platysteiridae

Shrike Flycatcher *Megabyas flammulatus* R, F
 Black-and-white Shrike-Flycatcher *Bias musicus* R, D Black-headed Batis *Batis minor* M
 Verreaux's Batis *Batis minima* R, F
 Fernando Po Batis *Batis poensis* R, F
 Yellow-bellied Wattle-eye *Dyaphorophya concreta* R, F
 Chestnut Wattle-eye *Dyaphorophya castanea* R, F
 White-footed Wattle-eye *Dyaphorophya tonsa* R, F Wattle-eye *Platysteira cyanea* R, D

Family Monarchidae

Chestnut-capped Flycatcher *Erythrocercus mccallii* R, F
 African Blue-Flycatcher *Elminia longicauda* R, D
 Dusky Crested-Flycatcher *Elminia nigromitrata* R, F
 Blue-headed Crested-Flycatcher *Trochocercus nitens* R, F
 African paradise Flycatcher *Terpsiphone viridis* R, D
 Rufous vented paradise Flycatcher *Terpsiphone rufocinerea batesi* R, F
 Black-headed Paradise-Flycatcher. *Terpsiphone rufiventer* R, F

Family Timaliidae

Brown Illadopsis *Illadopsis fulvescens* R, F
 Black-cap Illadopsis *Illadopsis cleaveri* R, F
 Black-cap Babbler *Turdoides reinwardii* R, D

Family Paridae

Dusky Tit *Parus funereus* R, F

Family Remizidae

Forest Penduline-Tit *Anthoscopus flavifrons* R, F
 Tit-Hylia *Pholidornis rushiae* R, F

Family Nectariniidae

Scarlet-tufted Sunbird *Anthreptes fraseri* R, F
 Violet-tailed Sunbird *Anthreptes aurantium* R, F
 Grey-throated green Sunbird *Anthreptes rectirostris tephrolaema* R, F
 Collared Sunbird *Anthreptes collaris* R, F
 Bates's Sunbird *Nectarinia batesi* R, F
 Olive Sunbird *Nectarinia olivacea* R, F
 Reichenbach's Sunbird *Nectarinia reichenbachii* R, F
 Green-headed Sunbird *Nectarinia verticalis* R, D
 Blue-throated brown Sunbird *Nectarinia cyanolaema* R, F



Green-throated Sunbird *Nectarinia rubescens* R, F
Scarlet chested Sunbird *Nectarinia senegalensis* M Olive-bellied Sunbird *Nectarinia chloropygia* R, D
Splendid Sunbird *Nectarinia coccinigaster* M
Johanna's Sunbird *Nectarinia johannae* R, F
Superb Sunbird *Nectarinia superba* R, F

Family Zosteropidae

African green white Eye *Zosterops senegalensis* R, F

Family Oriolidae

Golden Oriole *Oriolus oriolus* P
Western black-headed Oriole *Oriolus brachyrhynchus* R, F
Black-winged Oriole *Oriolus nigripennis* R, F

Family Laniidae

Red-backed Shrike *Lanius collurio* P
Mackinnon's Shrike *Lanius mackinnoni* R, D

Family Malaconotidae

Red-eyed Puffback *Dryoscopus senegalensis* R, D
Large-billed Puffback *Dryoscopus sabini* R, F
Black-crowned Tchagara *Tchagra australis* R, D
Lühder's bush Shrike *Laniarius luehderi* R, D
Tropical Boubou *Laniarius aethiopicus* M
Slate-colored Boubou *Laniarius leucorhynchus* R, F
Grey-headed Bush-Shrike *Malaconotus bocagei* R, D
Many-colored Bush-Shrike *Malaconotus multicolor* R, F
Yellow-spotted Nicator *Nicator chloris* R, F
Yellow-throated Nicator *Nicator vireo* R, D

Family Prionopidae

White (or white-crested) Helmetshrike *Prionops plumatus* M
Gabon, chestnut-bellied Helmetshrike *Prionops caniceps rufiventris* R, F

Family Dicruridae

Squaretailed Drongo *Dicrurus ludwigii* R, F
Shining Drongo *Dicrurus atripennis* R, F
Fork-tailed Drongo *Dicrurus adsimilis* R, F

Family Sturnidae

Chestnut-winged Starling *Onychognathus fulgidus* R, F
Purple-headed Glossy-Starling *Lamprotornis purpureiceps* R, F
Splendid Glossy-Starling *Lamprotornis splendidus* R, F
Yellow-billed Oxpecker *Buphagus africanus* R, D

Family Passeridae

Grey-headed Sparrow *Passer griseus* R, D

Family Ploceidae

Black-necked Weaver *Ploceus nigricollis* R, D
Spectacled Weaver *Ploceus ocularis* R, D
Orange Weaver *Ploceus aurantius* R, A
Viellot's black Weaver *Ploceus nigerrimus* R, D
potted-backed Weaver *Ploceus cucullatus* R, D
Thick-billed Weaver *Ploceus superciliosus* R, D
Preuss's Weaver *Ploceus preussi* R, F
Blue-billed Malimbe, Grey's malimbe *Malimbus nitens* R, F
Crested Malimbe *Malimbus malimbicus* R, F
Cassin's Malimbe *Malimbus cassini* R, F
Red-headed Malimbe *Malimbus rubricollis* R, F



Red-bellied Malimbe *Malimbus erythrogaster* R, F Redcrowned Malimbe *Malimbus coronatus* R, F
Fire-crowned Bishop *Euplectes hordeaceus* R, D
Yellow-shouldered Widowbird *Euplectes macrourus* R, D
Grossbeak Weaver *Amblyospiza albifrons* R, D

Family Estrildidae

Grey-headed Negrofinch *Nigrita canicapilla* R, F
Pale-fronted Negro-finch *Nigrita luteifrons* R, F
White-breasted Negro-finch *Nigrita fusconota* R, F
Black-bellied Seedcracker *Pyrenestes ostrinus* R, D Western Bluebill *Spermophaga haematina* R, F
Orange-cheeked Waxbill *Estrilda melpoda* R, D
Common Waxbill *Estrilda astrild* R, D
Bronze Mannikin *Lonchura cucullata* R, D
Black-and-white Mannikin *Lonchura bicolor* R, D

Family Viduidae

Pintailed Whydah *Vidua macroura* R, D
Long-tailed paradise Whydah *Vidua interjecta* M

Family Fringillidae

Yellow-fronted Canary or green singer *Serinus mozambicus* R, D



ANNEXE 4. LES POISSONS DE LA RIVIERE SANGHA

Nom Scientifique	Zones d'échantillonnage			
	Salo – Lindjombo	Lindjombo-Kabo	Kabo-Pokola	Pokola-Pikounda
<i>Alestes liebrechtsii</i>		+		+
<i>Alestes ornatipinnis</i>		+		
<i>Alestes sp</i>	+	+	+	
<i>Atopochilus christyi</i>	+			
<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	+			
<i>Bagrus ubangensis</i>	+			
<i>Barbus holotaenia</i>	+			+
<i>Barbus martorelli</i>		+		
<i>Bathyathiops caudomaculatus</i>		+		
<i>Brachypetersius altus</i>	+			
<i>Brycinus bimaculatus</i>	+			
<i>Brycinus forskahlii</i>		+		
<i>Brycinus imberi</i>				+
<i>Brycinus longipinnis</i>		+		
<i>Brycinus macrolepidotus</i>		+	+	
<i>Brycinus macrolepudopus</i>	+			
<i>Brycinus sp</i>		+		+
<i>Bryconaethiops boulengerie</i>	+			
<i>Bryconaethiops microstoma</i>	+	+		+
<i>Bryconaethiops sp</i>		+	+	
<i>Caecomastacembellus sp</i>		+		
<i>Campylomormyrus sp</i>		+		
<i>Campylomormyrus tamandua</i>		+		
<i>Chrysichthys longibarbus</i>				+
<i>Chrysichthys platycephalus</i>	+	+		
<i>Chrysichthys sp</i>		+		
<i>Citharinus gibbosus</i>		+		+
<i>Clarias gariepinus</i>		+		
<i>Clarias sp</i>		+		
<i>Clarotes sp</i>		+		
<i>Ctenopoma acutirostris</i>	+			
<i>Distichodontidae artoni</i>		+		
<i>Distichodus afindis</i>	+			
<i>Distichodus fasciolatus</i>	+	+	+	+
<i>Distichodus lusosso</i>	+	+		+
<i>Distichodus sexfasciatus</i>	+	+	+	
<i>Distichodus sp</i>		+		
<i>Eutropius sp</i>		+		
<i>Eugnathichthys sp</i>		+		+
<i>Eugnathichthys macroterolepis</i>		+		
<i>Eugnathichthys eetveldii</i>	+			



<i>Genyomyrus petersii</i>		+		
<i>Gnathonemus petersii</i>			+	
<i>Hemichromis bimaculatus</i>		+		
<i>Hemichromis elongatus</i>	+	+		
<i>Hemichromis fasciatus</i>		+		
<i>Hemigrammopetersius pulcher</i>	+			
<i>Hepsetus odoe</i>	+	+		
<i>Heterobranchus longifilis</i>	+			
<i>Heterotis niloticus</i>			+	
<i>Hippopotamyrus sp</i>	+	+		+
<i>Hydrocynus forskhali</i>		+		+
<i>Hydrocynus goliath</i>		+	+	+
<i>Labeo lineatus</i>	+			+
<i>Labeo parvus</i>		+		
<i>Labeo sp</i>		+		
<i>Lates niloticus</i>		+		
<i>Marcusenius cyprinoides</i>	+			
<i>Marcusenius noorii</i>		+		
<i>Marcusenius sp</i>	+	+		+
<i>Mastacembelus marcheii</i>	+			
<i>Mesoborus crocodilus</i>	+			
<i>Microctenopoma sp</i>		+		
<i>Microthrissa royauxi</i>	+	+		+
<i>Mormyrops angiloides</i>	+			
<i>Mormyrops deliciosus</i>	+	+		
<i>Mormyrops nigricans</i>		+		
<i>Mormyrops sp</i>	+	+		
<i>Mormyrus sp</i>		+		
<i>Nanocharax sp</i>		+	+	
<i>Odaxothrissa losera</i>	+			
<i>Odaxothrissa sp</i>		+		
<i>Pantodon buchholzi</i>	+	+		+
<i>Papynocranus afer</i>		+	+	
<i>Parachana obscura</i>		+		
<i>Parauchenoglanis punctatus</i>		+		
<i>Pareutropius debauwi</i>	+	+		+
<i>Pellonula vorax</i>		+		
<i>Petrocephalus ansorgii</i>	+	+		
<i>Petrocephalus ballayi</i>		+		+
<i>Petrocephalus sp</i>	+	+	+	
<i>Phago boulengeri</i>			+	+
<i>Phago intermedius</i>	+			
<i>Phago loricatus</i>				+
<i>Phago sp</i>				+
<i>Phenacogrammus sp</i>	+	+		
<i>Phractolaemus ansorgii</i>		+		



<i>Pollimyrus sp</i>	+	+		
<i>Polypterus ornatipinnis</i>	+	+		
<i>Polypterus sp</i>		+	+	
<i>Polypterus weeksii</i>	+			
<i>Raiamas sp</i>	+			
<i>Schilbe grenfili</i>	+	+		+
<i>Schilbe marmoratus</i>	+	+		+
<i>Schilbe sp</i>		+	+	
<i>Synodontis acanthomias</i>	+			
<i>Synodontis albertii</i>	+			+
<i>Synodontis angelicus</i>		+		+
<i>Synodontis decorus</i>		+		
<i>Synodontis flavitaeniatus</i>	+			
<i>Synodontis greshoffi</i>	+			
<i>Synodontis longibarbis</i>		+		
<i>Synodontis notatus</i>		+		
<i>Synodontis sp</i>	+	+	+	
<i>Synodontis angelicus</i>	+			
<i>Tilapia sp</i>		+	+	
<i>Tilapia tolloni</i>	+			
<i>Tylochromis lateralis</i>	+	+	+	+
<i>Tylochromis sp</i>		+		
<i>Xenocharax sp</i>		+		
<i>Xenocharax spilurus</i>	+	+		+
<i>Xenomystis nigri</i>		+	+	
<i>Xenonystus nigri</i>	+			
Grand Total	54	77	18	28
Total des espèces a la valeur commerciale	6	16	7	5

sp = espèce inconnu



ANNEXE 5. LISTE DES PLANTES DES APDS

Liste de 1080 plantes vasculaires de la réserve Dzanga-Sangha selon le Dr. David J. Harris, Royal Botanical Garden of Edinburgh. Les spécialistes y reconnaîtront les genres et espèces importants ainsi que de nombreuses espèces peu connues. Nous les laissons sans format italique pour faciliter la lecture. Les espèces cultivées ne sont pas reprises.



<i>Acacia kamerunensis</i>	<i>Allophylus</i> sp. B.	<i>Autranella congolensis</i>
<i>Acacia pentagona</i>	<i>Alsodeiopsis poggei</i>	<i>Auxopus kamerunensis</i>
<i>Acalypha neptunica</i>	<i>Alsodeiopsis</i> sp. A.	<i>Azolla pinnata</i>
<i>Acanthus montanus</i>	<i>Alstonia boonei</i>	<i>Bacopa egensis</i>
<i>Acridocarpus macrocalyx</i>	<i>Alstonia congensis</i>	<i>Baissea axillaris</i>
<i>Acridocarpus smeathmannii</i>	<i>Amischotolype tenuis</i>	<i>Baissea major</i>
<i>Adenia gracilis</i>	<i>Amorphophallus</i> sp. A.	<i>Baissea multiflora</i>
<i>Adenia letouzeyi</i>	<i>Amphimas pterocarpoides</i>	<i>Baissea subrufa</i>
<i>Adenia poggei</i>	<i>Anchomanes difformis</i>	<i>Balanites wilsoniana</i>
<i>Adenia rumicifolia</i>	<i>Ancistrocarpus bequaertii</i>	<i>Baphia lepidobotrys</i>
<i>Adenia</i> sp. A.	<i>Ancistrocladus ealaensis</i>	<i>Baphia pubescens</i>
<i>Adenia tricostata</i>	<i>Ancistrocladus letestui</i>	<i>Barteria dewevrei</i>
<i>Adenopodia sclerata</i>	<i>Ancistrorhynchus metteniae</i>	<i>Batesanthus purpureus</i>
<i>Adhatoda robusta</i>	<i>Ancylobotrys robusta</i>	<i>Beilschmiedia congolana</i>
<i>Adiantum vogelii</i>	<i>Ancylobotrys scandens</i>	<i>Beilschmiedia</i> sp. A.
<i>Aerangis stelligera</i>	<i>Aneilema beniniense</i>	<i>Beilschmiedia</i> sp. B.
<i>Aeschynomene cristata</i>	<i>Aneilema umbrosum</i>	<i>Belonophora coriacea</i>
<i>Aeschynomene sensitiva</i>	<i>Angraecum distichum</i>	<i>Berlinia craibiana</i>
<i>Aframomum daniellii</i>	<i>Angylocalyx pynaertii</i>	<i>Berlinia grandiflora</i>
<i>Aframomum flavum</i>	<i>Aniseia martinicensis</i>	<i>Bersama palustris</i>
<i>Aframomum letestuanum</i>	<i>Anisotes macrophyllus</i>	<i>Bertiera adamsii</i>
<i>Aframomum limbatum</i>	<i>Anonidium mannii</i>	<i>Bertiera aethiopica</i>
<i>Aframomum longiligulatum</i>	<i>Anopyxis klaineana</i>	<i>Bertiera bicarpellata</i>
<i>Aframomum polyanthum</i>	<i>Anthocleista liebrechtsiana</i>	<i>Bertiera iturensis</i>
<i>Aframomum pseudostipulare</i>	<i>Anthocleista schweinfurthii</i>	<i>Bertiera letouzeyi</i>
<i>Aframomum</i> sp. A.	<i>Anthocleista vogelii</i>	<i>Bertiera loraria</i>
<i>Aframomum</i> sp. B.	<i>Anthothona macrophylla</i>	<i>Bertiera naucleoides</i>
<i>Aframomum</i> sp. C.	<i>Antiaris toxicaria</i>	<i>Bertiera racemosa</i>
<i>Aframomum</i> sp. D.	<i>Antidesma laciniatum</i>	<i>Blighia unijugata</i>
<i>Aframomum subsericeum</i>	<i>Antidesma rufescens</i>	<i>Blighia welwitschii</i>
<i>Aframomum verrucosum</i>	<i>Antidesma vogelianum</i>	<i>Boehmeria macrophylla</i>
<i>Afrobrunnichia erecta</i>	<i>Antrocaryon klaineianum</i>	<i>Bolbitis gaboonensis</i>
<i>Afrostyrax lepidophyllus</i>	<i>Antrocaryon micraster</i>	<i>Bolbitis gemmifera</i>
<i>Afzelia bipindensis</i>	<i>Anubias</i> sp. A.	<i>Bombax buonopozense</i>
<i>Aganope lucida</i>	<i>Aoranche cladantha</i>	<i>Brachystegia cynometroides</i>
<i>Agelaea paradoxa</i>	<i>Aoranche nalaensis</i>	<i>Brazzeia congoensis</i>
<i>Agelaea pentagyna</i>	<i>Apodostigma pallens</i>	<i>Brenania brieyi</i>
<i>Agelaea poggeana</i>	<i>Aptandra zenkeri</i>	<i>Breviea sericea</i>
<i>Agelanthus brunneus</i>	<i>Argocoffeopsis eketensis</i>	<i>Bridelia atroviridis</i>
<i>Agelanthus dichrous</i>	<i>Argocoffeopsis rupestris</i>	<i>Bridelia ferruginea</i>
<i>Aidia micrantha</i>	<i>Artabotrys likimensis</i>	<i>Bridelia ripicola</i>
<i>Airyantha schweinfurthii</i>	<i>Artabotrys rufus</i>	<i>Brillantaisia vogeliana</i>
<i>Alafia caudata</i>	<i>Artabotrys stenopetalus</i>	<i>Buchnerodendron speciosum</i>
<i>Alafia multiflora</i>	<i>Artabotrys thomsonii</i>	<i>Bulbophyllum cocoinum</i>
<i>Albizia adianthifolia</i>	<i>Artabotrys velutinus</i>	<i>Bulbophyllum fayi</i>
<i>Albizia ferruginea</i>	<i>Arthropteris monocarpa</i>	<i>Bulbophyllum imbricatum</i>
<i>Albizia glaberrima</i>	<i>Asparagus drepanophyllus</i>	<i>Bulbophyllum maximum</i>
<i>Albizia gummifera</i>	<i>Asplenium</i> sp. A.	<i>Bulbophyllum oxychilum</i>
<i>Alchornea cordifolia</i>	<i>Asplenium</i> sp. B.	<i>Bulbophyllum pumilum</i>
<i>Alchornea floribunda</i>	<i>Asplenium</i> sp. C.	<i>Bulbophyllum</i>
<i>Allanblackia floribunda</i>	<i>Asplenium</i> sp. D.	<i>purpureorhachiss</i>
<i>Allophylus africanus</i>	<i>Asystasia vogeliana</i>	<i>Bulbophyllum saltatorium</i>
<i>Allophylus conraui</i>	<i>Ataenidia conferta</i>	<i>Bulbophyllum scaberulum</i>
<i>Allophylus hamatus</i>	<i>Atractogyne gabonii</i>	<i>Calamus deeratus</i>
<i>Allophylus</i> sp. A.	<i>Atroxima afzeliana</i>	<i>Callichilia bequaertii</i>



<i>Calopogonium mucunoides</i>	<i>Chrysophyllum pruniforme</i>	<i>Combretum conchipetalum</i>
<i>Calvoa orientalis</i>	<i>Chrysophyllum ubangiense</i>	<i>Combretum demeusii</i>
<i>Calycobolus</i> sp. A.	<i>Chytranthus gilletii</i>	<i>Combretum latalatum</i>
<i>Calycosiphonia spathicalyx</i>	<i>Chytranthus macrobotrys</i>	<i>Combretum marginatum</i>
<i>Calyptrochilum christyanum</i>	<i>Chytranthus mortehanii</i>	<i>Combretum mortehanii</i>
<i>Campylospermum densiflora</i>	<i>Chytranthus setosus</i>	<i>Combretum mucronatum</i>
<i>Campylospermum elongatum</i>	<i>Cissampelos owariensis</i>	<i>Combretum paniculatum</i>
<i>Campylospermum oliverianum</i>	<i>Cissus aralioides</i>	<i>Combretum paradoxum</i>
<i>Campylospermum</i> sp. A.	<i>Cissus barteri</i>	<i>Combretum platypterum</i>
<i>Campylospermum</i> sp. B.	<i>Cissus diffusiflora</i>	<i>Combretum racemosum</i>
<i>Campylospermum</i> sp. C.	<i>Cissus dinklagei</i>	<i>Commelina capitata</i>
<i>Campylospermum strictum</i>	<i>Cissus leonardii</i>	<i>Commelina diffusa</i>
<i>Campylospermum vogelii</i>	<i>Cissus planchoniana</i>	<i>Commitheca liebrechtsiana</i>
<i>Campylostemon angolense</i>	<i>Cissus smithiana</i>	<i>Connarus griffonianus</i>
<i>Campylostemon bequaertii</i>	<i>Citropsis articulata</i>	<i>Copaifera mildbraedii</i>
<i>Campylostemon laurentii</i>	<i>Clappertonia ficifolia</i>	<i>Cordia aurantiaca</i>
<i>Carapa procera</i>	<i>Clausena anisata</i>	<i>Cordia millenii</i>
<i>Carpolobia alba</i>	<i>Cleistanthus mildbraedii</i>	<i>Cordia platythyrsa</i>
<i>Casearia barteri</i>	<i>Cleistanthus ripicola</i>	<i>Corynanthe pachyceras</i>
<i>Casearia congensis</i>	<i>Cleistopholis glauca</i>	<i>Costus afer</i>
<i>Casearia stipitata</i>	<i>Cleistopholis patens</i>	<i>Costus dubius</i>
<i>Cassia mannii</i>	<i>Cleistopholis staudtii</i>	<i>Costus lucanusianus</i>
<i>Cassipourea congoensis</i>	<i>Cleome afrospina</i>	<i>Costus oubangiensis</i>
<i>Cassipourea</i> sp. A.	<i>Cleome rutidosperma</i>	<i>Craterispermum schweinfurthii</i>
<i>Cathormion altissimum</i>	<i>Clerodendrum capitatum</i>	<i>Cremaspora triflora</i>
<i>Cayratia debilis</i>	<i>Clerodendrum grandifolium</i>	<i>Crinum jagus</i>
<i>Ceiba pentandra</i>	<i>Clerodendrum melanocrater</i>	<i>Crossopteryx febrifuga</i>
<i>Celosia globosa</i>	<i>Clerodendrum poggei</i>	<i>Crotalaria ochroleuca</i>
<i>Celtis adolfi-friderici</i>	<i>Clerodendrum schweinfurthii</i>	<i>Crotalaria pallida</i>
<i>Celtis mildbraedii</i>	<i>Clerodendrum</i> sp. A.	<i>Crotalaria retusa</i>
<i>Celtis tessmannii</i>	<i>Clerodendrum</i> sp. B.	<i>Crotalaria spectabilis</i>
<i>Celtis zenkeri</i>	<i>Clerodendrum splendens</i>	<i>Croton haumanianus</i>
<i>Centrosema pubescens</i>	<i>Clerodendrum umbellatum</i>	<i>Croton mayumbensis</i>
<i>Cercestis congoensis</i>	<i>Clerodendrum volubile</i>	<i>Croton sylvaticus</i>
<i>Cercestis mirabilis</i>	<i>Clerodendrum welwitschii</i>	<i>Crotonogyne poggei</i>
<i>Chamaeangis odoratissima</i>	<i>Clerodendrum yaundense</i>	<i>Cuervea isangiensis</i>
<i>Chamaeangis vesicata</i>	<i>Clitandra cymulosa</i>	<i>Cuervea macrophylla</i>
<i>Chassalia cristata</i>	<i>Cnestis corniculata</i>	<i>Culcasia dinklagei</i>
<i>Chassalia</i> sp. A.	<i>Cnestis ferruginea</i>	<i>Culcasia loukandensis</i>
<i>Chassalia</i> sp. B.	<i>Coccinia barteri</i>	<i>Culcasia tenuifolia</i>
<i>Chazaliella oddonii</i>	<i>Coelocaryon preussii</i>	<i>Cuviera angolensis</i>
<i>Chazaliella sciadephora</i>	<i>Coffea canephora</i>	<i>Cyathula pedicellata</i>
<i>Chazaliella</i> sp. A.	<i>Coffea liberica</i>	<i>Cyclocotyla congolensis</i>
<i>Chazaliella</i> sp. B.	<i>Coffea thonneri</i>	<i>Cynometra sanagaensis</i>
<i>Chlamydocarya thomsoniana</i>	<i>Cola acuminata</i>	<i>Cyperus fertilis</i>
<i>Chlorophytum filipendulum</i>	<i>Cola altissima</i>	<i>Cyphostemma adenopodum</i>
<i>Christella dentata</i>	<i>Cola ballayi</i>	<i>Cyrtorchis chailluana</i>
<i>Christella microbasis</i>	<i>Cola chlamydantha</i>	<i>Cyrtorchis monteiroae</i>
<i>Christiana africana</i>	<i>Cola gigantea</i>	<i>Dacryodes edulis</i>
<i>Chromolaena odorata</i>	<i>Cola lateritia</i>	<i>Dactyladenia dewevrei</i>
<i>Chrysophyllum beguei</i>	<i>Cola urceolata</i>	<i>Dalbergia afzeliana</i>
<i>Chrysophyllum boukokoense</i>	<i>Coleotrype laurentii</i>	<i>Dalbergia ealaensis</i>
<i>Chrysophyllum lacourtiana</i>	<i>Colletocema dewevrei</i>	<i>Dalbergia laxiflora</i>
<i>Chrysophyllum perpulchrum</i>	<i>Combretum auriculatum</i>	<i>Dalbergia louisii</i>
	<i>Combretum cinereopetalum</i>	



Dalbergiella welwitschii	Diospyros dendo	Eriocoelum kerstingii
Dalechampia ipomoeifolia	Diospyros ferrea	Eriocoelum oblongum
Dalhousiea africana	Diospyros gillettii	Eriosema glomeratum
Daniellia pynaertii	Diospyros iturensis	Eriosema parviflorum
Dasylepis seretii	Diospyros mannii	Erythrina droogmansiana
Deinbollia laurentii	Diospyros pseudomespilus	Erythrococca atrovirens
Deinbollia molliuscula	Diplazium sammatii	Erythrophleum ivorense
Desmodium adscendens	Dipteropeltis sp. A.	Ethulia conyzoides
Desplatsia chrysochlamys	Discoglyprena caloneura	Euadenia alimensis
Desplatsia dewevrei	Dissotis decumbens	Eulophia euglossa
Desplatsia mildbraedii	Dissotis hensii	Exellia scammopetala
Desplatsia subericarpa	Dorstenia kameruniana	Fernandoa adolfi-friderici
Detarium macrocarpum	Dovyalis zenkeri	Ficus asperifolia
Dewevrea bilabiata	Dracaena arborea	Ficus barteri
Dialium bipindense	Dracaena camerooniana	Ficus calyptata
Dialium dinklagei	Dracaena congoensis	Ficus conraui
Dialium guineense	Drynaria laurentii	Ficus cyathistipula
Dialium pachyphyllum	Drypetes angustifolia	Ficus dryepontiana
Dialium polyanthum	Drypetes capillipes	Ficus elasticoides
Dialium tessmannii	Drypetes cinnabarina	Ficus kamerunensis
Dialium zenkeri	Drypetes diopa	Ficus lingua
Diaphananthe bidens	Drypetes fallax	Ficus louisii
Diaphananthe cuneata	Drypetes gossweileri	Ficus lutea
Diaphananthe rohrii	Drypetes ituriensis	Ficus mucoso
Diaphananthe rutila	Drypetes laciniata	Ficus natalensis
Dichapetalum glomeratum	Drypetes occidentalis	Ficus ovata
Dichapetalum heudelotii	Drypetes paxii	Ficus polita
Dichapetalum	Drypetes polyantha	Ficus recurvata
madagascariense	Drypetes principum	Ficus sansibarica
Dichapetalum mombuttense	Drypetes sp. A.	Ficus subcostata
Dichostemma glaucescens	Drypetes sp. B.	Ficus sur
Dichrostachys cinerea	Drypetes sp. C.	Ficus thonningii
Dicliptera elliotii	Drypetes urophylla	Ficus wildemaniana
Dicranolepis buchholzii	Duboscia macrocarpa	Fillaeopsis discophora
Dicranolepis pulcherrima	Duboscia viridiflora	Fimbristylis bisumbellata
Dictyandra arborescens	Echinochloa pyramidalis	Flabellaria paniculata
Didymosalpinx lanciloba	Eclipta prostrata	Floscopa africana
Dinophora spenneroides	Ehretia cymosa	Friesodielsia enghiana
Dioclea reflexa	Eichhornia crassipes	Fuirena umbellata
Dioscorea baya	Elachyptera holtzii	Funtumia africana
Dioscorea bulbifera	Elaeophorbia grandifolia	Funtumia elastica
Dioscorea dumetorum	Eleocharis acutangula	Ganophyllum giganteum
Dioscorea manganotiana	Elytraria marginata	Garcinia afzelii
Dioscorea minutiflora	Endodesmia calophylloides	Garcinia chromocarpa
Dioscorea preussii	Englerophytum	Garcinia kola
Dioscorea sansibarensis	oubanguiense	Garcinia ovalifolia
Dioscorea semperflorens	Entada gigas	Garcinia punctata
Dioscorea smilacifolia	Entandrophragma angolense	Garcinia smeathmannii
Dioscorea sp. A.	Entandrophragma candollei	Gardenia imperialis
Dioscorea sp. B.	Entandrophragma	Gardenia vogelii
Dioscoreophyllum	cylindricum	Geophila afzelii
cumminsii	Entandrophragma utile	Geophila obvallata
Diospyros bipindensis	Eremospatha cabrae	Geophila renaris
Diospyros canaliculata	Eremospatha haullevilleana	Geophila repens
Diospyros crassiflora	Eremospatha laurentii	Gilbertiodendron dewevrei



<i>Globimetula braunii</i>	<i>Hymenocoleus scaphus</i>	<i>Leptactina involucrata</i>
<i>Gloriosa superba</i>	<i>Hymenocoleus sp. A.</i>	<i>Leptactina leopoldi-secundi</i>
<i>Glyphaea brevis</i>	<i>Hypolytrum heterophyllum</i>	<i>Leptactina pynaertii</i>
<i>Gnetum africanum</i>	<i>Hypselodelphys scandens</i>	<i>Leptaspis zeylanica</i>
<i>Gnetum buchholozianum</i>	<i>Hyptis lanceolata</i>	<i>Leptaulus zenkeri</i>
<i>Gongronema latifolium</i>	<i>Illigera pentaphylla</i>	<i>Leptochloa caerulescens</i>
<i>Gouania longipetala</i>	<i>Impatiens irvingii</i>	<i>Leptoderris nobilis</i>
<i>Graphorchis lurida</i>	<i>Impatiens niamniamensis</i>	<i>Leptoderris brachyptera</i>
<i>Greenwayodendron</i>	<i>Indigofera macrophylla</i>	<i>Leptoderris congolensis</i>
<i>suaveolens</i>	<i>Ipomoea alba</i>	<i>Leptonychia sp. A.</i>
<i>Grewia barombiensis</i>	<i>Ipomoea involucrata</i>	<i>Leptonychia sp. B.</i>
<i>Grewia brunnea</i>	<i>Ipomoea mauritiana</i>	<i>Leucomphalos brachycarpus</i>
<i>Grewia malacocaroides</i>	<i>Irvingia excelsa</i>	<i>Leucomphalos mildbraedii</i>
<i>Grewia oligoneura</i>	<i>Irvingia grandifolia</i>	<i>Licania elaeosperma</i>
<i>Grewia pinnatifida</i>	<i>Irvingia smithii</i>	<i>Lindernia senegalensis</i>
<i>Grewia seretii</i>	<i>Irvingia wombolu</i>	<i>Loeseneriella apiculata</i>
<i>Grossera macrantha</i>	<i>Isachne buettneri</i>	<i>Loeseneriella clematoides</i>
<i>Guarea cedrata</i>	<i>Isolona hexaloba</i>	<i>Loeseneriella crenata</i>
<i>Guarea thompsonii</i>	<i>Ixora bauchiensis</i>	<i>Lomariopsis guineensis</i>
<i>Guibourtia demeusei</i>	<i>Ixora brachypoda</i>	<i>Lophira alata</i>
<i>Guyonia ciliata</i>	<i>Jasminum pauciflorum</i>	<i>Lovoa trichilioides</i>
<i>Gymnema sylvestre</i>	<i>Jateorhiza macrantha</i>	<i>Ludwigia decurrens</i>
<i>Habenaria occidentalis</i>	<i>Justicia claessensii</i>	<i>Ludwigia erecta</i>
<i>Hallea stipulosa</i>	<i>Justicia extensa</i>	<i>Ludwigia octovalvis</i>
<i>Halopogia azurea</i>	<i>Justicia maculata</i>	<i>Lygodium microphyllum</i>
<i>Hannoa klaineana</i>	<i>Keayodendron bridelioides</i>	<i>Lygodium smithianum</i>
<i>Harungana madagascariensis</i>	<i>Keetia gracilis</i>	<i>Macaranga angolensis</i>
<i>Haumania danckelmaniana</i>	<i>Keetia gueinzii</i>	<i>Macaranga barberi</i>
<i>Heisteria parvifolia</i>	<i>Keetia ripae</i>	<i>Macaranga monandra</i>
<i>Heliconema velutinum</i>	<i>Keetia venosa</i>	<i>Macaranga saccifera</i>
<i>Helixanthera mannii</i>	<i>Keetia zanzibarica</i>	<i>Macaranga spinosa</i>
<i>Helixanthera subalata</i>	<i>Khaya grandifoliolia</i>	<i>Maesobotrya longipes</i>
<i>Hemandradenia mannii</i>	<i>Kigelia africana</i>	<i>Maesopsis eminii</i>
<i>Heteranthera callifolia</i>	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	<i>Majidea fosteri</i>
<i>Heteranthoecia guineensis</i>	<i>Kolobopetalum auriculatum</i>	<i>Mallotus oppositifolius</i>
<i>Hexalobus crispiflorus</i>	<i>Kolobopetalum chevalieri</i>	<i>Mallotus subulatus</i>
<i>Hexalobus sp. A.</i>	<i>Kyllinga polyphylla</i>	<i>Malouetia bequaertiana</i>
<i>Hibiscus sp. A.</i>	<i>Laccodiscus pseudostipularis</i>	<i>Mammea africana</i>
<i>Hibiscus surattensis</i>	<i>Laccosperma opacum</i>	<i>Manilkara maboqueensis</i>
<i>Hillieria latifolia</i>	<i>Laccosperma secundiflora</i>	<i>Manilkara pellegriniana</i>
<i>Hippocratea myriantha</i>	<i>Landolphia incerta</i>	<i>Manniophyton fulvum</i>
<i>Holoptelea grandis</i>	<i>Landolphia owariensis</i>	<i>Manotes griffoniana</i>
<i>Homalium abdessammadii</i>	<i>Landolphia pyramidata</i>	<i>Maprounea membranacea</i>
<i>Homalium africanum</i>	<i>Landolphia robustior</i>	<i>Maranthes glabra</i>
<i>Homalium letestui</i>	<i>Lankesteria elegans</i>	<i>Marantochloa congoensis</i>
<i>Homalium longistylum</i>	<i>Lanea welwitschii</i>	<i>Marantochloa filipes</i>
<i>Homalium stipulaceum</i>	<i>Laportea ovalifolia</i>	<i>Marantochloa leucantha</i>
<i>Hoslundia opposita</i>	<i>Lasianthus batangensis</i>	<i>Marantochloa mannii</i>
<i>Hugonia micans</i>	<i>Lasianthus repens</i>	<i>Marantochloa mildbraedii</i>
<i>Hugonia planchonii</i>	<i>Lasiiodiscus mannii</i>	<i>Marantochloa monophylla</i>
<i>Hugonia spicata</i>	<i>Lasiiodiscus palustris</i>	<i>Marantochloa purpurea</i>
<i>Hunteria ballayi</i>	<i>Lastreopsis currori</i>	<i>Mareya brevipes</i>
<i>Hura crepitans</i>	<i>Lecaniodiscus cupanioides</i>	<i>Margaritaria discoidea</i>
<i>Hydrocharis chevalieri</i>	<i>Leea guineensis</i>	<i>Markhamia lutea</i>
<i>Hymenocoleus hirsutus</i>	<i>Lepidobotrys staudtii</i>	<i>Markhamia tomentosa</i>



Marsdenia magniflora	Ochna afzelii	Pentaclethra macrophylla
Martretia quadricornis	Ochna calodendron	Pentadiplandra brazzeana
Massularia acuminata	Ochthocharis dicellandroides	Pericopsis elata
Megaphrynium	Ocimum gratissimum	Periploca nigrescens
macrostachyum	Octolepis decalepis	Petersianthus macrocarpus
Megaphrynium trichogynum	Oeceoclades saundersiana	Phaulopsis angolana
Megastachya mucronata	Olax gambecola	Phragmanthera batangae
Melastomastrum segregatum	Olax subscorpioidea	Phragmanthera capitata
Melochia melissifolia	Oldenlandia corymbosa	Phragmanthera polycrypta
Memecylon laurentii	Oldenlandia goreensis	Phyllanthus amarus
Mendoncia gilgiana	Oleandra distenta	Phyllanthus muellerianus
Mendoncia lindaviana	Olyra latifolia	Phyllanthus polyanthus
Microdesmis pierlotiana	Omphalocarpum elatum	Phyllanthus reticulatus
Microdesmis puberula	Omphalocarpum	Phyllocosmus africanus
Microgramma owariensis	pachysteloides	Picalima nitida
Microlepis speluncae	Omphalocarpum procerum	Piper guineense
Mikania chenopodiifolia	Oncinotis gracilis	Piper umbellatum
Mikania microptera	Oncoba crepiniana	Piptadeniastrum africanum
Milicia excelsa	Oncoba dentata	Placodiscus pynaertii
Millettia barteri	Oncoba mannii	Platyserium stemaria
Millettia drastica	Oncoba poggei	Platysepalum chevalieri
Millettia griffoniana	Oncoba welwitschii	Pleiocarpa pycnantha
Millettia lucens	Ongokea gore	Pollia condensata
Millettia sanagana	Ormocarpum sennoides	Polyceratocarpus gossweileri
Millettia vermoesenii	Orthopichonia barteri	Polyspatha paniculata
Mimosa pigra	Otomeria micrantha	Polystachya adansoniae
Mimusops andongensis	Ottelia ulvifolia	Polystachya concreta
Momordica cabraei	Oxyanthus gracilis	Polystachya modesta
Momordica cissoides	Oxyanthus speciosus	Polystachya mukandaensis
Momordica foetida	Oxystigma buchholzii	Polystachya ramulosa
Monanthes taxidifolia	Oxystigma oxyphyllum	Pouchetia baumanniana
Monodora angolensis	Pachyelasma tessmannii	Pouteria altissima
Monodora myristica	Pachypodanthium staudtii	Premna angolensis
Monodora tenuifolia	Palisota alopecurus	Pristimera graciflora
Morelia senegalensis	Palisota ambigua	Pristimera preussii
Morinda longiflora	Palisota brachythyrsa	Pseudanthemum tunicatum
Morinda lucida	Palisota mannii	Pseudanthemum
Morinda morindoides	Palisota schweinfurthii	ludovicianum
Mostuea brunonis	Palisota thollonii	Pseudomussaenda stenocarpa
Mostuea hirsuta	Pancovia harmsiana	Pseudospondias microcarpa
Motandra guineensis	Pancovia laurentii	Psilanthus mannii
Mucuna flagellipes	Pancovia pedicellaris	Psophocarpus scandens
Musanga cecropioides	Panda oleosa	Psorospermum febrifugum
Mussaenda arcuata	Panicum brevifolium	Psychotria brevipaniculata
Mussaenda elegans	Pararistolochia promissa	Psychotria calva
Mussaenda erythrophylla	Parinari excelsa	Psychotria cyanopharynx
Myrianthus arboreus	Parkia filicoidea	Psychotria laurentii
Nauclea diderrichii	Paullinia pinnata	Psychotria minuta
Nauclea gillettii	Pauridiantha dewevrei	Psychotria peduncularis
Necepsia afzelii	Pauridiantha floribunda	Psychotria sp. A.
Nelsonia smithii	Pauridiantha pyramidata	Psychotria sp. B.
Neoschumannia	Pausinystalia macroceras	Psychotria sp. C.
kamerunensis	Pavetta calothyrsa	Psychotria sp. D.
Nephrolepis undulata	Penianthus longifolius	Psychotria vogeliana
Nesogordonia papaverifera	Pennisetum purpureum	Psydrax arnoldiana



<i>Psydrax palma</i>	<i>Rourea coccinea</i>	<i>Solanum terminale</i>
<i>Psydrax parviflora</i>	<i>Rourea minor</i>	<i>Solenangis clavata</i>
<i>Psydrax subcordatum</i>	<i>Rourea myriantha</i>	<i>Solenangis scandens</i>
<i>Pteleopsis hylodendron</i>	<i>Rourea obliquifoliolata</i>	<i>Solenostemon monostachyus</i>
<i>Pteris burtonii</i>	<i>Rourea solanderi</i>	<i>Soyauxia sp. A.</i>
<i>Pteris similis</i>	<i>Rourea thomsonii</i>	<i>Spathodea campanulata</i>
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	<i>Rubus pinnatus</i>	<i>Spermacece sp. A.</i>
<i>Pterygota bequaertii</i>	<i>Rutidea dupuisii</i>	<i>Stanfieldiella brachycarpa</i>
<i>Pueraria phaseoloides</i>	<i>Rutidea nigerica</i>	<i>Stanfieldiella imperforata</i>
<i>Pycnanthus angolensis</i>	<i>Rytigynia pauciflora</i>	<i>Staudtia kamerunensis</i>
<i>Pycnanthus marchalianus</i>	<i>Rytigynia umbellatum</i>	<i>Stemonocoleus micranthus</i>
<i>Pycnobotrya nitida</i>	<i>Rytigynia verruculosa</i>	<i>Stenandrium guineense</i>
<i>Pycnocomia chevalieri</i>	<i>Saba comorensis</i>	<i>Stephania laetificata</i>
<i>Pyrenacantha acuminata</i>	<i>Sabicea calycina</i>	<i>Sterculia dawei</i>
<i>Pyrenacantha vogeliana</i>	<i>Sabicea congensis</i>	<i>Sterculia oblonga</i>
<i>Radlkofera calodendron</i>	<i>Sabicea dinklagei</i>	<i>Sterculia tragacantha</i>
<i>Ranalisma humile</i>	<i>Sabicea orientalis</i>	<i>Stipularia elliptica</i>
<i>Raphia hookeri</i>	<i>Sacosperma paniculatum</i>	<i>Streblus usambarensis</i>
<i>Raphia laurentii</i>	<i>Salacia cerasifera</i>	<i>Streptogyna crinita</i>
<i>Raphidiocystis jeffreyana</i>	<i>Salacia erecta</i>	<i>Strombosia grandifolia</i>
<i>Rauvolfia caffra</i>	<i>Salacia laurentii</i>	<i>Strombosia nigropunctata</i>
<i>Rauvolfia mannii</i>	<i>Salacia letestui</i>	<i>Strombosia pustulata</i>
<i>Rauvolfia vomitoria</i>	<i>Salacia sp. A.</i>	<i>Strombosiopsis tetrandra</i>
<i>Reissantia indica</i>	<i>Salacia sp. B</i>	<i>Strophanthus preussii</i>
<i>Renealmia africana</i>	<i>Salacia staudtiana</i>	<i>Strophanthus sarmentosus</i>
<i>Renealmia cincinnata</i>	<i>Salacighia letestuana</i>	<i>Strychnos aculeata</i>
<i>Rhabdophyllum affine</i>	<i>Salvinia sp. A.</i>	<i>Strychnos boonei</i>
<i>Rhabdophyllum arnoldianum</i>	<i>Santiria trimera</i>	<i>Strychnos camptoneura</i>
<i>Rhabdophyllum welwitschii</i>	<i>Sapium ellipticum</i>	<i>Strychnos chromatoxylon</i>
<i>Rhaphidophora africana</i>	<i>Sarcocephalus latifolius</i>	<i>Strychnos dolichothyrsa</i>
<i>Rhaphiostylis beninensis</i>	<i>Sarcocephalus pobeguini</i>	<i>Strychnos icaja</i>
<i>Rhinacanthus virens</i>	<i>Sarcophrynium</i>	<i>Strychnos longicaudata</i>
<i>Rhipsalis cassutha</i>	<i>brachystachys</i>	<i>Strychnos phaeotricha</i>
<i>Rhopalopilium altescandens</i>	<i>Sarcophrynium</i>	<i>Strychnos scheffleri</i>
<i>Rhynchosia densiflora</i>	<i>schweinfurthianum</i>	<i>Strychnos sp. A.</i>
<i>Rhynchosia mannii</i>	<i>Sauvagesia erecta</i>	<i>Strychnos talbotiae</i>
<i>Rhynchospora candida</i>	<i>Schumanniphyton</i>	<i>Stylosanthes guianensis</i>
<i>Rhynchospora corymbosa</i>	<i>magnificum</i>	<i>Swartzia fistuloides</i>
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	<i>Scleria boivinii</i>	<i>Synsepalum brevipes</i>
<i>Rinorea brachypetala</i>	<i>Scleria verrucosa</i>	<i>Synsepalum laurentii</i>
<i>Rinorea cerasifolia</i>	<i>Sclerocroton cornutus</i>	<i>Synsepalum longecuneatum</i>
<i>Rinorea dentata</i>	<i>Scoparia dulcis</i>	<i>Synsepalum subcordatum</i>
<i>Rinorea ilicifolia</i>	<i>Scottellia klaineana</i>	<i>Syzygium staudtii</i>
<i>Rinorea oblongifolia</i>	<i>Scottellia orientalis</i>	<i>Tabernaemontana crassa</i>
<i>Rinorea subsessilis</i>	<i>Scytopetalum pierreanum</i>	<i>Tabernaemontana</i>
<i>Rinorea welwitschii</i>	<i>Selaginella sp. A.</i>	<i>eglandulosa</i>
<i>Ritchiea aprevaliana</i>	<i>Sericostachys scandens</i>	<i>Tabernaemontana</i>
<i>Ritchiea capparoides</i>	<i>Setaria gracilipes</i>	<i>penduliflora</i>
<i>Rothmannia hispida</i>	<i>Sherbournia curvipes</i>	<i>Tabernanthe iboga</i>
<i>Rothmannia lateriflora</i>	<i>Sida cordifolia</i>	<i>Talinum triangulare</i>
<i>Rothmannia longiflora</i>	<i>Sida rhombifolia</i>	<i>Tapinanthus ogowensis</i>
<i>Rothmannia macrocarpa</i>	<i>Smilax anceps</i>	<i>Tarenna eketensis</i>
<i>Rothmannia octomera</i>	<i>Solanum anomalum</i>	<i>Tarenna gillettii</i>
<i>Rothmannia urcelliformis</i>	<i>Solanum dasyphyllum</i>	<i>Tarenna lasiorachis</i>
<i>Rothmannia whitfieldii</i>	<i>Solanum sp. A.</i>	<i>Tarenna laurentii</i>



Tarenna sp. A.
Tarenna sp. B.
Telfairia batesii
Telosma africana
Terminalia superba
Tessmannia africana
Tessmannia anomala
Tessmannia lescrauwaetii
Tetracera alnifolia
Tetracera rosiflora
Tetracera stuhlmanniana
Tetrapleura tetraptera
Tetrorchidium
didymostemon
Thalia geniculata
Thomandersia hensii
Thonningia sanguinea
Thunbergia erecta
Tiliacora chrysobotrya
Tiliacora laurentii
Tiliacora sp. A.
Tiliacora sp. B.
Torenia thouarsii
Trachyphrynium braunianum
Treculia africana
Trema orientalis
Tricalysia anomala
Tricalysia coriacea
Tricalysia crepiniana
Tricalysia elliotii
Tricalysia longituba
Tricalysia macrophylla
Tricalysia oligoneura
Tricalysia pallens
Tricalysia sp. A.
Trichilia prieuriana
Trichilia retusa
Trichilia rubescens
Trichilia tessmannii
Trichilia welwitschii
Trichoscypha acuminata
Trichostachys microcarpa
Triclisia dictyophylla
Tridactyle anthomaniaca
Tridactyle tridactylites
Tridesmostemon
omphalocarpoides
Trilepisium madagascariense
Triplochiton scleroxylon
Tristemma demeusei
Tristemma mauritianum
Triumfetta cordifolia
Triumfetta rhomboidea





ANNEXE 6 : CONVENTIONS INTERNATIONALES SIGNE PAR LA RCA

La RCA a signée plusieurs accords et conventions sous régionaux et internationaux concernant l'environnement :

- La Convention Africaine sur la Conservation de Nature et des Ressources Naturelles (15 septembre 1968) ;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) (2 février 1972) ;
- Convention sur la Protection du Patrimoine Culturel adoptée à Paris (1972) ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn), signée en 1979 et entrée en vigueur en 1983 ;
- Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction (CITES) (1980);
- Convention sur la Diversité Biologique adoptée en 1992 et ratifiée par la RCA en 1994 ;
- Protocole de Montréal sur la couche d'ozone (1993) ;
- Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone (1993) ;
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (10 mars 1995) ;
- Convention de Rio sur la Diversité Biologique (1995) ;
- Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (15 mars 1995) ;
- L'Accord de la Haye (1995) ;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse particulièrement en Afrique (1996) ;
- L'Accord de Lusaka sur le Commerce des Animaux Sauvages (1996) ;
- L'Accord de Coopération Trinational de la Sangha (Décembre 2000) ;
- Convention sur la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel adoptée à Paris (2003) ;
- Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (Février 2005) ;
- La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale comme refuges d'Oiseaux d'Eau (octobre 2005) ;
- L'Accord International sur les Bois tropicaux à Genève (27 janvier 2006) ;
- L'Accord Pour la Conservation des Gorilles et de Leurs Habitats ratifié à Paris (2007) ;
- L'Accord International sur les Bois Tropicaux ;
- L'Accord des pays africains producteurs et exportateurs des bois tropicaux ;
- La Convention Internationale sur la Protection des Végétaux ;
- La Commission du Codex Alimentarius qui traite de des problèmes de sécurité alimentaire et de la santé du consommateur ;
- L'Office International des Epizooties ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce ;
- Traité International sur les Ressources Phyto génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
- International Labour Organization Convention 169 – Indigenous and Tribal Peoples Convention (30 Aug 2010).

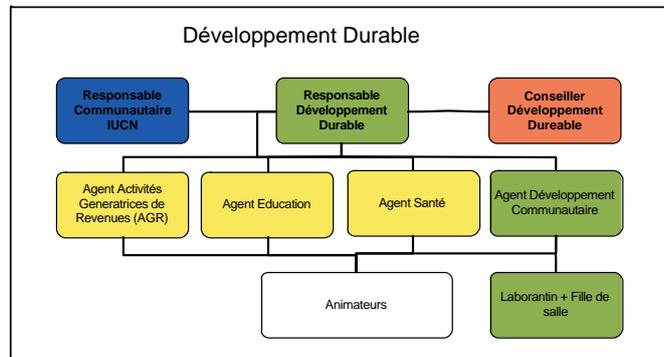
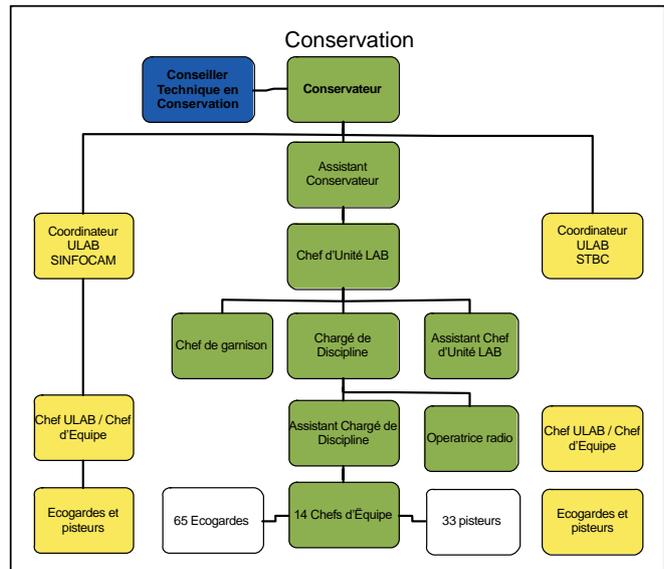
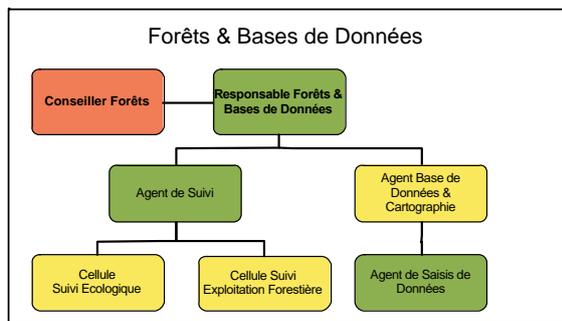
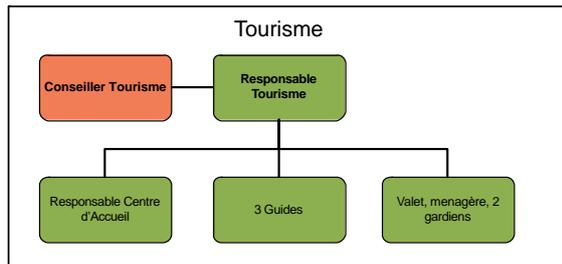
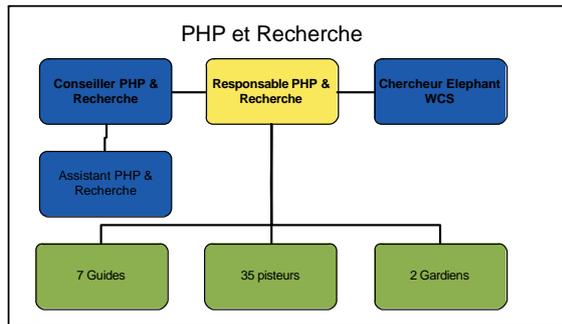


ANNEXE 7 : LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL

- Le Décret du 06 mai 1913 relatif aux épiphytes et son Arrêté d'application ;
- Décret du 28 novembre 1935 portant amélioration des cultures et de l'élevage en Afrique Equatoriale Française (AEF) ;
- La Loi n°62.350 du 4 janvier 1963 relative à la Protection des végétaux ;
- La Loi n°65.61 DU 03 juin 1965, réglementant l'élevage en RCA ;
- La Loi n°70.090 du 06 août 1971, portant exercice de la pêche en RCA ;
- Le Décret n° 75/026 du 31 janvier 1975, établissant la Commission Nationale de la Gestion de l'Environnement ;
- Le Décret n°75.079 du 15 février 1975, portant organisation du commerce du bétail, de boucherie et de la viande ;
- L'Ordonnance n° 83.069 du 10 novembre 1983, portant réglementation des denrées alimentaires ;
- L'Ordonnance n° 84.045 du 27 juillet 1984, portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en RCA ;
- L'Ordonnance N° 84.045 du 27 juillet 1987, portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en RCA ;
- Décret N°89/047 Portant création d'un comité national chargé de la protection et de l'utilisation rationnelle de l'Environnement et fixant ses attributions ;
- Décret n°91/050/PR/PM du 11 mai 1991, portant création d'un Comité National pour l'Environnement ;
- La Loi n°92.002 du 26 mai 1992, portant libéralisation des prix et réglementation de la concurrence ;
- Le Décret n°02.109 du 02 mai 2002, portant organisation du Ministère de la Santé Publique et de la population et fixant les attributions du Ministre ;
- La Loi n°03.04 du 20 janvier 2003, portant Code d'Hygiène en RCA ;
- La Loi N° 07.018 du 28 décembre 2007 Portant Code de l'Environnement de la RCA ;
- La Loi N° 08.022 du 17 octobre 2008¹ portant Code Forestier en RCA ;
- La Loi n° 08.001 du 1 janvier 2008, portant Ratification du Traité relatif au Tri-National de la Sangha ;
- La Loi n° 08.002 du 1 janvier 2008, portant Ratification de la Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des Déchets Dangereux et leur Elimination ;
- La Loi n° 08.003 du 1 janvier 2008, portant Ratification de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Pops) ;
- La Loi n° 08.004 du 1 janvier 2008, portant Ratification du Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre ;
- La Loi n° 08.005 du 1 janvier 2008, portant Ratification du Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques Relatif à la Convention d sur la Diversité Biologique ;
- La Loi n° 08.006 du 1 janvier 2008, portant Ratification des amendements de Pékin relatifs aux Substances qui appauvrissent la couche d'Ozone.



ANNEXE 8. ORGANIGRAMME DES APDS





ANNEXE 9. PLAN QUINCENNAL DES APDS 2017 - 2021

L'objectif général de gestion est : **La préservation, par assurer durablement les fonctions écologiques, économiques et sociales, du complexe Aires Protégées de Dzanga-Sangha entant que patrimoine mondiale au service du développement de la République Centrafricaine.**

Les objectives en support de l'objective général pour les prochaines cinq ans (2017-2021) sont :

- Durabilité écologique : Atteindre un niveau de surveillance qui garantit ici 2020 zéro braconnage des éléphants et grands singes ;
- Durabilité financière : Atteindre en 2020 l'autofinancement des opérations par les sources de financement principales suivantes : Gouvernement de RCA, le Fondation Tri-National de Sangha, les recettes propres (tourisme, media), secteur prive (exploitant forestière) comme défini dans le plan d'affaires 2017-2021 ;
- Durabilité institutionnelle : Atteindre en 2018 ;
- Durabilité ressource humaines : Atteindre en 2020 que toutes le personnel est d'un niveau approprie pour le demande de leur poste par la mise en place d'un politique de recrutement et formation efficace.

Légende :

EN	Expert National
CTP	Conseiller Technique Principale
CVSAF	Chef de Volet Suivi et Aménagement Forestier
CVDC	Chef de Volet Développement Communautaires
CVT	Chef de Volet Tourisme
CVHP	Chef de Volet Habituation des Primates
Conservateur	Chef de Volet Conservation
CVAF	Chef de Volet Administrative et Financier
CVL	Chef de Volet Logistique



			zone périphérique																									
1.2.7	Equiper chaque patrouille avec un system cybertracker ou similaires pour permettre d'enregistrer tous les données SMART directement sur le terrain avec le point GPS associe automatiquement	Conservateur	Suivi efficace	Haut	Rapport SMART							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.8	Assurer le suivi et la planification des patrouilles et analyse sur base des données SMART	Conservateur	Base de données renseignées régulièrement, un rapport d'analyse de l'efficacité et de l'efficience produit mensuellement trimestriellement	Haut	Rapport de formation; Base de données SMART; Cybertracker, Rapport de mission	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.9	Ouvrir une poste fixe à Salo	Conservateur	Elargir rayon des opérations	Bas	Photo													X										
1.2.10	Ouvrir une poste fixe à Lamba	Conservateur	Elargir rayon des opérations	Moyen	Photo									X														
1.2.11	Ouvrir une base opérationnelle à Salkapa	Conservateur	Elargir rayon des opérations	Haut								X																
1.2.12	Ouvrir une base opérationnelle à Libwe	Conservateur	Elargir rayon des opérations	Haut					X																			
1.2.13	Ouvrir une base opérationnelle à STBC	Conservateur	Elargir rayon des opérations	Bas	Photo											X												



	/MINUSCA (Opération coup de poing)		charge des Aires Protégées et MINDEF.		et des opérations coup de poing																				
1.2.21	Assurer une collaboration étroite avec les forces de l'ordre au Cameroun et Congo	Conservateur	Amélioration des relations transfrontalières	Bas	Rapport de visite et contact	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.22	Assurer une collaboration étroite avec les forces de l'ordre International présent en RCA (France, US, UA, NU)	Conservateur	Assistance disponible	Moyen	Rapports des missions conjoints ; rapport de visite	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.23	Assurer la surveillance permanente au site critique (HQ, Dzanga Bai, Bai Hokou, route Bela,)	Conservateur	Assurer en permanence la surveillance des sites critiques des PDS	Haut	Rapports de mission, SMART	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.24	Surveiller des endroits stratégiques (e.g. HQ, Dzanga Bai, route nationale) par caméra de surveillance DVR et/ou surveillance acoustiques	Conservateur	Assurer la surveillance de la saline de Dzanga Bai et la route nationale traversant Bayanga à travers la camera trappe	Moyen	Caméras installées ; images/enregistrements disponibles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.25	Mis en place équipe de choc de 12 gardes	Conservateur	Formation supplémentaire militaires et autres de la brigade choc	Haut	L'Equipe d'Intervention Rapide fonctionnelle					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		



	savoir ou non) avec des émetteurs GPS (cachés)																											
1.2.35	Remettre en pratique l'accord entre l'APDS et les exploitants qui toléré l'exploitation minières dans le secteur extrêmes nord de la Réserve (nord de la Rivière Sengue) mais aucune autre activités	Conservateur	Diffusion des conflits	Moyen	Rapport mission ; Accord signe							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Recensement préalable nécessaire
1.2.36	Etudier la possibilité de simplement enlevé le secteur extrêmes nord de la Réserve (nord de la Rivière Sengue) de la Réserve par un juriste et en suite, si faisable, recommandé au Ministère	Conservateur	Diffusion des conflits	Bas	Rapport d'étude							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.37	Créer une cellule de renseignement stratégique qui aura la tâche de collecter, analyser et disséminer le renseignement concernant la LAB. La cellule consistera du Conservateur, le CTC, l'Assistant au Conservateur et le Chef d'unité LAB. L'Assistant fonctionnera comme le secrétaire et trésorier de la cellule	Conservateur	Augmentation d'efficacité LAB	Haut	Note de service ; rapport				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.2.38	Mis en place d'un protocole spécifique avec des procédures spéciales pour l'exécution des réseaux des informateurs et enquêteurs et le soutien des	Conservateur	Augmentation d'efficacité LAB	Haut	Protocole				X																		Brouillon disponible du Cameroun	



	activités du terrain de type urgent (souvent par le BIR) notamment par la création d'une caisse spéciale LAB (CS-LAB)																										
1.2.39	Signer un accord avec un ou plusieurs journalistes pour produire des articles réguliers sur les résultats de la lutte anti-braconnage et le suivi judiciaires en soulevant les résultats positifs et dénoncé les cas de corruption	Conservateur	Diminuer la corruption et augmenter la transparence et la sensibilisation	Moyen	Accord		X																				
1.2.40	Prendre tous les renseignements sur les armes et munitions saisie suivante les protocoles de « Small Arms Survey »	Conservateur	Augmentation d'efficacité LAB	Moyen	Rapport SAS				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Contact avec SAS établi
1.2.41	Renforcer le Centre de Commandement LAB des APDS (CCLAB) avec deux ordinateurs pour base de données SMART et gestion de system des informateurs, logiciel connecté avec des dispositifs de communication par GPS utilisé sur le terrain comme (Delorme inReach Explorer 2-Way Satellite Communicator ou Track24 Whisper)	Conservateur	Augmentation d'efficacité LAB	Haut	Photo			X	X																		
1.2.42	Mis en place d'un magasin à la base principale où les différentes rations nécessaires aux patrouilles sont disponibles à tout	Conservateur	Augmentation d'efficacité LAB	Haut	Photo				X	X																	



1.3.7	Donner un appui au projet RALF (Renforcement de l'Application de la Loi Faunique) au niveau national	Conservateur	RALF renforcé	Bas	Rapport du RALF	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.4 Assurer l'implication des populations dans la surveillance des APDS																										
1.4.1	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les activités illégales dans les villages de la Réserve, les villages à la périphérie de la Réserve et dans les campements de pêche le long de la rivière Sangha	Conservateur	Conscientiser la population sur l'importance des activités de la conservation	Haut	Compte rendus des réunions de sensibilisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.4.2	Organiser les comités de surveillance au sein des Communautés	Conservateur	Mettre en place au sein des communautés des comités de surveillance et les rendre opérationnelles	Moyen	Termes de références, Rapport de mission					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.4.3	Mettre en place et opérationnaliser des réseaux communautaires d'information	Conservateur	Mettre en place et entretenir les réseaux des informateurs	Moyen	Arrestation/saisie sur la base des informations					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.4.4	Renforcer la collaboration avec les associations (ADLAC: Association Détenteurs Légaux Armes de Chasses)	Conservateur	Renforcement de la collaboration avec les APDS	Moyen	Compte rendu de réunions			X		X		X			X						X					
1.4.5	Mis en œuvre de system de dépôt volontaire des armes et munitions	Conservateur	Assurer la récupération des armes et autres engins de braconnage	Moyen	Nombre d'armes et autres engins de braconnage récupérés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



			par la stratégie de dépôt volontaire																																			
1.4.6	Renforcer les communications au sein du radio communautaires des résultats du LAB du terrain jusqu'à la conviction	Conservateur	Population suit les résultats du LAB	Haut	Nombre des émissions/mois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.5	Mettre en œuvre la collaboration avec les concessions forestières																																					
1.5.1	Sensibiliser le personnel et société sur les activités illégales	Conservateur	Organiser des réunions de sensibilisation auprès du personnel des sociétés forestières	Moyen	CR des réunions e sensibilisation	X	X				X				X					X												X						
1.5.2	Identifier les habitats sensibles pour la faune (HVC) dans les concessions forestières et assiettes annuelles de coupe	RVSAF	Inventorier les habitats sensibles pour la faune (HVC) dans les concessions forestières et assiettes annuelles de coupe	Haut	Carte des HVC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		En cours
1.5.3	Assurer que les règlements intérieurs des sociétés inclus une clause de licenciement en cas de braconnage	Conservateur	Un règlement Intérieur développé en concertation avec le Ministère en charge des Aires Protégées et adopté par chaque entreprise	Haut	Document de règlement intérieur,																									X	X							



			d'exploitation forestière,																																				
1.5.4	Signer un protocole d'accord sur assistance des sociétés dans la lutte anti-braconnage par paiement des patrouilles.	Conservateur	Exécuter les opérations de patrouilles pédestres en forêt dans les PEA 189 et 190	Haut	Protocoles signés	X	X									X	X																					SINFOCAM déjà fait	
1.5.5	Assurer la clôture des toutes les routes d'accès après avoir terminé l'exploitation forestier	Conservateur	Routes ferme après exploitation	Haut	Photo			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
1.6 Renforcer le système de surveillance Tri-Nationale (TNS)																																							
1.6.1	Organiser des patrouilles conjointes Bi et Tri nationales	Conservateur	Les patrouilles conjointes bi et/tri nationales sont régulièrement sont organisées	Haut	Rapports des patrouilles bi et/tri nationales, Saisies, Arrestations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
1.6.2	Appuyer le fonctionnement de la Brigade TNS à Nyangouté (Déployer les EG et autres personnels au niveau de la BLAB-TNS)	Conservateur	Les relèves des éléments des APDS au niveau de la BLAB sont régulièrement exécutées	Haut	Rapports des patrouilles au niveau de la BLAB, Saisies, Arrestations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
1.6.3	Appuyer aux travaux d'entretien de la BLAB et renouvellement des équipements et matériels (GPS, tenues, moteurs hors-bord, etc.)	Conservateur	Améliorer les conditions de travail au niveau de la BLAB-TNS	Haut	PV des travaux de réfection, Bordereau de réception de petits matériels	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
1.6.4	Assurer le fonctionnement du Brigade TNS et l'entretien de la base de	Conservateur	Budget sépare disponible	Haut	Budget sépare disponible	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Déjà faits



	Nyangouté par le mis en place d'un budget séparé et suffisent de la part de FTNS, géré par l'APDS																										
2	Augmenter la contribution des populations à la gestion durable des Aires Protégées Dzanga-Sangha ainsi que les bénéfices pour l'amélioration de leur cadre de vie																										
2.1	Contribuer à l'amélioration de l'éducation de base des populations y inclut l'alphabetisation																										
2.1.1	Appuyer le suivi des enseignants par le CSS/IEF1+ APDS (Vérification du cahier journal + Régularité des Maîtres Parents).	CVDC	Le suivi des enseignants est appuyé	Moyen	Rapport de formation, liste de présence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.1.3	Etudier les modalités de fonctionnement et besoins en équipement et infrastructure des écoles pour la prise en charge financière des écoles dans les APDS	CVDC	Besoins en équipement et infrastructure des écoles comblées	Haut	Rapport de l'étude, liste de présence	X	X	X	X	X	X	X	X														
2.1.4	Signer en mise en œuvre du protocole d'accord pour la prise en charge financière des écoles dans les APDS	CVDC	Le protocole d'accord est signé	Haut	Document de Protocole									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.1.5	Remette en état/construction de l'école de Bayanga	CVL	Ecole en bon état	Haut	Photo									X	X	X	X										
2.1.6	Remettre en état/construction de l'école de Lindjombo	CVL	Ecole en bon état	Bas	Photo															X	X	X	X				
2.1.7	Remettre en état/construction de l'école de Bomandjoku	CVL	Ecole en bon état	Moyen	Photo													X	X	X	X						



2.1.8	Appuyer les écoles en fournitures et matériels pédagogiques/didactiques	CVDC	Les écoles de la Réserve sont équipées en fournitures	Haut	Bordereau d'achat, Fiche de décharge,	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.1.9	Appuyer le fonctionnement des écoles par le recrutement des enseignants	CVDC	Le recrutement est organisé	Haut	PV, Liste des enseignants									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.1.10	Sensibiliser annuellement les parents Ba'Aka à envoyer leurs enfants à l'école, en collaboration avec l'Inspecteur Fondamental ou le Chef de Secteur et les Directeurs des écoles	CVDC	Campagne de sensibilisation des parents BaAka est organisée	Moyen	CR de mission de sensibilisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.1.11	Appuyer la prise en charge des frais de scolarité des enfants Ba'Aka en début et fin des cycles scolaires (assurance, inscription APE)	CVDC	La prise en charge des élèves BaAka est assurée	Moyen	Liste des élèves ; Fiches de décharge; CR ; Rapport	X				X				X				X						X						
2.1.12	Sensibiliser les adultes Ba'Aka et Bilo sur l'importance de l'alphabétisation et étudier les raisons pour l'analphabétisme	CVDC	La sensibilisation des adultes Ba'Aka et Bilo sur l'importance de l'alphabétisation et l'étude sur les raisons de l'analphabétisme sont faites	Bas	TDR ; rapport						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.1.13	Procéder à l'achat des manuels et matériels didactiques.	CVDC	Manuels et matériels didactiques achetés.	Moyen	Bordereau d'achat ; PV de réception; Rapport	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



2.1.14	Mettre à disposition d'au moins deux bourses par ans dans le domaine de la conservation pour la formation au niveau de Garoua ou équivalent	CTP	Deux personnes par ans en formation	Haut	Inscription scolaire						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
2.1.15	Mettre à disposition d'au moins une bourse par ans dans le domaine de la conservation pour atteindre le niveau d'un masters ou PhD dans un Université étrangère	CTP	Une personne par ans en formation	Haut	Inscription scolaire						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.1.16	Mettre à disposition d'au moins une bourse par ans dans un domaine d'appui (e.g. comptabilité, mécanique) dans un institut spécialisée dans le domaine d'une durée d'au moins 6 mois	CTP	Une personne par ans en formation	Haut	Inscription scolaire						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.1.17	Mettre en place d'un fond spécifique pour la formation a courté durée (moins de 6 mois) avec des procédures simples d'application et de sélection transparent	CTP	Une personne par ans en formation	Haut	Inscription scolaire						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.2	Promouvoir et mettre en œuvre le programme de l'Education Environnementale et la sensibilisation																															
2.2.1	Promouvoir l'enseignement de l'EE dans le programme officiel des écoles de la Réserve et des Communes de Nola et Salo.	CVDC	La prise en compte de l'EE dans le programme officiel des écoles de la Réserve et des	Moyen	Rapport de réunions, Convention de collaboration, liste de présence						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		



			Communes de Nola et Salo																																									
2.2.2	Organiser les voyages d'échanges de partage d'expériences des représentants des communautés de la RSDS.	CVDC	Les voyages d'échanges de partage d'expériences des représentants des communautés de la RSDS sont organisés.	Bas	Rapport de voyage ; fiche de décharge ; ordre de mission ; liste de présence																X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
2.2.3	Créer et animer les clubs des Amis de la nature dans les APDS et les villages périphériques au Parc.	CVDC	Les clubs des Amis de la nature dans les APDS et les villages périphériques au Parc sont créés et animés	Haut	PV de mise en place, rapport d'activités, liste des amis de la nature								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				Club été opérationnel dans la passée : évaluer l'expérience	
2.2.4	Organiser les campagnes de sensibilisation dans toutes les localités des APDS y inclus radio communautaires	Conservateur	Les campagnes de sensibilisation dans toutes les localités des APDS	Moyen	CR de réunions de sensibilisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Possiblement sous CVDC	
2.2.5	Organiser un atelier pour les différents groupes sociaux des APDS sur les textes de lois et la diversité culturelle	CVDC	Un atelier de renforcement de capacité des différents groupes sociaux des APDS sur les textes de lois et la diversité culturelle est organisé	Moyen	Bordereau d'achat des textes de lois ; PV ; Rapport; Liste de présence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				



2.2.6	Promouvoir la visite de la population à la Saline	CVDC	La Visite de la population à la Saline est organisée	Bas	TDR ; liste des participants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.3	Contribuer à l'amélioration de la santé de base des populations																								
2.3.1	Compléter l'équipement de base et petit matériel dans le centre de santé de Bayanga chaque année	CVDC	Le centre et les Postes de santé sont dotés en équipements et petit matériel	Moyen	CR ; PV de matériels et équipements réceptionnés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.3.2	Restructurer le COGES et assurer leur intégration aux comités locaux des villages/quartiers	CVDC	Etat de lieu du fonctionnement des COGES connu	Haut	PV des réunions de restructuration	X	X	X	X	X	X	X	X												COGES de Bayanga en cours ; 4 autres après
2.3.3	Former les membres de COGES	CVDC	La formation des membres des COGES est effective	Haut	Rapport de formation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.3.4	Appuyer un suivi au minimum bimensuel des postes de santé (personnel, COGES) par l'équipe sanitaire de Bayanga	CVDC	Mission de suivi sont appuyées et réalisées	Moyen	Rapports de missions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.3.5	Appuyer la délivrance d'actes de naissance de Ba'aka par la mairie, sur base des déclarations de naissance de l'hôpital	CVDC	Les actes de naissances des enfants BaAka sont établis	Moyen	Facture de l'Officier d'Etat Civil ; Fiche de décharge aux villages	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.3.6	Améliorer la qualité de l'accueil des Ba' Aka au niveau du Poste de santé par le recrutement du personnel Ba'aka dans toutes les formations sanitaires de Bayanga	CVDC	La qualité d'accueil des Baaka au poste de Mossapoula est améliorée	Moyen	Contrat de prestation signé ; Registre de consultation							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		



2.3.7	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie avancée et les campagnes nationales de vaccination	CVDC	Les campagnes de vaccination sont appuyées	Haut	Rapport de campagne de vaccination	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.3.8	Assurer la prise en charge nutritionnelle chez les Ba'Aka infectés du VIH/SIDA, lèpre, la tuberculose et autres maladies.	CVDC	Les populations BaAka sont sensibilisées sur les pratiques à risques et au dépistage anonyme	Moyen	Rapports des campagnes de sensibilisation et dépistage disponibles							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.3.9	Organiser les soins mobiles permanents	CVDC	Les soins mobiles sont organisés	Haut	Rapports hebdomadaires des soins mobiles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.3.10	Appuyer l'évacuation sanitaire des malades	CVDC	L'évacuation sanitaire des malades est appuyée	Moyen	Fiche d'évacuation sanitaire ; décharge d'aide sociale; facture location véhicule	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Ambulance prévu
2.3.11	Etudier les modalités de fonctionnement et besoins en équipement et infrastructure des centres de santé pour la prise en charge financière et techniques des centres de santé dans les APDS	CVDC	Besoins en équipement et infrastructure des écoles comblées	Moyen	Rapport de l'étude, liste de présence									X	X	X	X										
2.3.12	Etudier les possibilités d'un partenariat avec une organisation spécialisée dans le domaine de la santé	CVDC	Partenariat établi	Moyen	Rapport									X	X	X	X									Potentiel partenaire : MSF, COOPI	
2.3.13	Signer en mise en œuvre du protocole d'accord pour la prise en charge financière	CVDC	Le protocole d'accord est signé	Moyen	Document de Protocole												X	X	X	X	X	X	X	X			



	et techniques des centres de santé dans les APDS																												
2.4	Constituer et mettre en œuvre des plateformes de concertation et plans d'action des localités																												
2.4.1	Renforcer la plateforme de concertation existant par l'amélioration de la représentativité des parties prenantes (acteurs)	CVDC	La représentativité des parties prenantes est améliorée au sein de la plateforme de concertation et	Haut	Décision portant modification d'effectif des membres de la plateforme ; CR réunion.	X	X	X	X																				voir expérience CoCoSi en RDC et Life - Namibia
2.4.2	Mettre en application les modalités de gestion et résolution des conflits au sein du DS	CVDC	Application les modalités de gestion et résolution des conflits à Dzanga-Sangha.	Haut	Plainte reçu et résolu : CR réunion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Existe mais pas opérationnelle
2.4.3	Actualiser, valider et mettre en œuvre les Plan de Développement Locale (PDL) des localités de la Réserve	CVDC	Le PDL est actualisé, validé et mis en œuvre	Moyen	Copies de PDL validés disponibles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Reste validation
2.4.4	Appuyer la validation du Plan de Développement Communale (PDC) auprès des instances compétentes (niveau Bangui)	CVDC	Le PDC est validé auprès des instances compétentes (niveau Bangui)	Moyen	PV de validation ; Copies de PDC validés disponibles	X	X	X	X	X	X	X	X																
2.4.5	Appuyer la participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration du plan de développement communal pour assurer une utilisation transparente et rationnelle	CVDC	Toutes les parties prenantes participent à l'élaboration du plan de développement communal	Haut	PV de l'atelier de l'élaboration du PDC ; Liste de présence	X	X	X	X																	X	X	X	Mettre en place un Comité de Gestion Transparente composé des religieux de la Maire, de la Jeunesse, des représentants des Ba'Aka pour la gestion des 40%



	des 40% des droits d'entrée du Parc.		pour assurer une utilisation transparente et rationnelle des 40% des droits d'entrée du Parc.																																																		
2.4.6	Mettre en place les moyens par lesquels les BaAka et les Sangha-Sangha peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent	CVDC	Toutes les parties prenantes participent	Haut	Liste de présence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.4.7	Mettre en place d'un system de enregistrement et de permis de résidence d'APDS	EN	System de permis de résidence opérationnel	Moyen	Permis						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.4.8	Etudier avec la communauté locale la mise en place d'un system de paiement équitable directe par ménage ou personne adultes d'au moins 18 ans de revenue touristique prévu pour la communauté locale (40% de droit d'entrée)	EN	Etude disponible	Moyen	Etude disponible							X	X	X																																							
2.5	Appuyer l'amélioration de la production alimentaire																																																				



2.5.1	Faire un état des lieux des initiatives passées appuyées par les APDS, par localité	CVDC	Etat des lieux des initiatives antérieures connu	Moyen	Rapport d'états des lieux						X	X	X	X																					
2.5.2	Identifier les ménages à soutenir, et groupements fonctionnels dans la Reserve, ainsi que dans certains villages au Nord de la Reserve (jusque Salo) en matière de la production alimentaire	CVDC	Les ménages et groupements fonctionnels à soutenir sont répertoriés	Moyen	Rapport d'état des lieux ; Répertoire des Associations disponible									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
2.5.3	Mettre à disposition les produits nécessaires aux ménages et/ou groupements identifiés (dotation, formation, produits vétérinaires, etc.) (élevages, agricultures, apiculture, PFNL, etc.)	CVDC	Les ménages et groupements identifiés sont dotés des produits nécessaires	Bas	PV de dotation ; fiche de décharge	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.5.4	Evaluer semestriellement les projets qui ont été lancés et adopté des mesures d'accompagnement spécifiques le cas échéant	CVDC	Les projets qui ont été lancés sont évalués semestriellement	Bas	Rapport d'évaluation		X				X				X				X			X					X			X			X		
2.5.5	Etudier la problématique concernant conflits homme-animaux sauvages (surtout éléphant) et les expériences antécédents (comme clôture électriques)	CVDC	Les expériences antérieures sont répertoriées et capitalisées	Bas	Rapport de mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X																						
2.5.6	Mettre en applications des recommandations de l'étude concernant conflits homme-animaux sauvages	CVDC	Les recommandations sont mises en application	Bas	Rapport/photo														X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	



2.5.7	Développer un partenariat entre le CIFOR, l'Université de Bangui et les APDS pour tester une pratique de parcelles expérimentales d'adaptation au changement climatique avec de production de semences améliorées	CVDC	Partenariat opérationnel	Bas	Rapport des études									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
2.5.8	Mettre en place une coopération étroite avec l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), l'Institut Centrafricain de Recherches Agronomiques (ICRA) et Agence Nationale Développement d'Elevage (ANDE)	CVDC	Partenariat opérationnel	Bas	Rapport des études									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
2.5.9	Promouvoir le petit élevage (caprins, volailles, porcins)	CVDC	Production augmenté	Bas	Inventaire									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
2.6	Assurer l'utilisation durable des ressources non ligneuses (chasse, pêche, cueillette)																																
2.6.1	Discuter et valider et mettre en application les modalités de gestion, zonage surveillance et résolution des conflits au sein de la ZCC (existant ou nouveau)	CVDC	Les modalités de gestion, zonage surveillance et résolution des conflits au sein de la ZCC sont discutées et validées	Haut	Rapport d'activités	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
2.6.2	Discuter et valider et mettre en application un zonage, les modalités de gestion, et les modalités de résolution	CVDC	Les associations de pêcheurs ont discuté et validé les modalités de	Moyen	Rapport d'activités					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				



	des conflits pour les zones de pêche		gestion durable et de résolution des conflits pour les zones de pêche																																								
2.6.3	Mettre en place de comité local de gestion de ZCC avec le mandat de soumettre pour approbation au Directeur (CTP) des quotas, ouverture/fermeture (période et/ou secteurs) et autres règles pour la chasse. Membres et les résidents sont encouragés de donner mains fort pour la surveillance de ZCC	CVDC	Comité local opérationnel	Haut	CR réunions							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.6.4	Former et accompagner les associations de pêcheurs aux modalités de gestion durable de la ressource	CVDC	Les associations de pêcheurs sont formées et accompagnées dans la mise en œuvre des modalités de gestion durable des ressources	Moyen	TDR de l'atelier ; Rapport d'activités	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.6.5	Voir faisabilité de créer des zones de chasse aux armes légal a feux distincts pour certain village géré sous un accord de co-gestion avec des comite de gestion pour chaque zone	CVDC	Co-gestion de zone de chasse opérationnelle	Moyen	Accord de co-gestion							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.6.6	Etudier la faisabilité des provisions en protéine subsidiée (consultance)	CVDC	Etude de faisabilité des provisions en	Haut	TDR de consultation ; Rapport d'activités							X	X																														



			protéine est organisée																																																							
2.6.7	Mettre en application des recommandations d'étude sur la protéine subsidiée	CVDC	Etude de faisabilité des provisions en protéine est organisée	Haut	TDR de consultation ; Rapport d'activités															X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																
2.6.8	Mettre en application du zonage et les modes de gestion de la pêche traditionnelle dans la RSFDDS (Association ; ADSS)	CVDC	Les modes de gestion de la pêche traditionnelle dans la RSFDDS sont mis en application	Moyen	Rapport d'activités							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
2.6.9	Interdire de la pêche dans les APDS par les non-résidents des APDS	Conservateur	Diminution de pression de pêche	Haut	Règlement intérieur modifié							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
2.6.10	Créer un économat au sein des APDS pour permettre au moins le staff des APDS de s'approvisionner en protéine (bovins, poulets, poissons importées) avec des prix moins chers que la viande de brousse	CVAF	Protéine alternative disponible	Haut	Photo							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
2.6.11	Former et accompagner les associations de pêcheurs aux modalités de gestion durable de la ressource (technique de pêche par utilisation de filets à grandes mailles, technique de fumage du poisson, utilisations de claies améliorées, etc.	CVDC	Gestion durable de pêche	Bas	Rapport de formation							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



2.6.12	Interdire la chasse pour les non-résidents dans la Réserve	Conservateur	Diminution de pression de chasse	Bas	Règlement intérieur modifié																			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																			
2.6.13	Interdire la chasse aux armes a feux et seulement autorisé la chasse aux moyes traditionnelles légales (pièges, filets, arbalètes, etc.) dans le ZCC	Conservateur	Diminution de pression de chasse	Haut	Règlement intérieur modifié								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																		
2.6.14	Réserver la Chasse et cueillette strictement pour les résidents des APDS (carte de résidence)	Conservateur	Diminution de pression de chasse	Haut	Règlement intérieur modifié						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																		
2.7	Renforcer les capacités des groupes marginalisés Ba'Aka																																																									
2.7.1	Augmenter les connaissances des acteurs de la société civile sur les droits et responsabilités de Ba'aaka dans les processus de prise de décision (Plateforme de concertation)	CVDC	La société civile est renforcée sur les droits et responsabilités de Ba'aaka dans les processus de prise de décision	Moyen	TDR de l'atelier ; Rapport d'activités	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																
2.7.2	Appuyer la restructuration et la mise en œuvre des activités de l'Union des Communautés BaAka des APDS	CVDC	L'Union des Communautés BaAka est restructurée	Moyen	PV ; Rapport; Liste de présence							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																
2.7.3	Mettre en place d'un projet de valorisation de la culture Ba'Aka dans le cadre des mutations de leur mode de vie traditionnel (savoir-faire, jeunes, voyage d'échange, manifestations internationales)	CVDC	Le projet de valorisation de la culture Ba'Aka est mis en place	Moyen	PV ; Rapport; Liste de présence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X															



2.7.4	Former les Eco Gardes sur les Droits Humains et des Peuples Autochtones parti intégrale de leur formation de base et les recyclages annuels et organiser l'atelier de définition de modalités de gestion des conflits entre Ba'Aka et Eco Gardes	Conservateur	Des réunions sont tenues	Haut	TDR ; Rapports	X	X	X	X									X	X	X	X													X	X	X	X	
2.7.5	Vulgariser la culture des peuples autochtones sur les médias locaux (radio communautaires) mais aussi au-delà (site web, télévision)	CVDC	La culture des peuples autochtones est vulgarisée	Bas	Copie trachée d'antenne, CD d'émissions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.7.6	Consulter les BaAka, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement	EN	Consultation préalable tenu	Haut	CR réunions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.8	Renforcer la capacité des Associations																																					
2.8.1	Renforcer les capacités des membres du réseau des associations (plaidoyer, management, lobbying et activités de surveillance)	CVDC	Les capacités des membres du réseau des associations sont renforcées	Haut	TDR ; Rapport de formation						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.8.2	Appuyer le réseau des Associations en équipement (moto, ordinateur, photocopieuse, photo numérique et une caméra)	CVDC	Le réseau des Associations est appuyé en en équipement	Moyen	TDR ; PV de réception; Fiche de décharge; Rapport d'activités						X	X	X	X																								



2.8.3	Organiser les voyages d'échanges de partage d'expériences pour le réseau de Bayanga	CVDC	Les voyages d'échanges de partage d'expériences pour le réseau	Bas	TDR ; Rapport du voyage d'échange d'expérience									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
2.8.4	Organiser des ateliers de renforcement de capacités des membres des associations par secteur d'activité dans la RSFDD	CVDC	Les ateliers de renforcement de capacités des membres des associations	Moyen	TDR ; Rapport de formation									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
2.8.5	Appuyer la mise en œuvre des projets des associations	CVDC	Les projets des associations sont mis en œuvre	Bas	Proposition du projet disponible ; devis; PV ou rapport									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
2.8.6	Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à les BaAka (comme l'Union des Communautés Ba'Aka des APDS) et les Sangha-Sangha et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin	CVDC	Institutions et initiatives propres à les BaAka opérationnel	Bas	Rapport									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
2.8.7	Faire un état de lieu sur l'aspect genre, suivant la méthodologie développer dans le cadre de CAFEC	CVDC	Recommandations disponibles	Haut	Rapport genre									X	X																			X	X		Fait dans le temps de la GTZ
2.8.8	Développer et mise en œuvre une stratégie genre base sur l'état de lieu et les expériences de CAFEC	CVDC	Situation des femmes améliorée	Haut	Stratégie											X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Fait dans le temps de la GTZ
2.8.9	Promouvoir des représentations équitables des femmes, des BaAka et des Sangha-Sangha dans	EN	Représentation des femmes a 50%	Haut	Liste de présence													X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			



	les plateformes et les associations avec l’objectif d’au moins 50% de poste au sein de CREAPDS rempli par les femmes ici 2021																										
2.8.10	Promouvoir les microprojets en faveur des associations de femmes	CVDC	Situation des femmes améliorée	Bas	CR réunions					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	<i>Augmenter la contribution des activités touristiques au renforcement de la gestion de l’APDS</i>																										
3.1	Mettre en place les bases pour le développement de tourisme																										
3.1.1	Elaborer la stratégie de développement du tourisme y compris plan d’affaire du tourisme	CVT	Stratégie de développement et plan d’affaire du tourisme réalisés	Moyen	Etude économique tourisme, recommandations de gestion des recettes touristiques					X	X	X	X														
3.1.2	Tester nouveaux produits touristique tel que chutes, grottes, pont de lianes	CVT	Valoriser les nouveaux produits touristiques	Bas	Les nouveaux produits sont figurés sur la liste des activités touristiques offertes aux touristes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.1.3	Recruter un expert ayant une expérience internationale en tourisme comme Responsable du Volet Tourisme	CTP	Améliore la gestion du tourisme	Haut	Liste de paye					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.1.4	Créer un Volet PHP séparément du Volet Tourisme	EN	Améliore la gestion du tourisme	Haut	Organigramme adopté			X	X																		Voir organigramme
3.1.5	Développer et mettre en application un programme de formation et recyclage	CVT	Service amélioré	Haut	Rapport de formation			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



	pour améliorer le niveau des services touristiques offerts																																					
3.1.6	Développer une politique claire envers les opérateurs touristiques privés et de développer des protocoles d'accord transparent et équitables avec chacune des opérateurs privés	CVT	Accord transparent et équitables	Haut	Accord signe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Convention existe avec Sangha Lodge
3.1.7	Signer un accord avec la compagnie forestière SINFOCAM est envisagé pour appuyer l'entretien des routes de l'APDS	EN	Routes accessible et entretenu	Moyen	Photo ; rapport inventaire annuel						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3.1.8	Remettre en état d'un system de gestion financière efficace et transparent pour stabiliser les fonds disponibles avec un compte bancaire spécial pour les recettes touristiques	CVAF	Gestion financière transparent	Haut	Rapport financier			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3.1.9	Intégrer les revenus dans le plan financière en priorité tant que fonds flexibles pour les imprévues (5% du budget total) avec montant maximal calculer sur le base de 80% des revenus moyens de trois années précédent	CVAF	Gestion financière transparent et durable	Moyen	Rapport financier			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3.2	Améliorer la rentabilité de Doli Lodge																																					



3.2.1	Améliorer les mécanismes de paiement (payement en avance/internet)	CVAF	Mécanismes de paiement des activités sont améliorés	Moyen	Facture /Ordre de virement			X	X	X	X	X	X																												
3.2.2	Faire une étude de faisabilité de privatisations et conditions nécessaires ou autres options de gestion	CVT	Etude de faisabilité réalisée	Haut	Rapport d'étude assorti des recommandations					X	X	X	X																												
3.2.3	Prendre une décision sur le mode gestion de Doli lodge et si approprié préparation d'appel d'offre et visites de terrain	CTP	Mode de gestion de Doli Lodge promu	Haut	Note de service signé								X	X																											
3.2.4	Mettre en œuvre de nouveau mode de gestion de Doli lodge	CVT	Appel d'offre promu et nouvel opérateur identifié et opérationnel si souhaite	Haut	Contrat/convention d'exploitation de Doli Lodge								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
3.3 Améliorer les services marketing et réservation																																									
3.3.1	Produire des supports promotionnels (marché international)	CVT	Supports promotionnel produits	Bas	PV de réception			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
3.3.2	Elaborer le nouveau Guide du tourisme des APDS	CVT	Le Guide du Tourisme des APDS est élaboré	Bas	PV de réception					X	X	X	X																												
3.3.3	Réactualiser et gérer le site web	CVT	Le site web est réactualisé	Moyen	Les réservations se font par internet	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3.3.4	Améliorer le système de location de véhicules (discussion avec concessionnaire)	CVT	Le système de location de véhicules est amélioré	Bas	Accord signé entre APDS et prestataires de location de véhicule	X	X	X	X																																



3.4 Renforcer les activités touristiques communautaires																													
3.4.1	Echanger avec et identifier les groupes communautaires proposant des activités touristiques	CVT	Les groupes communautaires proposant des activités touristiques sont identifiés	Bas	Accord signé entre APDS et les groupes communautaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3.4.2	Appuyer la création et la mise en opération d'une association proposant les activités communautaires Ba'Aka	CVT	Une association Ba'Aka proposant des activités touristiques est créée	Bas	L'association des Ba'Aka participe à la gestion des activités communautaires					X	X	X	X																
3.4.3	Créer un village artisanal	CVT	Village artisanale en face de centre d'accueil	Bas	Photo								X	X															
3.4.4	Signer des accords avec les Associations de tourisme communautaires afin de fixer les obligations entre les deux parties et d'autonomiser ces structures	EN	Associations participent à la gestion des activités touristiques	Bas	Accords signés fixant les rôles et responsabilités mutuelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
3.5 Développer le programme d'habituatation des primates (PHP)																													
3.5.1	Redynamiser le programme volontaire PHP	CVHP	Amélioration de l'efficacité et précision du programme	Bas	Nouveaux groupes de primates habitués et développement de collaborations de recherche à long terme	X	X																					Déjà fait	



4 Améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles dans l'APDS																																				
4.1 Assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques pour les zones sous exploitation forestières																																				
4.1.1	Rédiger un manuel de procédure de contrôle des sociétés forestières au sein de l'Aire Protégée de Dzanga Sangha	Conservateur	Disposer d'un manuel de contrôle	Moyen	Manuel de contrôle validé						X	X																								
4.1.2	Evaluer les activités d'exploitation forestière sur la base des procédures et cahier des charges et respects des limites concernant le plan d'aménagement.	Conservateur	Suivi régulier des blocs d'aménagement	Moyen	Rapport de mission	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.1.3	Faire des suivis cartographiques d'exploitation forestière avec les images satellites récentes	CVSAF	Suivi régulier des blocs d'aménagement	Haut	Carte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.1.4	Tenir des réunions de concertation des multi acteurs pour la gestion durable des forêts	CVSAF	Tenue régulière des réunions	Moyen	Compte rendu					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.1.5	Intègre le Cantonement Forestier dans la structure APDS comme dans le passé	EN	Meilleure coordination avec le Ministère	Bas	Arrête								X																							
4.1.6	Engager un spécialiste (en temps partielle) dans le domaine d'aménagement forestière ou signe convention d'appui avec organisation spécialisée	CVSAF	Augmentation de capacité	Moyen	Liste de paye ou accord signé							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	



	homme-faune au sein de la Bande culturelle		diminue les conflits																											
4.3	Cartographier les zones d'autres utilisations de sol (camps miniers, terroirs villageois, zones de conflit d'usages)																													
4.3.1	Assurer l'actualisation des cartes des terroirs villageois (chasse, pêche, etc.)	CVSAF	Cartes de terroir villageois actualisé	Bas	Cartes du terroir actualisées	X	X	X	X	X	X										X	X	X							
4.3.2	Elaborer la cartographie des terroirs en mettant en évidence les zones de conflits	CVSAF	Cartes de conflit élaborées	Bas	Cartes disponibles				X	X	X											X	X	X						
4.3.3	Restituer à la population les cartes des terroirs et des zones de conflits auprès des populations concernées	CVDC	Cartes de terroir villageois et de conflit restituées	Bas	Rapport de restitution										X	X											X	X		
4.3.4	Cartographier et renseigner les camps miniers par GPS dans et aux abords des APDS	CVSAF	Camps miniers cartographiés	Moyen	Rapport et cartes			X	X	X	X																			
4.3.5	Renseigner par GPS les changements spatiaux d'utilisation des espaces et des ressources	CVSAF	Les nouveaux espaces sont identifiés et renseignés	Moyen	Rapport d'études	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.3.6	Faire recensement de la population de la Réserve et ses alentours (20kms)	CVSAF	Données sur le nombre des manages et habitants disponibles	Moyen	Rapport								X	X	X	X														Dernière recensement date du 2006
4.4	Matérialiser les limites des blocs d'aménagement																													
4.4.1	Matérialiser les limites du Parc de Ndoki et ZCC	Conservateur	Limites du parc matérialisé	Moyen	Rapport de matérialisation	X	X	X	X																					



			financier le Plan d'Affaires																						
5.2.3	Elaborer le plan de travail annuel (PTA)	EN	PTA est élaboré	Haut	PTA est disponible chaque mois d'octobre et fiches d'activités	X		X		X		X		X		X		X		X					
5.2.4	Elaborer et mis en application du plan de formation annuel	EN	Capacités techniques du personnel augmenté dans une forme systématique	Haut	Plan de formation annuel					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.2	Assurer le fonctionnement des plates-formes de concertation, de planification et de suivi des activités de l'APDS																								
5.3.1	Appuyer les séances de travail du Comité Réflexion et d'Echanges (CRE-APDS)	EN	Les conflits nés entre les différentes parties prenantes des APDS sont gérés	Haut	Compte rendu			X			X			X			X			X			X		
5.3.2	Organiser les séances de travail du comité de pilotage	EN	Les recommandations d'amélioration des faiblesses de gestion des APDS sont prises	Haut	PV			X																	
5.3.3	Evaluer trimestriellement le PTA et résultats du suivi (socio-économique, écologique, SMART, etc.)	CTP	Gestion adapté basé sur des données de suivi et moyen de vérification	Haut	CR des réunions internes ; CR de la réunion de conseil d'administration	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Utiliser ce tableau comme base d'évaluation
5.4	Assurer une saine gestion administrative et environnementale des APDS																								



5.4.1	Elaborer et mis en œuvre du manuel de procédure pour la gestion de l'APDS (procédures garage, gestion administrative, suivi écologique et socio-économique, système de gestion environnementale, etc.)	CTP	Le manuel de procédure est élaboré et suivi	Haut	Le manuel est disponible au 1er Semestre 2017	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.4.2	Mettre en place et appliquer un système de gestion d'impact environnementale (garage, poubelle, recyclage)	CVL	Les actions de l'insalubrité dans le village de Bayanga et le site des APDS réalisé	Moyen	Rapport et PV	X				X				X					X													X	
5.4.3	Mettre au point les inventaires des conditions des meubles et immeubles des APDS	CVL	Gestion et suivi efficace	Haut	Rapport inventaire					X				X					X													X	
5.4.4	Faire un état de lieu des infrastructures routières, immobilières et autres équipements des APDS	CVL	L'état des infrastructures routières, immobilières et autres équipements est connu	Haut	1) Distance et état des pistes connus 3 fois/année ; 2) x devis des travaux de réfection disponibles									X					X													X	
5.4.5	Assurer un audit financier et opérationnel indépendant	CVAF	L'audit financier est annuellement réalisé	Haut	01 audit annuel au 31 Décembre									X					X	X												X	
5.4.6	Assurer un audit technique de l'impact (conservation assesment) et évaluation des stratégies et plan de travail	CTP	L'audit technique est annuellement réalisé	Haut	1 audit technique														X	X	X												



5.4.7	Mettre en place d'un system de suivi écologique	CVSAF	Gestion basée sur des données de suivi	Haut	Rapport					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Voire Annexe 15
5.4.8	Mettre en place d'un system de suivi socio-économique	CVSAF	Gestion basée sur des données de suivi	Haut	Rapport									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Voire Annexe 15	
5.5	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'Information, Education et Communication (IEC)																																							
5.5.1	Mettre en place une cellule avec un Chef de Cellule IEC fonctionnelle chargée d'Information, Education et Communication (IEC) au sein des APDS	CVDC	Une cellule de communication composée de trois personnes est opérationnelle	Moyen	Site internet opérationnel, affiche et autres affiches, dépliants etc. disponibles								X	X																										
5.5.2	Définir une stratégie d'intervention en matière d'IEC transversale à tous les volets ou programmes des APDS	CVDC	Stratégie d'intervention d'IEC est définie pour tous les volets et programme de l'APDS	Moyen	Stratégie d'intervention d'IEC est disponible.								X	X																										
5.5.3	Mettre en œuvre les activités d'IEC selon les planifications annuelles pour chaque volet	CVDC	Les activités d'IEC est opérationnelle selon	Moyen	Le Rapport des activités, comptes rendu des missions, des images sont disponible										X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
5.6	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de recherche au sein des APDS																																							
5.6.1	Définir une stratégie de recherche pour les APDS	CVSAF	Stratégie disponible	Bas	Stratégie								X	X	X																									
5.6.2	Remettre en place et rendre opérationnel le comité de recherche	CVSAF	Comité de recherche opérationnel	Moyen	CR			X																																



5.6.3	Développer des partenariats avec des instituts de recherche	CVSAF	Augmentation de quantité des chercheurs	Bas	Accord ; # chercheurs			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Quelque convention existe
5.6.4	Remettre en place d'un protocole de recherche avec des autorisations de recherche	CVSAF	Gestion efficace de la recherche	Moyen	Protocole			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Renouveler ancien protocole
5.6.5	Organiser l'accueil et la gestion des stagiaires et volontaires ainsi qu'une procédure de stage.	CVSAF	Gestion efficace de la recherche	Bas	Procédure	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.6.6	Promouvoir la recherche au sein des APDS	CVSAF	Augmentation de quantité des chercheurs	Bas	# chercheurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.7	Suivre l'impact d'utilisation des ressources par un inventaire faunique dans l'APDS																								
5.7.1	Organiser et mettre en œuvre les études de suivi-écologique	CVSAF	Améliore le suivi-écologique	Bas	Rapport d'études	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.7.2	Saisir et analyser les données de l'inventaire faunique	CVSAF	Données saisie et analysées	Moyen	Rapport	X	X	X																	
5.7.3	Mettre en œuvre le suivi des bais	CVSAF	Le Bai est suivi de manière régulière	Bas	Rapport de suivi-bai	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.7.4	Identifier des nouvelles salines	CVSAF	Salines identifiées	Bas	Rapport de mission	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.8	Assurer la mise en place d'une base de données																								
5.8.1	Mettre en place d'une base des données intégrés et des outils d'analyse pour améliorer la gestion	CVSAF	Base des données intégrés et des outils d'analyse pour améliorer la	Haut	Base des données une base de données intégré de GIS, de la recherche, suivi, inventaires, LAB (information),		X	X	X	X	X														



			gestion opérationnel		SMART et développement durable																																						
5.8.2	Mettre en place d'un protocole pour l'accès aux données qui doit définir qui aura accès physiquement aux ordinateurs et spécifiquement aux différent type des données	CVSAF	Assurer sécurité de l'information confidentielle	Haut	Protocol																																						
5.8.3	Assurer que les données et résultats de la recherche sont intégrés dans la base de données	CVSAF	Base des données intégrées opérationnel	Haut	Base des données	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.9	Assurer l'aménagement des infrastructures																																										
5.9.1	Assurer l'entretien régulier des bâtiments	CVL	Bâtiments en bon état	Haut	Inventaire annuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.9.2	Assurer l'entretien régulier des routes	CVL	Route en bon état	Haut	Inventaire annuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.9.3	Construire 1 nouveau poste de contrôle fixe à Lamba	CVL	Poste de contrôle fixe	Moyen	Photo							X	X																														
5.9.4	Construire 1 nouveau poste de contrôle fixe à Salo	CVL	Poste de contrôle fixe	Bas	Photo											X	X																										
5.9.5	Construire 1 nouvelle base opérationnelle à Salkapa	CVL	Base opérationnelle	Haut	Photo				X	X																																	
5.9.6	Construire 1 nouvelle base opérationnelle à Libwe	CVL	Base opérationnelle	Haut	Photo							X	X																														
5.9.7	Construire 1 nouvelle base opérationnelle à STBC	CVL	Base opérationnelle	Bas	Photo													X	X																								
5.9.8	Construire une armurerie à la base vie pour sécuriser	CVL	Sécuriser les armes et saisies	Haut	Photo				X	X	X	X																															



	au moins 60 armes plus les saisies																									
5.9.9	Construire un bureau pour les Chefs d'Unité et les Chefs de Brigade	CVL	Bureau	Bas	Photo																X	X				
5.9.10	Construire 140 logements de casernement des écogardes (bâtements en dur)	CVL	140 logements	Moyen	Photos													X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.9.11	Construire 10 appartements pour les chefs d'Unité et les Chefs de Brigade	CVL	10 appartements	Moyen	Photos													X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.9.12	Renouveler et séparer la case de passage de la maison du conseiller VHP	CVL	Rénover et séparer la case de passage de la maison du conseiller PHP	Moyen	Photo					X	X															
5.9.13	Faire la construction de nouvelles structures à Mongambé (maisons)	CVL	Nouvelles structures à Mongambé	Moyen	Photo					X	X															
5.9.14	Faire la construction de nouvelles structures à Bai Hokou (maisons)	CVL	Nouvelles structures à Bai Hokou	Moyen	Photo					X	X															
5.9.15	Construire complexe pédiatrique au Centre de Santé de Bayanga	CVL	Complexe pédiatrique	Bas	Photo																			X	X	
5.9.16	Construire maternité au Centre de Santé de Bayanga	CVL	Maternité	Moyen	Photo													X	X							
5.9.17	Construire laboratoire moderne au Centre de Santé de Bayanga	CVL	Laboratoire	Moyen	Photo													X	X							



5.9.18	Construire logement du personnel (Cadres de santé) de Bayanga	CVL	Logement	Bas	Photo															X	X		
5.9.19	Construire 5 centres d'alphabétisation Ba'Aka	CVL	5 centres d'alphabétisation Ba'Aka	Moyen	Photo															X	X	X	X
5.9.20	Construire 5 logements enseignant école de Bayanga	CVL	5 logements enseignant école de Bayanga	Moyen	Photo									X	X								
5.9.21	Réhabiliter école de Bayanga	CVL	Ecole réhabilité	Haut	Photo					X	X	X	X										
5.9.22	Réhabiliter logement directeur école de Bayanga	CVL	Logement directeur école de Bayanga réhabilité	Moyen	Photo											X	X						
5.9.23	Construire logement des enseignants de Yandoumbé	CVL	Logement	Bas	Photo			X	X														
5.9.24	Réhabiliter case de passage des stagiaires	CVL	Case de passage réhabilité	Moyen	Photo									X	X								
5.9.25	Réhabiliter paillote de réunion	CVL	Paillote réhabilité	Bas	Photo																		
5.9.26	Construire bureau pour le service logistique	CVL	Bureau	Moyen	Photo															X	X		
5.9.27	Construire entrepôt au garage	CVL	Entrepôt	Moyen	Photo											X	X						
5.9.28	Réhabiliter station de carburant	CVL	Station de carburant réhabilité	Haut	Photo			X	X	X	X												
5.9.29	Construire 2 bungalows Doli Lodge	CVL	2 bungalows Doli Lodge	Bas	Photo																X	X	



5.9.30	Remettre en place du system de cantonnement pour l’entretien régulier (2 fois/an) des toutes les routes d’APDS (146,1km)	CVL	System de cantonnement pour l’entretien régulier opérationnel	Haut	Liste de payement ; photo						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.9.31	Signer des accords avec des exploitants forestiers pour les révisions majeures et le remplacement des ponts	CTP	Ponts en bon état	Moyen	Accord			X	X	X	X																			
5.10	Assurer la mise en œuvre des engagements régionaux (TNS)																													
5.10.1	Organiser et Participer aux réunions CTPE (Tous les 6 mois)	EN	Faire fonctionner les organes du TNS	Moyen	Compte rendus des réunions	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
5.10.2	Faciliter la tenue des réunions CTSA (1 fois/2 ans)	EN	La réunion CTSA prévue ait lieu	Moyen	Communiqué final			X								X													X	
5.10.3	Faciliter la tenue des réunions CTS/Tripartite	EN	Les réunions CTS/Tripartite s prévues ont eu lieu,	Moyen	Communiqués finaux	X				X		X				X				X				X					X	
5.10.4	Faciliter la tenue des réunions du CST (Comité Scientifique)	CVSAF	Les réunions CST prévues ont eu lieu,	Bas	CR	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		
5.10.5	Organiser et Participer aux Réunions Conservateurs du TNS	Conservateur	Les réunions des Conservateurs du TNS ont eu lieu	Moyen	Communiqué final				X										X										X	
5.10.6	Améliorer la communication et renforcer l’implication des autres acteurs du paysage TNS	CTP	Les APDS prennent part à la réunion Groupe Sangha	Bas	Comptes rendus des réunions	X			X			X			X			X			X			X			X			



5.10.7	Sensibiliser les autorités locales sur les textes de circulation dans le TNS et activités TNS	EN	Les autorités locales connaissent le TNS	Bas	Comptes rendus des séances de sensibilisation			X				X			X			X							
5.10.8	Faciliter la circulation du personnel TNS-APDS dans l'espace TNS	EN	Faciliter le déplacement du personnel TNS-APDS dans l'espace TNS pour les réunions statutaires du TNS	Moyen	Badges du personnel TNS-APDS disponibles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.10.9	Participer aux réunions régionales (COMIFAC, CBFP, etc.) si nécessaire	CTP	Les APDS prennent part à des réunions régionales qui ont lieu en 2015	Bas	Communiqués finaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5.11	Assurer la mise en œuvre des recommandations de l'UNESCO comme site du PM																								
5.11.1	Faire l'évaluation annuelle du Bien TNS sur la base des outils EoH (Enhancing our Heritage)	Conservateur	Suivre l'efficacité de gestion des APDS comme site du Patrimoine Mondial	Moyen	Compte rendu de l'atelier					X			X		X			X			X			X	
5.11.2	Œuvrer à la production annuelle du rapport sur l'état de la conservation du Bien TNS	Conservateur	Répondre aux exigences du Comité du Patrimoine Mondial	Moyen	Compte rendu de la réunion				X			X			X			X			X			X	
5.11.3	Renforcer la participation et la représentation des communautés locales et autochtones à la	EN	Répondre aux exigences du Comité du	Moyen	Compte rendu de la réunion			X	X																



	conservation et à la gestion future du paysage du TNS		Patrimoine Mondial																													



ANNEXE 10. BIBLIOGRAPHIE

Articles publiés sur la recherche dans les APDS

Bien connues pour sa richesse en biodiversité les APDS attirent les chercheurs internationaux comme nationaux. La plupart des études étaient sur les gorilles. L'étude des éléphants de forêts qui continue depuis 1990 et la plus longue étude d'un bai. Il y a encore besoin d'élargir notre connaissance sur les différents animaux (inclus amphibiens, insectes etc.) ainsi que de la flore.

Eléphants (Loxodonta cyclotis)

- Blake, S. (2002). The Ecology of Forest Elephant Distribution and its Implication for Conservation. PhD Thesis, University of Edinburgh.
- Blake, S. (2005). Long term System for Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE). Central African Forests: Final Report on Population Surveys (2003 – 2004). Wildlife Conservation Society, USA, March 2005.
- Blake, S., Douglas-Hamilton, I. and Karesh, W.B. (2001). GPS telemetry of forest elephants in Central Africa: Results of a preliminary study. *African Journal of Ecology* 39: 178-186.
- Blake, S., Strindberg, S., Boudjan, P., Makombo, C., Bila-Isia, I., Ilambu, O., Grossmann, F., Bene-Bene, L., Du Semboli, B., Mbenzo, V., S'hwa, D., Bayogo, R., Williamson, L., Fay, J. M., Hart, J. and Maisels, F. (2007). Forest elephant crisis in the Congo basin. *PLoS Biology*, 5: 945-953.
- Carroll, R.W. (1988). Elephants of the Dzanga-Sangha Dense Forest of South-Western Central African Republic. *Pachyderm* 10: 12-15.
- Fay, J.M. (1991). An elephant (*Loxodonta africana*) survey using dung counts in the forests of the Central African Republic. *Journal of Tropical Ecology* 7: 25-36.
- Fay, J.M. and Agnagna, M. (1991). Forest elephant populations in the Central African Republic and Congo. *Pachyderm*, 14: 3-19.
- Ruggiero, R.G. and Fay, M.J. (1994). Utilisation of termitarium soils by elephants and its ecological implications. *African Journal of Ecology* 32: 222-232.
- Thompson, M.E., Schwager, S.J., Payne, K.B. and Turkalo, A.K. (2010). Acoustic estimation of wildlife abundance: methodology for vocal mammals in forested habitats. *African Journal of Ecology* 48(3): 654-661.
- Turkalo, A. (1996). Studying forest elephants by direct observation: Preliminary results from the Dzanga Clearing, Central African Republic. *Pachyderm* 22: 59-60.
- Turkalo, A. And Fay, M. (1995). Studying forest elephants by direct observation: Preliminary results from the Dzanga Clearing, Central African Republic. *Pachyderm* 20: 45-54.
- Turkalo, A. and Fay, J.M. (2001). Forest elephant behavior and ecology: Observations from the Dzanga saline. In Weber, W., White, L.J.T., Vedder, A. and Naughton-Treves, L. (Eds.), *African Rain Forest Ecology and Conservation*. Yale University Press, New Haven, pp 207-213.

Buffles (Syncerus caffer nanus)

- Melletti, M. (2005). Habitat Preferences and Characteristics of Resting Places of Forest Buffalo in Central Africa: Conservation Implications. MSc thesis, University of Rome.
- Melletti, M., Delgado, M.M., Penteriani, V., Mirabile, M., and Boitani, L. (2010). Spatial properties of a forest buffalo herd and individual positioning as a response to environmental cues and social behaviour. *Journal of Ethology* 28(3): 421-428.
- Melletti, M., Penteriani, V. And Boitani, L. (2006). Habitat preferences of the secretive forest buffalo (*Syncerus caffer nanus*) in Central Africa. *Journal of Zoology* 271(2): 178-186.
- Melletti, M., Penteriani, V., Mirabile, M., and Boitani, L. (2007). Some behavioral aspects of forest buffalo (*Syncerus caffer nanus*): From herd to individual. *Journal of Mammalogy* 88(5): 1312-1318.
- Melletti, M., Penteriani, V., Mirabile, M., and Boitani, L. (2009). Effects of habitat and season on the grouping of forest buffalo resting places. *African Journal of Ecology* 47(1): 121-124.



Bongo (*Tragelaphus eurycerus*)

Klaus-Hügi, C., Klaus G. and Schmid, B. (2000). Movement patterns and home range of the Bongo (*Tragelaphus eurycerus*) in the rain forest of the Dzanga National Park, Central African Republic. *African Journal of Ecology* 38(1): 53-61.

Turkalo, A. and Klaus-Hugi, C. (1999). Group size and group composition of the Bongo (*Tragelaphus eurycerus*) at a natural lick in the Dzanga National Park, Central African Republic. *Mammalia*, 63: 437-448.

Primates

Bradley, B.J., Doran-Sheehy, D.M. and Vigilant, L. (2008). Genetic identification of elusive animals: Re-evaluating tracking and nesting data for wild western gorillas. *Journal of Zoology* 275(4): 333-340.

Lilly, A.A., Mehlman, P.T. and Doran, D. (2002). Intestinal parasites in gorillas, chimpanzees, and humans at Mondika Research Site, Dzanga-Ndoki National Park, Central African Republic. *International Journal of Primatology* 23(3): 555-573.

Shah N.F. (2003). *Foraging Strategies in Two Sympatric Mangabey Species (Cercocebus agilis and Lophocebus albigena)*. PhD thesis, State University of New York at Stony Brook, New York.

Grands singes (*Gorilla gorilla gorilla* et *Pan troglodytes*)

Almasi, A., Blom, A., and Prins, H.H.T. (1999). The Mongambe Research Camp, Dzanga- Ndoki National Park, Central African Republic (C.A.R.). *Gorilla Conservation News* 13: 5.

Blom, A. (1998). A critical analyses of the Dzanga-Sangha experience in context with gorilla conservation in central Africa. Great Ape Conference, Kuching, Sarawak, Malaysia

Blom, A., Almasi, A., Heitkönig, I.M.A., Kpanou, J.-B. And Prins, H.H.T. (2001). A survey of the apes in the Dzanga-Ndoki National Park, Central African Republic: A comparison between the census and survey methods of estimating the gorilla (*Gorilla gorilla gorilla*) and chimpanzee (*Pan troglodytes*) nest group density. *African Journal of Ecology* 39(1): 98-105.

Blom, A., Cipolletta, C., Brunsting, A.M.H. and Prins, H.H.T. (2004). Behavioral responses of gorillas to habituation in the Dzanga-Ndoki National Park, Central African Republic. *International Journal of Primatology* 25(1): 179-196.

Bradley, B. J., Doran-Sheehy, D. M., Lukas, D., Boesch, C. and Vigilant, L. (2004). Dispersed male networks in western gorillas. *Current Biology* 14: 510-513.

Bradley, B.J. (2005). Gorillas loom large. *Evolutionary Anthropology: Issues, News, and Reviews* 14: 38-40.

Bradley, B.J., Doran-Sheehy, D.M. and Vigilant, L. (2007). Potential for female kin associations in wild western gorillas despite female dispersal. *Proceedings of the Royal Society B* 274: 2179-2185.

Carroll, R.W. (1986). Status of the lowland gorilla and other wildlife in the Dzanga-Sangha region of southwestern Central African Republic. *Primate Conservation* 7: 38-41.

Carroll, R.W. (1988). Relative density, range extension, and conservation potential of the lowland gorilla (*Gorilla gorilla gorilla*) in the Dzanga-Sangha region of southwestern Central African Republic. *Mammalia* 52(3): 310-323.

Carroll, R.W. (1996). Feeding Ecology of Lowland Gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) in the Dzanga-Sangha Dense Forest Reserve of the Central African Republic. PhD Thesis, Yale University.

Cipolletta, C. (1999). Habituation des gorilles pour un tourisme de vision à Dzanga-Sangha, en Centrafrique. *Canopée* 13: 22-24.

Cipolletta, C. (2003). Ranging patterns of a western gorilla group (*Gorilla gorilla gorilla*) during habituation to humans in the Dzanga-Ndoki National Park, Central African Republic. *International Journal of Primatology* 24(6): 1207-1226

Cipolletta, C. (2004). Effects of group dynamics and diet on the ranging patterns of a western gorilla group (*Gorilla gorilla gorilla*) at Bai Hokou, Central African Republic. *American Journal of Primatology* 64: 193-205.

Cipolletta, C., Spagnoletti N., Todd A.F., Robbins M.M., Cohen H. and Pacyna S. (2007). Termite feeding by western lowland gorillas (*Gorilla Gorilla Gorilla*) at Bai Hokou, Central African Republic. *International Journal of Primatology* 28(2):457-476.



- Doran, D.M. and McNeilage, A. (1998). Gorilla ecology and behavior. *Evolutionary Anthropology* 6(4): 120-131.
- Doran, D.M., McNeilage, A., (2001). Subspecific variation in gorilla behavior: the influence of ecological and social factors. In: Robbins, M.M., Sicotte, P., Stewart, K.J. (Eds.), *Mountain Gorillas: Three Decades of Research at Karisoke*. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 123-149.
- Doran, D.M., McNeilage, A., Greer, D., Bocian, C., Mehlman, P. and Shah, N. (2002) Western lowland gorilla diet and resource availability: New evidence, cross-site comparisons, and reflections on indirect sampling methods. *American Journal of Primatology* 58: 91-116.
- Doran-Sheehy, D.M. and Boesch, C. (2004). Behavioural ecology of western gorillas: New insights from the field. *American Journal of Primatology* 64: 139-143.
- Doran-Sheehy, D.M., Derby, A.M., Greer, D. And Mongo, P. (2007). Habituation of western gorillas: the process and factors that influence it. *American Journal of Primatology* 69(12): 1354-1369.
- Doran-Sheehy, D.M., Fernández, D. and Borries, C. (2009). The strategic use of sex in wild female western gorillas. *American Journal of Primatology* 71(12): 1011-1020.
- Doran-Sheehy, D.M., Greer, D., Mongo, P. and Schwindt, D. (2004) Impact of ecological and social factors on ranging in western gorillas. *American Journal of Primatology* 64: 207-222.
- Doran-Sheehy, D., Mongo, P., Lodwick, J., Conklin-Brittain, N.L. (2009). Male and female western gorilla diet: preferred foods, use of fallback resources, and implications for ape versus old world monkey foraging strategies. *American Journal of Physical Anthropology* 140(4): 727-38.
- Fay, J.M. (1989). Hand-clapping in western lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*). *Mammalia* 53(3): 457R482.
- Fay, M.J. (1989). Partial completion of a census of the western lowland gorilla (*Gorilla g. Gorilla* (Savage and Wyman)) in Southwestern Central Africa Republic *Mammalia*, 53 (2):203 R 215.
- Fay, J.M. (1996). The Distribution, Habitat, Ecology, Evolution, and Origin of the Western Lowland Gorilla (*Gorilla gorilla gorilla* Savage and Wyman). PhD thesis, Washington University.
- Fay, J.M., Carroll, R.W. (1994). Chimpanzee tool use for honey and termite extraction in Central Africa. *American Journal of Primatology* 34(4):309-317.
- Fay, J.M., Carrol, R., Kerbis, R., Peterhans, R. and Harris, D. (1995). Leopard attack on and consumption of gorillas in the Central African Republic. *Journal of Human Evolution* 29: 93-99.
- Freeman, A.S., Kinsella, J.M., Cipolletta, C., Deem, S.L., and Karesh, W.B. (2004). Endoparasites of western lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) at Bai Hokou, Central African Republic. *Journal of Wildlife Diseases* 40(4): 775R781.
- Goldsmith, M. (1995). Ranging and grouping patterns of western lowland gorillas (*Gorilla g. gorilla*) in the Central African Republic. *Gorilla Conservation News* 9:5-6.
- Goldsmith, M.L. (1996). Ecological Influences on the Ranging and Grouping Behaviour of Western Lowland Gorillas at Bai Hokou, Central African Republic. PhD thesis, State University of New York at Stony Brook, New York.
- Goldsmith, M.L. (1999). Gorilla socioecology. In Dolhinow, P., and Fuentes, A. (Eds.), *The Nonhuman Primates*. Mayfield Publishing, Mountain View, CA, pp. 58R63.
- Goldsmith, M. (1999). Ecological constraints on the foraging effort of western lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) at Bai Hokou, Central African Republic. *International Journal of Primatology* 20(1): 1-23.
- Goldsmith, M.L. (2003). Comparative behavioral ecology of a lowland and highland gorilla population: Where do Bwindi gorillas fit? In Taylor A.B., Goldsmith, M.L. (Eds.), *Gorilla Biology: A Multidisciplinary Perspective*. Cambridge University Press, pp 358- 384.
- Greer, D., and C. Cipolletta. (2006). Western gorilla tourism: Lessons learned from Dzanga- Sangha. *Gorilla Journal* 33: 16-19.
- Hodgkinson, C. (2009). *Tourists, Gorillas and Guns: Integrating Conservation and Development in the Central African Republic*. PhD thesis, University College London. Hodgkinson, C. and Cipolletta, C. (2009). Western lowland gorilla tourism: Impact on gorilla behaviour. *Gorilla Journal* 38: 29-31, June 2009.
- Hurst, L. (2006). Disease and Endangered Species: A Case Study Investigation into Endoparasite



- Levels of the Western Lowland Gorilla (*Gorilla gorilla gorilla*). MSc thesis, University of Kent.
- Klailova, M., Hodgkinson, C., and Lee, P. (2010). Behavioral responses of one western lowland gorilla (*Gorilla gorilla gorilla*) group at Bai Hokou, Central African Republic, to tourists, researchers and trackers. *American Journal of Primatology, Special Issue on Ethnoprimatology* 72(10): 897-906.
- Klailova, M., Hodgkinson, C., and Lee, P. (2010). Human impact on western lowland gorilla behaviour. *Gorilla Journal* 40:19-22.
- Kuehl, H.S., Todd, A.F., Boesch, C. and Walsh, P.D. (2007). Manipulating decay time for efficient large-mammal density estimation: Gorillas and dung height. *Ecological Applications* 17(8): 2403-2414.
- Liu, W., Li, Y., Learn, G.H., Rudicell, R.S., Robertson J.D., Keele, B.F., Ndjango J.-B.N., Sanz, C.M., Morgan, D.B., Locatelli, S., Gonder, M.K., Kranzusch, P.J., Walsh, P.D., Delaporte, E., Mpoudi-Ngole, E., Georgiev, A.V., Muller, M.N., Shaw, G.M., Peeters, M., Sharp, P.M., Rayner, J.C. and Hahn, B.H. Origin of the human malaria parasite *Plasmodium falciparum* in gorillas. *Nature* 467: 420-425.
- Lukas, D., Bradley, B.J., Nsubuga, A.M., Doran-Sheehy, D., Robbins, M.M. and Vigilant, L. (2004). Major histocompatibility complex and microsatellite variation in two populations of wild gorillas. *Molecular Ecology* 13(11): 3389-402.
- Masi, S. (2008). Seasonal Influence on Foraging Strategies, Activity and Energy Budgets of Western Lowland Gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) in Bai-Hokou, Central African Republic. PhD thesis, University of Rome.
- Masi, S. (2010). Western gorilla conservation and research in Bai Hokou. *Gorilla Journal* 40: 19-22.
- Masi, S., Cipolletta, C. and Robbins, M.M. (2009). Western lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) change their activity in response to frugivory. *American Journal of Primatology* 71(2): 91-100.
- Masi, S., Cipolletta, C. and Robbins, M.M. (2009). Activity patterns of western lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) at Bai Hokou, Central African Republic. *American Journal of Primatology* 70: 1-10.
- Mehlman, P.T. and Doran, D.D. (2002). Influencing western gorilla nest construction at Mondika Research Centre. *International Journal of Primatology* 23(6): 1257-1285.
- Neel, C., Etienne, L., Li, Y., Takehisa, J., Rudicell, R., Ndong, I., Moudindo, J., Mebenga, A., Esteban, A., Van Heuverswyn, F., Liegeois, F., Kranzusch, P., Walsh, P., Sanz, C., Morgan, D., Ndjango, J., Plantier, J.-C., Locatelli, S., Gonder, M., Leendertz, F., Boesch, C., Todd, A., Delaporte, E., Ngole, E., Hahn, B. and Peeters, M. (2009). Molecular epidemiology of Simian Immunodeficiency Virus infection in wild-living gorillas. *Journal of Virology* 0: JVI.02129-09.
- Remis, M.J. (1993). Nesting behavior of lowland gorillas in the Dzanga-Sangha Reserve, Central Africa Republic: Implications for population estimates and understanding of group dynamics. *Tropics* 2(4): 245-255.
- Remis, M.J. (1994). Feeding Ecology and Positional Behaviour of Western Lowland Gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) in the Central African Republic. PhD thesis, Yale University.
- Remis, M.J. (1995). Effects of body size and social context on the arboreal activities of lowland gorillas in the Central African Republic. *American Journal of Physical Anthropology* 97: 413-433.
- Remis, M.J. (1997). Ranging and grouping patterns of western lowland gorilla group at Bai Hokou, Central African Republic. *American Journal of Primatology* 43: 111-133.
- Remis, M.J. (1997). Western lowland gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) as seasonal frugivores: Use of variable resources. *American Journal of Primatology* 4:87-109.
- Remis, M.J. (1999). Tree structure and sex difference in arboreality among western lowland gorillas at Bai Hokou, C.A.R.. *Primates* 40(2): 383-396.
- Remis, M.J. (2000) Initial studies on the contributions of body size and gastrointestinal passage rates to dietary flexibility among gorillas. *American Journal of Physical Anthropology* 112: 171-180.
- Remis, M.J. (2000). Preliminary assessment of the impacts of human activities on gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*) and other wildlife at Dzanga-Sangha Reserve, Central African Republic. *Oryx* 34(1): 56-65.
- Remis, M.J. (2003). Are gorillas vacuum cleaners of the forest floor? The roles of body size, habitat, and food preferences on dietary flexibility and nutrition. In Taylor A.B., Goldsmith, M.L. (Eds.)



- Gorilla Biology: A Multidisciplinary Perspective*. Cambridge University Press, pp 385-404.
- Remis, M.J., Dierenfeld, E.S., Mowry, C.B. and Carroll, R.W. (2001). Nutritional aspects of western lowland gorilla (*Gorilla gorilla gorilla*) diet during seasons of fruit scarcity at Bai Hokou, Central African Republic. *International Journal of Primatology* 22(5): 807-836.
- Remis, M.J. and Mbassangao, B. (1998). Gorilla research in the Central African Republic and preliminary results of impacts of human activities on gorillas at Dzanga-Sangha. *Gorilla Conservation News* 12: 7-8.
- Robbins, M., Bermejo, M., Cipolletta, C., Magliocca, F., Parnell, R.J. and Stokes, E. (2004). A comparative analysis of social structure and life history patterns in western lowland gorillas. *American Journal of Primatology* 64(2): 145R159.
- Rogers, M.E., Abernethy, K., Bermejo, M., Cipolletta, C., Doran, D., McFarland, K., Nishihara, T., Remis, M., and Tutin, C.E.G (2004). Western gorilla diet: A synthesis from six sites. *American Journal of Primatology* 64: 173R192 (2004)
- Todd A.F. (2008). First observation of the birth of a western gorilla in the wild. *Gorilla Journal* 36 :16-17.
- Todd AF, Kuehl, HS, Cipolletta, C, and Walsh, PD (2008). Using dung to estimate gorilla density: Modeling dung deposition rate. *International Journal of Primatology* 29:549-563
- Vlčková, K. (2010). Description of Microflora of Gastrointestinal Tract of Western Lowland Gorillas (*Gorilla gorilla gorilla*). Bachelor thesis, Masaryk University.
- Watson L. and Todd A.F. (2002). Survey results of gorillas frequenting the Mongambe bais, Central African Republic. *Gorilla Journal* 25: 20-21.

Autres animaux

- Blom A. (1996) List of the birds of the Dzanga-Sangha Dense Forest Special Reserve and Dzanga-Ndoki National Park. Unpubl. report, WWF, CAR.
- Blom, A. (1993). List of the Large Mammals of the Dzanga-Sangha Dense Forest Reserve and the Dzanga-Ndoki National Park. Unpubl. report, WWF, CAR.
- Blom, A. (1996) List of the Non-volant Mammals of the Dzanga-Sangha Dense Forest Special Reserve and Dzanga-Ndoki National Park. Unpubl. report WWF, CAR.
- Blom, A., Almasi, A., Otto, K., Kpanou, J-B. & Prins, H.H.T. (1998) Survey of the diurnal primates in the Dzanga-Ndoki National Park, Central African Republic. MSc. Dzanga-Sangha Project, CAR.
- Blom, A., Chardonnet, B., Chilvers, B., Lubin, R., Tello, J.L. & Fay, J.M. (1995). Antelope Survey Update: Central African Republic. Antelope Survey Update, 1 » 14-21.
- Bradley, B.J; Stiller, M., Doran-Sheehy, D.M., Harris, T., Chapman, C.A, Vigilant L. And Poinar, H. (2007). Plant DNA sequences from feces: Potential means for assessing diets of wild primates. *American Journal of Primatology* 69(6): 699-705.
- Green, A.A. and Carroll, R.W. (1991). The avifauna of Dzanga-Ndoki National Park and Dzanga-Sangha Rainforest Reserve, Central African Republic. *Malimbus*, 13: 49-66. Klaus, G., Schmid, B. (1998). Geophagy at natural licks and mammal ecology: A review. *Mammalia* 62(4): 481-497.
- Malcolm, J., and Ray, J.C. (2000). Influence of timber extraction routes on Central African small mammal communities, forest structure and tree diversity. *Conservation Biology* 14:1623-1638.
- Melletti, M., Mirabile, M., Penteriani, V. and Boitani, L. (2009). Habitat use by forest mammals in Dzanga-Ndoki National Park, Central Africa Republic. *African Journal of Ecology* 47(4): 797-800.
- Ray, J. (1996). *Small Carnivores of the Dzanga-Sangha Forest*. PhD thesis, University Gainesville, Florida.
- Ray, J. (1997). Comparative ecology of two African forest mongooses, *Herpestes naso* and *Atilax paludinosus*. *African Journal of Ecology* 35(3): 237-253.
- Ray, J.C. and Hutterer, R. (1996). Structure of a shrew community in the Central African Republic based on the analysis of carnivore scats, with the description of a new *Sylvisorex* (Mammalia: soricidae). *Ecotropica*, 1: 85-97.
- Remis, M.J., Kpanou, J.-B. (2011). Primate and ungulate abundance in response to multi-use zoning



and human extractive activities in a Central African Reserve. *African Journal of Ecology* 49(1): 70-80.

Rondeau, G. and Christy, P. (1999). *Bird List for the Dzanga-Sangha Complex*. Unpubl. report, WWF-Central African Republic.

Flore

Hall, J.S. (2008). Seed and seedling survival of African mahogany (*Entandrophragma* spp.) in the Central African Republic: Implications for forest management. *Forest Ecology and Management* 255(2):292-299.

Hall, J.S. Ashton, P.M.S., and Berlyn, G.P. (2003). Seedling performance of four sympatric *Entandrophragma* species (Meliaceae) under simulated fertility and moisture regimes of a Central African Rain Forest. *Journal of Tropical Ecology* 19: 55-66.

Hall, J.S., Harris, D.J., Medjibe, V., Berlyn, G.P and Ashton, P.M.S. (2003). The effects of selective logging on forest structure and tree species composition in a Central African Forest: Implications for management of conservation areas. *Forest and Ecological Management* 6276: 1-16.

Hall, J.S., McKenna, J.J., Ashton, P.M.S. and Gregoire, T.G. (2004). Habitat characterizations underestimate the role of edaphic factors controlling the distribution of *Entandrophragma*. *Ecology* 85: 2171-2183.

Hall, J.S., Medjibe, V., Berlyn, G.P and Ashton, P.M.S. (2002). Seedling growth of 3 re-occurring *Entandrophragma* species (Meliaceae) under simulated light environments: Implications for forest management in Central Africa. *Forest Ecology and Management* 6117: 1-10.

Harris, D. (1996). A Revision of Ivingiaceae in Africa. Bulletin du Jardin Botanique National de Belgique / Bulletin van de National Plantentuin van België 65(12): 143-196

Harris, D.J. (2002). The vascular plants of the Dzanga-Sangha reserve, Central African Republic. *Scripta Botanica Belgica*; 23). Meise: National Botanic Garden (Belgium) 274p. (also in Lykke, A. M: *Nordic Journal of Botany* 22(6): 692-711, 2004).

Medjibe, V. and Hall, J.S. (2002). Seed dispersal and its implications for silviculture of African mahogany (*Entandrophragma* spp.) in undisturbed forest in the Central African Republic. *Forest Ecology and Management* 170(1-3): 249-257.

Conservation

Blom, A. (1997). A critical analyses of different approaches to rain forest conservation in central Africa based on the Dzanga-Sangha experience. BOSNiEuWSLETTER 16 (3) : 84-89.

Blom, A. (2000). The monetary impact of tourism on protected area management and the local economy in Dzanga-Sangha (Central African Republic). *Journal of Sustainable Tourism* 8(3): 175-189.

Blom, A. (2001). *Ecological and Economic Impacts of Gorilla-based Tourism in Dzanga-Sangha, Central African Republic*. PhD thesis, Wageningen University.

Blom, A. (2001). Potentials and pitfalls of tourism in Dzanga-Sangha. *Gorilla Journal* 22: 40-41, June 2001.

Blom, A. (2004). An estimate of the costs of an effective system of protected areas in the Niger Delta - Congo Basin Forest Region. *Biodiversity and Conservation* 13(14): 2661-2678.

Blom, A., Yamindou, J. and Prins, H.H.T. (2004). Status of the protected areas of the Central African Republic. *Biological Conservation* 118(4): 479-487.

Blom, A., van Zalinge, R., Heitkönig, I.M.A., and Prins, H.H.T.. (2005). Factors influencing the distribution of large mammals within a protected central African forest. *Oryx* 39(4): 381-388.

Blom, A., Van Zalinge, R., Mbea, E., Heitkönig, I.M.A. and Prins, H.H T. (2004). Human impact on wildlife populations within a protected Central African forest. *African Journal of Ecology* 42(1): 23-31.

Blom, A. & Yamindou, J. (2001). A brief history of armed conflict and its impact on biodiversity in the Central African Republic. Biodiversity Support Program, Washington, DC. 24pp.

Blom, A., Yamindou, J. & Prins, H.H.T. (2004). Status of the protected areas and gazetted forests in the Central African Republic. *Biological Conservation*, 118 : 479-487.



- Carroll, R. (1992). Central African Republic. Conservation Atlas of Tropical Forests. Eds. J.A. Sayer, C.S. Harcourt, and N.M. Collins, MacMillan, London. pp119-124.
- Hardin, R. (2000). Translating the Forest: Tourism, Trophy Hunting and Transformation of the Forest Use in the Southwestern Central African Republic. PhD thesis, Yale University.
- Noss, A.J. (1997). Challenges to nature conservation with community development in Central African Forests. *Oryx* 31(3): 180-188.
- Noss, A.J. (1998). Cable snares and bushmeat markets in a Central African Forest. *Environmental Conservation* 25(3): 228-233.
- Noss, A.J. (1998). The impacts of cable snare hunting on wildlife populations in the forests of the Central African Republic. *Conservation Biology* 12(2): 390-398.
- Noss, A.J. (1998). The Impacts of BaAka net hunting on rainforest wildlife. *Biological Conservation* 86: 161-167.
- Noss, A.J. (1999). Censusing rainforest game species with communal net hunts. *African Journal of Ecology* 37: 1-11.
- Noss, A.J. (2001). Conservation, development, and "the forest people". In Weber, W., White, L.J.T., Vedder, A. and Naughton-Treves, L. (Eds.), *African Rain Forest Ecology and Conservation: An Interdisciplinary Perspective*. New Haven, Yale University.
- Ngatoua, U., & Blom, A. (1996). La Biodiversité Centrafricaine et ses aires protégées. Canopée, ECOFAC.
- Ngatoua, U., Feizoure, J., Garreau, J-M. & Blom, A. (1997). Le Projet Dzanga-Sangha: un projet experimental de conservation et developpement intégré. Canopée, ECOFAC.
- Remis, M.J., and Hardin, R. (2007). Assessment of forest use patterns and wildlife abundance: Coupling anthropological and ecological approaches. In Hanna, K., Clark, D. and Slocombe, S. (Eds.), *Protected Areas Management: Policy and Design*. Spon Press, Routledge, UK, pp 85-109
- Remis, M.J. and Hardin, R. (2009). Transvalued species in an African forest. *Conservation Biology* 23(6): 1588-596.
- Remis, M.J. Robinson, C.A. (2012). Reductions in Primate Abundance and Diversity in a Multiuse Protected Area: Synergistic Impacts of Hunting and Logging in a Congo Basin Forest, *American Journal of Primatology* 74:602-612
- Tchechoupard, H. (2000). Les Enjeux de Conservation des Ressources Naturelles et de Développement Local dans la Réserve de Dzanga-Sangha en République Centrafricaine. Thèse de Doctorat, Université Québec.

Anthropologie

- Copet-Rougier, E. (1998). Political-economic history of the upper Sangha. In Eves, H., Hardin, R. and Rupp, S. (Eds.) *Resource Use in the Trinational Sangha River Region of Equatorial Africa: Histories, Knowledge Forms and Institutions*. Yale School of Forestry and Environmental Studies, pp 51-71.
- Hardin, R. and Remis, M. J. (2006). Biological and cultural anthropology of a changing tropical forest: a fruitful collaboration across subfields. *American Anthropologist* 108: 273-285.
- Kretsinger, A. (2002). BaAka Birthspacing. Fertility Strategies bypassing Development and Conservation. MSc thesis, University of Edinburgh.
- Noss, A.J. (1995). Duikers, Cables, and Nets: A Cultural Ecology of Hunting in a Central African Forest. PhD thesis, University of Florida.
- Noss, A.J. (1997). The economic importance of communal net hunting among the BaAka of the Central African Republic. *Human Ecology* 25(1): 71-89.
- Ngbo-Ngbangbo L.M, Ge J. and Nahayo A. (2010). Assessment of socioeconomic factors and stakeholders involved in Dzanga Sangha Complex Protected Area, Central African Republic. *Journal of Sustainable Development* 3(2): 273-290.
- Sarno, L. (1993). *Songs From the Forest: My Life among the BaBenzelle Pygmies*. London: Bantam Press.

Autres Biographie



Potentiels et activités économiques liés aux ressources naturelles :
Agriculture diversifiée – Chasse – Pêche – Raphia – Produits forestiers non ligneux –
Ecotourisme

- ECOFAC (1999) L'Afrique Centrale et le Tourisme de Nature. *Canopée* 13, Libreville. Multipress-Gabon, 14pp.
- Epps, Q (1989) Etudes statistiques de pêches sur la rivière Sangha PDS/WWF, Rapport de consultation.
- Ghiurghi, A et Lakara, A (2002) Etude des possibilités / potentialités pour améliorer la gestion de la faune et de la chasse locale dans la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha. PD /GTZ-GFA. Rapport de consultation.
- Guedje, N (1999) Enquête sur les produits forestiers végétaux non-ligneux de la Réserve Dzanga-Sangha : Outils pour une stratégie d'approche envers les acteurs locaux. PDS/GTZ- Luso : Rapport de consultation.
- Heyd, J-C (2000) *Mission d'appui au programme agriculture durable*. PDS /GTZ-GFA, Rapport de consultation.
- Heyd J-C (2000) Mission d'Appui au Volet Développement Agricole Durable
- Karangaze, M (2000) [rédigé par Renner, D et Yarissem, JB] *Appréciation du processus d'appui à l'autopromotion*
- Noss, A (1995) Duikers, Cables et Snares : Cultural ecology of hunting in a Central African forest. University of Florida, PhD thesis.
- Renner, D. (1998) Situation socio-foncière, stratégies d'utilisation des ressources naturelles et gestion participative du terroir. Cas de Bayanga. PDS/GTZ-Luso, Rapport de consultation. Roulet, PA (2004) Chasseur blanc, cœur noir » ? La chasse sportive en Afrique Centrale. University of Orleans, PhD thesis.
- Schwedersky T en collaboration avec Karangaze, M (1998) *Gestion du Terroir et Appui à l'Autopromotion*.
- Tchéchoupard, H (2000) Les enjeux de conservation des ressources naturelles et de développement local dans la réserve de Dzanga-Sangha en République centrafricaine. Thèse présentée à l'Université du Québec à Rimouski comme exigence partielle du programme de M. en Développement Régional. 225 pp.

Ecologie – Exploitation forestière

- ACDI Agence Canadienne de Développement International. Projet de la Coopération industrielle, (1989) Manuel de dendrologie des forêts denses. République Centrafricaine, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme.
- Blom, A (1999) Ecological monitoring. Dzanga-Sangha Project Technical Report. 33pp.
- Blom, A (2001) Impacts écologiques et économiques du tourisme basé sur les gorilles dans la Dzanga-Sangha, République centrafricaine. Université Wageningen, PhD thesis. 165 pp.
- Boulvert, Y (1986) Carte phytogéographique de la République Centrafricaine au 1/1000000e
- Christy, P (2002) Etude technique du PEA 166 et des anciens lots VIII et IX, République Centrafricaine. Aires Protégées de Dzanga-Sangha. WWF - GTZ - MEEFCPT.
- Harris DJ et Wortley AH (2008) Sangha trees. An illustrated identification manual Royal Botanical Garden of Edinburgh ISBN : 978-1-906129-13-2, Texte en Français et Anglais (336pp).
- Harris DJ (2002) The vascular plants of the Dzanga-Sangha Reserve, Central African Republic, Meise National botanical garden, Belgium, ISBN 90-72619-50-1 274pp.
- Letouzey, R (1970) Manuel de botanique forestière. Afrique Tropicale. Tomes 2A et 2B. Centre Technique Forestier Tropical.
- Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches (2004) Annuaire statistique du secteur forestier et cynégétique centrafricain - 2003.
- Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches & WWF (1998) : Viabilité micro-économique et utilisation durable des ressources forestières – une contradiction ? Etude de faisabilité sur la reprise de l'exploitation forestière de l'ancienne concession 'Sylvicole de Bayanga' selon les stipulations d'une utilisation durable des ressources naturelles disponibles. Rapport d'étude, Frankfurt / Bangui, 57 pp.



- Noss, AJ (1998) Liste des papillons de Dzanga-Sangha. *Metamorphosis*, Juin 1998 PARN (1994) Inventaire des forêts du Sud Ouest Centrafricain. Bangui, 23pp.
- Petrucci, Y Tandeau de Marsac, G (1994) *Evolution du peuplement adulte et de la régénération acquise après interventions sylvicoles*. Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et de l'Environnement, République Centrafricaine, 56pp.
- Poll, M et Gosse, J-P (1994) *Général des poissons d'eau douce de l'Afrique*. Académie royale de Belgique. 324 pp.
- Teya, JE (1991) *Le code forestier de la République Centrafricaine*. Ed. Temmen. Vande Weghe, JP (2004) Forêts d'Afrique Centrale. *La Nature et l'Homme*. Ed. Lanoo, Tiel.

Suivi écologique

- Baddeley A and Turner R. (2005). Spatstat: an R package for analysing spatial point patterns. *Journal of Statistical Software* 12 (6), 1-42. URL: www.jstatsoft.org
- Bivand RS, Pebesma EJ, and Virgilio Gomez-Rubio V. (2008). *Applied spatial data analysis with R*. Springer, NY.
- Blake S. 2002. Forest buffalo prefer clearings to closed-canopy forest in the primary forest of northern Congo. *Oryx*, 36(1):81-86.
- Blake S. 2005. Central African forests: Final report on population surveys (2003-2004). Wildlife Conservation Society, Washington DC, USA.
- Blake S, Princée, FPG and Strindberg S. 2012. Evaluation of the CARPO/GHoA biological monitoring programme. WWF CARPO, Yaounde, Cameroon.
- Blake S, Strindberg S, Boudjan P, Makombo C, Bila-Isia Ilambu O, Grossmann F, Bene-Bene L, de Demboli D, Mbenzo V, S'hwa D, Bayogo R, Williamson L, Fay M, Hart J and Maisels F. (2007) Forest elephant crisis in the Congo basin. *PloS Biology* 5(4): 945-953.
- Breuer T and Hockemba MN. Forest elephant dung decay in Ndoki Forest, northern Congo. *Pachyderm*, 43:43-51, 2007.
- Breuer T, Mavinga FB, and Hockemba MN. (2009). Dung decay and its implication for population estimates of duikers (*Cephalophus* and *Philantoba* spp.) and red river hogs (*Potamochoerus porcus*) in the Nouabalé-Ndoki National Park, Republic of Congo. *African Journal of Ecology*, 48(2):551-554.
- Buckland ST, Anderson DR, Burnham KP, Laake JL, Borchers DL and Thomas L. (2001). *Introduction to Distance Sampling: Estimating Abundance of Biological Populations*. Oxford University Press, New York, NY.
- Buckland ST, Anderson DR, Burnham KP, Laake JL, Borchers DL and Thomas L. (2004). *Advanced Distance Sampling*. Oxford University Press, New York, NY.
- Cox DR. (1972) Regression models and life-tables. *Journal of the Royal Statistical Society. Series B (Methodological)*, 34(2):187-220.
- Fewster RM, Buckland ST, Burnham KP, Borchers DL, Jupp PE, Laake JL, and Thomas L (2009). Estimating the encounter rate variance in distance sampling. *Biometrics*, 65(1):225-236.
- James DA and Falcon S. (2012). RSQLite: SQLite interface for R. R package version 0.11.2. URL: <http://CRAN.R-project.org/package=RSQLite>
- Jost CA. (2012). Beyond hunters and hunted: an integrative anthropology of human-wildlife dynamics and resource use in a Central African forest. PhD thesis, Purdue University, West Lafayette, Indiana USA, August 2012.
- Jost-Robinson CA, and Remis MJ. (2011). Preliminary Report to WWF: Examination of wildlife and human encounter rates on diurnal transects in the Dzanga-Sangha Dense Forest Reserve, Central African Republic, 2008-2009.
- Jost-Robinson CA, Daspit LL and Remis MJ. (2011). Multi-faceted approaches to understanding changes in wildlife and livelihoods in a protected area: A conservation case study from the Central African Republic. *Environmental Conservation*, 38(2):247-255.
- Klaus-Hügi C, Klaus G and Schmid B. (2000). Movement patterns and home range of the bongo (*Tragelaphus eurycerus*), Central African Republic. *African Journal of Ecology*, 38(1):53-61.
- Kuehl HS, Todd A, Boesh C, and Walsh PD. (2007). Manipulating decay time for efficient large-mammal density estimation: Gorillas and dung height. *Ecological Applications*, 17(8):2403-2414.
- Kühl H, Maisels F, Acrenaz M, and Williamson E. (2008). Best Practice Guidelines for Surveys and



- Monitoring of Great Ape Populations. IUCN SSC Primate Specialist Group, Gland, Switzerland.
- Laake J, Borchers D, Thomas L, Miller D and Bishop J. (2012). mrds: Mark-Recapture Distance Sampling (mrds). R package version 2.1.0. URL: <http://CRAN.R-project.org/package=mrds>
- Laing SE, Buckland ST, Burns RW, Lambie D, and Amphlett A. Dung and nest surveys: Estimating decay rates. *Journal of Applied Ecology*, 40:1102–1111, 2003.
- MacKenzie, DI. (2005). What are the issues of presence-absence data for wildlife managers? *Journal of Wildlife Management* 69(3): 849-860.
- Maisels F, Bout N, Inkamba-Inkulu C, Pearson L, Aczel P, Ambahe R, Ambassa E, and Fotso R. (2007). New northwestern and southwestern range limits of De Brazza's monkey, Mbam et Djerem National Park, Cameroon, and Bateke Plateau, Gabon and Congo. *Primate Conservation*, 22:107–110.
- Melletti M, Penteriani V, and Boitani L. 2007. Habitat preferences of the secretive forest buffalo (*Syncerus caffer nanus*) in Central Africa. *Journal of Zoology*, 271(2):178–196.
- Meredith, M. (2007). Using signs to estimate animal densities. URL: http://www.wcsmalaysia.org/analysis/Nest_dung_decay.htm (visited: 27 January 2013).
- Miller DL. (2012). Distance: A simple way to fit detection functions to distance sampling data and calculate abundance/density for biological populations.. R package version 0.7.1. URL: <http://CRAN.R-project.org/package=Distance>
- Miller Jr. RG. (1974). The jackknife – a review. *Biometrika*, 61(1):1–15.
- Morgan D, Sanz C, Onononga JR, and Strindberg S. (2006) Ape abundance and habitat use in the Goulougo Triangle, Republic of Congo. *International Journal of Primatology*, 27:147–179.
- Nchanji AC, Forboseh P F, and Powell JA. (2008). Estimating the defaecation rate of the African forest elephant (*Loxodonta cyclotis*) in Banyang-Mbo Wildlife Sanctuary, south-western Cameroon. *African Journal of Ecology* 46: 55–59.
- Pebesma, EJ and Bivand RS. (2005). Classes and methods for spatial data in R. *R News* 5 (2). URL: <http://cran.r-project.org/doc/Rnews/>.
- Princée, FPG. Population Viability Assessment Western/Lowland bongo in Dzanga Sangha. WWF-CAR, Bangui, Central African Republic.
- R Development Core Team. (2012). R: A Language and Environment for Statistical Computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. URL: <http://www.R-project.org/>.
- R Special Interest Group on Databases. (2009). DBI: R Database Interface. R package version 0.2-5. URL: <http://CRAN.R-project.org/package=DBI>
- Roulet PA and Mamang-Kanga JB. (2008). Le tourisme cynégétique dans la Réserve Spéciale de Forêt dense de Dzanga–Sangha. Historique, état des lieux et perspectives. Technical report, WWF / GTZ / CARPE // MEFCE, Orléans, France.
- Stokes EJ, Strindberg S, Bakabana PC, Elkan PW, Iyenguet FC, Madzoké B, Malanda GAF, Mowawa BS, Moukoumbo C, Quakabadio CFK, and Rainey HJ. (2010). Monitoring great ape and elephant abundance at large spatial scales: Measuring effectiveness of a conservation landscape. *PLoS ONE*, 5(4).
- Strindberg S, Buckland ST, Thomas L. (2004). Design of distance sampling surveys and geographic information systems. In: *Advanced Distance Sampling*. Eds ST Buckland, DR Anderson KP Burnham, JL Laake, DL Borchers and L Thomas, pp. 190–228. Oxford University Press, Oxford.
- Tchamba M. (1992). Defecation by the African forest elephant *Loxodonta africana cyclotis* in the Santchou Reserve, Cameroon. *Mammalia* 56: 155–158.
- Therneau T. (2012). A Package for Survival Analysis in S. R package version 2.37-2, URL: <http://CRAN.R-project.org/package=survival>.
- Theuerkauf J and Gula R. (2010). Towards standardisation of population estimates: Defecation rates of elephants should be assessed using a rainfall model. *Annales Zoologici Fennici*, 47:398–402.
- Thomas L, Buckland ST, Rexstad EA, Laake JL, Strindberg S, Hedley SL, Bishop JR, Marques TA, and Burnham KP. (2010). Distance software: Design and analysis of distance sampling surveys for estimating population size. *Journal of Applied Ecology*, 47(1):5–14.
- Tiede, YC. 2012. Show me your stripes and I tell you, who you are: Identification of Bongo (*Tragelaphus eurycerus*) with camera traps. Internal report WWF-Bayanga.
- Van Vliet N, Zundel S, Miquel C, Taberlet P, and Nasi R. (2007). Distinguishing dung from blue, red and yellow-backed duikers through noninvasive genetic techniques. *African Journal of Ecology*,



46(3):411–417.

Walsh PD and White LJ. (1990) What it will take to monitor forest elephant populations. *Conservation Biology*, 13(5):1194–1202.

White L and Edwards A. eds.. (2000). *Conservation research in the African rain forests: a technical handbook*. Wildlife Conservation Society, New York.

Juridique

ACCT (1998) *Les aires protégées d'Afrique francophone*. Ed de Monza, JP, Paris. 272pp.

Anonyme (1984) Ordonnance N° 84.045 du 27 Juillet 1984 portant protection de la faune sauvage et règlement l'exercice de la chasse en République Centrafricaine (communément appelé 'Code de protection de la faune sauvage'). Présidence du Comité Militaire de Redressement National.

Bindoumi, J (1998) Titre foncier sur l'ensemble du site du Projet Dzanga-Sangha et contrats standard pour les partenaires privés

MEFCP (2004) Arrêté fixant les limites et la vocation de la Zone de Chasse Communautaire dans le Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha.

MEFCP (2004) Arrêté portant création d'un Comité Technique de Pilotage du Projet Dzanga- Sangha.

MEFCP (2004) Arrêté portant Organisation du Projet Dzanga-Sangha.

Projet Dzanga-Sangha (1998) Extrait des lois et arrêtés portant création et règlement intérieur du Parc National de Dzanga-Ndoki et de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha. 2ième édition.

Spergel, B (1998) Les options de créations d'un statut autonome pour le projet « Dzanga-Sangha » avec un Fonds Fiduciaire comme une des sources de financement

TNS (2000) Étude comparative des politiques et lois forestières de trois pays de l'initiative trans-frontalière : Cameroun, République Centrafricaine et République du Congo. Préparation aux séminaires d'initiative Tri-Nationale, Yokadouma, brouillon.

Administration des APDS

Blom, A. (1996). Proposal for the creation of an environment trust fund for Dzanga-Sangha. Report. World Wildlife Fund, Bangui, CAR.

Blom, A. (1997). Bibliographie of the trinational, Dzanga-Sangha Project. Bangui, CAR.

Blom, A (1999) Ten Years of the Dzanga-Sangha Project. PDS WWF.

Blom, A (2001). An estimate of the recurrent costs of biodiversity conservation through a system of protected areas in the Guiana-Congolian Forest Region. World Wildlife Fund, Washington, DC. 28pp

Blom, A (2004). An estimate of the costs of an effective system of protected areas in the Niger Delta - Congo Basin Forest Region Biodiversity and Conservation, 13: 2661-2678.

Carr B et Klug, U (2003) Analyse préliminaire des coûts de gestion et recettes du Complexe d'aires protégées pour la période 2004-2006 dans la perspective de la création d'un fonds fiduciaire

Czesnik, F (2005) Intérêt économique et financier de la promotion de l'écotourisme à Bayanga. Rapport de mission PDS.

Czesnik, F (2006a) : Renégociation et réattribution du contrat d'exploitation du Doli Lodge. Rapport de mission PDS.

Czesnik F (2006b) Appui-conseil financier pour le renforcement de la coopération avec la commune de Bayanga. Rapport de mission PDS.

Diedrich, H (2000) Rapport sur le développement d'une stratégie d'utilisation d'un Système d'Information Géographique au Projet Dzanga-Sangha. Projet Dzanga-Sangha, Bayanga.

Ghiurghi, A et Lakara, A (2002) Etude des possibilités / potentialités pour améliorer la gestion de la faune et de la chasse locale dans la Réserve Spéciale de Forêt Dzanga-Sangha

Neumann, G (2007) Mission d'appui en gestion de bases de données (Mars 2007)

Nocker, U (2007) Mission d'appui au montage d'un Système d'Information Géographique (SIG) Projet Dzanga-Sangha (2002) *Les Aires Protégées de Dzanga-Sangha - Guide touristique*

Sarno, L (1998) Organisation sociale, accès à la terre et aux ressources naturelles. Les BaAka de Yandoumbé (traduit de l'anglais). Rapport de consultation. Bayanga. 37pp.



TNS

MINEF (2004) Plan d'aménagement du parc national de Lobeke et de sa zone périphérique. République du Cameroun.

TNS (2000) Accord de coopération entre les gouvernements de la République du Cameroun, de la République Centrafricaine et de la république du Congo relatif à la mise en place du Tri- National de la Sangha. Yaoundé.

TNS (2004) Mission technique de proposition d'un profil pour un fond fiduciaire pour le Tri- National de la Sangha (FTNS). Rapport.



ANNEXE 11. STRATEGIE DE SURVEILLANCE 2017 – 2021

Stratégie de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage 2017 – 2021

Aires Protégées de Dzanga-Sangha





Introduction

Le trafic de la faune sauvage est en 4ème position après le trafic de drogue, des biens de contrefaçon et le trafic humain générant, d'après certaines estimations, jusqu'à 20 milliards de dollars par an. L'Afrique a perdu près de 85 % de sa faune aujourd'hui, plus de 25 000 éléphants ont été abattu en 2015, il ne resterait que 400 000 éléphants sur le continent contre plus d'un million il y a 50 ans. Il en est de même pour de nombreuses autres espèces dites « phares », souvent de grands mammifères, auxquels le grand public est davantage sensible : girafes, lions, gorilles, rhinocéros, etc. Cependant, la grande faune n'est pas la seule touchée par le braconnage, les pertes concernant la petite faune sont tout aussi importantes et les chiffres sont très mal connus : piégeage, trafics internationaux d'oiseaux, de singes, de serpents, d'écaille de pangolins, consommation de la viande, etc.

En République Centrafricaine (RCA), suite au coup d'état des Séléka, suivi par les confrontations avec les Anti-Balaka, l'exploitation de ressources naturelles est devenue un intérêt important dans le conflit national, ou la cupidité éhontée des groupes armés à remplacer les griefs qui ont généré l'instabilité d'origine. L'instrumentalisation des griefs interconfessionnel et interethnique nourri aujourd'hui une situation de mêlée générale ou l'enrichissement est devenu non seulement une mode de survie mais aussi un mode de fonctionnement dans ce qui est reconnu comme une « économie de guerre ». Les résolutions successives du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unis (ONU) : 2127 (2013); 2134 (2014); 2196 (2015)⁷, portant sur la stabilisation de la République Central Africaine (RCA) contient des prévisions statuant le caractère particulier du Tri-National de la Sangha (TNS) et donc des APDS. En effet, l'embargo dont fait l'objet la RCA exclu la zone de l'Administration des Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) (résolution 2127 - Article 54.D et 56, et résolution 2196 - Article 1.E ; 12.D et 20) nous permettant d'exercer la LAB et poursuivre les activités de surveillance et de gestion de ressources naturels. En ce sens, les APDS et le Fond Mondiale pour la Nature (WWF) sont des acteurs dans le refus d'accès à l'ivoire, le diamants, l'or et d'autres ressources dites 'de conflit' émanant des APDS et contribuant au financement des groupes armés et grand banditisme international et autres réseaux criminels.

C'est la première fois dans l'histoire que des aires protégées soient mentionnées directement dans une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU. De fait, cette inclusion appuie les APDS dans une dynamique internationale pouvant justifier de soutien technique et financier en plus de prendre l'avantage de l'exemption dont les APDS font l'objet pour renforcer la LAB et participer à la sécurité dans la région.

Les APDS n'ont pas été épargnés par l'insécurité de la crise politique depuis début 2013. Pourtant, malgré l'occupation successive par les milices armées Séléka et Anti-Balaka, le personnel a fait preuve de bravoure et de professionnalisme en maintenant les activités de la conservation, formations, patrouilles qui ont contribué à la préservation de ce patrimoine. S'inscrivant dans un contexte post-conflit, Les APDS est en voie de revitaliser le programme de conservation, réacquérir le matériel et les moyens pré-conflits, et doit faire face à une situation socio-économique fortement dégradée par les événements. De même, la situation sécuritaire reste fluide. Tout ceci contribue donc à rendre la tâche et la mission de la conservation particulièrement ardue.

La présente stratégie s'inscrit dans une longue expérience depuis 1988 qu'a les APDS, appuyé par WWF, dans la protection et le suivi de la faune sauvage, la bonne gestion des ressources naturelles et la coopération avec les communautés locales. Elle s'inscrit dans une logique ancrée autour de trois principaux axes : prévention, dissuasion, sanction.

⁷ Résolution 2127 : [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2127\(2013\)&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2127(2013)&Lang=F)
Résolution 2196 : [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2196%20\(2015\)&referer](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2196%20(2015)&referer)



Le Volet Conservation des APDS, associées aux autres volets techniques (Tourisme, Développement Communautaires, Suivi et Aménagement Forestier) est de fait un outil de reconstruction post-conflit et contribue directement à la sécurité locale en assurant une présence continue. La position stratégique des APDS au carrefour d'une des zones de forêt la plus riche au monde (Tri-National de Sangha) est attestée par sa mention dans deux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2127 ; 2196) comme mentionné ci-dessus. De plus, en juillet 2012 la TNS a été inscrite sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondiale de l'Humanité (UNESCO) et y demeure malgré la crise grâce à un effort sans relâche soutenu par la présente stratégie.

La Volet Conservation a comme objectif général à la fois la protection intégrale des deux secteurs du Parc National de Dzanga-Ndoki, mais également le contrôle sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha. Sa stratégie s'articule autour trois principaux axes à savoir :

1. Assurer la protection des Aires Protégées de Dzanga-Sangha
2. Mettre en œuvre la collaboration avec le secteur forestier
3. Renforcer le système de surveillance Tri Nationale (TNS)

Elle comprend 4 activités principales au service de la Loi : la protection (patrouilles sur le terrain, gestion des gardes, formations, arrestations etc.), le renseignement (informateurs, enquêteurs, gestion des informations, arrestations), l'application de la loi (suivi juridique, suivi des détenus, collaboration avec les autorités juridiques) et la gestion participative (sensibilisation, amener les populations à participer aux efforts de protection). Le Volet Conservation devra être structurée, organisée, professionnelle, exemplaire et imprévisible.

L'application de la loi en matière de faune est difficile dans un contexte socio-économique, culturel et politique complexe. La chasse a toujours été pratiquée au sein des APDS ; le respect et la compréhension des lois par les populations est toujours problématique. La pauvreté, le manque d'accès aux besoins essentiels et à une bonne éducation sont le premier frein à une bonne compréhension et utilisation des ressources naturelles par les populations.

Depuis le début de la dernière crise en 2013, une recrudescence logique du braconnage a été constatée au sein des APDS, tant sur la petite que la grande faune. Trois ans après le coup d'Etat à Bangui, le pays se relève petit à petit, ce début d'année 2016 a été marqué par la proclamation d'un nouveau Président de la République et Gouvernement. Ce nouveau départ profitera à l'ensemble du pays mais aussi aux APDS pour renforcer ses activités et sa stratégie de lutte anti-braconnage.

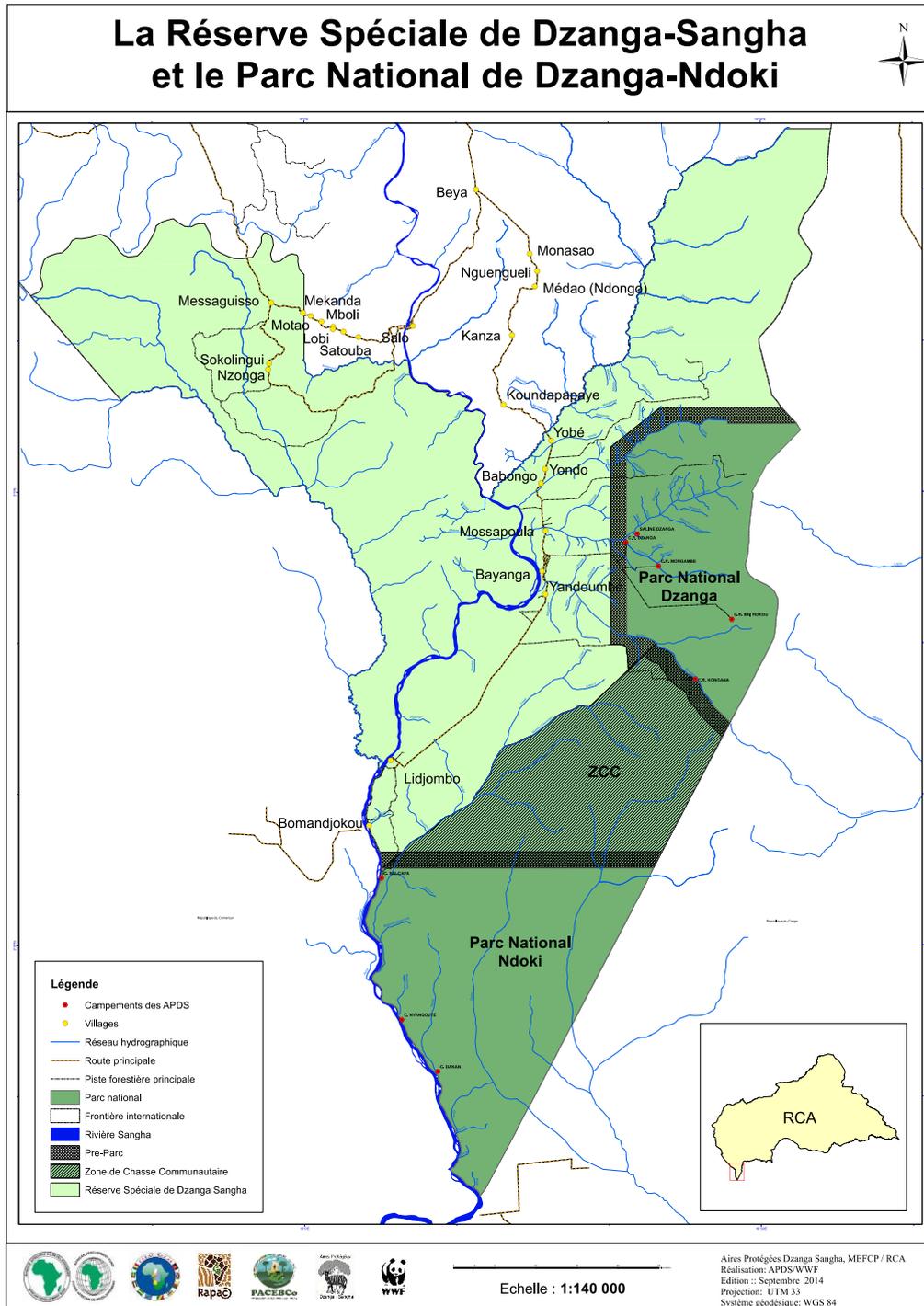


Figure 3 : Contexte Géographique des APDS

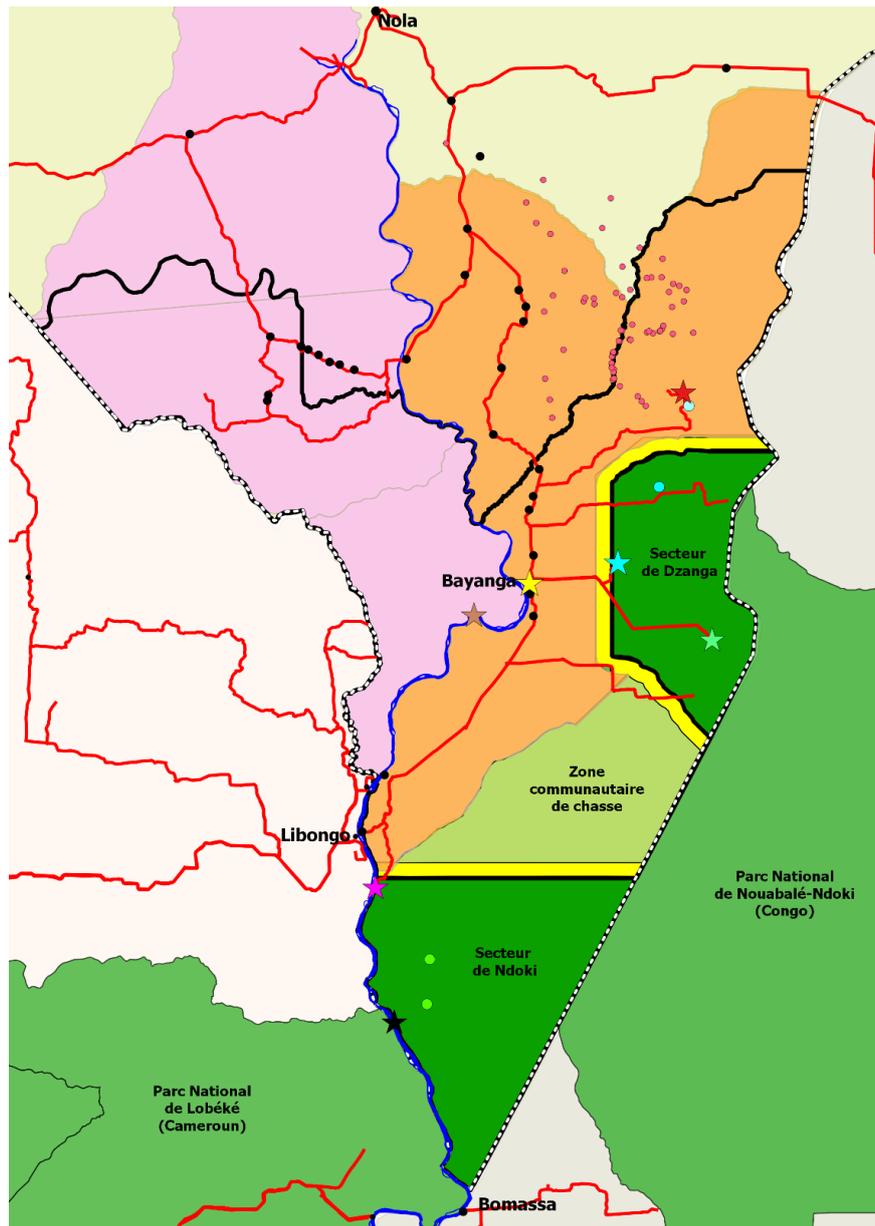


Figure 2 : Contexte Géographique des APDS

Les menaces

Suite à un exercice plénier avec les techniciens et partenaires des APDS, une quarantaine de menaces ont été identifiées au sein des APDS. Les principales catégories de facteurs menant à ces menaces sont :

- Manque des moyens de la population locale



- Manque de meilleures pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources
 - Manque de gestion efficace des APDS
 - Manque de coordination régionale
 - Manque de connaissance écologique
 - Manque de promotion des APDS
- Et les menaces non maitrisables par le projet APDS.

Ces facteurs mènent aux nombreuses menaces indirectes, qui mènent par la suite aux quelques menaces directes sur les valeurs des APDS, notamment, la destruction de l'habitat, le braconnage pour la viande de brousse et de l'ivoire, ainsi que les maladies transmissibles et l'acculturation de peuples Ba'aka.

Les menaces directes les plus importantes adressées dans la présente stratégie, affectant les valeurs des APDS sont :

1. Braconnage pour la viande de brousse
2. Braconnage d'éléphant (ivoire)
3. Destruction de l'habitat

Les deux premières menaces directes qui sont adressées par la mise en œuvre d'une stratégie de conservation assurant une protection efficace de la biodiversité du Parc et de la Réserve. La troisième menace (destruction de l'habitat) peut être adressée directement (à travers la protection) aussi bien qu'indirectement en travaillant sur les causes.

Sous l'autorité du Conservateur des APDS, le volet Conservation est chargé de la protection des APDS et de l'application de la loi faunique, il se compose de différents cadres et de 82 éco-gardes et pisteurs. Ceux-ci sont déployés sur le terrain continuellement afin de lutter contre toutes les activités illégales connues dans les APDS qui sont principalement :

- Le trafic d'ivoire,
- Le trafic de la viande de brousse,
- La circulation d'armes de guerre et munitions,
- La présence importante d'arme de chasse, calibre 12 principalement, de fabrication artisanale et localement conçues (grande chasse possible via cartouches modifiées)
- La chasse de nuit,
- Le piégeage par câbles métalliques,
- L'exploitation illégale de minerais (diamants)

Ce document contient cette stratégie de conservation qui tient compte d'une claire compréhension des enjeux de protection et qui définissent des interventions appropriées pour encadrer les nouvelles activités anthropiques et éradiquer le braconnage. En résumé, le volet de Conservation a comme objectif d'assurer la protection des Aires Protégées de Dzanga-Sangha de manière efficace en adressant les menaces directes sur les valeurs des APDS, notamment le braconnage (pour la viande de brousse et l'ivoire) ainsi que la destruction de l'habitat.

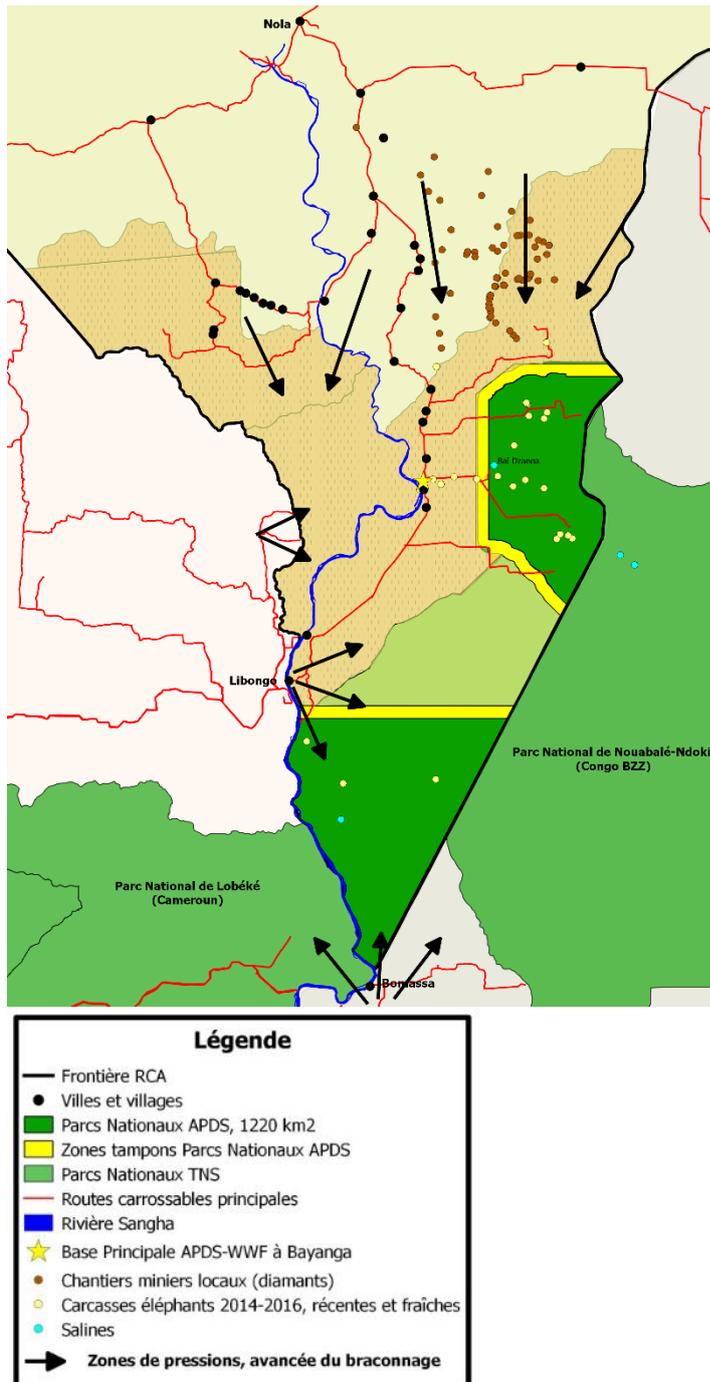


Figure 3 : Zones de pressions de braconnages des APDS



Les pressions subies sur le flanc Ouest depuis le Cameroun via Libongo sont pour le moment surtout axées sur le braconnage des éléphants au sein du secteur Ndoki. La collecte de données sur les carcasses n'est pas représentative car le déploiement des patrouilles s'est fait davantage dans le PN de Dzanga que Ndoki. Les pressions provenant du Sud, du Congo donc, sont encore timides mais la Sangha fait office de route vers les APDS et la ville d'Ouesso entre autres est connue pour abriter de nombreux braconniers et trafiquants, cette menace n'est donc pas à prendre à la légère. Les pressions les plus fortes et croissantes arrivent par le Nord, zone la plus peuplée autour des APDS. Il y a une avancée du braconnage importante du Nord vers le Sud, vers le PN Dzanga, autant pour le braconnage des éléphants que de la petite faune.

La pression du braconnage est permanente et les braconniers évoluent en même temps que le Volet Conservation et s'adaptent aux stratégies mises en place : piégeage par câble métallique important, chasse de nuit, etc. afin d'éviter le plus possible les patrouilles.

Les populations locales connaissent les objectives mais leur collaboration est loin d'être optimale ce qui met le Volet en position difficile. Les projets pouvant les amener à comprendre les enjeux de conservation sont timides voire inexistantes, la sensibilisation à elle seule ne peut pas changer les comportements face à la pauvreté. Un grand travail reste à faire à ce niveau-là.

Braconnage pour la viande de brousse

L'exploitation de la viande de brousse s'est accélérée depuis la crise et est devenue une des seules sources de protéines pour les populations locales. Son trafic est devenu rentable et bon nombre des populations en périphéries font des incursions dans les APDS pour chasser à des fins commerciales pour exploitation jusqu'à la capitale Bangui ou au Cameroun voisin – on peut parler alors de 'criminalisation du braconnage de subsistance'. Toute en respectant la chasse de subsistance légale dans la Réserve, la chasse à l'intérieur du Parc National est strictement interdite et doit être combattue afin de assurer l'intégrité du parc à long terme.



Figure 4 : Braconnage pour la viande de brousse

Braconnage pour l'ivoire

L'intérêt croissant pour l'ivoire en Asie combiné à l'insécurité et les frontières poreuses de la région, ont fait des APDS un site de choix pour les grands braconniers et autres réseaux de trafic international. On observe l'entrée illicite d'armes et de munitions en tous genres, dont des armes de guerres, ainsi que des réseaux organisés dont les commanditaires sont répartis dans toutes les couches de la société, y compris de hautes personnalités. La prolifération d'armes légales est particulièrement difficile à réguler à cause du nombre de détenteurs d'armes légales, et la facilité de l'obtention des permis et la circulation de ces armes entre plusieurs mains. La fabrication et la prolifération d'armes artisanales représentent un point focal de l'effort LAB et fait l'objet d'enquêtes afin de déterminer leurs sources et faire des saisies. La priorité est mise non seulement sur la destruction de ces derniers mais aussi sur la fermeture des centres de productions, la saisie des matériels premiers destinés à leur fabrication.

La rivière Sangha est un axe majeur dans des échanges, licites et illicites, dans toute la région. L'établissement de campements de pêche au sein des APDS sert bien souvent de couverture aux braconniers. Cet axe est donc d'une importance stratégique qui doit se démarquer comme point focal de la zone d'opérations de la LAB.



Destruction de l'habitat

Exploitation forestière

En 2014 deux permis d'Exploitation et d'Aménagement ont été attribués respectivement à la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et d'Aménagement (SINFOCAM), décret N° 14.188 du 11 Juin 2014 dans la Réserve Spéciale de Forêt Dense et la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC), décret N°14.112 du 19 Avril 2014 à cheval sur la Réserve et la zone périphérique.

L'exploitation forestière, si pas soumise aux meilleures pratiques environnementales amène plusieurs menaces pour l'intégrité des APDS. Même une exploitation forestière à impact réduit cible les arbres de plus de 300 ans d'âge, et une rotation de 30 ans ne peut pas permettre à une forêt d'un tel âge de se rétablir. En plus, les concessionnaires opérant sur la Réserve font face à une instabilité politique, insécurité juridique et imprévisibilité de l'évolution des marchés menant, malgré l'élaboration d'un plan d'aménagement à long terme, à rentabiliser leurs investissements à court terme.

Mais le plus grand impact de l'exploitation forestière reste l'ouverture des routes et pistes pour évacuer le bois. Ces voies permettent l'accès facile pour les chasseurs, braconniers et trafiquant. Aussi, l'exploitation forestière, vu son besoin en main d'œuvre, a tendance à augmenter la population locale et ainsi la pression sur les ressources naturelles, tant que des protéines alternatives à la viande de brousse ne sont pas fournies par la Société.

Exploitation minière

La découverte de gisements diamantifères dans la partie nord de la Réserve date même avant la création de la Réserve. Strictement parlant l'exploitation minière est pourtant interdite dans la Réserve, mais continue à attirer depuis longtemps un grand nombre de prospecteurs qui vivent dans des camps installés dans les zones protégées et qui se nourrissent principalement des produits du braconnage. Il s'agit d'un secteur largement informel, peu connu et encore difficilement contrôlable par l'Administration des APDS. Son effet direct sur le milieu est en croissance et la pression qu'elle exerce sur les ressources fauniques des zones où elle se passe constitue une menace sérieuse pour les APDS. En plus, elle impacte la qualité des cours d'eau par le détournement des flux naturels d'eau ainsi que par l'ensablement des cours existants. Enfin, les recettes de ces trafics peuvent être une source de financement pour les groupes armés et organisations criminelles.

L'agriculture

Le suivi de la superficie cultivée dans chaque village montre un accroissement général de presque 10% dans la période de 2003 à 2005, couvrant au total 43% de la terre disponible (bande culturale) en 2005. En 2015 on constate que les limites de la bande culturale sont déjà dépassées et que l'agriculture se fait en dehors, s'approchant de plus en plus du parc. Ce besoin de terre arable est logique vu l'accroissement de la population de 4.500 en 1995 à 8.000 en 2012, mais ce besoin doit être canalisé pour éviter d'empiéter sur l'intégrité du Parc. L'implication et la sensibilisation de la population est également une activité importante de l'équipe de Conservation, afin d'expliquer le bien-fondé de la gestion durable des ressources et de trouver des solutions à long terme pour l'intérêt de la population.

La stratégie de surveillance des Aires Protégées de Dzanga-Sangha

Les stratégies de lutte contre le braconnage diffèrent d'une région à l'autre car elles dépendent du contexte local et des menaces qu'y existent. La présente stratégie de surveillance et de protection des APDS est un document qui doit être revu, modifié et adapté au fur et à mesure que de nouvelles menaces ou changements de contexte apparaîtront.



En plus, malgré une stratégie solide et cohérente, l'impact de nos efforts peut être affecté par de nombreux défis interne et externe dont il faut être conscient afin de pouvoir y remédier. Au niveau externe, la corruption au sein des institutions Centrafricaine est endémique (gendarmerie, police, justice etc...) ayant pour résultat un ralentissement de nos activités et réduisant l'impact à long-terme de nos efforts. L'équipe de Conservation cherche sans cesse à garder de bonnes relations avec tous les acteurs concernés afin de renforcer leurs capacités quand la volonté politique existe, les assister et naturellement de montrer l'exemple. Au niveau interne également, il existe des cas de collusion et corruption en lien avec le braconnage ou l'exploitation illégale de ressources naturelles qu'il est difficile de contrer mais nécessaire de tenir compte.

Afin de limiter l'impact de ces contraintes nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard de ce genre d'attitude, qui est traité sévèrement par des mesures disciplinaires. En ce qui concerne le niveau de motivation des éléments de la conservation, souvent affecté par le manque de soutien post-crise et la précarité des postes, des équipements ou de l'investissement en formations, infrastructures et moyen de soutien sur le terrain, sans oublier la rémunération assez faible, pourrait donc insuffler le morale pour fidéliser les éléments à la mission des APDS.

Puissance coercitive

Afin de répondre aux menaces identifiées, l'ensemble des Aires Protégées de Dzanga Sangha a été subdivisée en 7 secteurs de surveillance de 60 à 70 km² chacun (Bilolo-Salo, Libwe, Kambi, Yobé-Lindjombo, Dzanga, ZCC, Ndoki). - voir figure 5 ci-dessous.

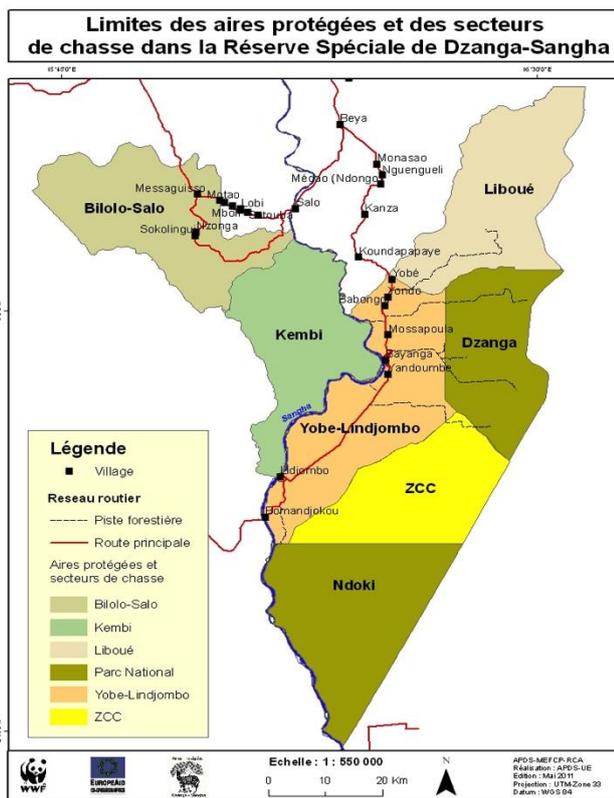


Figure 5 : Les secteurs de patrouilles des APDS

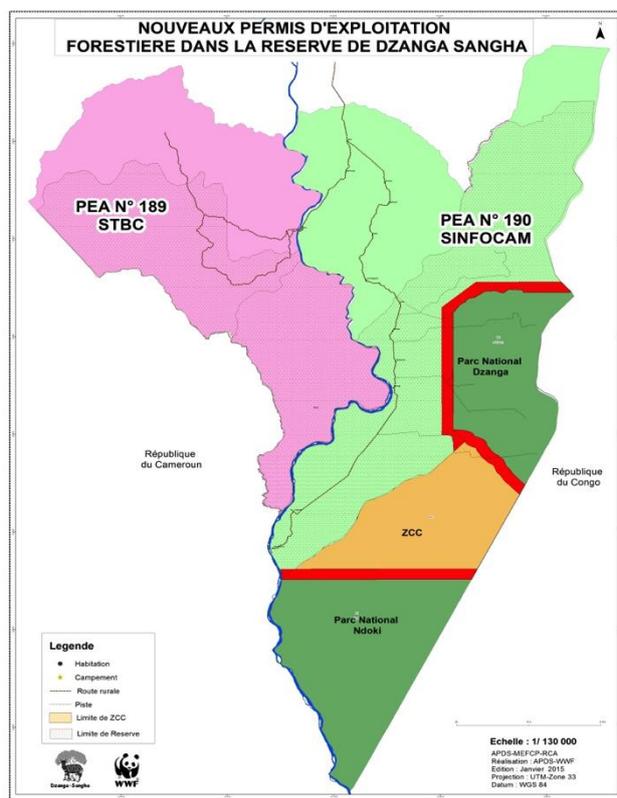


Figure 6 : Permis d'exploitation forestière dans les APDS



L'effort de patrouille a évolué progressivement (Figure 7) depuis des années surtout à cause d'une augmentation des effectives. Les patrouilles sont organisées sur la base d'un plan de surveillance, défini au préalable selon les priorités de conservation ainsi que des menaces récurrentes (analyse spatiale et temporelle) ou ponctuellement identifiées (informations).

L'organisation des patrouilles se fait de manière rotative afin d'assurer une présence constante dans les camps du parc. On remet à jour le programme des patrouilles afin de connaître quelle patrouille a besoin d'être relevée. Ainsi, lorsqu'une équipe revient de patrouille, une autre est envoyée au

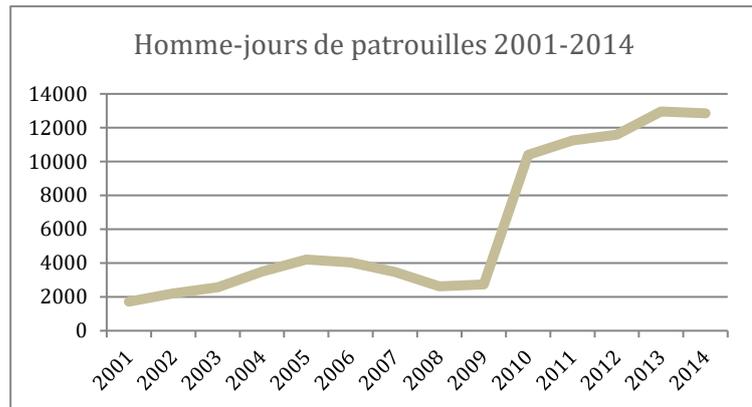


Figure 7 : Evolution d'effort de patrouille de 2001 à 2014

même site, suivie d'un ordre de mission. Afin d'assurer une certaine confidentialité dans le parcours des patrouilles, les équipes sont informées de leur destination le jour même du départ.

Cette planification à un double objectif, qui consiste à la fois à assurer une présence dissuasive (base fixe) mais également à agir de manière non prévisible par les personnes extérieures (patrouilles mobiles). Elle se veut dès lors dynamique et l'outil informatique utilisé à la discrétion du Volet Conservation permet d'établir un programme réactualisé bi hebdomadairement. Lors de la sortie en patrouille, les équipes se doivent de prendre les relevés GPS des divers indices indiquant le braconnage (exemple : une carcasse d'animal abattu, une piste de braconnier, etc...) selon la procédure élaborée à cet effet. Compte tenu de l'effectif actuel des ecogardes, l'effort de patrouille théorique mensuel atteint 20 à 22 jours de patrouilles par ecogarde, ou 1.100 homme-jours par mois. En parallèle et au regard de l'analyse par secteur des pressions enregistrées dans les APDS, il ressort que la protection optimale devrait correspondre à un effort minimum de patrouille de 1.900 homme-jours par mois. Ce déficit est représentatif d'un état de sous-effectif des équipes de patrouille, qui devraient idéalement être au nombre de 15 (soit 95 ecogardes), voire plus (voir section sur ressources humaines ci-dessous).

Une patrouille classique est organisée en équipe mixte d'ecogardes, pisteurs et porteurs (ecogarde chef d'équipe et adjoint, deux autres ecogardes deux pisteurs et deux porteurs). Ces dispositions sont sujets à des modifications avec court préavis sur ordre du Conservateur et du Conseiller Technique en Conservation (CTC) afin d'adapter le dispositif au besoin de la mission. Les principaux types d'intervention se font à travers i) les bases fixes, ii) les patrouilles mobiles (terrestre et fluviale), iii) les contrôles de zone (embuscade, contrôle routier, coup de poing), et iv) l'Equipe d'Intervention Rapide (EIR). En plus, il y a la Brigade de Lutte Anti-Braconnage Tri-National de la Sangha et la surveillance dans les concessions forestières.

Bases Fixes

A partir des campements situés dans les sites stratégiques riverains et terrestres (Baï Dzanga, Baï Mongambe, Baï Hokou, Saint-François, Kongana, Kambi, Salcapa, Ndakan et Nyangouté) les équipes déployées ratissent leur zone avec des patrouilles programmées ou réactives dépendant du niveau de menace pour assurer une présence permanente. La distribution, le nombre, l'équipement et l'état de ces postes a un impact considérable sur la portée des patrouilles et doivent être régulièrement maintenus et dotés en matériel de communication et/ou transport.

Les patrouilles mobiles

Patrouilles fluviales

La rivière Sangha est un axe majeur dans des échanges, licites et illicites, dans toute la région.



L'établissement de campements de pêche au sein des APDS sert bien souvent de couverture aux braconniers. De fait, cet axe figure parmi les hautes priorités de surveillance. La rivière Sangha représente un axe important pour tout type de trafic allant vers le nord de la RCA (Salo, Nola), ainsi que vers le Cameroun (Libongo, Bella), et la République du Congo (Bomassa, Kabo, Pokola, Ouessou) : entrée de produits illégaux (armes, munitions), sortie de produit de forêt. Malgré les difficultés logistiques pour surveiller efficacement cet axe, des patrouilles fluviales régulières ont lieu afin de suivre, fouiller et contrôler la circulation et les campements le long du corridor de la Sangha dans les APDS. Elles sont équipées de moyen de communication, d'armes à feu, de pirogues et de coque en aluminium avec moteur hors-bord. A cause de la nature stratégique de la Sangha, il est nécessaire d'accroître les moyens dédiés à sa surveillance, avec l'établissement des camps de bases fixes et secondaires supplémentaires (voire partie infrastructures) et avec des moyens aériens dans l'avenir (drones à aile fixe, rotors, planeur motorisé). Les équipes fluviales bénéficieraient, à l'avenir, possiblement d'une dotation en kayak pour des approches discrètes, ainsi qu'une formation complémentaire en intervention maritime et sécurité sur l'eau afin de rendre ce bras de la LAB plus professionnel et efficient.

Terrestres

Les patrouilles terrestres sont organisées en équipe de quatre éco-gardes dont un ancien supervisant le groupe, désigné chef d'équipe. Ces écocardes sont accompagnés des pisteurs (BaAka et Bantou), au moins deux par équipe de patrouille qui aident au déplacement en forêt et des porteurs (BaAka et Bantou), également deux par équipe qui aident au transport des bagages.

Les équipes sont donc transportés au camp de base leur étant assigné pour la patrouille et de là, décident du parcours en forêt suivant l'itinéraire définit et la procédure élaborée à cet effet. Lors de la sortie en forêt, l'équipe se doit de prendre les relevés GPS des divers indices indiquant le braconnage (ex : une carcasse d'animal abattu, une piste de braconnier, etc.). Les équipes ont durant ces patrouilles, le mandat de constater les infractions fauniques et forestières, d'interpeler les contrevenants et/ou effectuer des saisis.

Contrôle de zone

Embuscades

Afin de contrôler la circulation à l'intérieur des APDS, interdire la circulation dans le Parc et surveiller les activités de chasse dans la zone communautaire, les APDS met en place des équipes qui ont pour mission de tendre des embuscades aux points stratégiques d'entrée et de sortie des zones citées ci-dessus. De la même manière ils ratissent le secteur donné pour toutes traces de braconniers et opèrent au contrôle de la quantité et type de viande de brousse extraite. Ils sont aussi responsables de l'identification des détenteurs légaux et illégaux d'armes. Le succès de ce type d'intervention repose sur la quantité et qualité du renseignement récolté lors de ces patrouilles au contact des populations qui donne lieu à d'autres interventions ou qui résultent sur des saisies directement.

Contrôle routier

La circulation routière à l'entrée, ainsi qu'à l'intérieur du Parc fait l'objet de surveillance pour minimiser le trafic de munitions et de produits de forêt. Une barrière routière, active en permanence, est installée dans le secteur nord à 17 kilomètres de Bayanga « Yobé ». Malgré le fait que les contrevenants évitent cette zone pour la bifurquer à pieds ou par la rivière, c'est le seul axe routier sortant des APDS. Pour réduire la prédictibilité de ces contrôles, des points de fouilles supplémentaires sont mis en place de manière inopinée en amont et en arrière de cette position, avec, si possible, la collaboration des chefs de cantonnement forestier. Ces points mobiles et les unités en embuscades pourront apporter un appui mutuel si besoin est. En vue de l'accroissement de la circulation dû à la reprise des activités des concessions forestières, l'installation d'une autre barrière fixe, sur l'unique sortie du secteur de coupe (voir partie infrastructures) pour resserrer le dispositif dans cette zone est en étude. Enfin, il est désirable d'accroître la coopération avec la gendarmerie et la police pour améliorer le contrôle au niveau des frontières, spécifiquement au niveau de Bomanjokou et autres points de traversée pour le Cameroun et



le Congo.

Opération coup de poing

Pour réduire la présence, la quantité et la fabrication d'armes non conventionnelles, la conduite des opérations « raids » dans les zones à forte pression sur les ressources fauniques est prévue. Elles se font avec les ecogardes chez des individus ou camps identifiés, fortement suspectés et ceci confirmée par le réseau de renseignement, sans préavis et avec force. Des opérations dites « coup de poing » sont menées avec régularité pour nié l'accès à certaines zones, perquisitionner et faire une démonstration de force avec l'appui de l'Inspection Forestière, du cantonnement, de la gendarmerie et police, des Forces Armées Centrafricaine (FACA) voir même de la MINUSCA (United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic) si la situation requière un appui supplémentaire. Egalement de telle opération et collaboration sera nécessaire en cas d'infiltration des bandes armés comme on a vécu dans le passé, surtout dans le période ou notre Equipe d'Intervention Rapide (EIR) ne sont pas encore suffisamment opérationnel.

Les Equipes d'intervention rapide

Aujourd'hui les APDS manque des Equipes d'Intervention Rapide (EIR). Il est ainsi prévu de former un Equipe d'Intervention Rapide (EIR) d'au moins douze éléments parmi les ecogardes existants. L'idée est de former une unité d'élites ayant reçu des formations militaires avancées et disposant des équipements sophistiqués (moyen de transport adaptés, armes, munitions, outils de navigation, tenues protections) pour pouvoir intervenir dans des conditions difficiles et de façon très agile. L'Equipe sera mise en place et opérationnelle au début 2017, grâce aux financements déjà sécurisé.

Surveillance des concessions forestières

Comme cité ci-dessus, L'installation des 2 concessions d'exploitation forestière dans les APDS (PEA 189 et PEA 190) aura donc des résultats négatifs sur les activités de la conservation. Ainsi, comme mesures d'atténuation de ces effets, et en prenant en compte le caractère spécifique des APDS, site du patrimoine mondial, un protocole d'Accord relatif à la création d'une Unité de Lutte Anti-Braconnage (ULAB) a été signé entre le Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche (MEFCP) et la Société Industrielle des Forêts Centrafricaines et d'Aménagement (SINFOCAM). Le staff de cette l'ULAB, placé sous l'autorité du Conservateur est constitué d'un (01) Coordonnateur, de dix (10) éco gardes dont un (01) Chef d'Unité, et de six (06) pisteurs. De plus, la construction de postes fixes et secondaires additionnels pour élargir la porter des équipes et surveiller ces nouveaux axes/secteurs nous permettra d'absorber une partie de la menace et assurer un suivi leurs activités. Des nouveaux postes de contrôle sont ainsi prévu sur les axes fréquentés par les employés forestiers et une barrière de contrôle routier, en plus des de ratissage des zones périphérique. Tout autre poste fixe ou point de contrôle plus au nord sera établi avec la coopération de l'inspection forestière, car ceci est en dehors de notre juridiction.

Un plus il est prévu dans le mandat des APDS en intégrant le cantonnement de Bayanga, en étroite collaboration de l'inspection forestière de Nola, la contrôle de l'exploitation forestière proprement dite. Il est dans ce cadre particulièrement important d'insister sur la clôture des toutes les routes d'accès après avoir terminé l'exploitation.

En plus il est impératif de sensibiliser le personnel de la société sur les activités illégales. Des campagnes de sensibilisations ont déjà été effectuées envers les populations, de fait adapté à cette audience (rappel des lois fauniques et les peines pour les infractions, délimitations des zones, droits et devoirs des citoyens).

Aussi à travers une expertise recrutée à cet effet les zones les habitats sensibles pour la faune (Haute Valeur de Conservation ; HVC) seront identifiées dans les concessions forestières et assiettes annuelles de coupe. Ceci se fera par des missions de recensement de la faune et le marquage de sites sensibles (bais). Par la suite ces données seront partagées avec les sociétés afin d'élaborer un plan de gestion des



zones HCV.

A la fin par l'intermédiaire d'un point focal et par la Chef d'Unité ULAB, les APDS œuvrera pour que les lois fauniques et les objectifs des APDS en termes de conservation soient cohérents et intégrés dans les protocoles avec les sociétés forestiers et compris dans les règlements intérieurs des sociétés. Ceci inclut par exemple une clause de licenciement en cas de braconnage dans le règlement intérieur de la société.

Ces initiatives vont s'étendre également à la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC). Ceci sera part de nos intentions d'amener et accompagner les sociétés forestières premièrement vers la certification de la légalité et après vers la certification FSC (Forest Stewardship Council).

Contrôle d'exploitation minières

Comme soulevé antérieurement le problème d'exploitation minière dans les APDS est épineux. Quand même il y a quelque conclusion à tire des expériences du passée. Premièrement il est clair qu'aucune présence minière ne doit être tolérée dans l'intérieur du Parc ou pre-parc. Tous campement trouver doit être détruit avec toutes matériels confisque.

Par contre pour le secteur extrêmes nord de la Réserve (nord de la Rivière Sengue) ou l'exploitation a été déjà pratique avant la création de la Réserve il est nécessaire de remettre en pratique l'accord entre les APDS et les exploitants qui toléré l'exploitation minières dans ce secteur mais aucune autre activités (tel que la chasse/braconnage). La possibilité de simplement enlevé le secteur de la Réserve doit être étudié par un juriste et en suite, si faisable, recommandé au Ministère.

Contrôle de la bande culturelle

Il est clair que le contrôle de la bande culturelle reste précaire et sensible. Avec l'immigration et augmentation de la population il est évident que le system actuel ne tiendra pas la route à longue terme. Il y a plusieurs stratégies que doivent être développé :

- Dans un premier temps contrôle stricte sur les limites actuelles de la bande car il reste encore de la terre disponible dans l'intérieur de la bande actuelle.
- Promotion de l'intensification de l'agriculture ou autres alternatives (voir Stratégie Développement Durable).
- Mis en place d'un system de contrôle d'immigration avec l'établissement des cartes de résidence lie avec des bénéfices (voir Stratégie Développement Durable).

Surveillance Tri Nationale (TNS)

Le plan de surveillance des APDS inclut des patrouilles bi- et tri-nationales effectuées avec les partenaires du Cameroun et du Congo. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Coopération TNS adopté par les trois pays en 2000, les parties ont ensuite signé :

- Un Protocole d'Accord sur la lutte anti-braconnage (juin 2002), par lequel les parties s'engagent à conjuguer leurs efforts pour mettre en place un dispositif commun et efficace dans la zone TNS ; ce dispositif comprend des détachements ponctuels, des postes de contrôle frontalier et une brigade tri-nationale ;
- Un Protocole d'Accord sur la libre circulation du personnel TNS (février 2005);
- Un Protocole d'Accord sur l'organisation et le fonctionnement de la Brigade Tri-nationale de Lutte Anti braconnage du TNS (novembre 2010).

La zone d'intervention de la BLAB TNS est de 5 km de part et d'autre de la Sangha comme prévu par le Protocole d'Accord sur la lutte anti-braconnage. Au-delà les équipes de la BLAB-TNS n'interviennent qu'à la demande des équipes nationales des segments concernés.

Les missions de la BLAB TNS consisteront à :

- Contrôler l'application de la réglementation forestière et faunique de la zone d'intervention ;
- Renforcer les patrouilles nationales à la demande des conservateurs ;
- Organiser et animer un réseau d'informateurs ;



- Mener des investigations de toute nature dans les secteurs forestier et faunique ;
- Constater les infractions dans tous les segments nationaux ;
- Instruire et suivre les contentieux en matière de forêt et de faune, en liaison avec les conservateurs concernés ;
- Diffuser les décisions des jugements rendus par les tribunaux ;
- Collecter les données de lutte anti-braconnage et du suivi écologique ;
- Mettre en place une base de données pour la centralisation et l'exploitation des informations relatives au braconnage ;
- Sensibiliser tous les acteurs impliqués dans la LAB notamment les forces de maintien de l'ordre (FMO) et les populations locales ;
- Vulgariser les textes réglementant la gestion des ressources naturelles d'une part et ceux réglementant la TNS d'autre part.

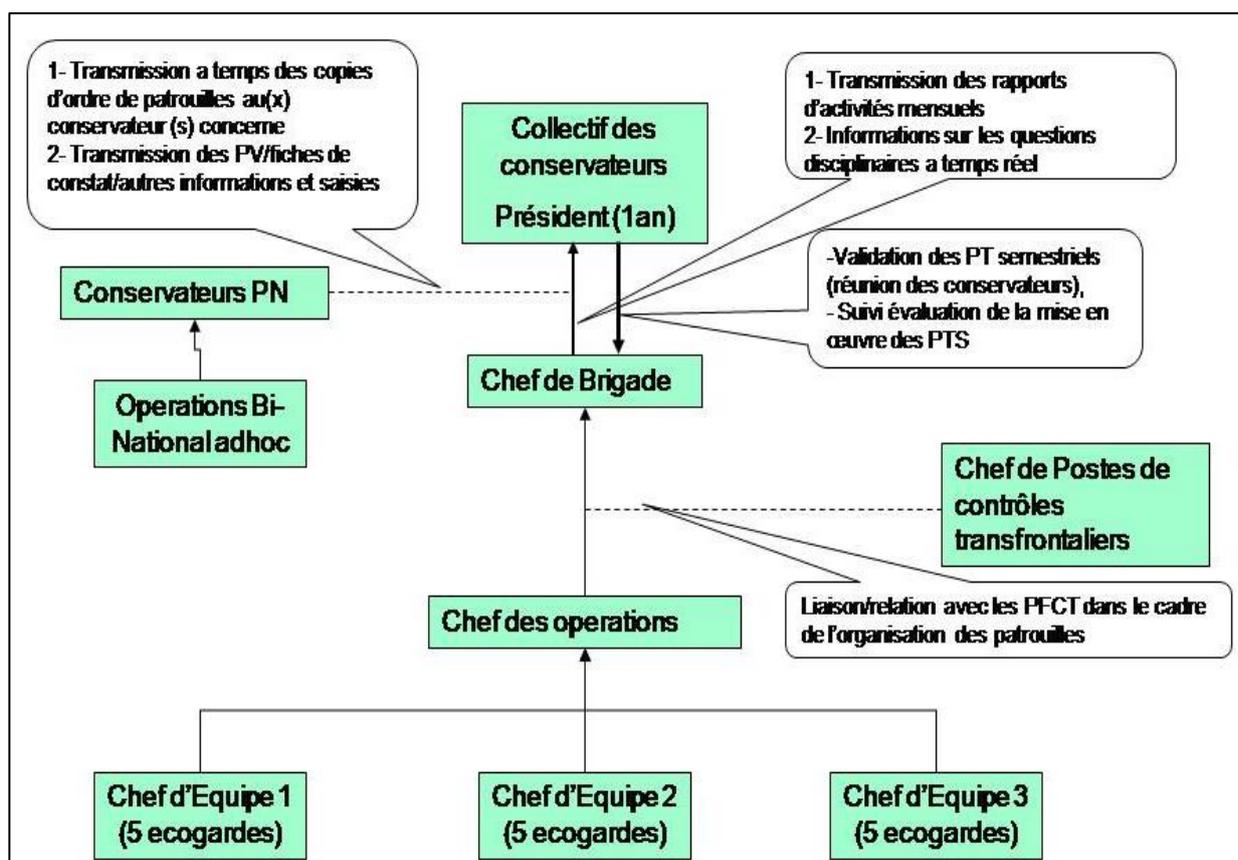


Figure 8 : Organigramme pour la Brigade pour la Lutte Anti-Braconnage TNS (BLAB-TNS)

Comme indiqué dans l'organigramme ci-dessus, la BLAB TNS est placée sous l'autorité du Collectif des Conservateurs et comprend : un Chef de Brigade, un Chef des Opérations, des ecogardes, des pisteurs/porteurs et du personnel auxiliaire. Les APDS appuie également le fonctionnement de la Brigade TNS à Nyangouté par le déploiement des ecogardes et autres personnels ainsi que les travaux d'entretien de la BLAB et renouvellement des équipements et matériels (GPS, tenues, moteurs hors-bord, etc.).

Il est impératif d'assurer le fonctionnement du Brigade TNS et l'entretien de la base de Nyangouté que le FTNS prévoit un budget, géré par les APDS, séparé et suffisent.

Il est impératif d'élargir cette stratégie régionale en incluant, en dehors des états frontaliers, les organisations non-gouvernementales régionales (par exemple Wildlife Conservation Society) ainsi que les pays voisins hors du TNS en vue d'identifier, perturber et éradiquer les réseaux de grands braconniers, le trafic de ressources naturelles et la prolifération d'armes. Une telle association permettra aux APDS de se



joindre à une mouvance globalisée contre le trafic illégal de la faune et bénéficierait d'échanges d'informations pour ne pas lutter seule contre un phénomène qui est nébuleux et international par nature. Ensemble avec le réseau EAGLE (Eco Activists for Governance and Law Enforcement) il est prévu de remettre en place le projet RALF (Renforcement de l'Application de la Loi Faunique) au niveau national pour initier :

- L'installation de 'hotline' pour informateurs au niveau régional,
- Des dispositifs de contre-renseignement,
- Des opérations coup monté ou achats par des agents d'infiltration,
- Un dispositif de partage de données.

Puissance douce

En complément des moyens mis en œuvre par la branche dite de 'puissance coercitive', la stratégie de lutte anti-braconnage des APDS se repose aussi sur une approche dite de 'puissance douce'. Cette dernière réunit tous les moyens de coopération, d'intégration, de justice, de sensibilisation et la mise en place d'une composante de renseignement, ainsi que l'utilisation d'outils de surveillance et d'enquête.

Le renseignement

Un renseignement est une information pratique qui est issue soit des patrouilles elles-mêmes, soit de sources tierces qui peut aider à renseigner le déploiement des patrouilles et/ou à procéder à des arrestations. Compte tenu de la situation politique, la prolifération d'armes et de munitions, de la porosité des frontières et du niveau de menace sur l'environnement de manière générale, une vision d'avenir met l'accent sur le renseignement. En effet, les opérations menées par le renseignement permettent de rentabiliser des moyens souvent insuffisants ou déjà sollicités à l'excès. Toute personne détenant des informations sur les activités de braconnage et partageant celles-ci avec les autorités des APDS est qualifiée d'informateur. À ce titre, ces personnes vont généralement consulter le Conservateur, le CTC, l'Assistant au Conservateur, ou le Chef d'Unité de Lutte Anti-Braconnage en ce qui a trait à la divulgation de ces informations confidentielles. Les noms et activités transmises ne sont pas notés afin d'assurer la confidentialité de l'informateur. Si ces informations conduisent à la capture d'un braconnier ou d'équipement de braconnage, l'informateur touche une prime.

Une cellule de renseignement stratégique sera créée et aura la tâche de collecter, analyser et disséminer le renseignement concernant, mais pas limité à :

- La présence de contrevenant dans la zone des APDS,
- Un système d'alerte avancé contre les menaces imminentes ou incursions,
- La fabrication, vente, circulation d'armes et de munitions,
- La collecte, l'échange et/ou la vente de produit de forêt illicite,
- La compilation d'informations personnelles des contrevenants historiques et informateurs présents,
- Les réseaux criminels et de trafiquants en RCA mais aussi au niveau des frontières et au-delà.

Cette cellule reposera sur des investissements en infrastructures technologiques, logiciels informatiques adaptés, la formation en traitement du renseignement des éléments de volet conservation et le recrutement d'agents de renseignement. Ceci est par définition une cellule opaque des opérations de lutte anti-braconnage, avec des fonds dédiés pour les informateurs spontanés, la subsistance des agents de terrain pour les enquêtes, et la gestion générale du réseau.

La cellule consistera du Conservateur, le CTC, l'Assistant au Conservateur et le Chef d'unité LAB. L'Assistant fonctionnera comme le secrétaire et trésorier de la cellule.

La fiabilité de l'information sera déterminée après que la source de renseignements lui-même ainsi que l'intelligence elle-même ont été évaluées suivant les critères du système 5 x 5 x 5 adopté par TRAFFIC. 5 x



5 x 5 est un système utilisé pour évaluer et prioriser l'information conçue pour l'action. Le modèle donnera à la source de l'intelligence une note par 5 lettres, A (pour une source toujours fiable) à E (une source non testé), et aux renseignements une attribution de 1 (pour renseignement connu d'être vrai sans réservation) à 5 (pour renseignement soupçonnés d'être faux ou malveillant).

Les fonctionnaires travaillant dans le domaine de la conservation ainsi ceux des forces d'ordre public, et judiciaires ne doivent pas être sélectionnés comme informateurs parce que cela fait partie de leurs responsabilités de dénoncer et de travailler sur toute information relie aux activités illégales d'espèces sauvages. En général, les autres fonctionnaires peuvent faire partie du réseau informateur mais ne devraient pas être payés pour fournir des informations.

Il est important de comprendre que les informateurs, souvent « recrutés » localement ont un rôle et un « travail » très différent de celui d'enquêteurs qui auront, si possible, une expérience dans le domaine (ancien gendarme par ex). L'informateur donne des informations de par sa proximité physique avec d'éventuels délinquants (même village par ex, propriétaire d'un bar, vendeuse de viande au marché, etc.), on ne lui demande pas d'aller chercher trop loin l'information et de se mettre alors en situation risquée voir dangereuse pour sa propre sécurité et celle de sa famille. L'enquêteur quant à lui est conscient des risques encourus et est recruté hors zone d'action. Il va chercher l'information dans le but d'amener la cellule LAB à une arrestation en flagrant délit d'un délinquant. Les enquêteurs s'appuieront et commenceront leur enquête à travers les informations données par des informateurs. L'enquêteur pourra se concentrer sur une cible à partir de ces renseignements et rencontrer même ces informateurs (en toute discrétion sinon non) pour plus de détails et selon le déroulement de l'enquête.

Le but est de mettre en place un système d'information/intelligence professionnel c'est-à-dire plus efficace et plus sécurisé. Les informateurs déjà sélectionnés et efficaces peuvent devenir des enquêteurs plus « professionnels », appuyés par un système de gestion et de contrôle invisible mais efficace. Un objectif particulièrement important dans le cas des APDS est la cessation du trafic des armes de fabrication artisanale, vendues seulement 10 000 à 30 000 Fcfa et donc très attractives et nuisibles. Dans ce cas précis, l'enquêteur peut aisément se faire passer pour un acheteur.

Un aspect crucial dans la gestion des informateurs est la nécessité de fournir des incitations pour la collecte et la communication des informations, telles que les primes basés sur les résultats. Comme il est essentiel que l'identité des informateurs ne soit pas révélée, il est nécessaire de s'entendre sur les procédures de gestion financière spécifique, en particulier sur comment dans ce contexte, les frais doivent être justifiés et contrôlée. Par exemple, la procédure commune de signature reçus ne peut pas être appliquée dans ce contexte qu'il révélerait l'identité du signataire.

Donc, certaines règles doivent être mis en place dans un protocole spécifique avec des procédures spéciales pour l'exécution des réseaux des informateurs et le soutien des activités du terrain de type urgent (souvent par le EIR) notamment par la création d'un caisse spéciale LAB (CS-LAB). La procédure suivante sera mise en place pour le CS-LAB :

1. Un coffre avec de l'argent « CS-LAB » doit être configuré. Le CS-LAB servira à payer pour des activités spécifiques suivantes :
 - a. Paiement des primes bases sur le rendement et autres incitations (par exemple pour rembourser les dépenses de communication effectuées) aux informateurs confidentiels. Les incitations visées par la présente sont ceux payés à l'informateur que sur réception des renseignements vérifiables et une action qui mène à une opération d'arrestation ou de saisie réussie.
 - b. Opérations spéciales urgentes ; les opérations urgentes visées par la présente sont des opérations anti-braconnage visant l'arrestation des criminels de la faune qui sont « urgentes » – base sur des renseignements concrets disponible sur lequel une réponse immédiate est requise.



2. Le montant maximal en caisse pour le CS-LAB ne doit pas dépasser l'équivalent de 500 000 XAF.
3. Le CS-LAB est placé sous la responsabilité de l'Assistant au Conservateur. Toutes les paiements doivent être approuvés préalablement par le Conservateur ou le CTC.
4. Toutes les transactions en espèces doivent être suffisamment justifiées par des reçus.
5. Les montants des primes à verser aux informateurs devraient être basés sur une liste de « prix » pour chaque type de renseignements fournis et cette liste doit être approuvée et signée par le CTP. Tout montant versé hors de cette liste devrait exiger l'approbation préalable du CTP ;
6. Justification des primes versées à des informateurs confidentiels devrait être conforme aux directives suivantes pour entretenir la motivation des informateurs et protéger leur identité :
 - a. L'informateur devrait recevoir une compensation financière (prime) qu'après avoir fourni des renseignements vérifiables et utiles qui mènent à une opération d'arrestation réussie ; Cependant, un informateur peut recevoir exceptionnellement un bonus dans le cas d'une opération d'arrestation ratée pour lui motiver pour la collecte d'informations supplémentaires, et s'il est prouvé que l'échec n'était pas lié aux renseignements fournis mais plutôt à des facteurs externes tels que le comportement des membres de l'équipe de la LAB. Cette exception devrait être clairement mentionnée sur le reçu de paiement et détaillée dans le rapport de mission de terrain.
 - b. Chaque paiement de prime devrait suivre un processus transparent : il devrait être proposé par le Chef de l'Unité LAB ou son assistant à l'Assistant du Conservateur avant l'approbation par le Conservateur ou le CTC, avec une explication claire des informations que l'informateur a fournies et comment il a contribué directement à une activité de la LAB réussie. Cette justification doit être écrite, signée par le Chef de l'Unité LAB ou son assistant et conservée au dossier et est soumise à vérification.
 - c. L'identité des informateurs ne devrait pas être révélée sur les reçus de paiement des primes. Les noms de code doivent être assignés aux informateurs et compilés dans la base de données i2 où ils sont mis en correspondance avec leurs vrais noms. Les informateurs doivent également utiliser leurs empreintes digitales comme signature sur les encaissements ;
 - d. Les recettes devraient décrire clairement la contribution de l'informateur qui justifie le paiement (par exemple « bonus pour les informations conduisant à l'arrestation d'un trafiquant d'Ivoire avec des défenses de dix éléphants à Salo le 29/02/2013 »). Tout document fournissant des informations supplémentaires doit être attaché au reçu avec le rapport de mission de terrain (avec par exemple des photos de suspects arrêtés et produits/animaux saisis) ;
7. Justification des dépenses liées à l'appui de l'EIR est la principale responsabilité du responsable de l'EIR en question, sous la supervision du Chef de l'Unité LAB ;
8. Le Chef de Service Administration et Finance est désigné pour compter, concilier et reconstituer le CS-LAB ;
9. La reconstitution du CS-LAB devrait être autorisée que par le CTP ou tout autre membre du personnel officiellement désigné par lui en son absence, ce qui devrait être fourni avec suffisamment de détails sur la façon dont les fonds ont été utilisés.

Un système de surveillance (potentiellement dans i2) sera établi pour fournir des informations à la fois sur l'impact du réseau des informateurs et des paiements connexes (y compris le rapport entre « échec » et « succès » intelligents qui ont conduit à l'arrestation et l'inculpation) et l'efficacité de l'unité d'exploitation (ratio entre les opérations d'arrestation ratées et réussies, nombre de criminels arrêtés).

Concernant la divulgation de l'identité réelle des personnes interrogées : l'identité des informateurs ne devrait jamais être divulguée et toujours gardée confidentielle. S'y rapportant, les noms de code seront utilisés sur des documents tels que les reçus et les rapports qui sont accessibles par d'autres collègues ou par des auditeurs externes. Seulement un nombre très limité de personnel APDS devrait être autorisé



à connaître la véritable identité des informateurs. Cela inclut le personnel directement responsable de la gestion des informateurs (c'est-à-dire communiquer avec eux, payer leurs primes, etc.), l'accès à son gestionnaire de ligne pour le contrôle nécessaire et vérification et le CTP pour un contrôle global et un appui politique. C'est la responsabilité de ces membres du personnel pour s'assurer que l'identité des informateurs est maintenue confidentielle et même les partenaires ne sachent pas l'identité des informateurs.

Sur un plan pratique, informations fournies par les informateurs pourrait dans le future être stockées dans la base de données de TWIN (TRAFFIC et WWF Intelligence Network) et seront analysées en utilisant le logiciel i2. La base de données de TWIN est gérée par TRAFFIC pour être utiliser par TRAFFIC et WWF et l'accès est réservé au personnel spécifique de TRAFFIC et le WWF. TWIN est facilement consultable, sécurisée et facilement utilisable avec un minimum de formation, souples dans la conception et peut contenir de grandes quantités de données. TWIN est tenue au Royaume-Uni, avec un accès par un portail en ligne sécurisé. Opérateurs peuvent effectuer des évaluations et analyse et produire des rapports qui peuvent être utilisés pour faire connaître le travail de TRAFFIC et de la WWF. Informations contenues dans le TWIN sont accessibles au personnel qui souhaite saisir et analyser des données quantitatives ou qualitatives sur des études de marché et des saisies. Accès à l'information sur les individus, entreprises, livraisons, etc. sera strictement limitée au personnel au sein du TRAFFIC et le WWF qui collaborent étroitement avec les services LAB. L'i2 est un logiciel acheté par le TRAFFIC et utilisé pour analyser les informations contenues dans TWIN. Les agences autour du monde utilisent le logiciel i2 et rapports générés à partir du TWIN ont l'avantage d'être dans un format standard.

ETIS (Elephant Trade Information System) est un système d'information pour suivre le trafic illégal d'ivoire et d'autres produits d'éléphants. Cela permet d'enregistrer et d'analyser le niveau et les tendances du trafic illégal. Les formulaires ETIS sont fournis par le Secrétariat de la CITES et sont disponibles sur le site Internet www.cites.org.

Ecomessage est un système développé par Interpol et constitue un système uniforme de rapportage de données d'intelligence pour plusieurs agences de renforcement de la loi. Ecomessage doit être transmis par le Bureau central national ou le Bureau sous régional d'Interpol. Il est basé sur un format standard disponible sur le site Internet www.interpol.int.

Concernant la perte de leur couverture : c'est la responsabilité des informateurs et personnel APDS dans leur gestion pour s'assurer que l'identité des informateurs reste confidentielle. Dans le cas où il est révélé qu'un informateur a perdu son couvercle, la collaboration devrait cesser immédiatement et l'informateur doit être immédiatement informé de cette décision. Cette procédure est également incluse dans l'information fournie aux informateurs au cours de la première entrevue au début de leur relation avec les APDS.

Après la collecte du renseignement elle doit être analysée dans son contexte par la cellule. La question de la dissémination de ces conclusions se pose alors. Les questions pertinentes sont donc : à qui donner l'information ? Quel est le but recherché dans ce partage ? Comment va-t-elle être utilisée et quelle conséquence cette dissémination peut avoir (positif ou négatif) ? Il est à noter que nos partenaires régionaux (PALF par exemple) et internationaux (INTERPOL, ONU, TRAFFIC, EAGLE, Consultant privé etc.) sont des acteurs puissants capables de rentabiliser une information à priori de basse importance au niveau locale mais qui pourraient compléter des enquêtes transfrontalières et/ou donner lieu à des arrestations. La complémentarité de ces moyens avec la puissance coécrite a pour but d'accroître la capacité et les résultats sans augmenter l'effectif. Considérant l'état actuel du pays, la nature difficile du terrain et la donne socio-économique, les opérations axant sur le renseignement aura un impact significatif sur la LAB.



Intégration des populations locales dans la LAB

L'engagement avec les populations est une composante clef pour assurer la continuité de la surveillance efficace des APDS, permettant de ne pas isoler cette dernière et par conséquent perdre son soutien, ou d'aliéner certains acteurs. Dans une certaine mesure, cet aspect est notre bras préventif. Il convient de rappeler que de nombreux recrutements des APDS se font au sein même de la population, offrant une perspective d'emploi, une alternatif au braconnage, et représente un canal de communication/sensibilisation puissant. D'un autre côté c'est aussi une brèche sécuritaire possible dont il faut tenir compte.

Le rapprochement se traduit de manière concrète par des campagnes de sensibilisation mensuelle dans toute la zone mais également dans sa périphérie. Lorsque cela est possible, on encourage l'intervention d'ancien braconnier, rendu à la vie civile, parfois après une peine de prison. On se repose donc autant que possible sur une méthode participative pour diffuser les informations : le code de la faune, rappelle des quotas et espèces protégées. Pour assurer l'implication et compréhension des toutes les parties prenantes des pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles, la sensibilisation des acteurs n'est pas limité aux populations dans les villages mais également axé sur :

- Les opérateurs économiques sur les mesures internes à prendre pour sanctionner leur personnel, responsable des actes de destruction de la faune sauvage (braconnage, etc.) ;
- Les administrations partenaires sur les mécanismes d'appui et de suivi du contentieux ;
- Les collectivités publiques décentralisées sur les contributions à la sauvegarde du patrimoine faunique
- Les populations riveraines sur les dispositions réglementaires se rapportant à l'exercice des droits d'usage et l'accès à la ZCC, aux niveaux de protection des différentes espèces fauniques (classes A, B et C), au permis de chasse, à la commercialisation du gibier ;

Pour cela l'équipe de conservation accompagne les différentes plateformes de cogestion et de concertation (associations, public, privé), bénéficiaires des ressources naturelles pour assurer une participation et responsabilisation des participants pour un éventuel transfert de gestion.

En plus afin on assure la participation de la population locale à la stratégie de surveillance en organisant les comités locaux de surveillance pour assurer un relais sur le terrain. A ce sujet, les modalités de gestion devront assurer que les contrôles soient garantis par les professionnels de la conservation présents sur site, avec l'appui de la population ;

Au même temps ces relais servent de base pour mettre en place et opérationnaliser des réseaux communautaires d'information, cruciale pour la récolte des informations sur le terrain.

La coopération avec les associations représentatives de la population locale, déjà existante notamment avec l'ADLAC (Association des Détenteurs Légaux des Armes de Chasse), est en cours de renforcement avec leur participation dans certaines activités de surveillance. A cet effet, la mise en œuvre des comités locaux de surveillance et de protection de la faune est en voie de développement afin de répondre aux exigences des plans de cogestion des ressources naturelles. Il est également envisagé de créer avec l'ADLAC au marché une place de vente de la viande de brousse obtenue légalement.

Hormis l'aspect purement éducatif et la volonté de se rapprocher des acteurs à long terme de la conservation elle-même, une politique interne de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou de dépôt volontaire, en échange de compensation financière existe. En effet, que ça soit d'anciens braconniers voulant se séparer de leur arme artisanale illégale, d'autres types de détenteurs ou d'ancien combattant, cet outil représente une opportunité pour accompagner les mesures de confiance post conflit. La mise en place d'une stratégie de communication (en utilisant la radio communautaire, internet et presse écrite par exemple) en complément de la stratégie de lutte anti-braconnage visera à communiquer au niveau local, régional, national, et international les efforts et résultats de notre mission.



Enfin, cet effort d'intégration est naturellement une voie non négligeable pour le recrutement d'informateur, d'enquêtes clandestine, identifications de trafiquant, filature etc.

Un des meilleures méthodes de contrecarre la corruption est la publicité. Nous avons donc prévu l'utilisation de la media et l'opinion publique pour souligner et mettre la lumière sur la corruption. Il est prévu de signer un accord avec un ou plusieurs journalistes pour produire des articles réguliers sur les résultats de la lutte anti-braconnage et le suivi judiciaires en soulevant les résultats positifs et dénoncé les cas de corruption. Dans cette sens il est prévu de renforcer les communications au sein du radio communautaires des résultats du LAB du terrain jusqu'à la conviction.

L'objectif est de dissuader à travers l'information de la population par la publication et la diffusion d'articles de presse relatifs aux arrestations et décisions de justice à l'encontre de braconniers et trafiquants de produit fauniques. L'utilité d'une diffusion médiatique est multiple :

- 1) La parution et la diffusion de pièces médiatiques est un moyen efficace d'informer/sensibiliser la population des risques encourus.
- 2) Par ailleurs, cela permettrait de montrer l'importance des délits fauniques à la population mais également aux différentes autorités locales et nationales.
- 3) Il est également évident que les délinquants et leurs proches seraient doublement « sanctionnés/informés » par la parution dans les médias nationaux des procédures et décisions judiciaires à leur encontre.
- 4) La parution de pièces médiatiques serait un moyen certain de motiver le personnel du site en montrant leurs résultats aux autorités, au Ministère en charge des Aires Protégées et à la population.
- 5) La parution et l'archivage de pièces médiatiques serait un moyen très concret de présenter les résultats de la cellule LAB aux différents bailleurs.

Un cadre du Volet sera responsabilisé d'assurer un lien entre le site et les medias.

Surveillance à l'aide de la technologie

Divers outils technologiques offrent des perspectives intéressantes pour la LAB. La clef est la mise en place de systèmes adaptés aussi bien au terrain qu'à la mission et les capacités des opérateurs –etc. L'investissement en dispositif de surveillance renforcera la capacité des éléments de terrain par un effet des écogardes multiplicateur de forces de la manière suivante.

Camera pièges

Le « camera trap » ou piège dissimulé et déclenché par le mouvement, le magnétisme ou les mouvements sismiques (de pas/véhicule). Ces images sont soit récoltées manuellement, soit peuvent être relayées à un centre de commandement et de control des opérations, téléphones/ordinateurs instantanément, accroissant la capacité de réaction rapide.

Caméra de surveillance

Similaires aux « camera trap », il s'agit de caméra de surveillance avec des images en temps réelle retransmises au centre de commandement. Il est à noter que ces systèmes sont installés en réseaux avec plusieurs capteurs, et placé suivant un raisonnement stratégique due à leur cout et difficultés de maintenance dans un tel environnement. Un tel camera est déjà opérationnel au niveau de Dzanga Bai et d'autres sont prévu entre autres sur la route nationale.

Microphone et enregistreur de surveillance



Similaires aux « camera trap », il s'agit d'un ou plusieurs microphone et enregistreur du son, si possible en temps réelle, retransmises au centre de commandement. Avec des logiciels existants il est possible de sonner l'alarme dès qu'un coup de fusil est enregistré. Il est même possible, si multiples microphones sont placés stratégiquement, par triangulation, d'identifier l'endroit spécifique de la tire. De tels systèmes sont opérationnels dans certaine grande ville comme pour exemple à Washington, DC.

Drones

L'utilisation d'un system de drone à aile fixe et/ou à voile tournante délivrant des images enregistrer ou même en temps réelles pourrait être un vrai atout pour la surveillance du parc, la surveillance des pistes et axes routières ou en appui aux inventaires de la faune. Une fois relayé au Centre de Commandement de Lutte Anti-Braconnage (CCLAB), cela permettra de resserrer le dispositif de surveillance et accroître la portée des éléments. L'achat d'un drone est prévu par l'exploitant forestier SINFOCAM, qui sont ouvert à une collaboration avec les APDS pour tester son utilité. Au moins dans un premier temps les APDS doit faire une étude de faisabilité et rentabilité d'un telle system (voire WildLabs comme référence : <https://www.wildlabs.net/>)

« GPS caché »

Il existe plusieurs dispositifs de GPS dissimulé pour traçage. Ceci peut être donné 'en cadeau' à un suspect, dans un véhicule ou intégré dans un sac à dos. Ceci peut servir aussi bien pour suivre les mouvements des ecogardes, que des mouvements des suspects ou même des ivoires (GPS intégré dans l'ivoire). Afin de garder l'élément de surprise les dispositifs ne sont pas décrits en détail dans ce document.

Logiciels

Il y plusieurs logiciels qui sont conçu pour la visualisation de réseaux criminels (Sentinel Vizualizer etc.), mais également pour la collecte de numéros de téléphones et autres informations personnelles de suspects pour consolidation et partage. L'achat de ces logiciels est important et améliorera le dévoilement des réseaux criminels qui sont aujourd'hui à l'origine de braconnage d'ivoire.

La mise en place et l'harmonisation de tels outils s'inscrivent dans la logique des opérations axées sur le renseignement et la capacité d'intervention rapide afin de resserrer l'étau sur les activités illégales. Le traitement des données récoltées, ainsi que celles issues des opérations de renseignement, seront tous renvoyer vers le Centre de Commandement LAB des APDS (CCLAB). Le renseignement et la technologie sont donc interdépendants avec les dispositifs de patrouilles donnant une réelle plus-value à l'organisation du dispositif de surveillance des APDS et a la capacité de changer drastiquement notre manière d'opérer dans l'avenir si dotée d'outils intégrer dans une stratégie cohérente.

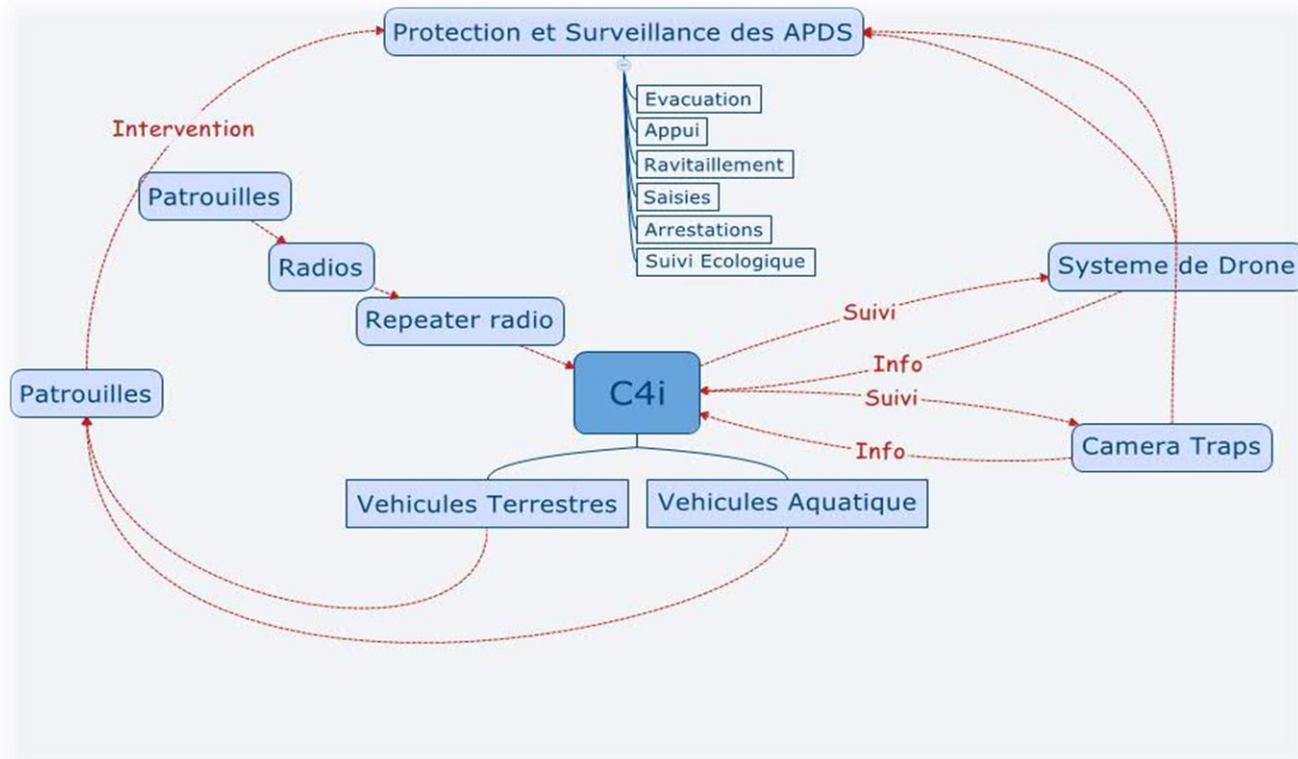


Figure 9 : Exemple des opérations intégrées par le renseignement

Chiens :

Il y a plusieurs aires protégées dans la région d'Afrique centrale qui ont obtenu en certain expérience avec l'utilisation des chiens pour la LAB. Il existe deux utilisations spécifiques des chiens :

1. Détection : ivoire, viande de brousse et armes
2. Poursuite : suivre les traces des braconniers

Dans le contexte actuel des APDS le premier est probablement le plus intéressant et mérite des investigations. Une collaboration avec EAGLE network sera intéressante dans ce domaine.

Suivi Judiciaire

Une bonne stratégie de lutte anti-braconnage s'appuie sur un système judiciaires aptes et coopérative. En ce sens, l'administration des APDS remplit son rôle de prévention/dissuasion et applique les lois nationales en vigueur en s'appuyant sur le Code de la Faune et le Code Forestier. L'application de la loi est avant tout du ressort des autorités judiciaires mais peut être appuyée par du personnel spécifique. Le service de la conservation des APDS suivant la gravité des infractions est de temps en temps appuyé par le conseil (Juriste) du RALF (voir ci-dessus) à Bangui. L'appui de ce dernier au service de contentieux ainsi qu'au Conservateur et qu'au CTC apporte une meilleure application de la loi.

Pour assurer un meilleur appui des instances judiciaires le volet Conservation organise également des voyages de suivi de contentieux auprès de Parquet ainsi que des ateliers de formation sur la loi faunique pour les autorités judiciaires et appui l'organisation et la tenue des audiences foraines et le transfert des braconniers (légendaires) hors zone APDS.



Comme cité dans le chapitre '*Surveillance Tri-Nationale*' ci-dessus, dans le contexte actuel il est nécessaire de continuer à œuvrer pour le renforcement de la coopération avec les autorités régionales et nationales au niveau de Bangui aussi en ce qui concerne le suivi juridique. Par la même, et vue le contexte géographique dans laquelle se trouve les APDS, une coopération étroite avec les segments de le TNS et de la BLAB TNS et de mise pour contrer les réseaux de trafiquants internationaux qui sévissent dans la région. Les APDS et le TNS, bénéficieraient significativement d'une synergie des lois en son sein pour améliorer le processus pénal et l'appareil judiciaire.



Figure 10 : L'audience foraine

Procédures

Afin d'assurer la gestion et l'efficacité d'une équipe de conservation de plus de cent (100) personnes, l'élaboration et le respect des procédures efficaces est cruciale. Ceci compte également pour la puissance douce comme le renseignement ou l'utilisation de la technologie. C'est pour cela qu'avant chaque départ en mission le chef d'équipe reçoit le matériel (kit médical, radios, gilet de combat, menottes, GPS, SAT, piles rechargeables AA) pertinent à sa mission et à sa zone d'action (fluvial, contrôle routier, embuscade et patrouille forêt etc.). Par la suite un briefing a lieu se basant sur le dernier compte rendu de la zone en question indiquant les menaces particulières, la conduite à tenir ou des points d'intérêts. Des coordonnées GPS peuvent lui être assignés pour cibler l'action avec plus de précisions grâce aux cartes/système d'information géographique (SIG).

Lors de son retour de mission le chef d'équipe ou son adjoint réintègrera le matériel en rendant compte de son utilisation. Un compte rendu oral et écrit est ensuite soumis pour préparation de la prochaine mission. Toute information sur les saisies, les arrestations ou rencontre en forêt est insérée dans les fiches de données de renseignements pour suivi. Les rapports de patrouilles rédigés par le chef de patrouille et transmis aux responsables hiérarchiques sont limités aux informations techniques. Les données collectées au cours des patrouilles seront sous la gestion des responsables hiérarchiques du service de la conservation et centralisées dans la base de données gérée par le Responsable SIG. La centralisation de ces données se fait au niveau du CCLAB pour analyse et action.

Le Conservateur, le CTC, l'Assistant au Conservateur et le Chef d'unité LAB, supervisent et organisent les divers aspects relatifs aux interventions, saisies et traitement des prévenus.

Arrestations

La lutte anti-braconnage, dans le contexte que connaît la RCA post-conflit, est une affaire paramilitaire nécessitant une approche déterminée face à une multitude de menaces allant du simple chasseur à des milices armées. Lors de l'arrestation sur le terrain, s'il se trouve que le prévenu soit en possession d'une arme à feu et qu'il en fasse usage sur les membres de la patrouille, les ecogardes sont tenus de faire une sommation en tirant en l'air, ou riposter en guise de légitime défense. Lors de toute arrestation passive ou difficile, on prend compte des possessions et de leur légalité. Dans certains cas, et s'il n'y a pas de récidive, le suspect est dépossédé de ses biens et relâché après sensibilisation. Suivant l'arrestation du prévenu, les ecogardes le ramènent à Bayanga pour rendre compte aux supérieurs hiérarchiques de l'arrestation. Il est ensuite questionné par les responsables de la Conservation qui prennent en note toutes les questions et réponses, la date et le nom du prévenu et reportent ces informations aux fiches de renseignements (cf. centralisation au CCLAB) pour archivage ou partage avec nos partenaires



régionaux ou internationaux.

Ce dernier est alors renvoyé à la Brigade de la Gendarmerie Territoriale de Bayanga, où il est gardé à vue avant d'être transféré à la maison d'arrêt de Nola pour son procès. Pendant ce temps, le Conservateur dresse le Procès-verbal du prévenu et l'envoi à l'administration judiciaire de Nola qui décide de la date du procès. Lors du procès, les témoignages du Conservateur et du Chef d'unité LAB sont souvent requis. Le degré de délit est décidé suivant le Code de Protection de la Faune sauvage et en fonction de l'attitude du prévenu lors de son arrestation. La sentence peut donc varier du sursis, à l'amende, et à la prison ferme.

Saisies

Lors de saisies (fig. 11 et 12), le type et la quantité des divers éléments sont répertoriés afin d'assurer un compte rendu fidèle lors du rapport dans le registre des patrouilles (cf. centralisation au CCLAB). On rapporte ensuite l'ensemble des saisies (pièges, armes, munitions, ivoire, viande ou tout autre outil servant au braconnage et au convoyage de moyen illicite) au service de la conservation des APDS. Pour la viande saisie, on procède à sa destruction sur place car la distance ne permet pas une bonne conservation.

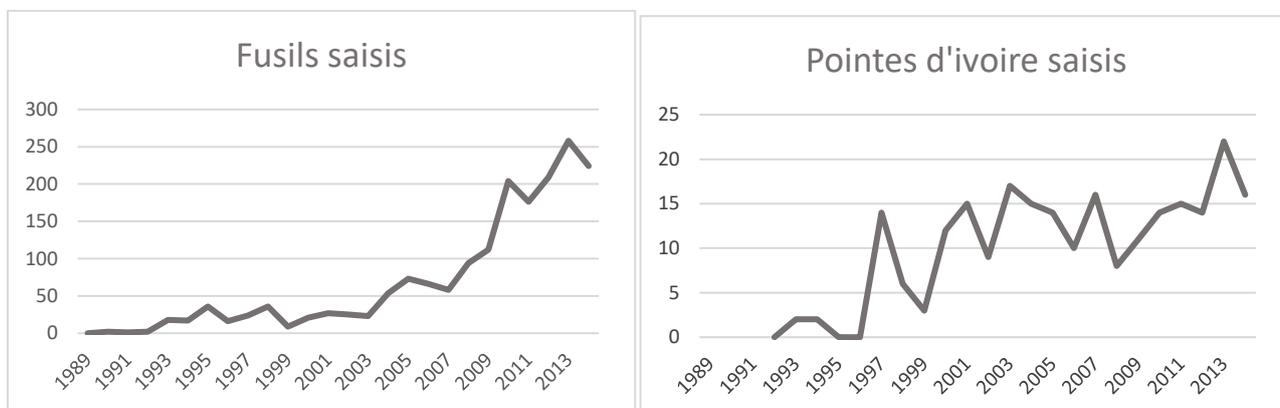


Figure 11 : Nombre d'ivoires saisis

Figure 12 : nombre de fusils saisis par an

Armes légales

Les armes sont gardées au niveau du service de la conservation des APDS. Pour les détenteurs d'armes légales, elles sont retenues jusqu'à ce que les pièces justificatives soient présentées. Malgré la légalité de l'arme, le service de la conservation des APDS peut garder celle-ci s'il juge qu'un délit de grande ampleur a été commis.

Armes illégales

Une fois confisquée, l'arme illégale est déclarée à l'administration judiciaire de Nola pour un éventuel procès. S'il n'y a pas de procès ou un fois le procès est conclu, le service de la conservation des APDS précède dans la manière suivante :

1. Pour les armes de fabrication artisanal : destruction sur place.
2. Pour les calibre 12 et armes de grande chasse : destruction dans le cas l'arme est en mauvais état ou si non l'arme est remise en état, si nécessaire, et intégré dans le stock des armes de service de la conservation.
3. Pour les armes de guerre (e.g. AK47) : l'arme est remise en état, si nécessaire, et intégré dans le stock des armes de service de la conservation.

Ivoire

En ce qui concerne les saisies des pointes d'ivoire, un inventaire est fait sur place et tenu à jours jusqu'à leurs envoie périodiquement au Ministère des Eaux et Forêts. En attendant tout transfert, chaque pointe est marquée, mesurée, pesée et insérée dans une base de données APDS/WWF. Les données sont



annuellement envoyées dans un rapport spécifique au Ministère des Eaux et Forêts et TRAFFIC et CITES. Pour le reste des outils de chasse non-conventionnelle saisie (pièges, filets de pêche et autres outils), ils sont gardés au service de la conservation des APDS en attente de leur destruction.

Suivi et Evaluation

Au cours des patrouilles, les diverses équipes de patrouilles recueillent sur le terrain les données relatives aux pressions anthropiques mais également à la présence de la grande faune. Tout comme le nombre et la nature des saisies effectuées. Les informations collectées ont vocation à être analysées afin de dégager les principales réalités constatées sur le terrain.

Des fiches de renseignement physique et par la suite en version numérique sont à remplir selon le cas (informateurs, arrestations, données de téléphones cellulaires) sont disponibles pour centralisation du renseignement humain prêt à être partagées avec nos partenaires pour suivi des cas de criminalité. Tout cas de détentions de munitions, armes ou tout autre engin non conventionnel de chasse doit être répertorié dans ces fiches pour suivi de récidives et archivages pour enquête de renseignement. Le sujet en question pourra être mis en garde à vue de 24/48 heures pour questionnement. En cas de saisie d'armes ceux-ci doivent être marqués (UV, marteau, signe distinct) afin d'éviter la recirculation de ces derniers pour prévenir à un commerce interne, locale, ou régional.

Lors de trouvailles de carcasses, une investigation du site pour déceler toutes preuves doit être menée (étuis, emballages, traces, etc.) ou tous autres éléments permettant d'identifier les coupables ou élargir l'enquête. A l'avenir l'utilisation de détecteurs de métaux permettra d'établir le calibre, fournir des preuves et nourrir l'enquête.

Les points GPS devront être rapporté aux CCLAB afin d'intégrer l'évènement dans le system SIG pour la coordination des missions suivantes dans la zone et utilisant le logiciel SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool). Enfin, un compte rendu oral, écrit, ajouté au rapport de carcasse pour MIKE (Monitoring of Illegal Killing of Elephants) est soumis pour suivi.

La base de données utilisée enregistre ainsi le mouvement des sections, les absences et remplacements, tout comme l'ensemble des éléments logistiques nécessaires (pisteurs, porteurs, gardiens, tronçonneurs, pinassiers, chauffeurs, etc.). Il existe un registre des patrouilles en la possession du Chef d'unité LAB sur lequel sont inscrits les dates de départ et de retour des équipes, les noms de chaque membre, les saisies effectuées, le numéro d'ordre de mission, les lieux de mission et le montant alloué aux membres pour l'achat de provision.

Afin gérer au mieux les données récoltées sur le terrain, l'administration des APDS utilise le system SMART et des outils informatiques afin de réaliser des cartes (par patrouille et mensuel) actualisée matérialisant l'effort LAB. Actuellement les données sont récoltées par les équipes sur le terrain mais ne sont pas toujours exploitées dans le sens d'adapter la stratégie et déploiements. Il n'existe pas actuellement une base de données LAB proprement dite ou liée au renseignement. Il est de même au sein de la TNS.

De plus, ces résultats doivent être communiqué au sein du TNS pour un suivi régional en vue d'une incorporation dans une stratégie régionale encore inexistante. Ces données permettent une analyse en vue d'améliorer et adapter les tactiques. Enfin, ce système de gestion de l'information est également un outil de suivi et d'évaluation du personnel car il permet de suivre leurs actions, évolution et comportement sur le terrain. Il est prévu d'équiper chaque patrouille avec un system Cybertracker pour permettre d'enregistrer tous les données SMART directement sur le terrain avec le point GPS associé automatiquement. Cybertracker permettra également de voir exactement le parcours de patrouille. Des formations supplémentaires seront nécessaires pour que le system soit opérationnel et efficace. Les résultats de Cybertracker/SMART seront utilisés pour également évaluer la performance de patrouille et



chaque garde. Ces données permettront un system de bonus et évaluation annuel transparent et systématique.

Les rapports trimestriels, semestriels et annuels résumant toute l'activité de surveillance et contrôle dans les APDS est rédigé par le gestionnaire de la base de données SMART et transmis aux gestionnaires des aires protégées pour les prises de décisions liées à la gestion de leur secteur. Le contenu de ces rapports s'appuiera sur l'analyse des éléments vérificateurs retenus pour évaluer l'efficacité du travail accompli.

Vérificateurs pour la surveillance (par zone de surveillance intensive) actuellement utilisées sont :

- Effort de patrouille réalisée (nombre de patrouilles, nombre de jour de patrouille, nombre d'hommes/jours) ;
- Evolution du nombre de câbles métalliques saisis ;
- Evolution du nombre d'infractions constatées ;
- Evolution du nombre de saisies (armes, munitions, morceaux de viande, matériel de chasse, etc.) dans les infractions constatées ;
- Evolution du nombre de carcasses d'animaux portant des stigmates du braconnage ;
- Evolution de la distribution des indices de présence humaines (campements, douilles de cartouches, etc.) ;
- Evolution du nombre de Procès-verbaux rédigés à la suite des infractions constatées ;
- Evolution du nombre de Procès-verbaux ayant conduits à des poursuites judiciaires et/ou pénales.

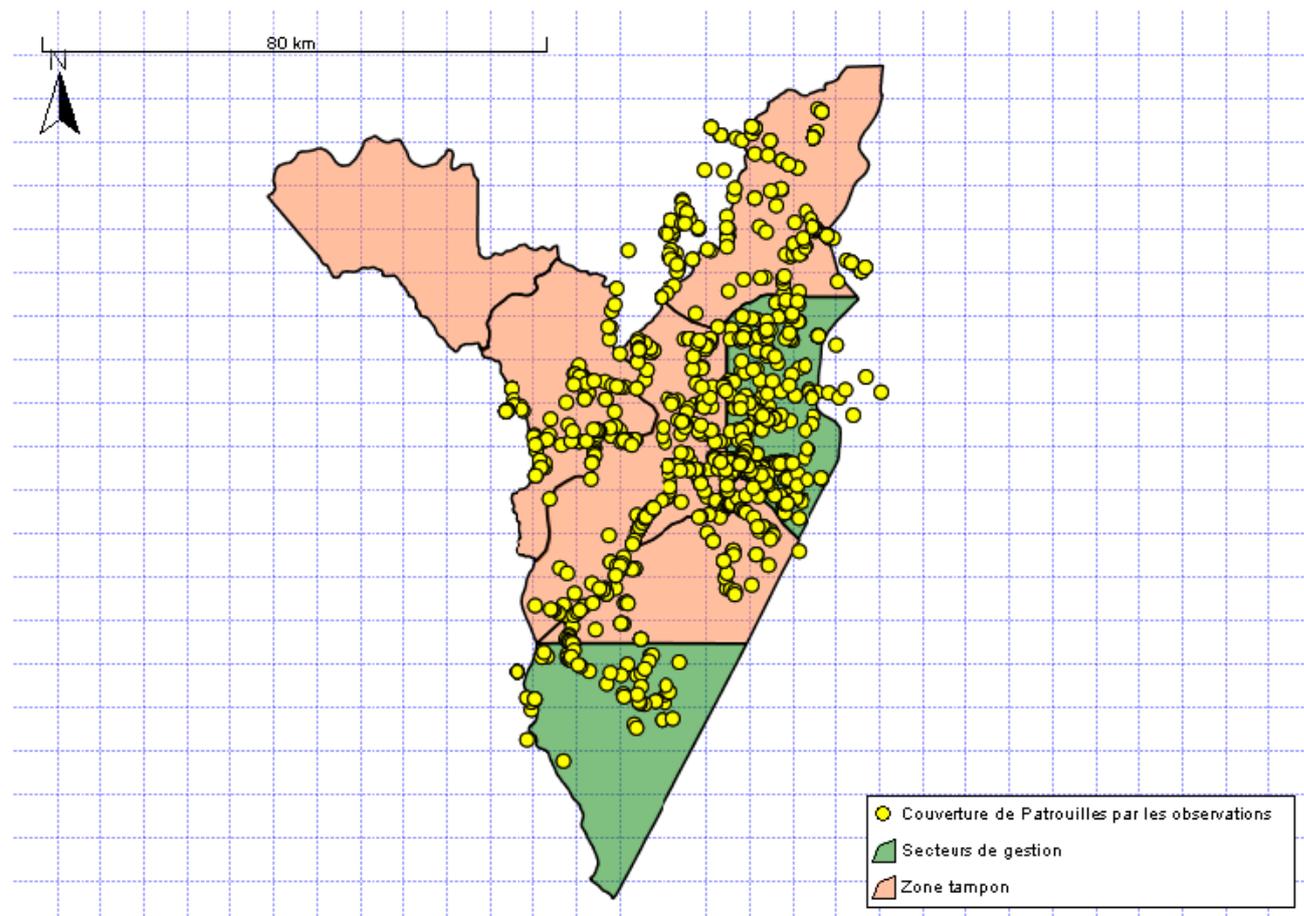


Figure 13 : Carte (SMART) avec observations faites pendant les missions de surveillance en 2014

Il sera nécessaire courant 2016 que le Volet Conservation des APDS s'approprié la base de données SMART :

- Formation pour les cadres du volet
- Mise en place au niveau du centre de commandement
- Création d'une base de données LAB
- Réalisation de cartes via QGIS
- Rapport mensuels SMART réalisés
- Analyses plus approfondies des données (pour le Renseignement notamment et renforcer la planification, le déploiement des patrouilles et l'évaluation des efforts).

Les données pourront ensuite être envoyées à la base de données principale gérée aux APDS par le Volet Recherche et Suivi (tous les 3 mois par ex) excepté les données concernant tout ce qui Renseignement, ces données ne peuvent être analysées et stockées que par les cadres de Volet Conservation

Il est également important de prendre tous les renseignements sur les armes et munitions saisie suivante les protocoles de « Small Arms Survey » (<http://www.smallarmssurvey.org/tools.html>) et les partagées avec les autorités compétents (e.g. Ministère de l'Intérieur et Défense) et partenaires internationaux comme INTERPOL, Small Arms Survey et UN Sécurité Council. A longue terme avec l'assistance de Small Arms Survey et autres partenaires la provenance des armes et munitions peut être identifié et des mesures pris pour arrêter ce flux des armes illégal.

Une Small Arms Survey a commencé timidement en 2016 et sera développée au cours de l'année afin d'ajouter des données importantes concernant les armes et principalement les munitions.



Les moyens d'intervention

Ressources Humaines

Le volet de conservation dispose du dispositif de personnel le plus grand des APDS avec autour de 100 personnes en 2015. Ceci compte un effectif total de 55 ecogardes qui sont tous assermentés par le Ministère en charge des aires protégées et 10 rémunéré par les exploitants forestiers (en 2016). Ces gardes effectuent des patrouilles avec l'appui de 27 pisteurs et accompagnés de porteurs, chauffeurs, pinassiers et tronçonneurs pour assurer ainsi une présence continue sur le terrain. Leur mandat se base sur les textes législatifs réglementant l'utilisation des ressources naturelles selon les secteurs, et garantissant un cadre d'intervention contre les actes illicites de leur utilisation.

La coordination des équipes de patrouille est assurée par le Chef d'Unité et son assistant, le Chef de Garnison. La supervision revient au Chef du Volet Conservation des APDS qui est le Conservateur en titre. Appuyés par le Conseiller Technique à la Conservation (CTC) de WWF, ils assurent le respect de l'arrêté N°23 du MEFCP portant statut des écogardes. Le Corps de Conservation des Aires Protégées de Dzanga-Sangha est hiérarchisé de la manière suivante : i). Conservateur et le CTC ; ii). Chef d'Unité et Chargé de Discipline ; iii). Assistant Chargé de Discipline ; iv). Chef d'équipe de patrouille ; v) Ecogardes et pisteurs

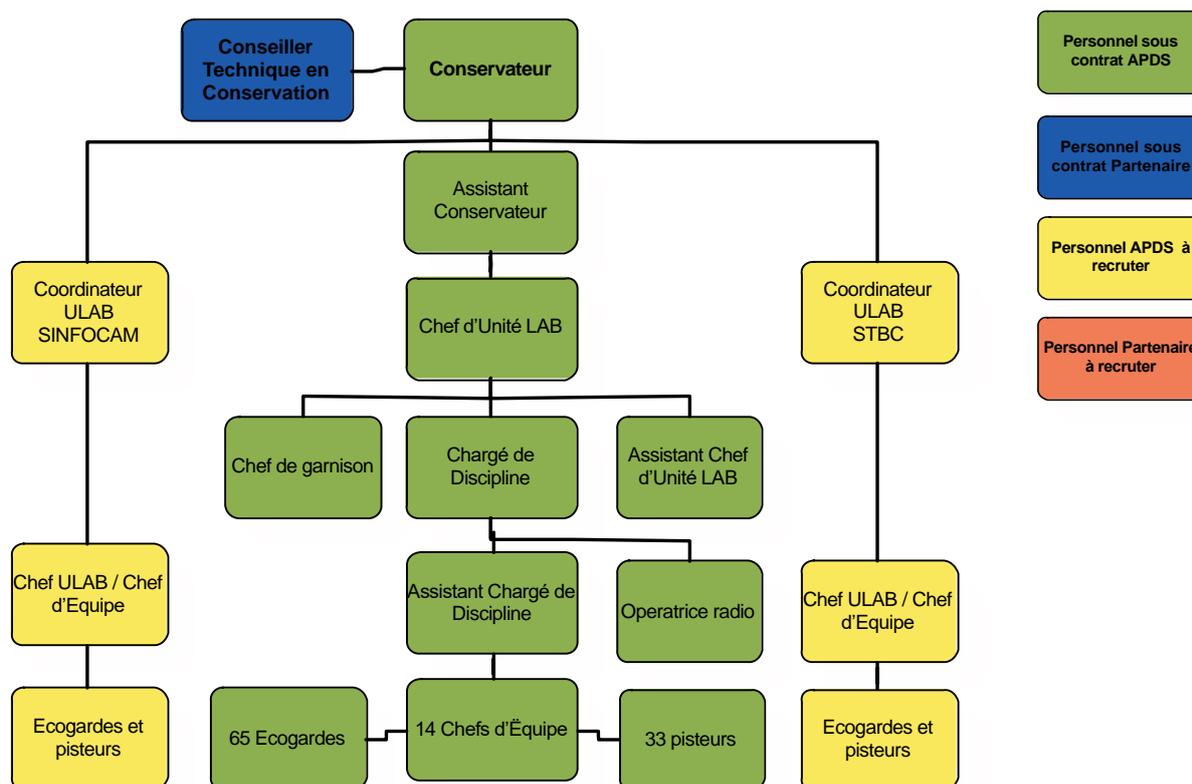


Figure 14 : Organigramme actuel de la hiérarchie du Volet Conservation des APDS

Les gardes sont organisés en 13 équipes de patrouille directement employées pour la surveillance sur le terrain. Les équipes de patrouille des APDS et leurs éléments d'appui sont engagés sur la base d'un équilibre entre les communautés des villages de la Réserve (Ba'Aka, Sangha-Sangha, etc.) mais également selon une approche de parité en voie de consolidation (3 ecogardes féminins).

Les gardes sont organisés en équipe, idéalement : un chef d'équipe, son assistant, deux gardes-pisteurs et 4 gardes, soit un minimum de 8 agents, armés et formés de la même façon.

Au sein des APDS, vu l'effectif actuel, les équipes seront composées de 5 agents, le minimum acceptable étant 4 gardes, cela est peu mais les réalités budgétaires ne nous permettront pas d'aller au-delà, du



moins pour l'instant.

Les équipes, quant à elles, seront soumises à un planning mensuel ou bimensuel élaboré par les cadres LAB. Les chauffeurs et logisticiens auront accès également à ce planning, les dates, pour des raisons logistiques. Les zones de patrouille ne seront jamais mentionnées dans le planning. Les gardes ne sont informés que le matin du départ du secteur à patrouiller : uniquement le chef d'équipe et son assistant dans un premier temps ; possible de déposer les équipes via cadres LAB sans donner l'information du secteur concerné.

Il existe déjà un système de prime aux APDS en fonction du travail réalisé, les gardes recevant des bonus en relation avec les saisies effectuées, arrestations des délinquants et performances générales (désigner la meilleure équipe du mois ou de l'année selon divers critères par ex). Il sera également bon aussi alors de récompenser l'effort de certains cadres LAB, chargé d'organiser, planifier les activités et gérer le matériel LAB. Il est important de revoir le system et faire des ajustements si nécessaires une fois par ans.

Les pénalités et leur application est indispensable pour assurer le bon déroulement des activités et pour empêcher les gardes de s'adonner à des actes inappropriés. Les actes d'abus de pouvoir, utilisation de la force physique ne peuvent pas être acceptés car ces comportements empêcheront d'atteindre une objective clef : la participation active des populations locales aux efforts de lutte anti braconnage et d'acceptation du projet en général, sans compter le problème d'insécurité auxquelles feront face les équipes progressivement. Cela peut être appuyé par des formations sur les droits de l'homme, instruction civique ou autre (relecture régulière du code de conduite).

Ecogardes

Les ecogardes ont tous été soumis à la prestation de serment des OPJ (Officier de Police Judiciaire) et APJ (Agent de Police Judiciaire). En effet, de pair avec leur statut, ils détiennent le droit du port et d'utilisation d'armes à feu et sont autorisés à ouvrir le feu qu'en cas de sommation où de légitime défense. Les formations sur le maniement des armes se font en interne ou avec l'assistance de consultants externes. Partant du contrat des ecogardes, chaque équipe de patrouille a droit à 7 jours de repos pour 21 jours de mission sur le terrain. Tout ecogarde en repos, peut être appelé au service en appui des activités en embuscade et sur le site dans le cas d'une absence ou d'urgence.

Le contingent des ecogardes du Volet Conservation ont le mandat de :

- Constater les infractions et faire respecter scrupuleusement les lois et règlements sur la protection et l'utilisation rationnelle du patrimoine naturel, afin de remplir les objectifs fixés dans le cadre de Réserve Spéciale de Forêts Denses de Dzanga-Sangha et du Tri-National de la Sangha (TNS);
- Assurer le contrôle et le respect de la législation en matière de Faune, Forêt, Environnement et Pêche ;
- Assurer la protection des biens et infrastructures locaux du Ministère en charge des Aires Protégées ainsi que les partenaires (e.g., WWF, UICN, PACEBCo) et ceux du TNS ;
- Participer aux actions de la Lutte Anti-Braconnage nationales et conjointes dans le cadre de l'Accord entre les Gouvernements du Cameroun, de la Centrafrique et du Congo instituant le TNS.

Pisteurs

Les pisteurs sont désignés mensuellement pour chaque équipe de patrouille. Ceux de l'équipe d'embuscades et de la barrière de contrôle routier de Yobé à l'entrée des APDS (axe nord-sud) et ceux en repos, auront à charge d'effectuer le service sur les sites désignés mais ils pourront aussi être appelés à remplacer les pisteurs des sections absents au cas échéant (cas de santé par exemple). Sur le terrain, une fois en patrouille, leur mission consiste à apporter un appui à l'équipe avec laquelle ils sont déployés afin de déceler, traquer et d'identifier toute présence ou trace de braconniers. Ils ne portent pas d'armement mais sont formés à leur utilisation, ainsi qu'aux premiers secours, pour apporter un appui aux ecogardes.



Porteurs

Au maximum 30 porteurs sont nécessaires à la réalisation des patrouilles de surveillance. Toutefois, il est opportun de considérer le caractère ponctuel de cette activité qui réduit considérablement la régularité des éléments sélectionnés. En effet, pour beaucoup il s'agit plus d'une activité complémentaire à d'autres ; mais il existe cependant un petit noyau de porteurs plus ou moins réguliers qu'il est nécessaire de valoriser à plusieurs titres :

- Nécessité d'engager des individus motivés, de bonnes moralités et ayant de bonnes connaissances des enjeux environnementaux en place ;
- Possibilités de recruter parmi eux les futurs pisteurs ;
- Absolue nécessité d'assurer la confidentialité sur nos méthodes d'actions LAB ;
- Éviter que nos petits appuis ponctuels et épars à une population vivant dans un réel marasme économique ne profitent plus à l'achat de câbles et munitions, qu'à assurer la protection de la Réserve Spéciale. Dans ce sens la moralité des individus doit être éprouvée et la tolérance pour les fautes relevant de la faune ou du code du travail sont inévitablement sanctionnées.

Afin de garantir les principes ci-dessus, il convient de sélectionner des porteurs qui formeront le cœur de la profession au sein de nos équipes. A cela, s'en rajoute d'autres qui pourront être occasionnellement employés pour combler les rangs.

Formation et recrutement

La formation des éléments du Volet Conservation se veut complète et divers comprenant : la législation de la faune, le secourisme, la faune et la flore des APDS, le suivi écologique et l'utilisation des outils de collecte de données, droits de l'homme, maniement des armes, la navigation/topographie, transmissions etc...). Les éco-gardes reçoivent également un entraînement paramilitaire plus accru dû à la nature de la menace et le contexte de travail, faisant de ce contingent un acteur à part entier de la sécurité locale.

Le recrutement se fait actuellement sur base de promotion interne, de porteur à pisteur, de pisteur à éco-garde. Les promus sont choisis en fonction de leur comportement, professionnalisme et fidélité au projet et bien entendu à travers leurs aptitudes sur le terrain. Ils sont choisis par le Conservateur après concertation avec les chefs d'équipe.

Le système actuel de recrutement des éco-gardes via la promotion interne en commençant avec des porteurs n'est pas totalement satisfaisant :

- Risques de fuite d'informations sur le fonctionnement de la cellule et des gardes sur le terrain ;
- Risque de non promotion d'une personne ou promotion sur du très long terme (souvent le cas) créant des problèmes de gestion au niveau des ressources humaines d'une part (plainte, salaire très bas, etc.) et pouvant amener la personne à trahir la cellule d'autre part ;
- Porteurs choisis parfois par affinités (famille d'un éco-garde, amis, etc.) ce qui peut être mal vu par les populations ;
- D'un point de vue tactique, en cas de contact armé en forêt, la sécurité des porteurs est compromise ainsi que celle de toute l'équipe (de plus il s'agit de temporaires).
- Les éco-gardes utilisent les porteurs comme des subalternes (portage, cuisine, lavage, montage des tentes, etc.).
- Lors d'un renforcement numérique, le nouveau pisteur ou garde n'est donc pas formé et conscientisé correctement au travail de garde.

Dans le future le recrutement va se dérouler en 3 phases que sont la pré-sélection, la sélection et la formation de base. Il peut se faire localement (souvent le cas), au niveau régional ou national.

La stratégie de recrutement et les activités associées visent à appuyer une jeunesse pléthorique, sans emploi, et souvent proche des acteurs du projet ainsi que les acteurs du braconnage dû au microcosme



qu'est la zone. En ce sens, la politique de recrutement et de maintien du contingent LAB est en soit un complément aux efforts de protections des APDS, mais repose sur un équilibre précaire. Les éléments de conservation eux-mêmes peuvent faire l'objet d'enquêtes ou de filature dû à leurs connaissances de la forêt, de la mission LAB et de leur proximité avec les contrevenants.

Compte tenu de l'effectif actuel des Ecogardes, l'effort de patrouille théorique mensuel atteint 20 à 22 jours de patrouilles par ecogarde, ou 1100 homme-jours par mois. En parallèle et au regard de l'analyse par secteur des pressions enregistrées dans les APDS, il ressort (Bruner et al 2001 ; UICN, cité par Mubalama et Bashige 2010) que la protection optimale devrait correspondre à un effort minimum de patrouille de 1900 homme-jours par mois. Ce déficit est représentatif d'un état de sous-effectif des équipes de patrouille, qui devraient idéalement être au nombre de 15 par secteur soit 95 ecogardes. L'effectif des écogardes des APDS nécessiterai alors un ajout de 30 personnes, afin d'assurer une surveillance et répartition idéal. Il est ainsi prévu de recruter 10 ecogardes supplémentaires par an pendant le prochain 3 ans. Le recrutement se fera premièrement au niveau interne, avec la promotion de pisteurs à ecogarde ; de porteurs à pisteurs afin de conserver un noyau dure et compétant.

Comme décrit ci-dessus, afin d'accroître l'efficacité de la police forestière et faunique, le Volet Conservation des APDS se propose d'instituer pour les prochains cinq (05) ans, un (01) Equipe d'Intervention Rapide (EIR), composées chacune d'au moins douze (12) éléments, adéquatement formé et dotés du matériels adéquats et prêtes à intervenir 24 heures sur 24. Un EIR sera mis en place en 2017.

Le recrutement et la formation d'élément nouveau se feront en proportion des moyens à disposition des APDS. La Sécurité Opérationnel, c'est-à-dire le souci de ne pas abriter des braconniers espions dans nos rangs ou qui voudrai acquérir des moyens à travers leur coopération avec les APDS, est un souci constant. Avec un effectif plus large, il est envisagé de diversifier la composition des équipes ainsi que leur mission individuelle pour intégrer des capacités spécifiques selon les missions (embuscades, patrouille fluviale et mobile, surveillance statique, agents de renseignements et un groupe choc pour intervention rapide). La formation se voudra continue et adaptable au besoin avec des périodes de recyclage des capacités ponctuelles ou suite à l'acquisition de nouveaux matériels.

Il sera également très important que des manuels de formations soient rédigés afin que la cellule LAB identifie les meilleurs techniques et procédures de formation, thématiques et contenu (adaptés au terrain). Les gardes devront être formés sur du long terme avec une même base de formation et non avec des changements constants de formateurs et surtout d'approches et techniques. Une fois la base maitrisée, alors les agents pourront évoluer et accéder à des niveaux supérieurs de formation ; et à des techniques différentes toujours adaptées à leur site d'intervention. L'idéal est que les thématiques de formation LAB soient maîtrisées au sein du Volet Conservation afin que les cadres LAB puissent former et recycler les gardes eux-mêmes. Il sera possible de faire appel à des formateurs professionnels dans un premier temps qui seront chargés de former les cadres LAB (et/ou gardes avec expérience) au métier de formateur. Ils pourront être rappelé chaque année pour un recyclage et pour enseigner des niveaux de formations plus élevés, et ce, jusqu'à ce que l'équipe de formateur du site soit opérationnelle et puisse assurer elle-même ce travail.

La discipline commence dès la formation des gardes et ne doit jamais être relâchée. Discipline ne rime pas qu'avec régime militaire rigoureux mais aussi avec professionnalisme, confiance, respect et justice.

Il sera mis en place également d'une cellule suivie judiciaire, avec au moins un avocat, au sein de Volet Conservation. Cette cellule aura comme but la formation continue des ecogardes sur les procédures approprié y inclus le droit de l'homme et la lutte contre la corruption. Deuxièmes cette cellule sera charge des suivis du près de toutes les dossiers soumit par les APDS pour un poursuit judiciaire. Un suivi et un appui à l'application de la loi serait ainsi assuré d'A à Z, c'est-à-dire de l'enquête à la condamnation. Pour garantir un bon fonctionnement, la formation, le suivi et le contrôle des enquêteurs/informateurs sont



primordiaux. Le juriste pourrait assurer cette tâche sous la supervision des cadres LAB. Il sera la liaison des APDS avec le réseau EAGLE et RALF en particulier. Cette cellule pourrait également, dans le cas échéant, fournir de l'assistance et conseiller judiciaires pour l'ensemble des APDS et représenté les APDS légalement.

Equipement de terrain

Suite à la crise, la plupart des équipements de terrain ont été pillés ou détruits. Il n'y a actuellement aucun stock de matériel. Les gardes travaillent actuellement avec des dotations passées et se procurent souvent eux même certains équipements telles que leurs tenues. Des équipements de terrain adapté sont indispensables pour la mise en œuvre des missions efficace sur le terrain. Suite à la baisse des financements dans les années de crises, l'achat de ce matériel est prévu en 2016, pour être renouvelé tous les 3 ans. En dehors des tenues et chaussures, les différentes équipes de patrouilles sont dotés de tentes, sacs à dos, outils de cuisine, bâches, imperméables, cahiers, torches, boussoles, GPS et des kits santé collectif.

Les équipements de terrain évoluent année après année, la cellule LAB devra apprendre à s'adapter et identifier parmi les nouvelles technologies celles qui seront simples d'utilisation, durables et permettant d'améliorer l'efficacité du travail de terrain. Voici une liste d'équipements plus modernes :

- Trimble ou autre type de PDA plus compact (Rumbo)
- In Reach ou Delorme, trackers (connexion internet nécessaire afin d'avoir la position des équipes sur Google Earth par exemple)
- Radio avec signal GPS (idem)
- Lunettes à vision nocturne (attaque de camp de nuit, embuscades)
- Drones avec caméra thermique pour détecter les feux
- Appareille photo avec GPS

Les photos prises pendant les patrouilles et par le camera piège peuvent être couplées aux point GPS, ce qui permettra d'enrichir les logiciels de cartographie (logiciel RoboGeo par exemple ou logiciel plus récent). On plus les photos, surtout géo-référencié peuvent être utilisé dans les poursuites judiciaires entant que preuve des infractions.

Armes

La répartition des armes au sein des équipes de patrouilles est coordonnée de tel sorte que le port se fait par ordre de compétence et par hiérarchie : le chef d'équipe et son adjoint porte des AK-47 ou armes semi-automatiques/guerre, les 9mm/armes de poings et armes blanches sont ensuite distribuées aux échelons en dessous. En générale, 2 armes sont déployées par patrouille de 6 ou 7 éléments, mais le dispositif peut être réarticuler en fonction des besoins ou des menaces. Les ecogardes ont la prérogative sur leur répartition et utilisation. Cependant les pisteurs reçoivent une formation sur le maniement des armes pour leur et la sécurité de tous.

Les armes et munitions sont gardées dans la poudrière du service de la conservation des APDS, sous contrôle du Chargé de Discipline et son Assistant, qui en assurent l'entretien. La perception de l'armement se fait qu'au moment du départ en patrouille. En cas d'utilisation de l'arme lors d'une mission le chef d'équipe doit impérativement rendre compte oralement et par écrit et fournir les étuis correspondant pour éviter tout suspicion de vente, de chasse ou autres utilisations illicites de munitions pour mieux protéger les éléments d'accusation.

La réalité, avec la situation actuelle d'instabilité et la présence et des braconniers bien arme, est que chaque garde en patrouille doit être équipe avec un AK-47 et deux chargeurs des munitions. Il est donc nécessaire d'avoir environ 60 AK-47 (supposant d'effective en patrouille et un effective du 95 d'ici 3 ans)



avec 120 chargeurs et 5,400 cartouches. Vu la situation actuelle (15 AK 47 en bon état en possession des APDS) il est donc nécessaire la procurement initiale de 45 AK-47 avec 90 chargeurs et 10,000 cartouches. En plus une certaine quantité de munitions est nécessaires pour la formation, disent 5,000 cartouches par an.

En ce qui concerne la procurement d'armes et de munitions supplémentaires, ce sont les APDS en tant qu'organisme public et le Ministère en charge des Aires Protégées, voir le Ministère de la Défense, qui est responsable de ces dotations. Or, la situation poste conflit, ainsi que l'embargo de l'ONU, rend difficile l'obtention et le déplacement de matériels de type 'légal' et nécessiterai un mécanisme transparent de contrôle et suivi. Les dotations actuelles sont vétustes et trop peu nombreuses, les rendant dangereuses d'utilisation et compromettant la sécurité des éléments. Les munitions sont également en pénurie, forçant les APDS à 'recycler' les saisies, après enregistrement, au sein des rangs, ce qui présente aussi des dangers. Cette situation justifie une rectification de la situation pour l'accomplissement de la mission de surveillance. Alternativement, car l'embargo de l'ONU spécifiquement permet l'achat des armes pour les APDS est d'obtenir, comme dans le passé, une autorisation auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Défense de l'achat des armes de service. Comme la majorité des bailleurs ne permettent pas l'utilisation de leur fonds pour l'achat des armes il sera nécessaire de réserver les recettes touristiques pour financer un tel achat.

Logistique

L'Administration des APDS dispose des moyens de transport terrestre (voitures, et moto) ainsi que fluviale (bateaux, pirogues et hors-bords) pour assurer les déplacements sur le terrain.

La disponibilité et la qualité de la logistique sont primordiales pour assurer la flexibilité et efficacité des interventions. A l'heure actuelle, l'équipe de Conservation a accès à trois voitures de type Land Cruiser et deux embarcations équipée avec des hors-bords 25 et 40 CV. Il est préférable que les cadres LAB aient un véhicule servant à leurs déplacements professionnels (sensibilisation, rencontre avec autres acteurs ou autorités, contrôles des bases avancées, postes, etc.). D'autres véhicules seront uniquement utilisés pour les déploiements des équipes, retour des équipes à la base, interventions de tout genre. Un véhicule sera mis à disposition de l'équipe d'intervention qui doit être opérationnelle 24/24. En vue de recrutement des ecogardes additionnelles, il est prévu l'achat de trois véhicules supplémentaires et trois bateaux, qui doivent être renouvelé tous les 4 ans.

L'achat des rations se fait actuellement dans la ville de Bayanga. Il est nécessaire de mettre en place un magasin à la base principale où les différentes rations nécessaires aux patrouilles sont disponibles à tout moment et pour tous types de mission. Idéalement, un budget de lancement permet l'achat en gros de toutes les rations, puis les agents achètent les rations au magasin avec leur per diem (prix d'achat en gros, pas de marge faite par le projet) avec obligation de respecter les quantités définies.

Communication

Il y a des radios HF installés dans certains postes de patrouilles pour la surveillance avancée, à la base vie, et à la Brigade de Lutte Anti-Braconnage du Tri-National de la Sangha (BLAB- TNS).

Grace aux nouvelles technologies il est prévu de mettre en place un système de communications faisant le lien entre les postes fixes, les éléments à pieds, les véhicules et le Centre de Commandement de la Lutte Anti-Braconnage (CCLAB), expliqué ci-dessous.

Le centre de commandement est actuellement non-opérationnel. Seule une communication radio HF entre 3 bases avancées, la base de la BLAB et base principale est possible.

Il est prévu de faire venir courant 2016 une équipe d'ingénieurs en radiotéléphonie et en nouvelles technologie de communication afin de tester différents outils dans le but de choisir un système de



communication performant pour l'ensemble des APDS. Cela permettra de reconforter la cellule LAB dans son choix et d'obtenir les informations nécessaires en termes d'organisation, coûts et mise en place.

Il sera nécessaire si une saisie importante a lieu dans une concession forestières d'avertir le responsable ou le directeur d'exploitation pour l'informer des faits en temps réel et éviter des confusions (photos à l'appui) et afin qu'il prenne des mesures envers les employés concernés (pénalités, renvoi).

Le Centre de Commandement de la Lutte Anti-Braconnage – CCLAB

Le Centre de Commandement LAB des APDS (CCLAB) mis sur pied en 2015, est actuellement non-opérationnel. Il sera intégralement doté en 2016 et marque une avancé pour la coordination des opérations de lutte anti-braconnage aux seins des APDS. Elle permet la communication permanente avec les équipes sur le terrain, la centralisation des informations, du matériel, des protocoles de saisies, arrestations et collectes d'informations pour améliorer l'efficacité et la réactivité des unités déployées sur le terrain ainsi que la capacité de l'administration à les orienter.

La CCLAB a alors quatre modes de communication :

1. Radio VHF, via un poste radio VHF avec une antenne étendu et 15 VHF portatif avec chargeur
2. Relai radio HF
3. Les téléphones satellitaires
4. Internet (via abonnement satellite) :
 - a. Afin de communiquer avec les équipes de terrain via un logiciel connecté avec des dispositifs de communication par GPS utilisé sur le terrain comme (*Delorme inReach Explorer 2-Way Satellite Communicator* ou *Track24 Whisper*) avec lequel des messages peuvent être échangé directement avec les équipes sur le terrain 24 sur 24.
 - b. Afin de surveiller des endroits stratégiques par caméra de surveillance DVR : 3 systèmes externes de surveillance sur les routes principales (route Nationale), 2 au site de Dzanga Bai (dont un cachée), 1 sur le site des APDS (extérieur, entrée du bureau conservation, et dans le CCLAB)
 - c. Un suivi précis des mouvements des personnels, véhicules ou suspects équipé (sans le savoir ou non) avec des émetteurs GPS (cachés).

Pour se faire deux ordinateurs sont disponible ; un pour visualiser les mouvements des équipes ou suspects et les images reçues des caméras pièges et un autre pour la centralisation des données reçues de terrain comme les données SMART et autres données sur les saisis et arrestations.

Le fait de pouvoir communiquer avec les équipes de patrouilles 24 sur 24, emmène un changement 'révolutionnaire' permettant de données des instructions aux équipes pendant les missions même venant des autres équipes afin de changer l'intervention ou de changer la destination de l'équipe pour assurer l'effet surprise.

Il sera donc nécessaire de renforcer le Centre de Commandement LAB des APDS (CCLAB) avec deux ordinateurs pour base de données SMART et gestion de system des informateurs, logiciel connecté avec des dispositifs de communication par GPS utilisé sur le terrain comme (*Delorme inReach Explorer 2-Way Satellite Communicator* ou *Track24 Whisper*).

Le CCLAB doit être gardé par un ecogarde armée 24 sur 24 comme toutes autres installations cruciales. Un system des un garde permanent et deux en circulation permanent doit être considéré comme minimum.

Infrastructures



Les infrastructures consacrées à la protection des APDS sont nombreuses et nécessitent un entretien et renouvellement régulier. Des infrastructures ont été mise en place par le passé et assurent le fonctionnement des APDS notamment de Volet Conservation :

- Bureau (APDS, WWF, IUCN, PACEBCO)
- Poudrière (Armurerie et stockage des saisies)
- Poste radio
- Garage
- 5 bases avancées opérationnelles
- Base principale de la BLAB TNS (à Nyangouté, sur la Sangha, en face du PN de Lobéké)

Il existe un certain nombre de pistes au sein des APDS reliant les différents sites et qui doivent être entretenues annuellement. La rivière Sangha permet également d'atteindre certaines bases avancées ainsi que la base de la BLAB.

La base peut être localisée au sein de l'aire protégée en fonction de la position des routes, des zones clefs, points chauds etc. La plupart du temps, les parcs nationaux et réserves ayant été créées par le passé, le choix du site pour la base principale est imposé, la cellule LAB devra s'adapter et adapter sa stratégie en fonction de la position choisie à l'époque voir délocaliser le site si nécessaire.

Pour la période 2017 - 2021 il est prévu de construire de deux postes fixes (Lamba, Salo), trois bases opérationnelles (Salkapa, Libwe, STBC). L'installation des barrières fixes (5 possible), une sur les entrées/sorties des concessions forestières.

Si le financement peut être sécurisé les APDS prévoit également :

- Construire une armurerie à la base vie pour sécuriser au moins 60 armes plus les saisies
- Construire un Bureau pour les Chefs d'Unité et les Chefs de Brigade
- Construire des logements de casernement des écogardes (140 bâtiments en dur)
- Construire 10 appartements pour les chefs d'Unité et les Chefs de Brigade



Infrastructure	Etat
Résidences conservateur/Conseiller Technique WWF	Bon état
Bureaux conservateur/Conseiller Technique WWF	Bon état
Poudrière (zone des bureaux)	Bon état
Locaux brigade (zone des bureaux)	Bon état
Hangar bateau - Doli lodge	Moyen état
Garage, containers, système solaire, paillote de gardiens	Nombreuses épaves
Campement Kambi (ex safaria)	Mauvais état (réhabilitation planifiée 2015)
Campement Aouk-Sangha	Bon état
Campement Salcapa	Bon état
Campement Ndakan	Mauvais état (réhabilitation planifiée 2015)
Campement Nyangouté (BLAB-TNS)	Bon état
Campement Kongana (centre de formation)	Mauvais état (réhabilitation planifiée 2016)
Campement Dzanga	Moyen état
Campement Mongambe	Mauvais état (réhabilitation planifiée 2015)
Campement Baï Hokou	Mauvais état (réhabilitation planifiée 2015)
Barrière Yobe	Moyen état
Piste vers Baï Sangha, Baï Hokou et Mongambe et le Sud	Moyen/Mauvais état (réhabilitation 2015)
Piste vers Lidjombo	Mauvais état (réhabilitation planifiée 2016)
Piste vers Salcapa	Réhabilitation planifiée pour 2015
Piste vers Lamba – Boz	Réhabilitation planifiée pour 2015
Pistes vers Libwe	Réhabilitation planifiée pour 2015

Tableau 1 : L'infrastructure actuelle utilisée pas le Volet Conservation

Réhabilitation du Centre de Formation à Kongana

Le Centre de Formation à Kongana avait servi pour l'entraînement et la formation des écogardes par le passé. Ce centre a connu un délabrement continu exacerbé par la crise qu'a connu la RCA. C'est pourquoi, les cycles de recyclage des écogardes se font actuellement à la base des APDS à Bayanga sans pour autant garantir un cadre d'entraînement optimum, notamment pour tous les aspects paramilitaires liés à leur fonction. Par ailleurs, le centre de Kongana s'avère être un site idéal compte tenu de sa position à l'extrême Sud-Est du secteur nord du Parc National de Dzanga Ndoki et jouxtant la Zone de Chasse Communautaire, dont le niveau de conservation n'est pas le même et permettant ainsi la réalisation d'activités spécifiques telles que la découverte des activités coutumières des Ba'Aka mais également l'organisation de sessions de vulgarisation sur le patrimoine environnementale des APDS et du TNS à l'endroit du public.

Enfin, la présence à long terme des éléments du Volet Conservation ainsi que de divers autres acteurs de la recherche, du tourisme, du secteur privé et/ou des services gouvernementaux assureront une présence dissuasive pertinente dans ce secteur.

La valorisation de ce site pourra servir, comme dans la passée, au niveau régional, étant la seule structure de son genre dans tout le Bassin du Congo, Kongana peut devenir un centre de formation régionale pour la formation et consolidation d'une stratégie régionale. La rénovation du site sera confiée à plusieurs entrepreneurs locaux après Appel d'Offre sous la supervision d'un Ingénieur Conseil, et fera l'objet d'un suivi régulier par les responsables des APDS et leur service sur le terrain. Cependant, il faut bien analyser l'utilité d'un tel site par rapport aux coûts engagés, en effet, s'il n'y a qu'une seule formation par an sur place les formations peuvent avoir lieu sans problème au niveau des nouvelles bases opérationnelles. Donc la remise en état de Kongana est conditionnalité par un intérêt exprimé par des autres utilisateurs.

Nouvelle stratégie de déploiement des APDS



Les points cités ci-dessus permettront une organisation efficace et facilement contrôlable qui deviendra automatique avec le temps. La mise en place sera faite progressivement et un suivi rigoureux de la part des cadres LAB sera nécessaire au début. La cellule LAB des APDS fait actuellement face à certains problèmes et un des principaux obstacles est la position de la base principale dans la ville de Bayanga :

- Problème de visibilité, les activités LAB se font à la vue de tous (achat des rations en ville, tierces personnes toujours présentes à la base, risque de fuite d'informations élevé, etc.) ;
- Gestion des gardes plus difficiles (attrait de la ville, consommation d'alcool, endettements, départs en patrouille très tardifs, etc.) ;
- Insécurité de la base principale si problème entre population et la cellule LAB ;
- Proximité physique des gardes avec les délinquants, sans compter ceux relaxés ;
- Position de la base principale non idéale pour contrer toutes les pressions de braconnage connues.

Deux bases opérationnelles vont être créées, une au nord du Parc National de Dzanga, dans le secteur de Libwé, afin de contrer l'avancée du braconnage et des activités minières vers le sud des APDS ; la seconde, sur l'actuel site de Salkapa, dans le sud-ouest des APDS pour contrer les pressions provenant du Cameroun, sécuriser avec la BLAB la rivière Sangha et assurer des patrouilles permanentes dans le PN de Ndoki. Une troisième base opérationnelle pourra voir le jour sur du plus long terme, selon budget et effectif, dans la partie Nord Est des APDS (secteur STBC actuel). Chaque base opérationnelle sera construite dans le but d'être en totale autonomie avec tout le matériel nécessaire au fonctionnement de la base et logistique disponible.

Chaque base sera sous la gestion d'un chef de base, il sera choisi parmi le staff existant (ancien garde ou un des cadres LAB) avec un assistant (ancien garde). Chaque base opérationnelle sera composée de 5 équipes de 5 gardes dans un premier temps, l'idéal étant de composer des équipes de 7 gardes minimum dans l'avenir. Un planning sera en place afin d'assurer un fonctionnement efficace de chaque base englobant patrouilles, repos et présence à la base (recyclage continu, rôle d'équipe d'intervention, patrouilles inopinées).

Les postes fixes déjà en place permettront de renforcer le travail des patrouilles depuis ces bases opérationnelles, notamment la base avancée de Kambi afin de repousser les pressions provenant du Cameroun sur le centre ouest et la base de Dzanga, pour sécuriser la saline. Une poste à Kongana est à mettre en place pour sécuriser la partie sud du secteur Dzanga et protéger la zone d'intervention PHP. Les équipes présentes sur ces 3 postes ne devront pas restées sur place mais patrouiller autour et passer des nuits en forêt à la recherche de toute intrusion. La communication entre bases est vitale, les chefs des bases opérationnelles et postes fixes devront « guider » les équipes présentes sur les bases avancées Dzanga et Hokou et adapter du même coup leurs propres déploiements.

La mise en place d'une seconde barrière mobile après Monassao serait intéressante pour obliger les trafiquants et braconniers à devoir sortir encore plus loin au nord avec les produits, alourdissant les contraintes. Cette deuxième barrière pourra être surveillée via une collaboration Inspection des Eaux et Forêt et ULAB SINFOCAM (contrôles professionnels, collecte d'informations sur individus et moyens roulants, fouille systématique).

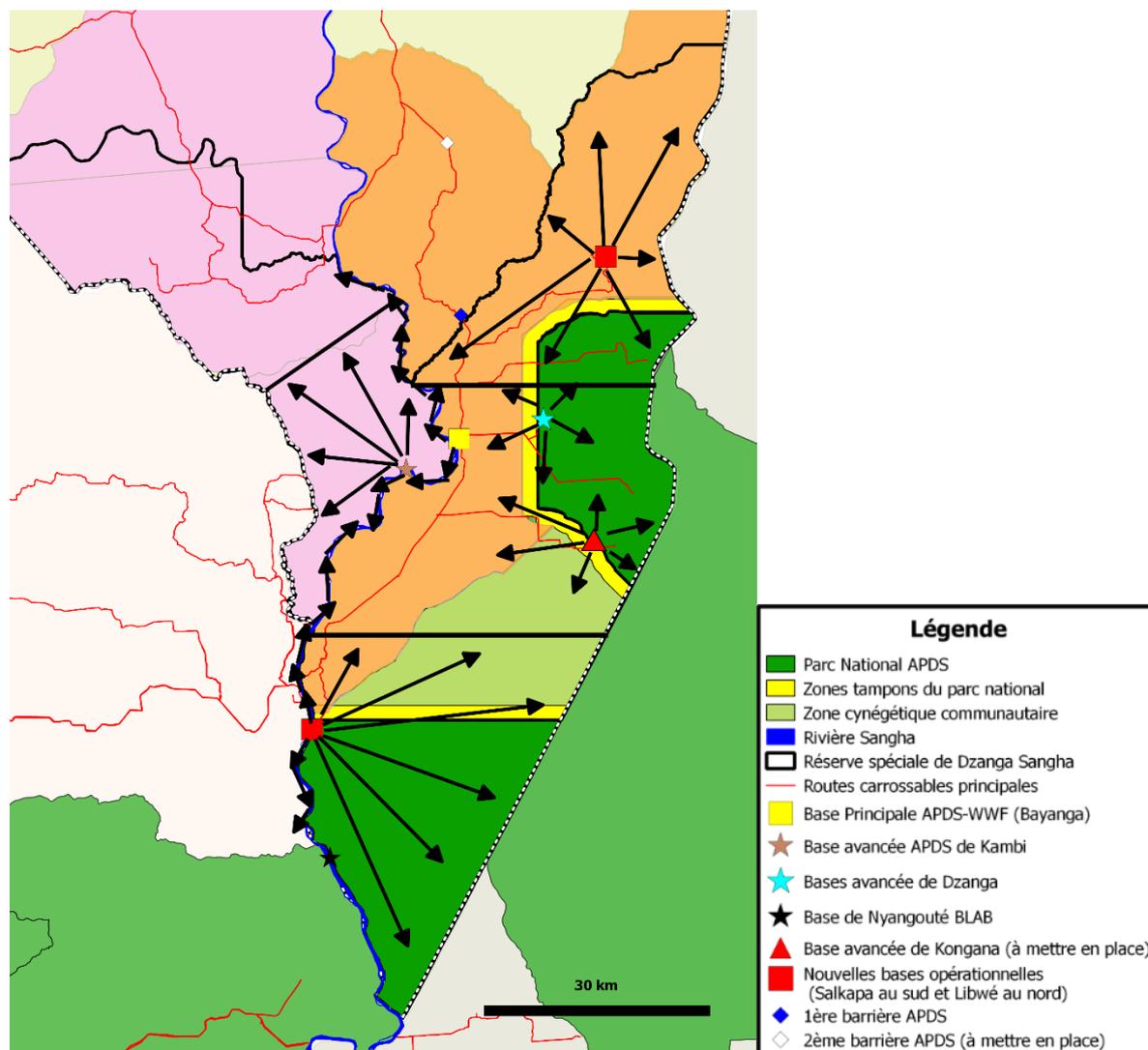


Figure 15 : Emplacement des postes fixes (bases avancées) et bases opérationnelles du Volet Conservation des APDS

Cette nouvelle organisation constitue un des points forts et parmi les plus importants à réaliser. Cependant, cette nouvelle mise en place devra se faire progressivement en fonction des effectifs et du budget.

Il est possible actuellement de former 16 équipes de 5 gardes, 10 équipes seront mobilisées sur les deux bases opérationnelles et 6 équipes seront disponibles sur la base principale pour être envoyés sur les bases avancées (3 équipes), la BLAB (une équipe) et la barrière (une équipe) selon le mode de gestion actuel.

Equipe d'intervention :

Le Volet Conservation ne possède pas encore d'équipe d'intervention. Il sera possible de mettre en place un tel système dès 2016, à travers les bases opérationnelles et avec un recrutement de gardes allant dans ce sens. Une équipe d'intervention a pour objectifs principaux :

- Intervenir dans le cadre d'opérations inopinées, de jour comme de nuit, appuyant notamment les arrestations (suite aux informations récoltées par les cadres LAB et enquêteurs/informateurs)
- Venir en aide aux équipes en difficultés (contact armés, malades, blessé grave)



- Mettre en place des embuscades et barrières inopinées dans la zone APDS, de jour comme de nuit (harcèlement)

Au niveau des bases opérationnelles, l'équipe présente sur la base constituera alors une équipe d'intervention qui pourra être mobilisée en cas de besoin dans certains secteurs donnés.

Il sera donc mis en place dès que possible une équipe d'intervention fixe sur Bayanga, de 12 éléments, avec l'intégration de nouveaux gardes. Cette équipe sera en quelque sorte l'élite avec des gardes d'expérience formés et recyclés continuellement toute l'année avec un chef d'équipe fort. Ils pourront d'ailleurs constituer l'équipe de formateurs de la cellule LAB des APDS, entraînant les autres gardes sur les différentes bases et étant contactés en priorité pour les opérations inopinées et appuyer le volet Application de la loi (arrestations principalement) et pour venir en aide aux équipes en difficultés.

L'Unité de lutte anti braconnage :

L'Unité de lutte anti braconnage (ULAB), rattachée à la concession forestière de SINFOCAM est sous la gestion directe du Volet Conservation des APDS et doit répondre directement au Conservateur. Il ne s'agit pas d'une équipe indépendante et doit être informée sur le fonctionnement du Volet, des procédures administratives et de la stratégie adoptée par les APDS. L'ULAB constitue un plus, un appui aux APDS et en fait partie.

Cependant, dans le cadre du partenariat avec SINFOCAM, son cadre d'intervention se limite à la concession forestière SINFOCAM. Comme expliqué plus haut (voir carte), il s'agit de toute façon d'une grande partie de la Réserve Spéciale des APDS avec en plus une zone hors APDS. Il y a actuellement 18 personnes en place : un coordonnateur, un chef d'unité et 10 gardes appuyés par 6 pisteurs. Un chauffeur sera ajouté à l'effectif courant 2016 lors de l'arrivée du véhicule ULAB.

L'ULAB a pour objectif principal de constater les infractions et faire respecter scrupuleusement les lois et règlements via le Code de Protection de la Faune et du Code Forestier en RCA ainsi que le règlement intérieur de la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha.

Actuellement, l'ULAB n'est pas opérationnelle : manque d'équipement, pas de véhicule, pas de base au sein de la concession (qui sera construite par l'exploitant). Il faudra dès la mise en place effective de l'équipe sur place et une fois tout le matériel disponible et la communication opérationnelle.

Contexte TNS

La TNS a été créée pour assurer la gestion durable des ressources et la protection d'aires protégées identifiées dans cette zone. Il est vital que les 3 segments travaillent ensemble et ne fasse qu'un pour faire face aux menaces présentes et futures. L'union faisant la force, il sera très difficile de sauvegarder les richesses de la TNS si chacun travaille de son côté. Si un des segments vient à échouer, les autres segments seront soumis à davantage de pressions. Cette collaboration doit se faire autant au niveau des activités de LAB pure et au niveau de l'application de la loi. Différents points doivent donc être approfondis et pas seulement discutés et partagés mais mis en place sur du court terme, chaque segment doit se mettre d'accord, toujours dans cette optique d'avancer et créer un dynamisme permettant d'aller toujours plus loin :

- Mise en place d'une base de données commune concernant le renseignement et à partager avec la base de données Interpol ;
- Mettre en place une stratégie LAB commune dans la TNS pour assurer et garantir la protection d'un bloc forestier identifié par tous au sein de la TNS sur du long terme ;
- Partage et discussions sur les différentes stratégies mise en place dans chaque segment, identifier les



stratégies les plus performantes ;

- Communication permanente entre les cellules LAB sur les déploiements, position des équipes dans chaque zone du bloc choisis, etc.
- Organiser les patrouilles bi et tri en fonction des besoins (ponts chauds communs, informations)
- S'assurer auprès des autorités locales de chaque pays de la libre circulation des EG au sein de la TNS (via carte, ordre de mission) pour des opérations spéciales (poursuite de braconniers, intervention aux frontières suite à l'obtention d'informations communes, etc.)

Conclusion

La stratégie prévoit donc, hors des activités déjà en course, les activités supplémentaires suivantes :

1. Un Equipe d'Intervention Rapide (Brigades Chocs ; EIR) sera mise en place au début 2017 ;
2. Assurer la clôture des toutes les routes d'accès après avoir terminé l'exploitation forestier ;
3. Remettre en pratique l'accord entre les APDS et les exploitants qui tolèrent l'exploitation minières dans le secteur extrêmes nord de la Réserve (nord de la Rivière Sengue) mais aucune autre activité ;
4. Etudier la possibilité de simplement enlever le secteur extrêmes nord de la Réserve (nord de la Rivière Sengue) de la Réserve par un juriste et en suite, si faisable, recommandé au Ministère ;
5. Assurer le fonctionnement du Brigade TNS et l'entretien de la base de Nyangouté par le mis en place d'un budget séparé et suffisant de la part de FTNS, géré par les APDS ;
6. Continuer la collaboration avec projet RALF (Renforcement de l'Application de la Loi Faunique) au niveau national ;
7. Une cellule de renseignement stratégique sera créée et aura la tâche de collecter, analyser et disséminer le renseignement concernant la LAB. La cellule consistera du Conservateur, le CTC, l'Assistant au Conservateur et le Chef d'unité LAB. L'Assistant fonctionnera comme le secrétaire et trésorier de la cellule ;
8. Mis en place d'un protocole spécifique avec des procédures spéciales pour l'exécution des réseaux des informateurs et enquêteurs et le soutien des activités du terrain de type urgent (souvent par le EIR) notamment par la création d'une caisse spéciale LAB (CS-LAB) ;
9. Signer un accord avec un ou plusieurs journalistes pour produire des articles réguliers sur les résultats de la lutte anti-braconnage et le suivi judiciaires en soulevant les résultats positifs et dénoncé les cas de corruption ;
10. Faire une étude de faisabilité et rentabilité d'un system de drones et autres innovations techniques de surveillance (voire WildLabs comme référence : <https://www.wildlabs.net/>) ;
11. Surveiller des endroits stratégiques (e.g. HQ, Dzanga Bai, route national) par caméra de surveillance DVR et/ou surveillances acoustiques ;
12. Suivi précis des mouvements des personnels, véhicules ou suspects équipé (sans le savoir ou non) avec des émetteurs GPS (cachés) ;
13. Equiper chaque patrouille avec un system cybertracker ou autres pour permettre d'enregistrer tous les données SMART directement sur le terrain avec le point GPS associé automatiquement ;
14. Les résultats de cybertracker/SMART seront utilisés pour évaluer la performance de patrouille et chaque garde lié directement avec le system de bonus et évaluation annuel transparent et systématique ;
15. Prendre tous les renseignements sur les armes et munitions saisie suivant les protocoles de « Small Arms Survey » ;
16. Recrutement des 10 gardes et 12 pisteurs supplémentaires pendant 3 ans pour atteindre 95 effectifs totaux ;
17. Mis en place d'une cellule suivie judiciaire au sein de Volet Conservation avec l'engagement d'un au moins un juriste ;



18. Procuration d'armes et de munitions supplémentaires : 60 AK-47, 120 chargeurs et environ 10,000 munitions initiales avec dotation supplémentaires annuelles de 5,000.
19. Achat de trois véhicules supplémentaires et trois bateaux ;
20. Mis en place d'un magasin à la base principale où les différentes rations nécessaires aux patrouilles sont disponibles à tout moment et pour tous types de mission ;
21. Renforcement du Centre de Commandement LAB des APDS (CCLAB) avec deux ordinateurs pour base de données SMART et gestion de system des informateurs, logiciel connecté avec des dispositifs de communication par GPS utilisé sur le terrain comme (*Delorme inReach Explorer 2-Way Satellite Communicator* ou *Track24 Whisper*) ;
22. Construire les deux postes fixes (Lamba, Salo), base opérationnel (Salkapa, Libwe, STBC). L'installation des barrières fixes (5 possible), y inclus sur les entrées/sorties des concessions forestières ;
23. Réhabilitation éventuelle du Centre de Formation à Kongana.



**ANNEXE 12 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES 2017
- 2021**

**Stratégie Développement
Communautaires
des Aires Protégées de Dzanga-Sangha
2017 - 2021**





Contexte National

Bien que le pays soit peu peuplé et riche en ressources naturelles, 65% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Selon une étude réalisée en 1994 par l'institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES), les revenus moyens annuels par personne et par zone sont très disparates : ils croissent de la savane vers les zones forestières et ou minières et des zones rurales vers les villes.

De manière générale, la population centrafricaine étant très pauvre (le pays est classé 187^{ème} sur 188 dans l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD) et se trouve souvent en situation de « survie », sa conscience environnementale est peu interpellée sur les conséquences néfastes de son action sur les écosystèmes forestiers. La « théorie des communs », le gain facile, le manque de vision du lendemain et l'individualisme amplifient ce phénomène, les forêts dans le domaine non permanent de l'Etat étant en théorie à tout le monde, donc à personne.

Les crises économiques nationales et l'insécurité ont entraîné une réduction à presque zéro de la production de cultures de rente (coton, café et tabac). La crise économique mondiale de 2008 et les crises politique en 2013 et 2014 en ont aussi eu un fort impact sur l'industrie forestière et le chômage a entraîné les « compressés » vers les activités de chasse, souvent illicites, l'exploitation minière artisanale en principe interdite, la demande de terres agricoles, l'exploitation illégale du bois, et les cultures vivrières commerciales, bref la pratique d'une gestion des ressources naturelles non durable.

Contextes culturelle et historique des APDS

Les populations habitant dans la région des APDS à l'origine étaient les Pygmées Ba'Aka, peuple chasseur-cueilleur et les Sangha-Sangha, peuple pêcheur. Ainsi, la localité de Bayanga était initialement un campement de pêche.

Les interventions coloniales à partir des années 1890 qui cherchaient à exploiter les richesses naturelles (recherche de l'ivoire, peaux de céphalophe et du caoutchouc) de la région engendraient des besoins de main d'œuvre extérieure qui se sont traduits par l'arrivée de nombreux immigrants nationaux et internationaux, en majorité en provenance des régions de savane.

Vers les années '70s, les exploitants forestiers ont été le plus grand moteur économique de la région ensemble avec la découverte des diamants dans le nord de la Réserve et plus nord, avant même la création de la Réserve, ce qui a attiré beaucoup de populations exogènes. Jusqu'à présent les flux migratoires restent liés à l'essor et au déclin d'activités économiques.

Les caractéristiques de cette population sont ainsi marquées par :

- Une forte hétérogénéité ethnique et socioculturelle, s'accompagnant d'une cohésion sociale limitée, défavorable aux dynamiques associatives. La population immigrée est dominante, les « Bilo » (ou non BaAka) représentant autour de 70% de la population ;
- Grande flexibilité pour passer d'une activité économique à l'autre, en fonction des opportunités d'emplois et des perspectives de gains ou de contribution aux besoins des familles. Le travail salarial exerce un attrait indéniable, de même que des activités faisant miroiter des possibilités d'enrichissement comme l'extraction de diamants ;
- Peu d'affinité vers la région, mais plus tôt vers la région d'origine des immigrants, qui traduits a peu des investissements locaux.

Jusqu'à aujourd'hui, l'histoire de la ville de Bayanga est liée à celle des sociétés d'exploitation forestière et depuis fins des années 80 avec les APDS. C'est en 1991 que Bayanga est devenue une



sous-préfecture.

Composition ethnique

Les Gbaya constituent l'ethnie majoritaire en regroupant près de 30% des chefs de ménages. La plupart d'entre eux est installée à Bayanga et Babongo (les deux villages avec un taux élevé d'habitants venus de l'extérieur). Les Ba'Aka arrivent en seconde position et représentent 23% des chefs de ménages. Ils sont l'ethnie prépondérante à Yandoumbe, Mossapoula, Lidjombo et Bomandjokou. Viennent ensuite les Sangha-Sangha avec 13% des chefs de ménages, Ils sont présents dans tous les villages de la Réserve. Les groupes des Mpiemo, Oubanguien, Ngbaka, etc. sont minoritaires.

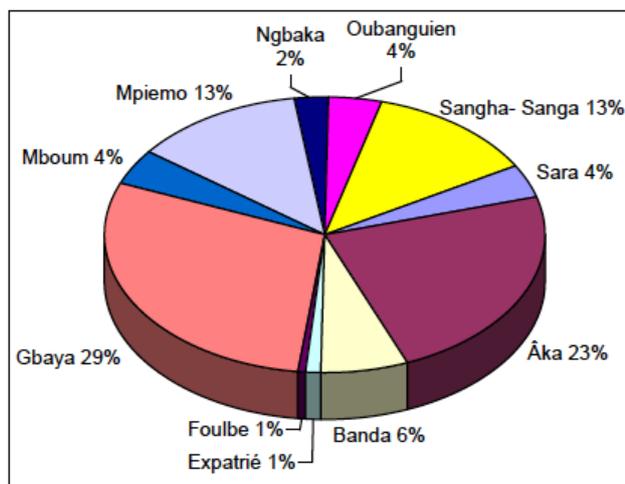


Figure 4 composition ethnique de la population des APDS

Les villages et populations

La zone d'intervention des APDS englobe 25 villages et campements⁸ situés à l'intérieur et dans les zones périphériques de la Réserve (voir Figure 2). Jusqu'à présent les opérations du projet, y compris la collecte des données socioéconomiques, se cantonnent à la partie Est de la zone d'intervention, qui est traversée par la route principale de Monassao à Bomandjokou, le long de laquelle se trouvent treize villages.

Les plus récents recensements chiffrent la population de la Réserve à environ 8032 personnes. Bayanga en est le centre principal et compte plus de la moitié de la population de la Réserve et abrite la plupart des services.

Provenance des chefs de ménage

Un peu plus d'un tiers de la population qui vit dans la Réserve est considéré comme venu d'ailleurs (34%). Presque 40% de la population sont considérés comme « natifs assimilés », parce qu'ils sont installés dans la réserve depuis plus de 10 ans au moins. Les natifs « authentiques » de la Réserve constituent les 26% restants.

⁸ L'essentiel des informations démographiques proviennent de PDS VDD 2006 : Recensement de la population des villages dans la Réserve. Rapport d'enquête

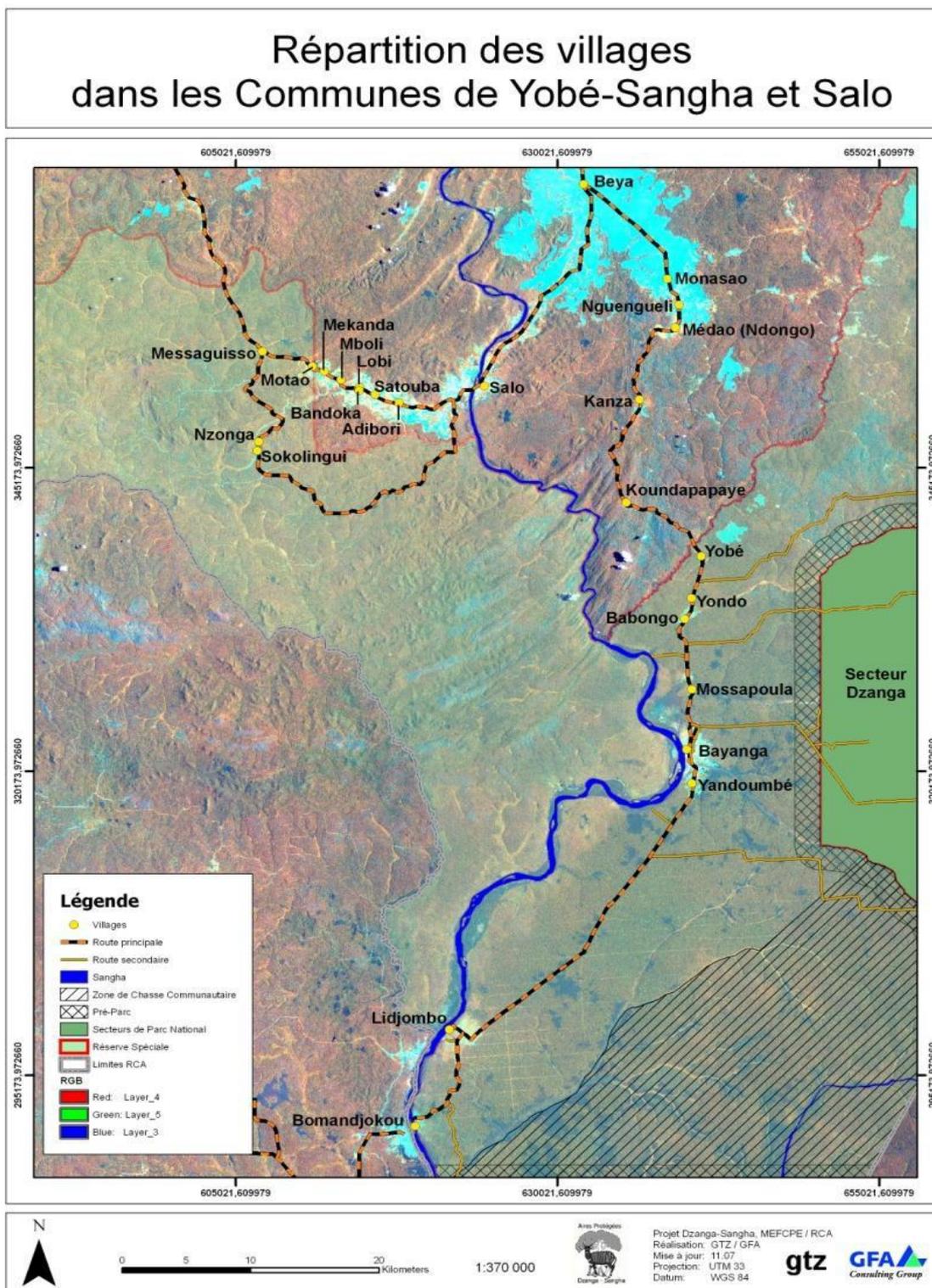


Figure 5 : Répartition des villages dans les APDS

Dynamique socio-économique et croissance de la population

En effet, malgré les fluctuations économiques on constate une tendance à l'accroissement de la population. Ainsi, lors du recensement de 1995 la population totale s'élevait encore à 4.680 pendant qu'en 2012, 8.032 personnes ont été recensées. En effet les résultats de comptages réalisés à différents moments ne sont pas forcément comparables parce que les méthodologies et les conditions de réalisation n'étaient pas les mêmes.

Néanmoins cette augmentation de la population peut s'expliquer par le fait que la Réserve est un des



pôles économiques qui fournit les localités qui lui sont extérieures en produits forestiers et fauniques. Il est clair qu'une gestion durable des ressources naturelles ne sera pas possible si une telle augmentation de la population continuera dans le même rythme. Au sens inverse, les villes situées au nord de la Réserve ainsi que celles du Cameroun limitrophe pourvoient les villages de la Réserve en produits manufacturés de première nécessité et même avec du manioc. Un facteur limitant pour ces échanges est constitué par le mauvais état des routes qui se reflète dans les coûts de transport élevés.

Année	Population Réserve Spéciale	Taux de croissance annuel	Source de données
1995	4680		La taille de la population Bilo vient de « Recensement général de la population 1994 Commune Yobe-Sangha », la taille de la population Ba'Aka d'un recensement fait par A. Kretsinger (1995).
2002	6500	5,6%	Yarisssem and Renner (2003) : Evolution des approches de développement intégré à la conservation au sein du Projet Dzanga-Sangha (1993-2003).
2004	5977	-4%	Source : Equipe suivi socio-économique des APDS.
2005	6188	3,5%	Source : Equipe suivi socio-économique des APDS.
2009	7376	5%	Source : Enquête socio-économique Projet UE
2012	8032	3%	Source : Plan de Développement Local, UICN

Tableau 1: évolution de la population vivante au sein des APDS

Organisation sociale, administrative et territoriale

La République centrafricaine comprend 16 préfectures et 71 sous-préfectures. Les APDS se trouvent dans la préfecture de Sangha-Mbaéré. Cette Préfecture regroupe trois sous-préfectures Nola, Bambio et Bayanga.

Les APDS sont une entité administrative qui s'étend sur une bonne partie de la Commune de Yobé-Sangha dans la Sous-Préfecture de Bayanga et également une partie de la Commune de Salo dans la Sous-Préfecture de Nola.

A côté de ces institutions « modernes » existent des autorités locales plus ou moins traditionnelles. A ce titre il convient de noter en premier lieu les chefs coutumiers. Il y a un chef de Groupe à Bayanga et à Babongo qui gèrent les Chefs des villages et quartiers dans leurs circonscriptions respectives. Aujourd'hui, les villages BaAka ont leur Chef institué officiellement par l'Administration sous-préfectorale (Mossapoula, Yandoumbé, Lindjombo...).



Axes stratégiques en matière de développement communautaires

Les actions de développement durable sont les mesures d'accompagnement aux activités de protection autour des aires protégées pour augmenter les bénéfices perçus par la communauté venant du fait que l'aire protégée existe et pour réduire la pression que l'exploitation non-durable exerce sur des ressources naturelles. Une liaison directe entre les activités de développement et les résultats de conservation ainsi qu'un développement ou augmentation de la capacité locale pour gérer les ressources est nécessaire. Les actions de développement mènent vers une augmentation de bien-être, avec l'appui pour la santé et d'éducation aussi vers une utilisation durable des ressources naturelles (pêche, viande de brousse, raphia, etc.) ainsi que les activités alternatives/génératrices de revenus (agriculture, petit élevage y compris pisciculture en étang, éco-tourisme, la valorisation de la culture autochtone, etc.).

Le but global du Volet Développement Communautaires est d'augmenter la contribution des populations à la gestion durable des Aires Protégées Dzanga-Sangha ainsi que les bénéfices pour l'amélioration de leur cadre de vie à travers les axes stratégiques suivantes :

1. Contribuer à l'amélioration de l'éducation des populations y compris l'alphabetisation.
2. Promouvoir et mettre en œuvre le programme de l'Education Environnementale et la sensibilisation.
3. Contribuer à l'amélioration de la santé de base des populations.
4. Renforcer les plateformes de concertation et la mise en œuvre des plans d'action locales.
5. Appuyer l'amélioration de la production alimentaire.
6. Assurer l'utilisation durable des ressources non ligneuses (chasse, pêche, cueillette).
7. Renforcer les capacités/représentativité des groupes marginalisés.
8. Renforcer la capacité des associations et promouvoir le concept genre.
9. Mettre en place d'un système de suivi de la situation et tendances démographiques (dynamique)
10. Mis en place d'un system de contrôle d'immigration.
11. S'assurer de la distribution et gestion transparente, efficiente et équitable de la part des recettes touristiques destinées aux communautés locales.

Dans le souci d'accroître les performances du Volet Développement Communautaires dans la mise en œuvre des activités des APDS, il conviendrait de renforcer l'effectif de son personnel. Cela nécessite donc un réaménagement dans le déploiement du personnel ainsi qu'il suit : le volet comprend 4 domaines d'interventions en plus des activités transversales qu'il met en œuvre. Sous la coordination du Responsable du Volet, le réaménagement va consister à mettre à la tête de chaque domaine un chef de cellule disposant des compétences requises. En fonction de leur spécificité, un à trois animateurs seront mis à la disposition des Chefs de Cellules. Il est également prévu de renforcer ce volet par un Conseiller.



Education	Santé	Valorisation culture Baaka	Développement des initiatives communautaires (ZCC, Plateforme, Agropastorale)
1 Chef Cellule	1 Chef Cellule	1 Chef Cellule	1 Chef Cellule
	1 fille de salle	2 animateurs	4 Animateurs

1. Contribuer à l'amélioration de l'éducation des populations y inclut l'alphabétisation

Les services éducatifs actuels

Concernant les infrastructures scolaires dans les APDS on recense :

- 1 collège d'enseignement secondaire à Bayanga (6^{ème} à 3^{ème})
- 8 écoles à cycle complet (de CP₁ au CM₂) : à Monasao, Babongo, Bayanga, Mossapoula et Lindjombo, à Salo (2 écoles) et Satouba ;
- 4 écoles à cycle incomplet (de CP₁ au CE₂) : à Mossapoula, Yandoumbé, Koundapapaye et Bomandjokou ;
- 3 écoles privées Œuvre parmi les BaAka à Kanza, Yondo et Lindjombo ;
- 2 écoles à system O.R.A.⁹ : à Monassao et Nguengueli ;
- 1 école maternelle à Bayanga.

Si on compare les capacités d'accueil résultant de ces infrastructures aux effectifs de la population en âge de fréquenter ces établissements, la zone semble plutôt bien équipée de ce point de vue. Les goulots d'étranglement se situent davantage du côté des effectifs insuffisants d'enseignants, de leur qualification souvent insuffisante, des défaillances dans la rémunération de ce personnel et du manque de matériel didactique.

Les APDS attachent beaucoup d'importance à l'amélioration de l'enseignement scolaire et ont régulièrement consacré à cet objectif des moyens financiers significatifs. Suite à l'arrivée des exploitants forestiers (PEA 189 et 190) dans la zone d'intervention des APDS, d'autres appuis sont envisageables dans le cadre de la mise en œuvre des obligations de leurs cahiers de charge, en ce qui concerne la construction des écoles. Si on distingue le niveau d'éducation des chefs de ménages par sexe, on constate qu'il y'a un net décalage au désavantage des femmes, celui-ci se manifeste surtout dans le taux d'analphabétisme et dans les pourcentages de personnes ayant accompli des études secondaires et supérieures. Pour l'éducation primaire il n'y a par contre pratiquement pas de différence entre hommes et femmes, ce qui constitue un aspect indiscutablement positif. Cette disparité hommes/femmes n'est en rien particulière à la zone, elle se retrouve également à l'échelle nationale avec une intensité comparable. Il y'a également décalage de niveau entre les populations 'Bilo' et Ba'Aka, ces derniers ne dépassant rarement le niveau de CM2.

En plus des autres partenaires au développement intervenant dans le même domaine l'Administration des APDS investit et continue à s'investir dans ce secteur en finançant la réfection et construction de bâtiments, l'équipement en matériel et mobilier scolaires, la formation des enseignants à l'éducation environnementale et le recyclage des maîtres-parents. Elle prend également en charge régulièrement les salaires des enseignants en particulier les maîtres-parents. Pour les Ba'Aka l'Administration des APDS a d'autre part organisé ponctuellement des cours d'alphabétisation en faveur des adultes.

⁹ Le system O.R.A. (Observer - Réfléchir - Agir) est un programme d'enseignement adapté aux besoins des Ba'Aka



Figure 3: Construction de la Maternelle de Bayanga (gauche) et la Maternelle finalisé avec don en fourniture (droite)

Niveau scolaire de la population actuelle

Les données sur le système éducatif proviennent du rapport de recensement de la population fait par le Volet Développement Communautaires des

APDS en 2006, qui s'est en premier lieu intéressé aux chefs de ménages, les résultats présentés ici concernent d'abord les chefs de ménages. En termes absolus le niveau scolaire des chefs de ménages reste médiocre car les analphabètes et ceux ayant quitté le système éducatif à la fin du cycle primaire représentent respectivement 28% et 41% du total. Si on se réfère au recensement national de la population de 2003, le taux d'analphabètes est de 57% et celui des personnes avec un niveau d'instruction du primaire s'élève à 31%. Pour la comparaison, il convient de prendre en compte le fait que le recensement national porte sur l'ensemble de la population (et à but électoral donc les moins de 18 ans ne sont souvent pas considérés) et pas seulement sur les chefs de ménages, dont on peut supposer qu'au sein de leur famille ils y des personnes qui ont un meilleur niveau d'instruction. Cette position au-dessus de la moyenne nationale s'explique par plusieurs facteurs.

Néanmoins la localité est dotée des administrations des services déconcentrés de l'Etat (administrations territoriales et communales, administration de la Réserve, Education, Santé, les Finances et les Forces de maintien de l'ordre). Malgré la situation précaire du milieu, on note la présence des activités d'exploitation forestière industrielle, et les APDS, qui sont dans le besoin de la main d'œuvre qualifiée. Nous notons également dans le milieu la présence des établissements touristiques à l'instar de Sangha-lodge, qui offrent des opportunités d'emplois à travers des activités touristiques. Cela nécessite aussi un besoin en main d'œuvre qualifiée.



Pour ce qui concerne la population Ba'Aka on constate une amélioration du un niveau d'analphabétisme nettement supérieur à la moyenne. Une autre particularité à noter pour cette communauté est le fait qu'elle compte de nos jours quelques individus ayant atteints le cycle secondaire et universitaire. Par contre il n'y a pas de véritables différences entre femmes et hommes Ba'Aka vis-à-vis de l'éducation scolaire. A Yandoumbé et Mossapoula, où une école destinée à la population Ba'Aka construite par les APDS, a contribué à la réduction du taux d'analphabétisme des Ba'Aka qui dans le passé

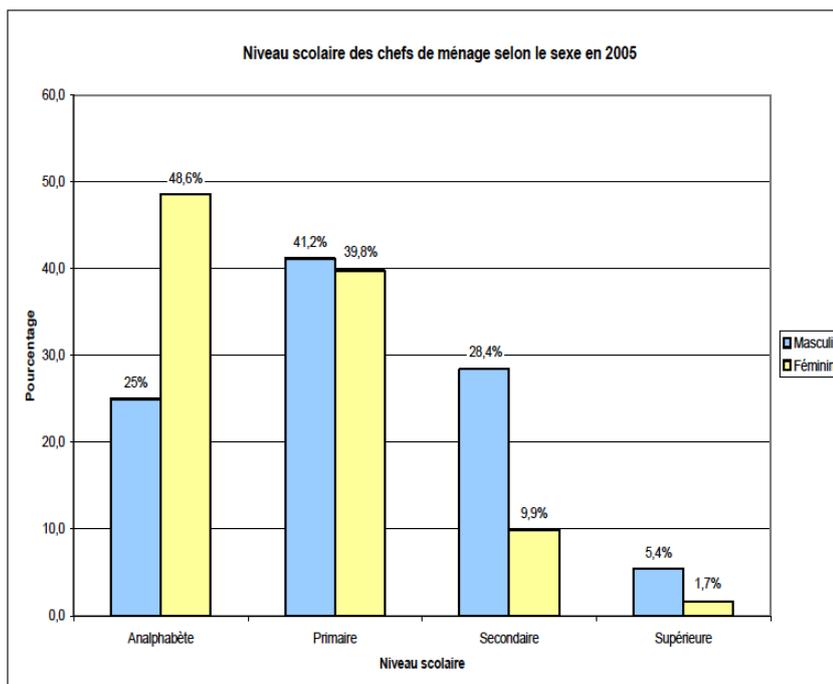


Figure 4 : Niveau scolaire des chefs de ménage selon le sexe en 2005

(Source : Projet Dzanga-Sangha Volet Développement Durable (2006) : Recensement de la population des villages dans la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha. Rapport d'enquête).

semblait être l'un des plus élevé de la Réserve. La lecture de ce phénomène est également observée dans les villages de la périphérie des APDS tels que Monasao et Bélemboké. Ce qui démontre une prise de conscience de la communauté BaAka à l'éducation et pour garantir cet élan, il est nécessaire de mobiliser davantage des ressources pour les accompagner. Au vu des données sur le niveau éducatif il ressort que le niveau d'éducation reste encore faible et par conséquent nécessite des efforts supplémentaires.

A la vue des données au niveau éducatif il est évident aussi que le chemin à parcourir est encore très long. Il est également important de rappeler ici qu'un des objective des APDS est d'engager surtout son personnel localement qui demande quand même un niveau de scolarité plus avancé. L'alphabétisation et l'éducation en général de la population de la Réserve reste donc un devoir prioritaire et persistant inévitable (fig. 4 et 5).

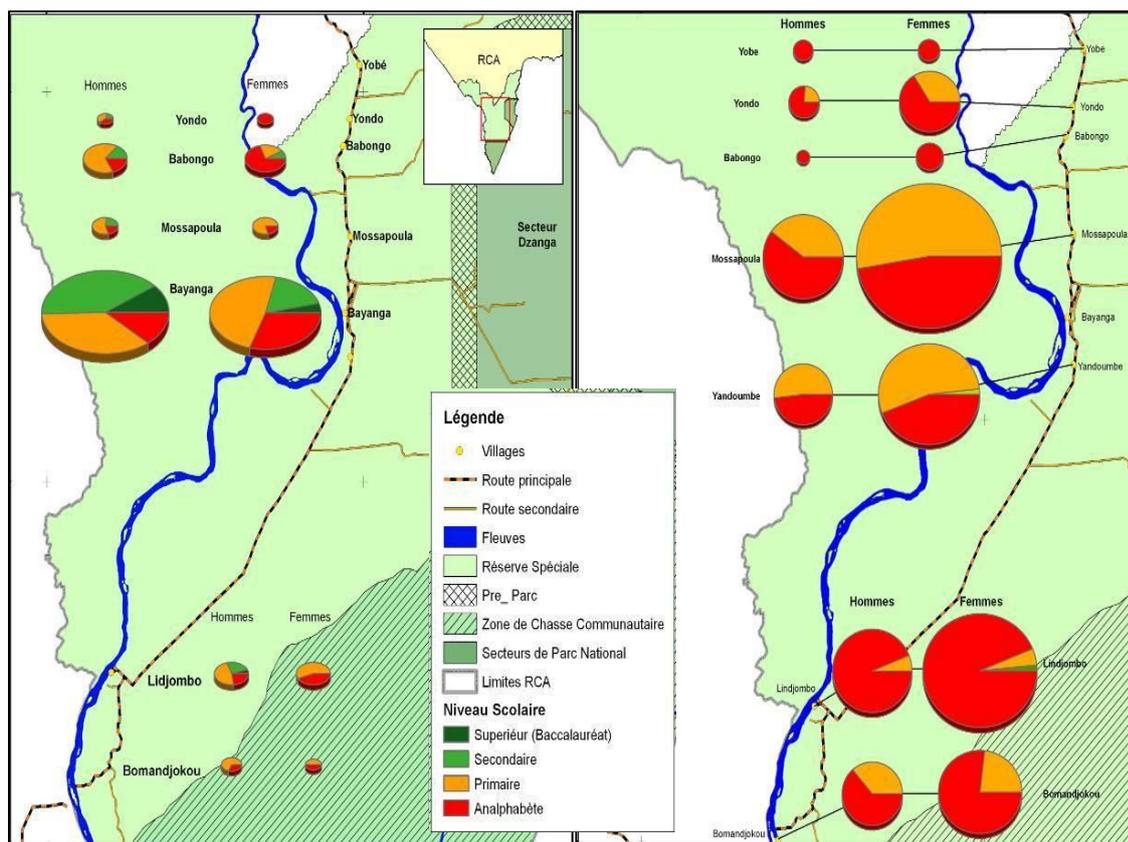


Figure 5 : Niveau scolaire des chefs de ménage selon le sexe en 2005, différencié entre la population Bilo (coté gauche) et Ba'Aka (coté droit).

Activités prévues pour 2017- 2021

En ce qui concerne l'amélioration de l'éducation de base des populations pour la période 2017-2021 le volet Développement Communautaires compte :

1. Appuyer le suivi des enseignants par le CSS/IEF1+ APDS (Vérification du cahier journal + Régularité des Maîtres Parents).
2. Former et suivre les enseignants par le Chef de Secteur (y compris cours d'éducation environnementale et recyclage périodique des maitre-parents en techniques pédagogiques)
3. Plaidoyer auprès du ministère de l'éducation et des autorités de la région pour faire développer, tester et adopter une nouvelle section dans le curriculum d'enseignement officiel aux niveaux primaire et secondaire, renfermant les notions de l'éducation environnementale, NRM et eau, hygiène et assainissement... de façon à assurer la pérennité de l'éducation environnementale.
4. Appuyer les écoles en fournitures et matériels pédagogiques/didactiques.
5. Appuyer le fonctionnement des écoles par le recrutement des enseignants.
6. Sensibiliser annuellement les parents Ba'Aka pour envoyer leurs enfants à l'école, en collaboration avec l'Inspecteur Fondamental ou le Chef de Secteur et les Directeurs des écoles.
7. Prise en charge des frais de scolarité des enfants Ba'Aka en début et fin des cycles scolaires (assurance, inscription APE) au travers des recettes touristiques.
8. Etudier les modalités de fonctionnement et besoins en équipement et infrastructure des écoles pour la prise en charge financière des écoles dans les APDS y inclut les infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
9. Signer et mise en œuvre du protocole d'accord pour la prise en charge financière et gestion des écoles dans les APDS si faisable.



Relancer les activités de l'alphabétisation

Le pourcentage d'analphabétisme élevé, en même temps les résultats encourageants des interventions de les APDS dans ce domaine et également le besoin de les APDS en personnel lettré mets l'appui à l'alphabétisation une priorité pour le projet. La baisse d'activités dans ce domaine depuis quelques années (entre autres dû à la crise politique de 2013-2014) oblige de démarrer premièrement par un état des lieux de l'analphabétisme actuel au sein des APDS.

Pendant cette enquête le personnel du volet Développement Communautaires procédera à la sensibilisation des adultes Ba'Aka et Bilo sur l'importance de l'alphabétisation et étudieront les raisons pour l'analphabétisme qui sont souvent lié à la méconnaissance de son importance ou des raisons économiques. On peut aussi noter l'inadéquation du calendrier scolaire et calendrier des activités économiques des BaAka dont les enfants sont souvent obligés de quitter le village de Mars à Juin pour aller se nourrir des dernières gouttes de miel avant l'arrivée des pluies. Il y'a également le manque de culture de réserve de nourriture pour les enfants restés au village pour l'école. Par la suite quelques simples centres d'alphabétisation (en bois et paie) seront construits pour donner aux enseignants existants dans les APDS un espace pour enseigner autre que les écoles existantes. Les classes seront par la suite équipées avec des manuels et d'autres matériels didactiques (cahiers, stylos etc.) pour assurer une instruction efficace.



Figure 6 : Cours d'alphabétisation

Renforcer les capacités techniques

Les manques de niveau d'éducation de la population locale se sentent également au niveau de recrutement du personnel des APDS. Les APDS ont toujours poursuivi une politique de recrutement local si possible. Un problème tient aux capacités limitées au plan local avec le résultat qu'un certain nombre du personnel soit recruté hors de la zone. Donc une augmentation de niveau scolaire donnera à la population plus d'opportunités d'emplois locaux. Mais ce sera plutôt le développement de capacités techniques, soit dans le domaine de la conservation ainsi qu'en finance et en logistique. Il est donc prévu un accent particulier dans cette phase sur la formation technique de son personnel pour atteindre un des objectifs principaux qu'est *la durabilité des ressources humaines : Atteindre en 2020 que tout le personnel soit d'un niveau approprié pour la demande de leur poste par la mise en place d'une politique de recrutement et de formation efficace.*

Pour atteindre cet objective les activités suivantes sont prévues :

- Formation et recyclage des ecogardes et autres (voir annexe 11)
- Mis à disposition d'au moins deux bourses par ans dans le domaine de la conservation pour la formation au niveau de Garoua ou équivalent.
- Mis à disposition d'au moins une bourse par ans dans le domaine de la conservation pour atteindre le niveau d'un masters ou PhD dans une Université étrangère.
- Mis à disposition d'au moins une bourse par ans dans un domaine d'appui (e.g. comptabilité, mécanique) dans un institut spécialisée dans le domaine d'une durée d'au moins 6 mois.
- Mis en place d'un fond spécifique pour la formation a court durée (moins de 6 mois) avec des procédures simples d'application et de sélection transparent.



Promouvoir et mettre en œuvre le programme de l'éducation environnementale et la sensibilisation

Les activités d'éducation environnementale

Les activités d'éducation environnementale (EE) du passé étaient orientées sur les publics cibles suivantes :

1) Les populations adultes

Les activités consistaient à faire visiter la saline Dzanga-bai systématiquement toute nouvelle famille arrivée à Bayanga et en particulier les familles des fonctionnaires et d'échanger avec celles-ci sur l'importance d'assurer une protection de cette richesse par leur non implication dans des actions illégales de braconnage. Cela permettait dans la tête des nouveaux venus toute mauvaise intention qu'ils auraient avant de venir à Bayanga.

2) Les élèves

Les APDS avaient négocié et obtenu une heure par école par semaine pour passer dans une classe parler de la nature avec les élèves sur des thématiques préparées à l'avance. Des concours ont été organisés et les meilleurs élèves recevaient des prix. Un manuel d'éducation environnementale élaborée par les APDS permettait d'assurer ces cours. Les aspects éducation environnementale doivent être intégrés dans un nouvel accord de co-gestion des écoles des APDS (voir section en haute)

3) Les jeunes non-scolarisés et autres associations des églises

Des cours d'éducation environnementale étaient également dispensés à l'intention des jeunes non-scolarisés se trouvant souvent dans des associations d'églises. Les cours consistaient de certaines dispositions du code de la faune et des jeux de rôle. Des concours étaient également organisés.

4) Les enseignants

Chaque année, pendant les vacances scolaires, les APDS facilitaient le recyclage des enseignants en techniques pédagogiques et leur formation en matière environnementale ce qui leur permettait d'intégrer ces notions dans leurs cours à la rentrée des classes. Les enseignements pédagogiques étaient dispensés par l'Inspecteur du Fondamental et les notions d'écologie par les agents des APDS.

Activités prévues pour 2017- 2021

Les activités prévues pour les prochains cinq ans sont axés sur :

- Promouvoir l'enseignement de l'EE dans le programme officiel des écoles de la Réserve et des Communes de Nola et Salo ;
- Produire des supports contenant des messages éducatifs en rapport avec les aspects environnementaux et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Organiser des émissions radiophoniques autour des problèmes environnementaux ;
- Organiser les voyages d'échanges de partage d'expériences des représentants des communautés de la RSDS ;
- Créer et animer les clubs des Amis de la nature dans les APDS et les villages périphériques au Parc ;
- Organiser les campagnes de sensibilisation dans toutes les localités des APDS.
- Organiser un atelier pour les différents groupes sociaux des APDS sur les textes de lois et la diversité culturelle ;
- Création des foyers améliorés dans les ménages de la Réserve ;
- Promouvoir la vulgarisation des foyers améliorés dans les ménages de la Réserve ;
- Promouvoir la visite de la population à la Saline.



Contribuer à l'amélioration de la santé de base des populations

Le système de santé au sein des APDS

D'un point de vue quantitatif l'offre de services de santé dans la zone ne se présente pas trop mal. Si on se réfère à des normes internationales pour les soins de santé primaire, on constate en effet que celles-ci sont respectées ou dépassées. En effet selon l'OMS il y a lieu d'avoir un infirmier et une sage-femme pour 5.000 habitants et 1 médecin pour 10.000 habitants. Comme déjà pour l'éducation et pour des raisons similaires, le fait que la zone dispose d'une offre de soins probablement supérieure à plusieurs autres endroits en RCA qui lui sont comparables, résulte de la présence de l'Administration des APDS et de celle des exploitants forestiers.

L'Administration des APDS a financé la construction des postes de santé, des cases de pharmacie et la réhabilitation du Centre de santé de Bayanga ainsi que l'achat de matériels divers (médicaments, mobilier) et a souvent assuré, la formation des secouristes. En plus, l'Administration des APDS continue à prendre en charge le personnel au niveau de Bayanga et donne un appui ponctuel à la Préfecture sanitaire de la Sangha-Mbaéré pour diverses activités qu'elle mène dans la région. Parmi les acteurs qui contribuent à l'offre de soins dans la zone il convient de citer aussi la mission catholique locale qui a créé à Monasao un hôpital pour les Ba'Aka, ainsi que celle de l'OPB/ADIH. Aujourd'hui le poste de santé de Mossapoula est un centre de référence pour les communautés BaAka. Le Poste a été créé par les APDS et prend en charge les coûts de l'infirmier.



Figure 7 : Centre de santé

Figure 7 : Centre de santé

Activités prévues pour 2017- 2021

- Trouver et en suite appuyer une solution pour l'approvisionnement en médicaments de chaque infrastructure de santé (Tableau 2) ;
- Compléter l'équipement de base et petit matériel (et faire installer les matériels du bloc déjà acheté sur fonds des APDS) dans le centre de santé de Bayanga ;
- Restructurer le COGES et assurer leur intégration aux comités locaux des villages/quartiers ;
- Faciliter la formation des membres de COGES ;
- Appuyer un suivi au minimum bimensuel des postes de santé (personnel, COGES) par l'équipe sanitaire de Bayanga ;
- Appuyer la délivrance d'actes de naissance de Ba'Aka par la mairie, sur base des déclarations de naissance de l'hôpital ;
- Améliorer la qualité de l'accueil des Ba'Aka au niveau du poste de santé par le recrutement du personnel Ba'Aka dans toutes les formations sanitaires de Bayanga ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie avancée et les campagnes nationales de vaccination. ;
- Assurer la prise en charge nutritionnelle chez les Ba'Aka infectés du VIH/SIDA, lèpre, la tuberculose et autres maladies ;
- Faciliter l'organisation des soins mobiles permanents ;
- Faciliter l'évacuation sanitaire des malades en situation d'urgence ;
- Former des volontaires à base communautaire (1 par village) dans le domaine de la santé et de l'environnement pour aider à promouvoir les messages intégrés de prévention sur la santé, la



nutrition et l'environnement auprès des communautés (de façon individuelle et en groupe à travers des campagnes de sensibilisation) et aussi pour aider à dépister des cas de maladie courante pour les référer au poste de santé ou à l'hôpital pour augmenter l'utilisation des services et les cas traités ;

- Etudier les modalités de fonctionnement et besoins en équipement et infrastructure des centres de santé pour la prise en charge financière et techniques des centres de santé dans les APDS ;
- Etudier les possibilités d'un partenariat avec une organisation spécialisée dans le domaine de la santé ;
- Signer en mise en œuvre du protocole d'accord pour la prise en charge financière et techniques des centres de santé dans les APDS.

Les infrastructures en matière de santé et les effectifs de personnel qui y travaillent se présentent (en 2006) comme suit :

Village	Type	Nbre. Infirmiers	Nbre. Agents de Santé	Etat	Observation
Babongo	Poste de Santé	0	3	Moyen	Pas de médicaments
Lindjombo	Poste de Santé	0	2	Moyen	Pas de médicaments.
Mossapoula	Case de Santé	0	2	Bon	2agents de santé dont 1Ba'Aka.
Bayanga	Centre Public	4	5	Bon	Manque bloc opératoire, personnel qualifié (Medecin). Stock de médicaments insuffisant.
	Centre Privé ADIH	2	2	Bon	Manque de médicaments.
Bomandjokou	Poste de santé e	0	2	Bon	Problème de gestion.
Monasao	Hôpital	?	?	Bon	Créé et aménagé par la Mission Catholique.
	Pharmacie	0	4 ??	Bon	Dispensaire ; Créé et aménagé par la Mission Catholique ; les 4 agents de santé sont des accoucheuses.

Tableau 2 : Liste récapitulative des infrastructures et du personnel de santé dans les APDS en 2009

Constituer et mettre en œuvre des plateformes de concertation et plans d'action des localités

Situation actuelle des plateformes de concertation

L'instrument privilégié pour prendre en compte les domaines où il ne semble pas indiqué que l'Administration des APDS y intervienne directement seront des cadres ou des plateformes de concertation. Il peut être nécessaire d'en avoir plusieurs, si les interlocuteurs concernés, les sujets à débattre ou les décisions à prendre sont trop différentes.



Depuis le 22 Avril 2000, les populations sont formellement impliquées dans la gestion des APDS à travers le Comité d'Arbitrage Local du Projet Dzanga-Sangha (CALPDS). Le CALPDS avait pour but principal d'arbitrer les conflits qui pourraient subvenir entre les APDS et les communautés et de soumettre éventuellement à l'administration centrale ses résolutions et aussi les propositions de résolutions à prendre par l'administration centrale. Au fil du temps, la CALPDS a simplement servi d'organe de discussion/gestion des recettes touristiques (40%) et donc devenue inefficace. C'est ainsi que par Décision N°044 du 12 Décembre 2012, ce comité de 11 membres prend le nom du « Comité de Réflexion et d'Echange des APDS » en abrégé (CREAPDS), composé de 21 membres. Les membres sont des représentants des femmes, des Ba'Aka, de la jeunesse, des confessions religieuses et les autorités locales et les partenaires des APDS. Ce Comité se réunit deux fois par an et a comme but d'échanger et de sensibiliser sur les activités des APDS et de trouver des solutions à tous différends opposant les APDS et les populations. Ce comité représente actuellement la population de Bayanga mais des initiatives sont actuellement prises sous la houlette de l'UICN pour élargir la représentativité aux villages périphériques aux APDS et la prise en compte des autres acteurs intervenant dans la zone (miniers, sociétés forestières, ...).

Le CREAPDS, depuis sa création réunissait régulièrement les représentants des APDS et ses partenaires, de l'Administration déconcentrée de l'Etat, la Commune de Yobé-Sangha et la société civile représentée par quelques associations locales et confessions religieuses. Si par le passé, les sujets autour desquels s'articulaient les échanges et discussions portaient entre autres sur la bande culturelle ; la gestion des 40% d'entrée de Parc et le conflit Homme/faune. Le CREAPDS pour sa part met l'action sur la gestion participative, harmonieuse et concertée des ressources naturelles et ses retombées.

Pour le fonctionnement de cette Plateforme, il est impératif d'élaborer la Convention locale de gestion acceptée et validée par tous couplée d'un plan d'action tenant compte des priorités sectorielles, des Plans de Développement Locaux et Communaux. Afin de mieux intégrer et de donner plus de pouvoir au CREAPDS, il est prévu que le Président de CREAPDS soit un membre du Conseil d'Administration de Fondation Dzanga-Sangha en tant que représentant de la population des APDS.

Plans d'action des localités

Déjà la GTZ avait promu l'élaboration des plans locaux de développement de 2000 à 2003 et a facilité leur mise en œuvre (construction des postes de santé et pharmacie villageoise à Babongo, Mossapoula, Yandoumbé, Lindjombo, Bomandjokou), la réalisation de 5 forages (3 à Bayanga, 1 à Yandoumbé et 1 à Mossapoula) puis aménagé des sources d'eau potable à Babongo et Lindjombo) construit les écoles de Yandoumbé, Mossapoula et équipé l'école de Babongo et Koundapapye construites par l'entreprise forestière (SBB). Il sera nécessaire de faire une évaluation de ces activités et les autres amener dans le domaine de développement communautaire par le Volet pour avoir leurs impacts et durabilité.

Depuis 2012 l'IUCN s'est investi dans l'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDL) à partir d'un guide décrivant le processus produit et mis à disposition par le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo). Dans la pratique, il était question pour l'IUCN d'identifier et de former les planificateurs locaux sur l'usage des outils de la MARP et de définir leur mission qui était d'accompagner les communautés locales au diagnostic socio-économiques par l'administration d'une fiche de collecte des données

La mise en place des PDL (Plans de Développement Locaux) a comme but de pouvoir démontrer au gouvernement et bailleurs externes les besoins de la population de manière cohérente afin de pouvoir bénéficier d'un appui ciblé répondant réellement aux besoins de la population. Les PDL peuvent par la suite être regroupé en Plan de Développement Communal (PDC) par les instances gouvernementales (au niveau de Bangui) pour sécuriser des appuis concis aux échelles plus larges. Aujourd'hui 42 PDL ont déjà été développés au sein des APDS, avec l'appui de l'IUCN à travers le financement PACEBCo et en perspective, il est prévu d'accompagner les Communes à l'élaboration de leurs Plans de Développement Communaux (PDC)



Activités prévues pour 2017- 2021

Cadre de concertation communautaire

Pour la période 2017-2021 il y a lieu de renforcer la plateforme de concertation existante par l'amélioration de la représentativité des parties prenantes (acteurs) et mettre en application les modalités de gestion et résolution des conflits au sein des APDS. Ainsi cette approche pourra stimuler les parties prenantes à la tenue régulière de des assises du cadre de concertation et par conséquent créer le dialogue et la communication entre différents acteurs malgré leurs intérêts et points de vue divergents

On peut considérer qu'il faudra aussi à l'avenir des cadres ou plateformes distincts correspondant aux catégories d'interlocuteurs suivants : populations et autorités locales, Ba'Aka, Sangha-Sangha et femmes séparément si nécessaire, autres services et organes de l'état, opérateurs économiques. Il reviendra à l'Administration des APDS de veiller à ce que ces dispositifs soient fonctionnels. Elle devra, le cas échéant, s'en faire le promoteur. Là où ces forums mettent en présence des représentants des populations, elle s'en servira aussi pour communiquer de quelle manière et dans quelle proportion elle contribue à l'amélioration des conditions de vie. Elle rappellera les rôles et responsabilités de chacun des acteurs dans le développement local.

Cadre de concertation avec le secteur privé

Pour les besoins ressentis jusqu'à présent, des bases de concertation avec le secteur privé ont déjà été créées, souvent sous l'impulsion de l'Administration des APDS ou en relation avec elle, tel que les rencontres périodiques avec les grands opérateurs économiques de la zone (concessionnaires forestiers) pour discuter de tout sujet d'intérêt relatif à leurs activités, séances de travail répétées avec le projet PARPAF pour une vision commune sur les modalités d'exploitation forestière dans la Réserve. Notamment jusqu'en 2007, il y'avait un agent recruté pour s'occuper des relations avec le secteur privé forestier.

Avec les deux nouvelles concessions forestières dans les APDS il est important d'établir de nouveau un cadre de concertation avec ces dernières pour assurer l'échange d'information et d'instaurer un climat de confiance entre les parties. Cet échange sera pris en charge par le Volet Suivi et Aménagement Forestière. Ceci sera complémentaire au Projet de Développement de la Région du Sud-Ouest (PDRSO) avec l'appui technique et financier de l'Agence Française de Développement qui va se déployer bientôt sur le terrain. Ce projet se propose de promouvoir une utilisation transparente des taxes forestières versées aux communes pour la réalisation de projets villageois/communaux.

Pour la concertation avec les Tour-Opérateurs (TO) nationaux et internationaux, le contact est permanent entre le Volet Tourisme et les TO. La concertation avec les concessionnaires des lodges (Doli Lodge, Sangha Lodge) doit être fréquente dans l'objectif de la satisfaction maximale du client et la valorisation des infrastructures.

Renforcement des PDL et PDC

En ce qui concerne les activités des PDL et PDC l'équipe Développement Communautaires prévoit :

- Actualiser, valider et mettre en œuvre les Plan de Développement Locaux (PDL) des localités de la Réserve ;
- Appuyer l'élaboration et la validation des Plan de Développement Communaux (PDC) auprès des instances compétentes au niveau local ou préfectoral dans le cadre du CREAPDS sous le patronage du Préfet de la Sangha-Mbaéré.

Appuyer l'amélioration de la production alimentaire

L'activité agricole et élevage au sein des APDS

La quasi-totalité de la population active consacre des parties variables de son temps de travail à l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette, pratiquées depuis longtemps pour les besoins de



subsistance, mais de plus en plus également une source de revenus, dû aussi à l'implantation des nouvelles sociétés forestières depuis 2014. Aujourd'hui encore, l'agriculture reste un des grands secteurs d'activité qui pourvoit les chefs de ménage en revenu même si on constate que la production agricole est loin de satisfaire les besoins locaux.

L'activité agricole et élevage au sein des APDS

La quasi-totalité de la population active consacre des parties variables de son temps de travail à l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette, pratiquées depuis longtemps pour les besoins de subsistance, mais de plus en plus également une source de revenus monétaires, dû aussi à la suspension de l'exploitation forestière depuis 2005. En 2005, l'agriculture reste le grand secteur qui pourvoit les chefs de ménage¹⁰ en revenu même si on constate que la production agricole est loin de satisfaire les besoins locaux.

Agriculture

Le principal risque de l'activité agricole pour des zones à protéger réside généralement dans les besoins d'espace qui en émanent et qui sont satisfaits par la colonisation de terres à l'intérieur de ces zones. Cette colonisation s'accompagnant de l'élimination de la végétation naturelle sur les portions accaparées. Dans le cas de la Réserve, l'agriculture a pendant très longtemps occupé un rang presque subsidiaire, en raison de l'importance des autres secteurs d'activités, comme, en premier lieu, les APDS. De ce fait il n'y a jamais eu de grands problèmes pour contenir l'agriculture dans les terres qui lui avaient été réservées, à savoir les « bandes culturelles ». Il y a eu seulement quelques interrogations sur l'opportunité d'apporter un certain nombre de changements aux emplacements et aux tracés des limites de ces zones, afin d'en extraire des terres qui se sont révélées impropres à l'agriculture ou qui correspondent à des couloirs de passage d'éléphants. Actuellement, les cultivateurs ont dépassé toutes les limites des espaces agricoles, engendrant une nouvelle difficulté pour l'Administration des APDS d'appliquer la réglementation en vigueur (Arrêté N°179)

Ce n'est qu'avec l'interruption de plus en plus longue de l'activité forestière, qu'il y a eu lieu de porter

¹⁰ Les informations économiques figurant dans le présent sous-chapitre et les sous-chapitres qui suivent proviennent, sauf indications contraires, des rapports de suivi socio-économique des APDS.



à nouveau une attention plus forte à l'éventualité d'une pression par l'extension des terres agricoles. La crise économique internationale qui a affecté aussi plus ou moins lourdement les activités économiques qui dominaient dans la zone remet cette question encore davantage sur le devant de la scène. La réponse ne pourra consister que dans des mesures qui conduisent à un accroissement des rendements. Pendant plusieurs années l'Administration des APDS, principalement à travers la composante GTZ, a appuyé les paysans dans ce sens, essentiellement par l'expérimentation et l'introduction de semences améliorées ainsi que la vulgarisation de rotations des cultures. Egalement un projet pilote a été mis en place avec succès pour contrecarrer la destruction des plantations par les éléphants par une barrière électrique. Cette barrière a protégée avec succès quelques champs et été jamais franchi par les éléphants. Quand même cette expérience a été un échec, car le groupement de propriétaires des champs n'été pas capable de s'organiser entre eux pour garantir l'entretien d'enclos.

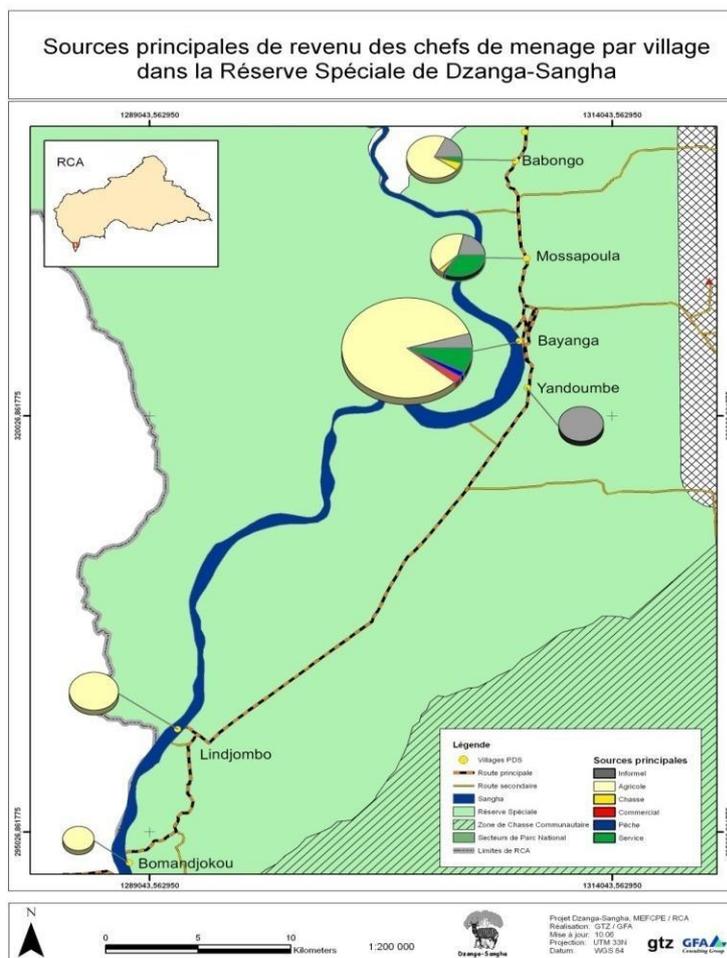


Figure 8 : Sources principales de revenu des chefs de ménage dans la Réserve

Il est utile de préciser que l'agriculture visée est l'agriculture de subsistance qui n'est pas forcément synonyme de production pour l'autoconsommation, mais signifie une agriculture familiale, centrée sur une production de denrées alimentaires, et pour laquelle l'intention de vente ne prime pas. Il s'agit de se démarquer d'une agriculture dont la production, qui peut porter aussi sur des matières premières industrielles dont une partie est destinée au marché. Elle est pratiquée généralement dans une optique de gain et non pour subvenir à des besoins de base. Elle comporte les risques d'être fortement demandeuse d'espace et d'attirer de la main d'œuvre migrante. Notamment le café est quasi inexistant aujourd'hui, et de plus en plus les plantations de café sont converties en parcelles de plantes vivrières.

Comme déjà mentionné il doit avoir un équilibre et même une forte liaison entre les mesures de conservation et de développement. Mais le développement peut aussi poser les risques pour la conservation.

Au niveau de la Réserve, les exploitations sont caractérisées par un niveau d'investissement très bas, la prédominance de cultures associées et de rendements faibles. La production agricole est essentiellement destinée à l'autoconsommation, mais de plus en plus des surplus sont mis en vente en vue de s'acheter des produits de première nécessité tels que sel, sucre, huile, et vêtements. Il s'agit d'un système de culture extensif, à rotation très courte (entre 3-5 ans maximum), ni assolement, et qui



permet au paysan de se passer d'intrants externes coûteux et difficiles à se procurer.

La moyenne des actifs agricoles par ménage dans la population concernée par cette activité se situe autour de 3 personnes. Les femmes sont très actives et spécialisées dans la production des vivriers tandis que les hommes se consacrent aux activités de rente (pêches, chasse, extraction minière, et le salariat chez les exploitants forestiers ou les APDS. Des besoins en main d'œuvre extérieure (Ba'Aka) se font souvent sentir en période de pointe des activités aux champs (ouverture des parcelles, sarclage, récoltes et transport des produits). Pour y faire face, il est fréquemment fait appel à la main d'œuvre Ba'Aka généralement bon marché. L'équipement est rudimentaire, mais correspond au système de culture manuelle pratiqué. L'outil de base est la machette qui se retrouve dans tous les ménages. La présence des autres, principaux outils de la culture manuelle, tels que la houe, la pelle ou la hache, est déjà beaucoup moins généralisée et fait apparaître des différences entre les populations Ba'Aka et Bilo. Les ménages Ba'Aka possèdent en général tous une hache en plus de la machette, mais leur équipement se limite à ces deux outils. Les Bilo jouissent souvent d'un équipement beaucoup plus complet, comprenant aussi pelle et hache. Mais ce sont seulement les ménages les plus aisés qui possèdent un pousse-pousse pour le transport des produits agricoles à partir de champs éloignés des habitations. La superficie moyenne cultivée par ménage se situe autour d'un demi-hectare, avec des

extrêmes s'établissant à 0,1 et 1,0 ha. La superficie cultivée par les Ba'Aka est plus faible de 30% environ que celle cultivée par les Bilo et on constate que les Ba'Aka cultivant leurs propres champs sont peu nombreux. On note dans les villages quelques agriculteurs Ba'Aka qui produisent plus que les Bantou suite à un encadrement technique des partenaires au développement (GTZ, UE, OPB/ADIH).



Figure 9 : Don d'équipements à une association pour l'agriculture maraichère

De toutes les cultures pratiquées le manioc constitue l'aliment de base de la population. Deux types de cultures se pratiquent par des populations vivantes dans et en périphérie des APDS. Il s'agit des cultures de rente (Café, cacao...) et des cultures vivrières.

Les principales cultures pratiquées par les ménages sont énumérées par ordre d'importance, comme présentées dans le tableau ci-après.



Culture	Ba'Aka	Bilo
Manioc	100%	100%
Bananiers	40%	90%
Maïs	5%	90%
Arachide	-	70%
Courge et melons locaux	-	60%
Légumes locaux (brèdes, etc.)	-	40%
Igname	-	35%
Café en culture pure	-	20%
Taro	5%	10%
Café en associé	-	10%
Patate douce	-	5%

Tableau 3 principales cultures réalisées au sein de la Réserve

Les cultures de rente, autrefois représentées par la caféiculture, ne sont presque plus présentes aujourd'hui. Depuis la dernière crise caféière due à la baisse de prix de la cerise, moteur de l'économie agricole en zone forestière, la production de café des villages de la Réserve est destinée à l'autoconsommation, entraînant ainsi une nette fragilité de revenu et un abandon général de cette culture au profit des cultures vivrières. Seuls quelques agriculteurs aisés concentrés à Bayanga, Koundapapaye et Lindjombo poursuivent la culture avec en moyenne 0,67 ha pour une production moyenne de 375 kg/an. Les parcelles de café peuvent être des plantations récentes ou, plus souvent, des reprises d'anciennes plantations.

Les techniques agro-forestières, initiées par les APDS, sont pratiquées par quelques paysans.

Les champs résultent de défrichages ou de la remise en culture de parcelles laissées en jachère. Ils sont normalement utilisés pendant 2 à 3 ans, puis abandonnés à la jachère. Celle-ci jusqu'à une période récente encore au moins 3 à 5 ans. Une série d'observations porte à croire que sous l'effet de la croissance démographique et des difficultés qu'a connues l'exploitation forestière, les temps de jachères se sont sensiblement raccourcis, ne dépassant parfois pas plus d'une année.

Le suivi de la superficie cultivée dans chaque village montre un accroissement général de presque 10% dans la période de 2003 à 2005, couvrant au total 43% de la terre disponible (bande culturelle).

Il y a là un lien évident avec la suppression d'emplois au niveau de l'exploitation forestière, suite à la faillite du concessionnaire forestier (SBB) en 2004. La plupart des anciens employés sont en effet restés à Bayanga et gagnent maintenant leur vie principalement de l'agriculture et de la chasse.

Dans les circonstances actuelles l'appauvrissement des sols commencent à se manifester et nécessitent qu'on revoie le système de culture. La pratique de jachère longues 6 à 8 ans s'impose donc. Dans ce cadre il faudra aussi prendre en compte une autre faiblesse des pratiques existantes. Elle réside dans le peu d'attention apportée à la semence. Pour la majorité des paysans, la semence ne devient une préoccupation qu'au moment de la mise en place de la culture. Ils ne prennent donc aucune précaution et mettent souvent en terre des graines achetées au marché dont ils ignorent l'origine (tout venant), la qualité sanitaire et le pouvoir germinatif. On devra également s'intéresser aux difficultés d'approvisionnement en semences de qualité, outillage agricole, au respect strict des itinéraires techniques culturels et aux variations climatiques de plus en plus marquées ces dernières années.

L'Administration des APDS fournit déjà des appuis par rapport à ces aspects. Sous forme d'opérations pilotes, elle a organisé la disponibilité de semences correctes et facilité l'acquisition de matériel agricole. Elle a d'autre part procédé à un relevé et un suivi des dégâts de cultures causés par les



éléphants, dans l'optique de modifier le cas échéant le tracé de la zone destinée aux activités agricoles « bande culturelle ». Sur la base des résultats déjà obtenus par ce suivi et d'investigation sur l'aptitude des sols, l'Administration des APDS a entrepris en partenariat avec les populations des villages respectifs un ajustement des limites de la bande culturelle. Aussi ces dernières années, le CIFOR en collaboration avec l'Université de Bangui a développé une pratique de parcelles expérimentales d'adaptation au changement climatique avec de production de semences améliorées dont les résultats ont été très probants. Un partenariat entre ces institutions et les APDS est alors visé pour tester cette technique.

L'élevage

Les habitants de la région (et des zones forestières en général) ont développé des habitudes alimentaires qui leur font préférer la viande de chasse à toute autre source de protéine animale. De ce fait des alternatives comme la pratique de l'élevage ou de la pisciculture ne suscitent pas beaucoup d'enthousiasme. En dehors des aspects gustatifs joue le facteur économique : la viande de brousse vaut nettement moins cher que la viande d'animaux domestiques. Ces derniers constituent en général une épargne (capital sur pieds) pour être vendus sur le marché qu'en cas de besoin d'argent liquide. Il n'y a en général pas de banque en milieu rural.

En 2003, les APDS ont fourni plus d'une centaine de coqs reproducteurs de forte performance achetés aux chinois à Bangui aux fins d'améliorer la qualité des volailles locales et avaient donné de très bons résultats dans tous les villages de la réserve.

Une dizaine de chèvreries pilotes ont été construites en particulier à Mossapoula, Babongo et Lindjombo suivi de formation en vue d'améliorer le système d'élevage local. Les déchets collectés (mélange d'urines et de crottes) sont transformés en fumier pour les besoins de fertilisation des jardins de case démontant ainsi la complémentarité agriculture- élevage.

Les cultures maraîchères étaient promues pour être écoulée au Doli-lodge mais malheureusement ont été vite abandonnées par les producteurs à cause de vols car les parcelles sont éloignées des habitations (près des cours d'eau)

L'IUCN a travaillé sur des projets d'élevage en 2010 entre autres par des dotations à l'Association des Eleveurs de Bayanga de 40 sujets reproducteurs de porcs et de caprins respectivement, de même que des produits vétérinaires et la construction d'un kiosque de stockage des produits vétérinaires.

Il existait néanmoins l'élevage des grands bovins à Bayanga mené par la population musulman venu du nord du pays. Suite à l'instabilité politique depuis fin 2012 ces éleveurs ont quitté Bayanga en vendant leurs vaches. Malheureusement la population (locale) ayant récupéré les animaux n'ayant pas d'expérience d'élevage ne parvient pas à poursuivre ce métier. Il est a noté que la zone de forêts n'est pas idéale pour l'élevage de gros bétails (bovins) car infestées de mouches tsé-tsé vecteur de la maladie du sommeil (trypanosomiase) très mortelle pour les bovins à bosse (*Boss indicus*). Par conte les bovins sans bosse (*Boss taurinus*) sont résistants à la trypanosomiase mais sont inexistant dans la région. Le retour de certains commerçants musulmans en 2015 dans la région laisse croire qu'aussi l'élevage des bovins reprendra dans les jours à venir, qui peut contribuer à une alternative à la viande de brousse.

Car la production des protéines, même si nos projets pilotes donneront des succès, restera limité pour les prochaines années, il est important d'adresser déjà maintenant les manques des alternatives au viande de brousse. Il est évident également que l'augmentation de productivité de la pêche n'est pas faisable ou même souhaitable a courte terme non plus. Il est donc nécessaire de prévoir une source de protéine de l'extérieur de la Reserve. Le plus faisable est probablement de faciliter l'import des bovins venant du nord. Comme pratiques dans certain exploitant forestier est de prévoir la création d'un economat au sein des APDS pour permettre au moins le staff des APDS de s'approvisionner en protéine (bovins, poulets, poissons importées) avec des prix moins chers que la viande de brousse.



Activités prévues pour 2017- 2021

En matière d'agriculture et d'élevage il conviendra de mettre en place une coopération étroite avec les structures publiques compétentes ou d'autres acteurs pouvant fournir de l'appui conseil relatif aux techniques de production ainsi qu'aux aspects organisationnels (notamment mise en place et insertion dans des filières) et de gestion (économie et financement de l'exploitation). Les institutions le plus concernés sont l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDE), l'Institut Centrafricain de Recherches Agronomiques (ICRA) et Agence Nationale Développement d'Elevage (ANDE). Ces grandes structures étatiques ont souvent les compétences techniques mais manquent cruellement de financement que l'administration des APDS ensemble avec les ONG telle que, WWF, IUCN, PACEBCo ou UNDP seront 'obligé' de fournir pour leur opérationnalisation. Sur le terrain il est lieu de sous-traiter avec des ONG locales pour la réalisation de certaines activités (production et distribution de semences, transformation de la biomasse en fumier, encadrement technique des cultivateurs en technique de récoltes, post-récoltes et conservation des récoltes, etc.)

Notamment, le WWF-RCA vient de signer un contrat de financement avec l'Union Européenne dans le cadre des fonds « Bekou » et va poster 2 agents animateurs probablement à Beya et Salo pour appuyer les actions au sein des APDS. Ce projet va démarrer d'ici septembre ou Octobre au plus tard. C'est un projet de 18 mois pour un montant total de 429.000 euros. Le produit sera conduit directement de Bangui et va couvrir également la région de la Lobaye (Ngotto, Mongoumba et Batalimo). Au total 8 agents animateurs sont en cours de recrutement. En plus des discussions ont été amené avec des instituts spécialisés dans la production des œufs sur un financement potentiel de Fondation Gates.

Dans un premier instant, il importe de faire un état des lieux des initiatives passées appuyées par les APDS, par le volet Développement Communautaires des APDS et les différents partenaires, par localité. Beaucoup des efforts ont été faits avec pas mal des échecs, surtout lie avec leur manque d'acceptation par la population, donc beaucoup à apprendre.

En suite les ménages, groupements fonctionnels dans la Réserve, ainsi que dans certains villages au Nord de la Réserve (jusqu'à Salo) prioritaires seront identifiés en vue d'un appui en matière de la production alimentaire. La mise à disposition des produits nécessaires aux ménages et/ou groupements identifiés peut être dans la forme de dotation ou formation. Le choix d'appui doit entièrement venir de la population et peut varier des produits vétérinaires, élevages, agricultures, ou apiculture à la production des produits forestiers non ligneux ou bien d'autres. Enfin il est prévu d'évaluer semestriellement les projets qui ont été lancés et qui ont adoptés des mesures d'accompagnement spécifiques le cas échéant. L'administration des APDS prendra également part au suivi des activités d'appui, afin d'avoir une idée comment celles-ci sont exécutées et de s'assurer que l'impact est celui qui avait été souhaité. Là encore elle pourra se servir de ses connaissances aussi bien du contexte que des aspects techniques.

En plus le conflit homme-faune est une facette inévitable en travaillant dans le domaine de l'agriculture. A ce sujet il est ainsi prévu d'étudier les problématiques concernant les conflits homme-animaux sauvages (surtout éléphant) et les expériences antécédentes (comme clôtures électriques) et la mise en application des recommandations identifiées pendant cette étude. Par exemple les barrières électriques ont été un succès sur le plan technique mais socialement et économiquement insupportable pour le paysan. Après l'achat des fils électrique, des panneaux solaires et des batteries il n'y a pas de garantie contre le vol, etc.

Assurer l'utilisation durable des ressources non ligneuses (chasse, pêche, cueillette)

L'utilisation des ressources non ligneuses au sein des APDS

Les produits forestiers non-ligneux (PFNL) sont à la base de la chasse (incluant la pêche) et la



cueillette pratiquée par les locaux, et surtout les Ba'Aka. On parle des champignons, chenilles, coco, fruits, lianes, miel, viande de brousse, poissons, etc. Ce sont les produits de subsistance. La stratégie est de promouvoir une utilisation rationnelle qui couvre les besoins de subsistance locale (et même de valoriser certain PFNL) pour une utilisation durable pour que ces produits soient disponibles « en permanence ». L'expérience à montrer que la pression actuelle ne menace pas les ressources tant qu'elle reste marginale car très peu de personnes se consacrent à cette activité. Le vin de raphia et collecte de feuilles de raphia pour les toitures des maisons sont de loin les produits les plus. Également pour collecte de vin de raphia qui consiste à creuser le cœur de l'arbre pour extraire le vin, par la suite l'arbre fini par mourir.

Avec l'existence de la Zone de Chasse Communautaire (ZCC) dont la sécurité juridique a été renforcée avec Loi n° 07 du 11 mai 2007 fixant ses limites et sa vocation, la possibilité pour la population de chasser pour ses propres besoins et selon des règles précises quant aux territoires et aux techniques à utiliser à cet effet est reconnue. En dehors des parcs la population dispose en outre des droits d'utilisation des produits non ligneux. Elle peut ainsi tirer directement profit de la relative abondance de gibier et de substances végétales qui a été préservée au niveau des forêts des APDS. Ces autorisations de prélèvement favorisent des relations de bon voisinage entre l'Administration des APDS et les riverains.

Malgré tout, cette loi n'a pas été appliquée et la chasse se pratique sur l'ensemble des APDS.

La chasse

Conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur, la chasse est strictement interdite dans les deux secteurs du Parc National Dzanga-Ndoki mais elle est autorisée dans la Réserve pour l'autosubsistance et vente sur le marché local pour l'alimentation locale. La vocation initiale de la ZCC était de réserver une zone dans laquelle les communautés locales devraient continuer de jouir de ces droits traditionnels (chasse, éducation des jeunes, etc.) du fait de la réduction de leur espace vital avec la création des deux secteurs du Parc National Dzanga-Ndoki. En ce moment, la ZCC était encore sous exploitation forestière et donc impossible de construire un parc national en un seul bloc joignant le secteur Ndoki avec celui de Dzanga. A la cessation des activités forestières dans cette zone des négociations entre WWF et les forestiers ont permis de sécuriser la ZCC et de lui attribuer sa vocation de zone de chasse communautaire. C'est donc dans le but de maintenir son statut et ses fonctions que la Loi N° 07 du 11 mai 2007 a été votée par l'Assemblée Nationale l'excluant de fait à toute exploitation industrielle ni construction d'infrastructure durable.



Il y est cependant interdit de faire usage d'armes de chasse prohibées par la loi (câbles métalliques, armes de fabrication artisanale, etc.), de chasser les espèces intégralement protégées (éléphants, gorilles, etc.), ainsi que d'exporter du produit de chasse hors de la Réserve. A ce sujet, Noss (1995) estime que les chasseurs de Bayanga exportent quand même 26% des captures totales en dehors de la Réserve.

Les résultats des études s'intéressant à l'impact de la chasse en forêt convergent tous vers la même conclusion : la chasse à son niveau actuel exerce une pression trop forte sur les espèces concernées et les prélèvements qui lui correspondent ne sont pas durables. Les trois espèces d'ongulés les plus chassées sont le céphalophe bleu

(*Cephalophus. monticola*), le céphalophe de Peters (*C. callipygus*) et le céphalophe bai (*C. dorsalis*). D'autres espèces convoitées sont les singes comme les cercopithecines et colobines (*Cercopithecus pogonias*, *Cercopithecus. cephus*, *Cercopithecus nictitans*, *Cercocebus agilis*, *Lophocebus albigena*). Une des premières causes de la tendance à une surexploitation est le nombre d'habitants de la zone qui dépasse probablement déjà la capacité de charge des APDS en ce qui concerne les protéines d'origines animales que cette dernière peut fournir¹¹. Théoriquement la survenue d'un déséquilibre pourrait être prévenue par une adaptation du régime alimentaire des habitants (recours à des aliments de substitution) ou le recours accru à la viande d'animaux d'élevage. Aujourd'hui les freins pour ce changement alimentaire sont essentiellement les raisons économiques (faible pouvoir d'achat du villageois) et aussi pour financières (les animaux domestiques constituent une épargne sur pieds) et culturelles (les animaux domestiques ne sont mangés que pendant les jours de fêtes ou quand ils sont tués accidentellement par un véhicule). Il faut donc passer par le changement des mentalités et cela passe nécessairement par l'éducation/formation qui permet d'avoir un certain niveau de compréhension et de discernement, mais aussi par la sensibilisation surtout des jeunes potentiels destructeurs des ressources naturelles. Enfin par l'application stricte de la loi (punition) qui corrige mieux que les conseils.

Dans les villages de la Réserve pratiquement tous les foyers s'adonnent à la chasse qui constitue pour eux une activité de première importance pour subvenir à leurs besoins. A Bayanga le taux de chasseurs est sensiblement plus faible tant qu'il y avait une exploitation forestière. La chasse rentre dans la stratégie économique de combiner les activités pour se procurer les moyens de subsistance nécessaires (Ghiurghi, 2002) et les APDS éprouvent du mal à trouver une activité économique compétitive à la chasse.

Pour les nouveaux immigrants, la chasse (en particulier le piégeage au câble, lequel est illégal) est souvent une activité économique transitoire dans l'attente d'un travail salarié. Celui-ci est en règle générale plus rémunérateur que la chasse. Deux modes de chasse sont pratiqués dans la Réserve :

La *chasse de subsistance*, qui est légale à condition de respecter les règles édictées à son égard (voir ci-dessous) et dont le produit sert à l'autoconsommation (avec parfois vente de l'excédent à

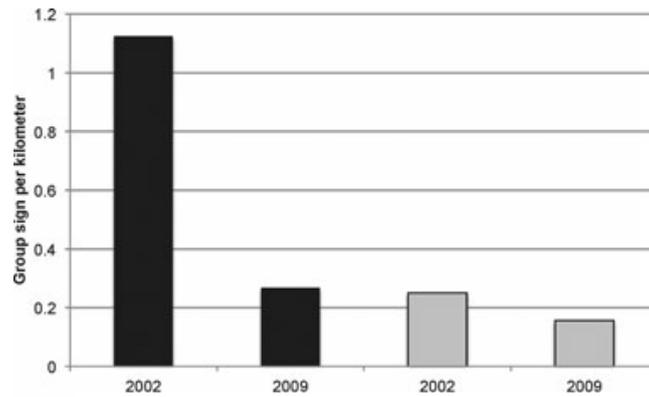


Figure 10 : taux de rencontre d'observation du groupe de primates (toutes les espèces combinés) dans le Parc et Réserve 2002 par rapport à 2009. Le Parc est représenté en noir et La Réserve en gris. Cette comparaison utilise les trois sites de transects RDS où les données ont été collectées en 2002 et 2009 (Source ; Remis 2012)

¹¹ Ghiurghi avait considéré en 2002 que la consommation de la population de la Réserve, pour laquelle il avait supposé qu'elle a 6.096 habitants, pouvait être estimée à 556.260 kg de viande, ce qui aurait nécessité, avec une superficie de la Réserve de 4.579 km et compte tenu de différents facteurs de déperdition, une productivité de 212 kg/an/km² de biomasse animale, alors que celle n'est en moyenne que de 150 à 200 kg en forêt tropicale.



l'intérieur de la Réserve). Celle-ci a lieu toute l'année et les espèces visées concernent principalement les petits ongulés (céphalophes) et les petits singes. Les outils de chasse les plus utilisés et légaux sont des fusils (surtout calibre 12), la lance et l'arbalète, les filets, et les chiens.

La *chasse commerciale*, qui est interdite et qui est en effet du braconnage. Elle vise la vente de viande et/ou de trophées, dont la majeure partie est destinée à des consommateurs finaux vivant à l'extérieur de la Réserve. Il s'agit essentiellement d'habitants des villes environnantes, mais aussi de Bangui. Ce mode de chasse est pratiqué aussi bien par des autochtones que par des allochtones non installés dans la Réserve ou encore des pays voisins, notamment le Congo ou le Cameroun. Il intéresse des filières où coopèrent toute une série d'acteurs (des commanditaires qui mettent souvent armes et munitions à disposition, des transporteurs, des commerçants, etc.). Les outils de chasse les plus utilisés pour cette chasse illégale sont toutes sortes de fusils et surtout les câbles métalliques.

La pêche

La pêche est une activité importante dans les APDS et on peut distinguer plusieurs types de pêche.

Un premier type de pêcheurs est constitué des autochtones riverains, Sangha-Sangha et Ngoundji qui pratiquent la pêche comme activité principale. Ces pêcheurs des villages riverains exploitent les portions de la Sangha et les eaux proches de chez eux. Ils ne se déplacent guère plus qu'à une journée de pirogue de leur village.

Un second type de pêcheur est constitué d'individus qui ne séjournent que temporairement dans la zone et qui viennent de villes ou villages éloignés (jusqu'à 180 km), notamment de Salo et de Nola.



Figure 6: La pêche sur la Sangha

Ils pratiquent une pêche avec une visée essentiellement commerciale, en recourant à du matériel plus performant. Les pêcheurs s'installent en campements de pêche quelques mois durant et vendent ensuite leurs prises, sous forme fumée, dans les centres urbains. Il est intéressant à remarquer que souvent il préfère de ne pas vendre à Bayanga mais plutôt hors de la Réserve, à cause des demandes par leurs familles et voisins. Cette population amène dans son village également des commerçants, qui leur achètent leur prise et se chargent du transport avant de la revendre.

L'intérêt économique de cette activité peut être illustré par les données suivantes : à la fin d'une campagne de 60 à 90 jours, un pêcheur ramène en moyenne un panier de 150 morceaux de poisson fumé (environ 2 kg de poisson frais par morceau), vendus chacun à 3.500 CFA à Nola (contre 2.500 CFA à Bayanga), soit 375.000 FCFA par campagne (qui peuvent facilement se mesurer à la valeur de la production d'une exploitation agricole de la zone). Cette forme de pêche serait un phénomène relativement récent. Il n'existe pas pour l'instant d'étude sur son impact sur les ressources halieutiques. On peut cependant supposer qu'en raison des gains réalisables la pression est en augmentation. Un indice pourrait être le fait que les villageois se plaignent parfois de la présence de ces « externes ».

On observe aussi, pendant la période des basses eaux de la saison sèche, une nombreuse population locale, particulièrement des femmes, qui se rend sur les affluents de la Sangha et d'autres petits cours d'eaux pour pêcher à l'aide de petits barrages, des poissons, crevettes, crabes et autres crustacés.

La pisciculture

La pisciculture sur étangs piscicoles installés par les Corps de la Paix (Peace Corps) américains dans les années '90 a été poursuivie, avec l'appui des APDS, jusqu'en 2003 avec une poignée de



pisciculteurs locaux. Cette activité a été abandonnée car non rentable du fait de vol. Finalement on peut se poser la question sur le coût d'opportunité d'une telle activité quand on est proche d'une rivière aussi poissonneuse que la Sangha.

La cueillette

L'exploitation des autres produits forestiers non ligneux (PFNL) est pratiquée dans la Réserve. Les PFNL jouent un rôle très important pour la couverture des besoins alimentaires des populations, spécialement Ba'Aka qui en dépendent en grande partie pour leur subsistance. Sur un potentiel de 180 espèces végétales utilisées pour la consommation des populations, environ 65% servent à l'alimentation (Guedje, 1999).

La population pygmée, qui vit en intimité avec la forêt est fortement tributaire de ces produits. Une partie de ceux-ci est échangée ou vendue aux Bilo. Une quinzaine d'espèces d'ignames comestibles et de lianes à eau sont recensées : on connaît également une vingtaine de fruits comestibles, une petite dizaine de noix et d'amandes, une trentaine d'espèces de champignons comestibles et de plantes à usage médicinal. Une quinzaine d'espèces est utilisée comme épices ou condiment de sauce, quatre comme légumes (dont les feuilles des deux espèces de *Gnetum*), et enfin différentes espèces de Marantaceae servent comme emballages.

Pour ce qui concerne l'équipement domestique, deux espèces de palmier rotin sont couramment utilisées. Pour la construction des huttes, les Ba'Aka se servent d'une douzaine d'espèces végétales, parmi lesquelles les Marantaceae occupent la première place. Les ménages Bilo ont recours à un moins grand nombre de produits forestiers non ligneux. Il s'agit pour l'essentiel :

- *Gnetum africanum* (*koko*), plus consommé et commercialisé par les Ba'Aka et les Bilo ;
- *Raphia hookeri* (vin de raphia) dont l'exploitation est devenue une source de revenus non négligeable pour une population croissante. Une étude fait par les APDS a indiqué que cette exploitation croissante n'est pas durable. De l'activité coutumière qu'elle a toujours été pour les populations Sangha-Sangha, elle est devenue une occupation commerciale d'un bon nombre d'immigrés ;
- *Raphia laurentii* (feuilles de raphia) pour la construction de « tuiles » ;
- *Calamus deeratus* (des tiges de palmier rotin) pour la vannerie (dont les hottes pour les femmes pygmées). Les produits sont destinés à l'autosubsistance ou au commerce, celui-ci pouvant atteindre des marchés hors de la Réserve ;
- On recense encore les produits alimentaires et médicinaux suivants, certains étant saisonniers : champignons, chenilles, larves et termites, fruits et graines, miel. Ces derniers ont toujours été utilisés par les Ba'Aka comme monnaie d'échange.

Les PFNL sont d'une grande importance dans les échanges commerciaux entre les Bilo (femmes) et Ba'Aka. Les premières fournissent de la cigarette, huile, savons, tissus, manioc, sucre, café voire du chanvre indien et reçoivent en retour de la viande et autres PFNL.

En matière de droits de chasse, de pêche et de cueillette, il conviendra de réserver un traitement particulier aux droits coutumiers. Une grande partie de ces droits est rattachée à la population pygmée, dont l'existence, en tant que groupe socioculturel, est déjà fragilisée par l'irruption du monde moderne dans son environnement. Ses droits méritent de se voir reconnaître une légitimité spécifique dans la mesure où son mode de vie traditionnel a toujours été en équilibre avec la nature et n'a pas provoqué de destructions de ressources naturelles. Vu la position sociale faible de ce groupe, il faut toujours veiller à ce que la reconnaissance de droits similaires à l'ensemble de la population n'engendre pas des conflits d'exercice des droits en question, qui se résolvent à ses dépens. D'un autre côté, il faudra également s'assurer que les droits coutumiers continuent à être exercés de façon traditionnelle, c'est à dire que l'utilisation de techniques plus performantes et le plus grand nombre d'individus qui bénéficient de ces droits ne commencent pas à avoir des effets dégradants sur les ressources naturelles, ce qui est parfois déjà le cas.



Activités 2017-2021

Gestion ZCC

On constate aujourd'hui que la ZCC est soumise à une forte pression de chasse illégale d'où nécessité de définir les modalités de gestion de la zone. Les activités retenues pour la période 2017 – 2021 sont ainsi de discuter, valider et mettre en application les modalités de gestion, zonage surveillance et résolution des conflits au sein de la ZCC (voir Annexe 14). Il sera souhaitable de revenir sur une zone de chasse réservée pour la chasse traditionnelle et de changer l'appellation de Zone de Chasse Communautaires à Zone de Chasse Traditionnelle (ZCT).

Gestion de pêche

La pêche telle que pratiquée par les locaux n'est pas prouvée destructrice de la ressource, mais des mesures de prudence doivent être mis en place pour assurer la bonne gestion de ressource. Donc il faut sensibiliser les pêcheurs contre l'utilisation des filets à petites mailles, du poison et autres produits toxiques d'origine végétale ou industrielle, ainsi que :

- Former et accompagner les associations de pêcheurs aux modalités de gestion durable de la ressource halieutique (technique de pêche par utilisation de filets à grandes mailles, technique de fumage du poisson, utilisations de claies améliorées, etc) ;
- Mis en application du zonage et les modes de gestion de la pêche traditionnelle dans la Réserve (Association ; ADSS) ;
- Interdiction de la pêche dans les APDS par les non-résidents des APDS.

Alternatives

Des alternatives à la consommation de la viande de brousse ont prouvés être indispensable pour arriver à changer les habitudes. En effet, on note par exemple qu'à chaque période d'apparition d'escargot/chenilles, il y'a baisse de pression sur la faune (baisse de braconnage). Pour cela l'Administration des APDS compte de :

- Promouvoir le petit élevage (caprins, volailles) comme moyen d'obtenir de revenus conséquents et agir en vue d'infléchir le prix au kg (subventionner) de la viande de bœuf.

Renforcer la capacité des groupes marginalisés

La culture Ba'Aka

Le cas de la population Ba'Aka est particulier à différents égards. Par son mode de vie, dont les traits caractéristiques proviennent de temps très anciens, c'est le groupe ethnique pour qui la forêt n'est pas seulement le lieu qui fournit tout ce dont on a besoin pour sa subsistance (matérielle), mais qui constitue aussi la référence centrale pour l'activité culturelle et spirituelle. L'immersion dans la forêt procure au Ba'Aka une connaissance tout à fait exceptionnelle de cet environnement.

Toute restriction de cet « espace de vie » quelle qu'en soit la raison, y compris les contraintes résultant de la création du Parc et de la Réserve, est ressentie plus ou moins douloureusement ou du moins accueillie avec scepticisme par eux et implique des aménagements ou abandons de pratiques « traditionnelles ». Or les Ba'Aka s'avèrent en général mal préparés pour affronter de tels changements. Par rapport à un ensemble d'institutions ou d'activités de la « vie moderne » ils se trouvent en situation de personnes défavorisées, voire discriminées. Ils possèdent, en moyenne, un niveau scolaire nettement plus faible que les personnes appartenant à d'autres ethnies, et font moins recours qu'aux services de santé. Ils n'arrivent pas à compenser les pertes en moyens de subsistance retirés de la forêt par les activités agricoles (voir aussi les développements ci-dessous sur les services publics et la vie économique).

Concernant ce dernier point, une grande partie de l'explication réside dans les difficultés d'accès à la terre. Même lorsqu'ils se sont vus attribuer des terres, ils n'en restent souvent pas longtemps propriétaires parce qu'ils se laissent trop facilement convaincre de les vendre, même si les prix sont largement en dessous de la valeur réelle. Souvent ils sont alors exploités comme main d'œuvre



salariale, touchant des rémunérations faibles.

Les populations Ba'Aka restent fortement marquée à l'idée que la terre et la forêt appartiennent à personne mais sont un bien de toute la communauté. Par exemple, quand ils récoltent un pied d'igname sauvage en forêt, ils remettent toute suite sous terre la liane qui portait l'igname car on ne sait jamais, ils pourraient repasser par là un jour et la récolter encore ; ou si non, une autre personne pourrait s'en servir sans permission.

Le fait de se retrouver souvent en marge du reste de la société se manifeste aussi dans des phénomènes comme l'abus d'alcool et la consommation de stupéfiants¹².



Figure 7: Femmes Ba'Aka en route pour la chasse au filet

Les APDS font et continue de faire des efforts en vue de renforcer le statut social et droit des Ba'Aka. Ils jouissent de leur droit de vote, grâce aux interventions des APDS en étroite collaboration avec la Mission Catholique de Monassoa et ont déjà participé à des élections nationales. Ils sont nommés membres du conseil municipal et ont le droit de s'organiser en groupement. Le Collège de Bayanga a été créé pour, en partie recevoir des élèves Ba'Aka, mais malheureusement ils n'y sont pas nombreux pour ne pas dire absents. Egalement grâce aux interventions des APDS ils ont obtenu les mêmes droits de travail que les Bilo comme des contrats et accès aux bénéficiaires d'OCSS (Office Centrafricaine de Sécurité Social).

En janvier 2010, la RCA a ratifié la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) n°169 (C169) sur les droits des peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants et est ainsi devenu le premier pays africain et le 22^{ème} au Monde à avoir ratifié cet instrument international à caractère obligatoire sur les droits des peuples autochtones. Cette convention est entrée en vigueur depuis août 2011. La difficulté se réside dans l'application et la mise en œuvre de cette loi ; l'autorité de gestion de cette loi est la Présidence de la République qui manque cruellement de techniciens et de financement propre pouvant aider à l'application de cette loi.

Beaucoup d'ONG nationales ainsi que l'ONG Italienne, COOPI (Cooperazione internazionale) travaillent depuis longtemps sur toutes ces problématiques avec très peu de résultats. Aux APDS, l'ONG Forest People Programme et le WWF (sur financement UE) et MFEP (Maison de la Femme et de l'Enfant Pygmée) ont travaillé et certaines continuent de travailler sur ce dossier.

Activités 2017-2021

Pour contribuer à la mise en œuvre des dispositions de la C169, l'Administration de les APDS ont établi une liste d'actions à mener qui se basent notamment sur les articles 1 et 2 de la C169 qui disposent que les gouvernements doivent :

- Consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;
- Mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent ;
- Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.

Parmi ces actions intervient l'amélioration des connaissances des acteurs de la société civile sur les

¹² Voir : S-J Sitamon, Les Ba'Aka de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha : Situation actuelle (rapport de consultation, Projet Dzanga-Sangha, 2006



droits et responsabilités de Ba'Aka dans les processus de prise de décision par la création d'une plateforme de concertation, déjà prévue par le plan d'aménagement des APDS, qui vise à mettre en place un cadre permanent de concertation avec la population des localités de la Réserve et des zones périphériques. Une des organes de base pour cette plateforme de concertation est l'Union des Communautés Ba'Aka des APDS. Le volet Développement Communautaires compte appuyer sa restructuration ainsi que la mise en œuvre des activités proposées par cette structure.

Les activités à appuyer sont entre autres la valorisation de la culture Ba'Aka (e.g. comme dans le PHP) dans le cadre des mutations de leur mode de vie traditionnel, comme leur savoir-faire, des projets particuliers pour l'intégration des jeunes, mais aussi des voyages d'échange afin de rencontrer d'autres peuples pygmées, ainsi que la participation aux manifestations internationales. En plus, grâce à la radio communautaire qui est de nouveau opérationnelle, les APDS compte vulgariser la culture des peuples autochtones sur les médias locaux mais aussi au-delà (site web, télévision).

Une autre activité importante est la formation des éco-gardes sur les Droits Humains et des Peuples Autochtones, partie intégrale de leur formation de base et les recyclages annuels et organiser l'atelier de définition des modalités de gestion des conflits entre Ba'Aka et éco-gardes (voir Annexe 11). Pour exemple, en parlant d'une collaboration Ba'Aka-Bilo, la reconnaissance du droit d'existence de l'autre est nécessaire. Afin de catégoriser les sources de conflits et de reconnaître les droits des autres, les critères suivants ont été développés :

- Type de cohabitation ou acquis :
 - Utilisation des ressources naturelles (forêt, chasse, pêche, cueillette, agriculture) ;
 - Cohabitation historique : alliance, échange de produits et acceptation tacite.
- Cohabitations conflictuelles :
 - Cohabitation du dominé et dominant (complexe de supériorité des Bilo) ;
 - Iniquité de valeurs dans les produits échangés ;
 - Inégalité de moyens d'utilisation des ressources naturelles (filet de chasse traditionnelle opposé aux armes à feu) ;
 - Vol (des produits champêtres) par les dominés ;
 - Manque d'hygiène (absence de latrines) chez les Ba'Aka ;
 - Problèmes d'appropriation de parcelles de terre ;
 - Chevauchement de ZCC et zones de pêche entre Bilo et Ba'Aka.
- Perspectives :
 - Sensibilisation et vulgarisation des textes relatifs aux droits humains ;
 - Sensibilisation des communautés sur les règlements d'utilisation des ressources naturelles ;
 - Appuis aux initiatives locales (activités génératrices de revenu : commerce, agriculture et élevage) ;
 - Cadre de concertation régulier Administration des APDS-Ba'Aka.

La culture Sangha-Sangha

Peuples originaires de la région et les grands pêcheurs de la Rivière Sangha, les Sangha-Sangha ont été le groupe dominant avant l'arrivée des exploitants forestiers. Actuellement ils sont marginalisés. Au même titre que les Ba'Aka, le Sangha-Sangha sont des peuples les plus vulnérables et cibles pour des actions spécifiques :

- Consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;
- Mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent ;
- Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives



propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.

Renforcer la capacité des Associations et promouvoir le concept genre

Association au sein de les APDS

Dans les Aires Protégée Dzanga-Sangha (APDS) en attendant la parution de la décision de reconnaissance juridique par le Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation un travail sur l'état des lieux et d'identification des Associations locales a été réalisé par le Volet Développement Durable(VDD) et partenaires WWF/UICN. Du rapport de cette étude il ressort que 20 associations locales (Tableau 1) exercent leurs activités selon les objectifs définis dans les statuts et règlements intérieurs en vertu de la loi n°0233 du 27 mai 1961, règlementant les associations en République Centrafricaine. Parmi les 20 associations recensées 11 ont enregistrées au Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique, et Deux parmi les onze sont enregistrées au niveau du Ministère du Plan dans le répertoire des ONG nationales conformément au décret n°02.004 du 21 mai 2002, régissant les Organisations Non Gouvernementales en République Centrafricaine.

A la suite des résultats de l'étude sur l'état de lieux et identification des associations locales au niveau des APDS, un Réseau de Coordination des Associations de Bayanga (ReCAB) a été créé en 2012 sous l'impulsion du VDD/WWF. L'organisation du Réseau a mise en place un bureau. Parmi les tâches assignées au ReCAB figuraient la sensibilisation et l'adhésion des Associations au niveau des APDS et les périphéries. Au total 94 Associations ont été répertoriées et sensibilisées parmi lesquelles 20 se sont acquittées de leurs droits d'adhésions au Réseau.



Nom de l'ONG ou Association	Date de création	Siège	Villages d'intervention	Domaines d'intervention
Association des Agriculteurs de Bayanga (AAB)	Juillet 2009	Bayanga	Moussapoula, PK3, Yadoumbé, Lidjombo, Bomadjokou	Agriculture
Association Tomba-NZala (ATEN)	Janvier 2009 Agrée	Bayanga	APDS	1) Initiatives associées à la conservation par la gestion communautaire ; 2) Savoir traditionnel et adaptation aux changements climatiques ; 3) Réduction de la pauvreté ; 4) Valorisation des cultures locales et promouvoir les microprojets de développement en faveur des Ba'Aka
Association pour le développement Touristique Locale de Babongo (ADTLB)	Septembre 2010	Babongo	Yondo Yobe, Babongo	1) Lutte contre le braconnage ; 2) Sensibilisation sur les armes de fabrication artisanale
Défenseur des Aires Protégées (DAP)	Juillet 2009	Bayanga	APDS	1) Sensibilisation environnementale 2) Développement de l'élevage
Association Solidarité des Eleveurs de Bongo-Ville (ASEB)	Août 2010	Bayanga	Bayanga, Yondo, Babongo, Mossapoula, Yandoumbé, Lidjombo, Bomadjokou, Monassao	1) Elevage, 2) Pisciculture, 3) Agriculture, 4) Petit commerce
Association Ngaï Ne Ko Me (ANKN)	Mai 2007	Bayanga Agrée	Bongo-ville	1) Création d'une caisse commune, 2) Aménagement des espaces agricoles
Association des Promoteurs Locaux du Tourisme (APLT)	Janv 2008	Bayanga	Bayanga, Yadoumbé, Mossapoula, Kanza, Nguengueli, Koungou	1) Pisciculture, 2) Apiculture, 3) Elevage, 4) Agriculture
Association Ouali Be Oko (AFBOC)	Mai 2010		Bayanga	
Centre de Formation/ Œuvre parmi les BaAka (OPB/EEB-ADHI)	Juillet 2010	Bayanga	APDS	1) Formation, 2) Education, 3) Culture
Mission Chrétienne d'Aide au Développement (MICAD)	Mai 2010	Bayanga	Bayanga, Mossapoula, Babongo	1) Agriculture, 2) Développement du commerce, 3) Sensibilisation sur les MST, 4) Evangélisation



Association la Main dans la Main (AMM)	Juin 2009	Bayanga	Bayanga	Développement des AGR Entraide entre ses membres
Association de Détenteur Légal d'Armes de Chasse (ADLAC)	Mars 2000	Bayanga	5) APDS	1) Sensibilisation 2) Education environnementales
Association des Artistes de Bayanga (ASAB)	Juillet 2010	Bayanga	Mossapoula, Yandoumbé, Kangabe, Batali	Développement des œuvres artisan les BaAka
Association des Jeunes pour le Développement de Bayanga (ADJB)	Mai 2007 Agrée	Bayanga	Bayanga et ses environs	1) Promouvoir le développement socio-économique et culturel de la sous-préfecture ; 2) Sensibilisation, éducation, formation sur la pandémie du Sida ; 3) Conservation et Gestion des Ressources Naturelles ; 4) Création d'un micro-crédit
Association des Pêcheurs de Bayanga (APB)	Juin 2009	Bayanga	Bayanga, Bomadjokou, Lindjombo	1) Création des groupements des pêcheurs 2) Développement de la pêche 3) Développements techniques de fumage de poisson
Groupement des Pêcheurs de Bomadjokou	Juin 2009	Bomadjokou	Bomadjokou,	1) Développement de la pêche 2) Conservation des ressources halieutiques
Groupement des Pêcheurs de Lidjombo	Juin 2009	Lidjombo	Lidjombo	1) Développement de la pêche 2) Conservation des ressources halieutiques
Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée (MEFP) ONG Nationale		Bayanga	Yandoumbé, Mossapoula, Babongo, Yondo, Lindjombo, Bomadjokou, Mana-Sao	1) Défendre les droits humains et culturels des Pygmées ; 2) Promouvoir l'éducation, l'alphabétisation et la santé des Pygmées ; 3) Contribuer à la gestion durable de l'Environnement des Baaka ; 4) Promouvoir les micro-projets de développement en faveur des Baaka
Association des Pêcheurs de Salo (APISAL)	Juillet 2010	Salo	Salo	1) Développement de la pêche 2) Conservation des ressources halieutiques
Union de communautés Bayanga (UCB)	2007	Bayanga	1) APDS	1) Évaluer les priorités de développement des peuples autochtones ; 2) Identifier les différentes formes de discrimination et les cas de violation des droits de l'homme envers les peuples autochtones ; 3) Assurer le respect des droits et les intérêts des peuples autochtones ; 4) Veiller à la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles.



Tableau 4 : Les associations locales des APDS

Au même titre que les BaAka et les Sangha-Sangha, les femmes sont des groupes les plus vulnérables et cibles pour des actions spécifiques. Entre autres on pourrait se baser sur les actions dans le composant « genre » de CAFEC en RDC, pour au moins amorcer le renforcement des capacités des femmes en générale. Certaines propositions sont reprises dans les activités prévus.

Egalement L'ONG nationale MEFP (Maison Enfants et Femmes Pygmées) pourrait possiblement travailler étroitement avec les APDS pour aider à comprendre la dynamique homme-femme des peuples autochtones et aider avec l'intégration des femmes dans les sphères administratives et décisionnelles communautaires. Des leçons aussi peuvent être tirées pour appliquer celles-ci aux autres groupes ethniques, incluant les femmes de ces groupes.

Activités 2017-2021

L'analyse du tableau ci-dessous montre que presque toutes les associations locales présentes dans les APDS sont très jeunes et la plupart ne sont ni structurées, ni organisées. Quelques-unes ont tout de même bénéficiées des micro-financements que ce soit de l'UICN ou bien du WWF qui opèrent dans la région. Mais compte tenu du niveau d'éducation (élémentaire en majorité) des leaders de ces associations, se pose un problème de structuration et de renforcement des capacités de ces associations. Pour un bon nombre de cas des associations, leur création a fait l'objet du mimétisme et de l'espoir d'avoir à tout prix les financements. Il y a lieu d'encourager à ce niveau l'esprit communautaire qui se cultive de mieux en mieux dans ces groupements. Pour se faire les APDS compte :

- Renforcer les capacités des membres du réseau des associations (plaidoyer, management, lobbying et activités de surveillance).
- Appuyer le réseau des associations en équipement (moto, ordinateur, photocopieuse, photo numérique et une caméra).
- Organiser les voyages d'échanges de partage d'expériences pour les associations.
- Organiser des ateliers de renforcement de capacités des membres des associations par secteur d'activité dans les APDS.
- Faire un état de lieu sur l'aspect genre, suivant la méthodologie développer dans le cadre de CAFEC.
- Développer et mise en œuvre une stratégie genre basée sur l'état de lieu et les expériences de CAFEC.
- Promouvoir des représentations équitables des femmes, des BaAka et des Sangha-Sangha dans les plateformes et les associations.

Mis en place d'un system de suivi démographique et contrôle d'immigration

Il est évident, comme mentionné avant, qu'une gestion durable des ressources naturelles ne sera pas possible si une forte augmentation de la population continue au même rythme que dans le passé. La plus grande part de cette augmentation est due à l'immigration. On constate que la majorité de ces immigrants viennent vers Bayanga à la recherche d'opportunités économiques. Une partie de la population de Bayanga est une population en transit. Des restrictions sur l'immigration sont nécessaires et existent dans d'autres aires protégées. Même en RCA le système de restriction d'accès dans certaines zones existe dans le cadre d'exploitation de diamant.

Un système d'enregistrement et de permis de résidence doit être mis en place. Les résidents permanents dans les APDS au 1 Janvier 2017 auront automatiquement droit à une carte de résidence, comme leurs enfants (au moins un parent résident légal dans les APDS). La carte donnera potentiellement aux



adultes aussi des bénéficiaires directs et exclusifs tels que le droit au vote dans le CREAPDS, droit de pêche et chasse, part équitable des revenus touristiques (voir section 10). La mise en place d'un tel système demande des réflexions et négociations avec tous les concernés avant sa mise en opérations. Le rôle de CREAPDS sera important dans ce processus pour assurer que les intérêts des communautés locales seront bien respectés et que des compromis seront trouvés pour que les APDS soient gérés durablement.

2. Distribuer transparente et équitable les revenus des APDS destinés à la population locale

La réglementation en vigueur prévoit que 40% des droits d'entrée du Parc National sont destinés pour des activités de développement communautaire. A l'époque cette réglementation était innovatrice.

Seulement les déficiences de ces dernières années dans la gestion et la transparence sont adressées dans annexe 13. Ici, on se focalise plutôt sur l'utilisation de ces revenus une fois destinés à la population locale. Il existe un long historique sur l'utilisation de ces revenus pour des activités communautaires. Le plus long en existence et le plus efficace a été le Comité de Développement de Bayanga (CDB). Le CDB a connu quelque succès comme la création de pharmacie de Bayanga et la première phase de construction de l'hôpital, mais au moment de manque de suivi des APDS le CDB est tombé et donc pas résulté dans une appropriation du processus de sélection et suivi d'utilisation de ces revenus par la communauté locale. Le CDB n'a été pas le premier essai dans ce domaine.

Il est donc temps de réfléchir sur cette approche avec peu de résultat après plus de 20 ans. On propose à la communauté locale une solution plus simple : paiement direct par ménage ou personne adultes d'au moins 18 ans. Donc au lieu de financer des activités communautaires avec clairement peu d'appropriation et même appréciation par la communauté locale on propose de diviser à la fin de l'année équitable des revenus entre tous les ménages ou personnes adultes d'au moins 18 ans enregistrés tant qu'ils résident des APDS. La condition pour recevoir cette somme est le respect des règles des APDS, donc par exemple aucun cas de braconnage ou de culture hors des limites de la « bande culturelle » dans l'année en question.

Conclusion

La stratégie prévoit donc, en dehors des activités déjà en cours, les activités supplémentaires suivantes :

1. Etudier les modalités de fonctionnement et besoins en équipement et infrastructure des écoles pour la prise en charge financière des écoles dans les APDS y inclut les infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement ;
2. Signer et mise en œuvre du protocole d'accord pour la prise en charge financière et co-gestion des écoles dans les APDS si faisable ;
3. Etudier les modalités de fonctionnement et besoins en équipement et infrastructure des centres de santé pour la prise en charge financière et techniques des centres de santé dans les APDS ;
4. Etudier les possibilités d'un partenariat avec une organisation spécialisée dans le domaine de la santé ;
5. Signer en mise en œuvre du protocole d'accord pour la prise en charge financière et techniques des centres de santé dans les APDS ;
6. Développer un partenariat entre le CIFOR, l'Université de Bangui et les APDS pour tester une pratique de parcelles expérimentales d'adaptation au changement climatique avec production des semences améliorées ;
7. Mettre en place une coopération étroite avec l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), l'Institut Centrafricain de Recherches Agronomiques (ICRA) et Agence Nationale Développement d'Élevage (ANDE) ;
8. Faire un état des lieux des initiatives de développement communautaires passées appuyées par les



- APDS ;
9. Étudier les problématiques concernant les conflits homme-animaux sauvages (surtout éléphant) et les expériences antécédentes ;
 10. Faciliter au sein des APDS l'approvisionnement en protéine animale (bovins, poulets, poissons importées) avec des prix moindres que la viande de brousse ;
 11. Création d'un éconamat au sein des APDS pour permettre au moins le staff des APDS de s'approvisionner en protéine (bovins, poulets, poissons importées) avec des prix moins chers que la viande de brousse ;
 12. Former et accompagner les associations de pêcheurs aux modalités de gestion durable de la ressource (technique de pêche par utilisation de filets à grandes mailles, technique de fumage du poisson, utilisations de claies améliorées, etc ;
 13. Mettre en application le système de zonage et les modes de gestion de la pêche traditionnelle dans la Reserve (Associations APB ; ADSS) ;
 14. Vulgariser les activités du VDC à travers la radio communautaire et aussi au-delà (site web, télévision) ;
 15. Interdiction de la pêche dans les APDS par les non-résidents des APDS ;
 16. Promouvoir le petit élevage (caprins, volailles, porcins) ;
 17. Consulter les BaAka, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;
 18. Mettre en place les moyens par lesquels les BaAka et les Sangha-Sangha peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent ;
 19. Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres aux BaAka (comme l'Union des Communautés Ba'Aka des APDS) et les Sangha-Sangha et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin ;
 20. Vulgariser la culture des peuples autochtones sur les médias locaux (radio communautaires) mais aussi au-delà (site web, télévision) ;
 21. Mettre à disposition d'au moins deux bourses par ans dans le domaine de la conservation pour la formation au niveau de Garoua ou équivalent ;
 22. Mettre à disposition d'au moins une bourse par ans dans le domaine de la conservation pour atteindre le niveau d'un masters ou PhD dans un Université étrangère ;
 23. Mettre à disposition d'au moins une bourse par ans dans un domaine d'appui (e.g. comptabilité, mécanique) dans un institut spécialisée dans le domaine d'une durée d'au moins 6 mois ;
 24. Mettre en place d'un fond spécifique pour la formation a court durée (moins de 6 mois) avec des procédures simples d'application et de sélection transparent ;
 25. Renforcer les capacités des membres du réseau des associations (plaidoyer, management, lobbying et activités de surveillance) ;
 26. Appuyer le réseau des associations en équipement (moto, ordinateur, photocopieuse, photo numérique et une caméra) ;
 27. Organiser les voyages d'échanges de partage d'expériences pour les associations.
 28. Organiser des ateliers de renforcement de capacités des membres des associations par secteur d'activité dans les APDS ;
 29. Faire un état de lieu sur l'aspect genre, suivant la méthodologie développer dans le cadre de CAFEC ;
 30. Développer et mise en œuvre une stratégie genre base sure l'état de lieu et les expériences de CAFEC ;
 31. Promouvoir des représentations équitables des femmes, des BaAka et des Sangha-Sangha dans les plateformes et les associations avec l'objective d'au moins 50% de poste au sein de CREAPDS rempli par les femmes ici 2020 ;
 32. Promouvoir les microprojets en faveur des associations de femmes ;
 33. Etudier avec la communauté locale la mise en place d'un système de paiement équitable direct par ménage ou personne adultes d'au moins 18 ans de percevoir une partie des revenus touristiques prévus pour la communauté locale (40% de droit d'entrée) ;



34. Mise en place d'un système d'enregistrement et de permis de résidence des APDS.



ANNEXE 13 : STRATEGIE DE TOURISME 2017 – 2021

Stratégie Tourisme 2017 – 2021 des Aires Protégées de Dzanga Sangha





Introduction

Jadis, on associait le tourisme en RCA aux activités des grands parcs et des zones de chasse de savane au nord du pays, offrant des possibilités de tourisme cynégétique et de vision. Mais déjà dans le Plan Directeur pour le Développement Touristique en RCA de 1999, les APDS ont été reconnues comme l'un des sites majeurs d'intérêt touristique correspondant aux produits touristiques les plus compétitifs sur le plan international.

Aujourd'hui même si les retombées économiques pour la population sont pour l'instant encore relativement limitées, elles contribuent malgré tout à faire prendre conscience aux riverains et aux autorités locales qu'ils peuvent trouver un intérêt dans le soutien aux efforts de conservation.



Figure 8: Pêcheurs sur la Sangha

Aussi, une expérience réussie de développement touristique continuera d'avoir un impact positif sur l'image du pays et a déjà, par ricochet, incité les décideurs politiques nationaux à attacher une plus grande importance à la préservation des aires protégées. Le développement touristique attire aussi l'attention des journalistes.

Les journalistes, y inclus toutes sortes de médias comme les photographes, cinéastes et écrivains, sont une catégorie spécifique des touristes. Dans la stratégie présentée ici nous avons regroupé toutes sortes de visiteurs, y inclus des consultants, journalistes et diplomates, sous le label « touriste » sauf dans le cas spécifiquement mentionnés.

Le tourisme est aussi un facteur qui apporte une notoriété à une aire protégée. Ceci lui donne la possibilité de capter davantage l'attention des bailleurs. Les visiteurs impressionnés par leurs visites consentent parfois à donner des sommes non négligeables pour la conservation. Aussi, la présence de visiteurs dans une aire protégée gêne les activités des braconniers. Elle concourt ainsi directement à la protection d'espèces animales et permet éventuellement des économies au niveau du dispositif de surveillance.

Les APDS ont démontré un très fort potentiel touristique, qui est encore loin d'être épuisé. En tant que site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les APDS pourraient devenir un site reconnu sur l'échelle mondiale comme le Kruger ou le Masai Mara. C'est une visite qui permet l'immersion dans une nature spectaculaire. Au visiteur s'offre le spectacle garanti des éléphants de forêts qui viennent en grand nombre sur la saline de Dzanga, où ils côtoient buffles de forêts et différentes antilopes, dont des bongos. Le visiteur a également le privilège d'être pratiquement assuré de rencontrer, au terme de pistages, des gorilles de plaines et des mangabeys agiles qui ont été habitués à la présence humaine par le programme d'habitation des primates (PHP). D'autre part le séjour offre la possibilité de prendre connaissance de la vie des populations locales et notamment des Ba'Aka, dont les activités et coutumes exercent une grande fascination sur les touristes et visiteurs occidentaux. La forêt de Dzanga-Sangha offre également des opportunités d'observations d'oiseaux spectaculaires. Sangha Lodge, géré par un opérateur privé, se focalise sur ce type de tourisme spécialisé.

Une série d'activités touristiques a été conçue. Il s'agit notamment de :

- Pistage des gorilles et observation des mangabeys agiles ;



- Visite de la saline Dzanga-Bai avec ses éléphants de forêt et autres grands mammifères ;
- Randonnée à travers la forêt pluvieuse en passant par les salines autour de Bai- Hokou
- Activités avec les Pygmées Ba'Aka : chasse au filet et à l'arbalète, cueillette de plantes médicinales, chants et danses traditionnels ;
- Promenade sur la rivière Sangha ;
- Promenade en pirogue pour assister à la récolte de vin de raphia dans les zones marécageuses ;
- Chants et danses traditionnels des Bantus.
- Observations des oiseaux avec des guides spécialisées (surtout avec Sangha Lodge)

Pour les activités proposées, l'Administration des APDS a mis à la disposition des visiteurs des guides et pisteurs, dont elle a assuré la formation ou en partenariat avec les opérateurs prive telle que Sangha Lodge.

Pour se rendre à Dzanga-Sangha il y a, en plus de la voie terrestre, la possibilité de louer un avion. Il existe à Bayanga une piste d'aviation en latérite pour les mono- et bi-moteurs légers, accessible depuis Bangui, Douala, Yaoundé et Libreville, avec des services d'immigration sur place.

Au fil des ans, l'Administration des APDS a créé des conditions de séjour et de visites de plus en plus attrayantes. Au début des années '90s elle a construit l'hôtel Doli Lodge, qui a fait l'objet d'une réfection partielle en 2009. Ces infrastructures situées à un endroit paisible au bord du rivière Sangha, et à proximité de Bayanga, offrent l'essentiel du confort qu'un touriste peut attendre dans de telles circonstances (électricité pendant plusieurs heures par jour selon des horaires réguliers, eau courante, cuisine avec des plats internationaux et africains). La capacité d'accueil est d'environ 40 lits. Le mode de gestion de l'hôtel a changé à plusieurs reprises. L'Administration des APDS a toujours



Figure 9: Les espèces phares des APDS ensemble dans une des baïs

cherché à ce que la gestion soit assurée par des opérateurs privés agissant pour leur propre compte et lui versant une redevance pour l'utilisation de l'infrastructure. Dans les périodes où des opérateurs ont fait défaut, la gestion s'est faite en régie directe. Actuellement, la gestion du Lodge est prise en charge par l'Administration des APDS à défaut d'un opérateur privé.

Sangha Lodge, sur l'ex-site d'une concession chasse sportive, a ouvert ses portes en 2009 sous la gestion privé d'un opérateur Sud-Africain. Le Lodge se compose de 7 bungalows, chacune avec salle de bains, de l'eau courante chaude et froide et toilettes. (5 chambres standard comme dans l'image - figure 3 - et 2



chambres avec salle de bain partagée). La capacité d'accueil est d'environ 15 lits. L'Administration des APDS a le rôle de s'assurer que les modalités de gestion prennent en compte les droits touristiques qui bénéficieront aux aires protégées.

Un troisième Lodge est sous la gestion de Jengi-tour, un opérateur touristique Camerounais. Pour l'heure le Lodge n'a pas encore été ouvert.



Figure 10: Sangha Lodge

Afin de faciliter le tourisme, le Parc National a été doté de différentes infrastructures de visites : pistes pour voitures menant au point de départ pour les excursions pédestres, campement d'habitué des gorilles de Bai Hokou et à Mongambe ainsi qu'un mirador (pour l'observation des mammifères et oiseaux sur la saline) à Bai Dzanga.

Afin d'augmenter la contribution des activités touristiques au renforcement de la gestion des APDS, le focus en 2017 – 2021 tient dans les axes principaux suivants :

1. Améliorer les bases pour le développement de tourisme
2. Améliorer la rentabilité de Doli Lodge
3. Améliorer les services marketing et réservation
4. Renforcer les activités touristiques communautaires
5. Clarifier le rôle des opérateurs touristiques privés
6. Renforcer le programme d'habitué des primates (PHP)

Ce document est alors structuré par ces six axes stratégiques.

Améliorer les bases pour le développement de tourisme

Pour 2017 - 2021, les APDS doivent viser à revitaliser leur programme d'écotourisme, qui a subi un coup énorme en 2013- 2015 en raison de l'instabilité politique. Alors que le pays semble émerger de la crise, l'Administration des APDS peut maintenant commencer à reconstruire l'écotourisme dans la région.

La vision des APDS est de créer un environnement accueillant avec un programme d'activités diversifié, où les visiteurs se sentent à l'aise et où les services sont fournis de manière efficace et transparente.

Pour se faire il y a deux aspects principaux à considérer, notamment élargir l'offre touristique et améliorer les infrastructures et services offerts, mais également assurer les compétences au sein des APDS pour mener à bien ces activités.

Pour renforcer les compétences du volet « Tourisme » il est prévu le recrutement d'un Expert International (Conseiller) en Tourisme en tant que responsable du Volet Tourisme et également responsable de gestion de Doli Lodge. Vu la taille du programme PHP et son fonctionnement il est prévu la création d'un Volet PHP (Fig. 4). Ceci permettra d'avoir la capacité spécialisée de mettre en œuvre les nombreuses activités de ce volet qui sont d'une importance cruciale pour la survie des APDS. Les deux volets doivent travailler en étroite collaboration pour atteindre la vision.

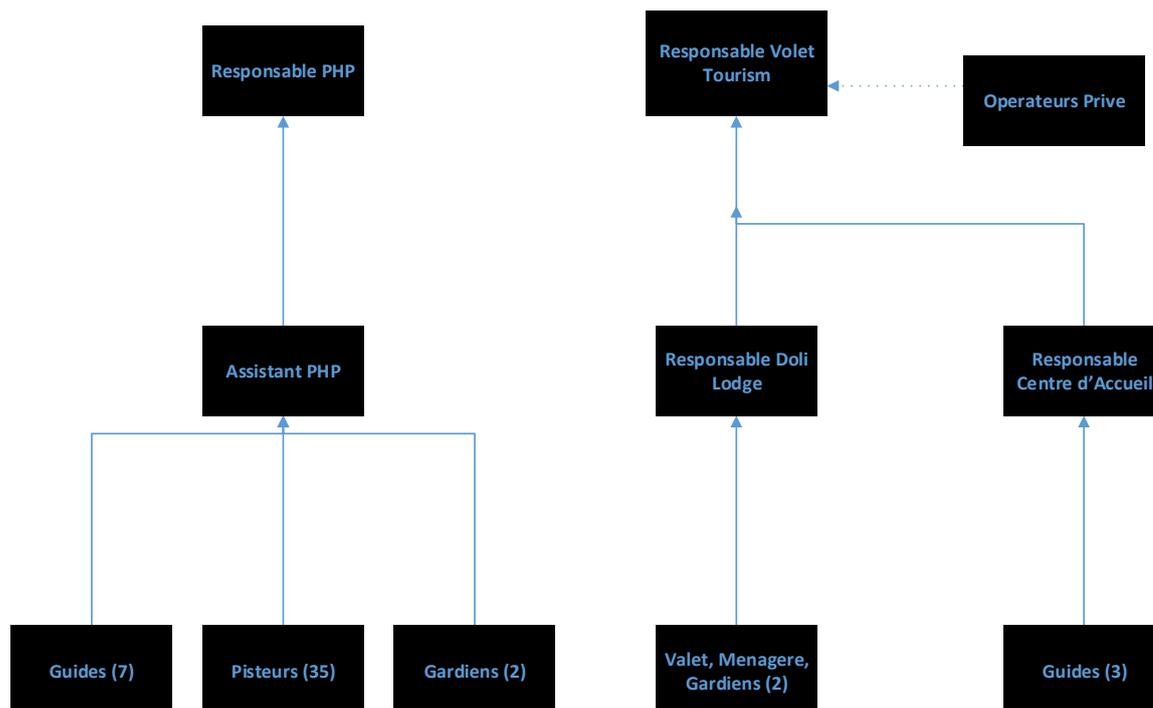


Figure 11 : Les organigrammes pour le volet Tourisme et le volet PHP

Améliore les services offerts

Les services touristiques ne sont actuellement pas encore à la hauteur des standards internationaux. Il est clair que plus de formation est essentiel pour que le staff, que ce soit les guides ou le personnel de Doli Lodge atteignent ce standard souhaité pour une destination « exclusive » (très coûteuse) telle que les APDS. Un expert en tourisme sera capable de faire partager ses propres expériences et identifier des opportunités de formation complémentaires.

Egalement un accent sera mis pour améliorer l'offre en améliorant la qualité des services offerts, en renforçant la capacité des ressources humaines et, ensemble avec les partenaires privés, la publicité, le système de réservation, le transport vers Bayanga et l'accueil.

Élargir l'offre touristique

Les APDS et les sites environnants abritent de nombreuses merveilles naturelles qui peuvent compléter les principales attractions de la région (gorilles, éléphants et la culture Ba'Aka).

Premièrement, plusieurs sites ont été explorés et sont en attente d'exploitation telle que les grottes, les chutes de Lamba, la savane et Saline de Mbimbi, et d'autres salines comme Libwé, Bakombo et Kambi. Le potentiel touristique du secteur Ndoki reste également à explorer, qui offre de paysage spectaculaire tel que le marécage à raphia.

En dehors du potentiel naturel, le potentiel culturel (Ba'Aka et Bantou) est également à développer. En dehors de la danse traditionnelle (Ba'Aka et Bantou), le chasse aux filets et arbalète on peut exploiter également plus des produits comme grimper aux arbres avec les lianes, des soirées de contes, la fabrication d'arbalète et de hache, la récolte de vin raphia, la pêche au barrage, la confection des œuvres d'art locales et le tam tam dans l'eau. Ces produits sont à développer plus professionnellement avec les associations locales afin d'évaluer leur succès pour être intégré dans l'offre global des APDS.

En plus la faisabilité de passer une nuit au Camp du Volet de Habituation des Primates (PHP) à Bai Hokou sera étudiée, ce qui permettrait de maximiser l'expérience de l'observation des gorilles et de mangabeys



agiles. Passer la nuit dans des tentes permettrait également de découvrir la vie au milieu de la forêt, loin de village de Bayanga.

En plus il est envisagé de relier les visites des APDS avec les sites touristiques voisins dans le TNS pour diversifier l'offre et le rendre sous régionale. Un premier projet financé par la FTNS est déjà en cours pour cartographier les différents sites et circuits touristiques existants dans le TNS.

Produit existants		Produits a développer	
1	Dzanga Bai	1	Visite de chute
2	Vision des gorilles	2	Visite de grottes
3	Vision des Cercocèbe agile	3	Nuit en Forêt (Baï Hokou)
4	Chasse aux filets	4	Visites de marécages à Ndoki
5	Danse traditionnelle Ba'Aka & Bantou	5	Visites salines (Libwé, Bakombo, Kambi)
6	Chasse à l'arbalète	6	Visites savane Mbimbi
7	Ballade sur la Sangha	7	Tourisme sous régional
8	Pêche sportive	8	La pêche au barrage
9	Initiation à la forêt (piste pédestre)	9	Tam Tam dans l'eau
10	Cuisine des femmes Ba'Aka	10	Récolte de vin de raphia
11	Construction hutte	11	Grimper à liane
12	Plantes médicinales	12	Soirée de contes

Améliorer les infrastructures

La priorité après la crise est la remise en état des infrastructures touristiques, telle que les miradors, les campements et Doli Lodge. Les bâtiments touristiques consistent principalement dans les bâtiments de Doli Lodge (4 bungalows, réception, terrasse, cuisine et annexes) ainsi que le Centre d'Accueil et les miradors. Après période de baisse de revenus touristiques infrastructures touristiques des APDS doivent être améliorées et par la suite régulièrement entretenues. Il faut en priorité assurer la permanence d'électricité et d'eau chaude par l'installation de panneaux solaires. La possibilité d'offrir, après enquête auprès visiteurs, un accès à internet doit être considéré. Afin d'assurer des « standards internationaux » et d'améliorer sa rentabilité il est envisagé recruter un expert ayant une expérience internationale en tourisme, comme mentionné en tant que responsable du Volet Tourisme, à travers l'amélioration de l'entretien, la communication avec les opérateurs internationaux et la gestion et le marketing du Doli Lodge.



Figure 12: Mirador à Dzanga Bai

une
les

des

de



En ce qui concerne les routes il est prévu de les entretenir chaque saison sèche entre décembre et février. Un partenariat avec la compagnie forestière SINFOCAM est envisagé pour appuyer l'entretien des routes des APDS.

Améliorer la rentabilité du Doli Lodge

Le Doli Lodge, où la presque totalité des visiteurs de la Réserve ont logés jusqu'en 2012, a enregistré en moyenne depuis son inauguration en 1995, une fréquentation de 1.200 nuitées par an, avec des écarts importants d'une année à l'autre (Figure 5).

La catégorie des touristes internationaux et celle des étrangers-résidents en RCA totalisent chacune un peu plus de 40% de ces nuitées. Près de 10% des nuitées sont à imputer à des clients (en majorité étrangers) professionnels (consultants venant en appui à l'Administration des APDS), et un peu moins de 5% aux touristes nationaux (pour qui la distance à parcourir est une contrainte importante). Une partie des touristes internationaux organise elle-même son voyage, mais souvent cette clientèle s'adresse à des tours opérateurs. Pendant longtemps il y avait 1 à 2 opérateurs internationaux et un opérateur régional qui acheminait régulièrement des visiteurs vers les APDS. Depuis 7 à 8 ans on constate l'intégration de la destination dans le programme de nouveaux tours opérateurs internationaux qui ont envoyé des groupes de touristes à Bayanga. On observe d'autre part que le flot de visiteurs s'étale de plus en plus sur l'année et qu'il y a moins de périodes creuses prolongées. Ce phénomène est encore trop récent pour apparaître dans les statistiques, mais confortent l'hypothèse qu'il est possible d'accroître encore sensiblement le nombre de visiteurs, à condition naturellement que la situation générale du pays reste stable.

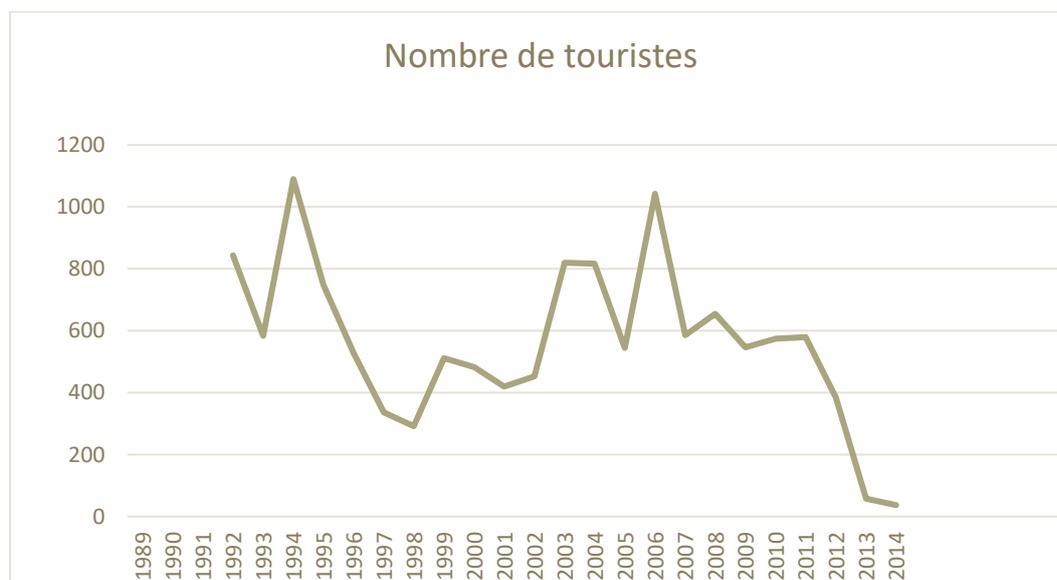


Figure 13 : Nombre de touristes visitant les APDS par an de 1989 à 2014

Pour le niveau de fréquentation observé jusqu'à présent (depuis 1995) et les tarifs pratiqués il y a encore peu de temps pour les prestations hôtelières et les activités de visites, le tourisme génère à l'échelle de Bayanga un chiffre d'affaires global annuel moyen de l'ordre de 80 millions FCFA (environ 122.000 €). En 2009, le tourisme a généré un chiffre d'affaires global annuel de l'ordre de 121 millions FCFA (solde APDS recette touristique plus solde Doli Lodge, total environ 184.000 €), se répartissant comme suit : 39 millions FCFA pour Doli Lodge, 28 millions FCFA pour les activités touristiques hors pistage des gorilles, 31 millions FCFA pour le pistage des gorilles et 19 millions FCFA pour les autres recettes (frais de filmage, frais de recherche etc.).

Le niveau de fréquentation et les tarifs hôteliers en question correspondent au seuil où le Doli Lodge rentre



dans la zone bénéficiaire. Il faudrait cependant plus que tripler ce niveau pour parvenir à une rentabilité intéressante (en l'occurrence un taux de rentabilité interne de l'ordre de 15%). Pour les activités touristiques de visites hors pistage de gorille, et pour les tarifs actuels qui s'y rapportent, la zone bénéficiaire serait atteinte avec un peu moins de 1.800 nuitées par an.

Mais dans les conditions actuelles, les activités touristiques continuent à représenter « un investissement » pour l'Administration des APDS, en ce sens qu'elles lui coûtent¹³ plus de ressources financières qu'elles n'en dégagent pour les différentes tâches de gestion de Réserve. En supposant le maintien des différents niveaux de prix et en faisant l'hypothèse théorique que tous les bénéfices du Doli Lodge aillent à l'Administration des APDS, il faudrait entre 1.800 et 2.400 nuitées pour obtenir un apport financier positif. Pour un taux de remplissage du Doli Lodge proche de la capacité maximale (6.200 nuitées) et des prix inchangés, l'apport financier du tourisme pour la gestion de la Réserve pourrait s'élever à un montant compris entre 90 et 120 millions FCFA (entre 137.000 € et 183.000 €).

Mais il faut être réaliste dans le sens où le nombre des touristes était plus élevé avant la création du Doli Lodge et en réalité, à cause de l'instabilité politique du pays, le Lodge n'est pas économiquement rentable. Il est probable que la situation restera plus au moins là même pour la période 2017-2021. La décision de continuer à investir dans le tourisme a toutefois été prise car les autres bénéfices, comme l'amélioration de l'image du pays, les emplois, l'attractivité pour les journalistes et les bailleurs, est considérée suffisamment importante. Il est clair qu'un effort considérable est nécessaire pour diminuer le déficit et augmenter les recettes au maximum, surtout par une augmentation du nombre des visiteurs.

Afin d'attirer plus de touristes il est important, en dehors de la stabilité politique du pays, d'avoir des « standards internationaux » et d'améliorer la communication avec les opérateurs internationaux et le marketing du Lodge. Comme cité ci-dessus, dans un premier instant, les APDS envisagent d'embaucher une personne de renommée internationale pour rentabiliser l'exploitation du lodge et pour soutenir le programme d'écotourisme des APDS. Par la suite il peut de nouveau être envisagé que Doli Lodge soit confiée à un opérateur privé. Dans ce cas il faut des clauses claires pour assurer que les profits de tourisme seront au bénéfice des APDS et non pas entièrement pour l'opérateur et le Ministère en charge de Tourisme.



Figure 14: Terrasse de Doli Lodge au bord de la Sangha

Améliorer les services marketing et réservation

Le marketing des APDS doit viser aussi bien le marché national, régional qu'international. Il existe de nombreuses organisations humanitaires basées dans la région dont les employés doivent être visés comme les visiteurs potentiels de Dzanga-Sangha. Même au niveau national des panneaux d'affichages sont prévus à l'aéroport de Bangui en vue de sensibiliser des visiteurs potentiels.

En ce qui concerne l'amélioration du marketing au niveau international il est prévu, dès que la stabilité du

¹³ Ces coûts sont jusqu'à présent pris en charge par les projets d'appui aux APDS



pays le permet :

- La participation à des manifestations, foires, salons et expositions du tourisme
- L'élaboration d'un nouveau Guide du tourisme pour les APDS
- La réactualisation et gestion du site web (<http://www.dzanga-sangha.org/>)
- La revue des tarifications et si nécessaire introduire des nouveaux tarifs

Egalement en vue de faciliter la réservation et le transfert d'argent il est envisagé d'améliorer les mécanismes de paiement des activités par des paiements en avance et via internet. Afin d'attirer des plus grands groupes de touristes, des forfaits adaptés seront également conçus, afin d'inciter les clients à séjourner pour des durées plus longues.

La mise en place d'un système simple de collecte et de saisie des données touristiques de base facilitera le suivi et l'analyse des données touristiques au sein des APDS afin d'améliorer l'offre.

Il faut aussi améliorer le système de location de véhicules. Ci-dessous les tarifs actuels pour les visites touristiques retenues en 2013. Il est prévu de revoir la tarification vu l'évolution des tarifs internationaux pour les visites des grands signes. Egalement il est prévu d'éliminer la réduction de 25% sur les prix affichés pour les expatriés résidents.

Tableau 4: Tarifs pour les visites touristiques dans les APDS (2013)

No.	Description des activités	Prix	
1	Location de véhicule (100 km, carburant et chauffeur) ¹	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la ½ journée : € 75/ véhicule ▪ la journée : € 150/ véhicule 	
2	Location de véhicule au-delà de 100 km ¹	€ 1 / km supplémentaire	
		Touristes Internationaux	Nationaux/ CEMAC
3	Droit d'entrée dans le Parc ²	€ 30/ pers. par jour	€ 3/ pers. par jour
4	Pistage des Gorilles à Bai Hokou/ Mongambe ² (25% de réduction sur la deuxième visite)	€ 300/ pers.	€ 30/ pers.
5	Visite des Éléphants à la saline Dzanga ²	€ 60/ pers.	€ 6/ pers.
6	Circuit saline/Pistage des Mangabés agiles ²	€ 15/ € 30/ pers / activité	€ 1.50/ € 3/ pers/activité
7	Activités communautaires A ³	€ 35/ pers. par activité	€ 35/ pers. par activité
8	Activités communautaires B ⁴	€ 20/ pers. par activité	€ 20/ pers. par activité
9	Ballade sur la Sangha/ Récolte vin de Raphia	€ 40 par pirogue (max 3 p)	€ 40 par pirogue (max 3 p)

1. Après des prestataires privés (les APDS se dégage de toute responsabilité).
2. Expatriés résidents : réduction de 25% sur les prix affichés pour l'entrée Parc et les activités 4, 5 et 6.
3. Activités communautaires A : Chasse au filet avec les BaAka, Danses et chants traditionnels des BaAka ou Bantu
4. Activités communautaires B : Chasse à l'arbalète avec les BaAka, Collecte des plantes médicinales, Cuisine des femmes BaAka, Construction de hutte avec les BaAka.

Localement des campagnes de sensibilisation à Bayanga sont planifiées pour promouvoir l'accueil des touristes et expliquer le bien fondé du tourisme et l'importance pour la région.

Renforcer les activités touristiques communautaires

Aujourd'hui le tourisme apporte déjà des bénéfices à la population vivant dans et autour des APDS. Par bénéfices, il faudrait distinguer les retombées directes - sous forme de rémunération et de bénéfice des prestataires locaux - et des retombées indirectes qui sont constituées des 40% des droits d'entrées que l'administration des APDS met à la disposition des populations locales pour des dépenses d'intérêt général.

Plus de 15 personnes sont directement engagées dans le tourisme, à qui les activités touristiques procurent une occupation principale. Elle profite encore à quelques personnes qui, à travers ces activités, réalisent des revenus complémentaires. Les retombées indirectes ont représenté un maximum de 6 millions de FCFA (environ 9.100 €) par an (Fig. 8). Ceci représente un certain montant pour des activités communautaires.



Recette touristique communautaire FCFA

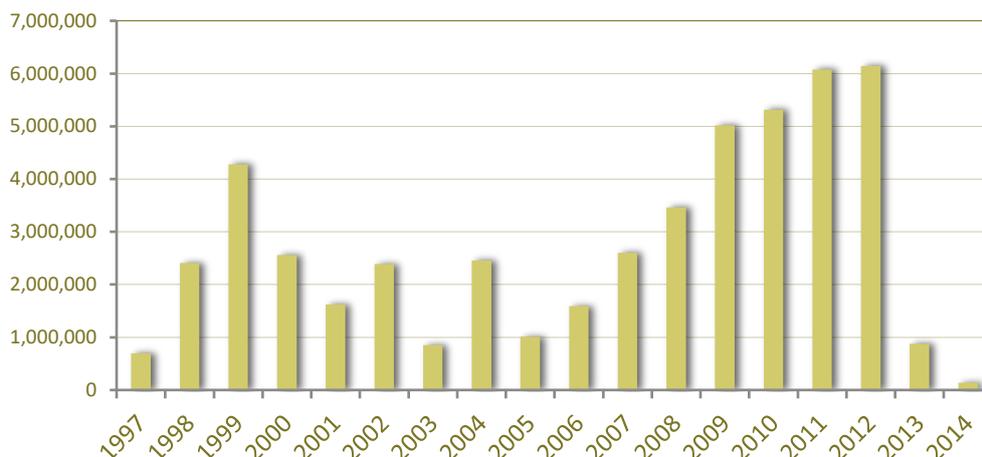


Figure 15 : Recettes touristiques directement versé aux communautés

En plus d’augmenter le nombre de touristes en général dans les APDS, Le tourisme communautaire mérite un appui particulier en vue de le rendre plus attrayant pour les touristes aussi bien que pour les populations. Pour se faire 3 associations sont déjà mise en place pour structurer la gestion des activités touristiques communautaires dans les APDS. En vue de rendre formel et de libéraliser les activités de tourisme communautaire, l’administration des APDS compte signer des accords avec les Associations existantes, tel que *l’Association des Promoteurs Locaux de Tourisme (APLT)* et *l’Association Touriste Locale de Babongo (ATLB)* afin de fixer les obligations entre les deux parties et d’autonomiser ces structures. Le département Tourisme des APDS compte également appuyer la création et la mise en opération d’une association proposant les activités communautaires Ba’Aka, vu que cette communauté Ba’Aka n’est pas structurée autour d’une association pour la gestion des nombreuses activités touristiques reposant sur leur culture.

Comme décrit ci-dessus il est prévu de diversifier l’offre touristique y inclut des activités communautaires. Pour les cinq ans à venir il est prévu d’impliquer les populations au maximum en identifiant les groupes communautaires proposant des nouvelles activités touristiques situé dans leur localité dans les APDS.



Figure 16 : Produits touristiques communautaires

Clarifier le rôle des opérateurs touristiques privés

Comme mentionné il existe actuellement un seul opérateur privé opérationnel, Sangha Lodge avec un deuxième en développement, Jengi-tour. Il existe également la possibilité une fois de plus de privatiser la gestion de Doli Lodge. Des autres peuvent s’ajouter dans le futur. Il est donc crucial de développer une politique claire envers ces opérateurs et de développer des protocoles d’accord transparent et équitables



avec chacun des opérateurs privés. De tels accords doivent stipuler les obligations de chaque partenaire et également leurs obligations financières envers APDS.

Renforcer le Volet Habituation des Primates (VHP)

3. L'historique du programme PHP

Le Programme Habituation des Primates (PHP) a été officiellement créé à la fin de 1997 pour préparer un programme d'écotourisme contrôlé basé sur l'observation des gorilles. Le PHP joue un rôle essentiel dans la stratégie de tourisme des APDS, générant des revenus importants pour les APDS : amélioration de l'image du pays et des APDS en particulier (visite régulière de médias) ainsi que des avantages tangibles et directs pour les communautés locales surtout par le biais de l'emploi (plus de 60 emplois directs). Le PHP est aussi un programme attractif pour les bailleurs.

Le PHP promeut le tourisme comme un outil de conservation à travers l'utilisation durable de « non-consommation » de la faune, étant le lien vital entre la conservation et la communauté. Le PHP aux APDS est reconnu comme le programme de recherche et de tourisme des gorilles de l'Ouest le plus réussi en Afrique centrale. C'est l'un des rares programmes de la région où on a réussi à habituer les gorilles de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et où on a développé une forme de tourisme contrôlé basé sur le suivi et l'observation des gorilles et autres primates. Le PHP permet de faire des études sur les gorilles et les cercocèbes (mangabeys) agiles habitués (*Cercocebus agilis*) qui sont difficile à faire sans avoir accès à des groupes habitués. La recherche fait partie du mandat du PHP dès ses débuts, même sur le processus d'habituation, et continuera d'être un aspect important du programme. Le PHP doit promouvoir la recherche et continuer à faciliter la recherche au sein de ses campements. Par contre le PHP ne doit pas gérer la recherche au sein des APDS. Mais le responsable de PHP doit être membre du Comité de Recherche (voir annexe 15).

Afin que les projets de conservation prospèrent et de bénéficient d'un soutien, les communautés environnantes doivent comprendre la valeur de leurs ressources. Bien qu'ils vivent juste à côté de l'un des points phares pour la faune dans le monde, la plupart des membres de la communauté n'ont jamais vu un gorille sauvage, et la seule expérience qu'ils ont avec les éléphants est négative (par exemple, la destruction des plantations). Cela conduit à des tensions entre les communautés et les projets de conservation, car les projets de conservation sont considérés comme la protection de la faune au péril de la vie humaine. PHP contribue ainsi au changement de ce point de vue de la communauté en partageant ses expériences. En plus PHP a mis en valeur important des connaissances traditionnelles des BaAka. Le PHP n'aura jamais réussi sans les connaissances de pistages traditionnelles des BaAka, qui étaient en train de disparaître au début du programme. Grâce aux besoins du PHP, la connaissance traditionnelle de pistage est devenue une compétence économiquement rentable et les jeunes BaAka ont montré un intérêt à apprendre les traditions de leurs parents. Au cours des cinq prochaines années, le personnel de PHP va jouer un rôle essentiel dans le développement de projets de sensibilisation à la conservation de la communauté.

Après une phase initiale de prospection autour de Mongambe et après Bai Hokou, le PHP a commencé à habituer le groupe (Munye) en 1997 à Bai Hokou (BH), situé dans le secteur Dzanga des APDS. En 1999, le dos argenté du groupe Munye a été grièvement blessé, entraînant la désintégration presque totale du groupe. En 2000, il ne restait que trois individus. Néanmoins, le groupe Munye a survécu encore quatre ans, et était ouvert aux touristes jusqu'en 2002.



Figure 17 : Gorilles de plaine de l'Ouest (*gorilla gorilla gorilla*) habitué à la présence de l'homme

En 2000, le PHP a commencé à habituer son deuxième groupe (Makumba). Le groupe Makumba a été ouvert aux touristes en 2004 et malgré la diminution du nombre d'individus (seulement quatre demeurent), le groupe continue à recevoir des visiteurs aujourd'hui. En 2005, le PHP a commencé à habituer son troisième groupe (Mayele). En 2006, le PHP a rétabli le camp de Mongambe pour faciliter l'habituement du groupe Mayele. Mongambé est situé dans le secteur de Dzanga des APDS. Le groupe Mayele - actuellement composé de douze individus – a été ouvert au tourisme en 2010 et continue à recevoir des touristes aujourd'hui.

En 2007, l'habituement a commencé sur deux autres groupes de gorilles. Le groupe Mata (Bai Hokou) est actuellement semi-habitué et sera le remplacement le plus probable du groupe Makumba. Malgré plusieurs années de suivi régulier d'un autre groupe, groupe Wonga (Mongabé), il demeure dans les premiers stades d'habituement. En outre, l'habitat de Wonga se prolonge dans la Réserve. Le PHP doit tenir compte du principe d'habituement des grands singes dans une zone de chasse et le programme pourrait ainsi être contraint à abandonner ses tentatives d'habituement pour ce groupe dans un avenir proche, et se mettre à la recherche d'un groupe plus approprié et plus proche de Mongabé.

Bai Hokou est également le territoire d'un grand groupe (plus de 200) de cercocèbes (mangabeys) agiles habitués (*Cercocebus agilis*). L'habituement du groupe a commencé en 2003, et a été ouvert au tourisme en 2005.

Analyse économique

Le pistage des gorilles est une activité qui demande des investissements, notamment sous forme d'installations du campement, des moyens de déplacement, des salaires, et du matériel de terrain. D'autre part il faut compter des périodes de plusieurs années d'habituement (jusqu'à 5 ans) par groupe avant de pouvoir montrer un groupe aux touristes. Dans ces conditions d'investissements, et en se référant aux droits de visites actuels, le seuil « bénéficiaire » ne serait franchi qu'avec 1.200 visites par an.

Cependant et en comparaison avec le nombre total de visiteurs par an qui varie selon la stabilité du pays, depuis l'ouverture du pistage des gorilles, le nombre de visiteurs a augmenté chaque année, sauf durant les dernières années de trouble. En plus, comparés aux tarifs pour la visite des gorilles de montagne en Afrique de l'Est (\$750 au Rwanda, \$600 en Ouganda avec des réductions des prix en bas saisons, \$400 en RDC), les droits de visite demandés au niveau des APDS sont assez faibles. Le tarif du pistage est actuellement à €300 par visite par personne.

De 2007 à 2011, les revenus du pistage des gorilles ont augmenté de 17 M CFA à 76M CFA (25.900 € à 115.900€). Si on considère toutes les recettes liées au programme (entrée Parc, autres activités touristiques du PHP, frais de recherche, frais de filmage), la revenue PHP est plus que 60% des recettes touristiques totales des APDS (voir graphique ci-dessous).



En 2011, le PHP approchait de la durabilité économique (61% et 56% des coûts ont été couverts par les recettes du tourisme en 2011 et 2012, respectivement). Ces résultats ont été sans précédent pour un programme d'écotourisme se concentrant sur gorilles des plaines de l'Ouest, en comparaison avec les gorilles de montagne. Malheureusement, la région a été secouée par l'instabilité politique en commençant en mars 2013. Le PHP a subi un revers majeur au cours des deux années suivantes, puisque le nombre de touristes (et les fonds qui lui sont associés) a baissé de 55M CFA (83.800€) en 2012, jusqu'à 5M CFA (7.600€) en 2014. Non seulement le nombre de touristes a baissé fortement mais également la gestion des revenus des recettes liées aux activités de vision de gorilles n'était plus dans les mains du programme PHP. Cela a fortement affecté le PHP, qui repose sur ces recettes. Malgré les 68 touristes qui ont été reçus par le programme PHP générant 15 Million de CFA (22.900€) depuis 2013 aucun revenu touristique n'a été reçu par le programme, avec comme conséquence un manque de motivation des employés et un manque de matériel de travail.

Il est clair qu'un système de gestion financière efficace et transparent doit être mis en place pour stabiliser les fonds disponibles pour le PHP comme également les autres composantes. APDS a déjà un compte bancaire spécial pour les recettes touristiques. Les règles suivantes doivent être (re-)mises en place concernant la gestion des recettes touristiques :

- Les entrées de recette doivent être reçues par le chef du centre d'accueil sur délivrance de reçu unique, garantissant un système d'entrée transparent et vérifiable.
- Une fois par mois au minimum, le Responsable de Finance et Administration ou son délégué doit vérifier et certifier les entrées et transférer les revenus au compte bancaire.
- Le compte doit être géré par le Responsable de Finance et Administration avec double signature par le CTP et l'expert national pour tous les dépenses, comme dans la passée.
- Les sorties de caisse doivent être basée sur un seuil maximal annuel fixé à l'avance. Ce montant maximal est calculé sur la base de 80% des revenus moyens de trois années précédentes. Cette procédure doit être revue et ajustée chaque cinq ans. Dès qu'une réserve est établie il sera possible d'augmenter le pourcentage progressivement.
- La même règle basée sur un seuil maximal annuel s'applique pour les revenus réservés (40% de droit d'entrée du Parc) pour les communautés locales. Un compte rendu doit être présenté au moins une fois par an au Comité de Réflexion et d'Echange des APDS (CREAPDS) et affiché publiquement.

Le financement du programme PHP est parti intégrante des APDS et ne doit pas dépendre des revenus. Le programme PHP doit être inclus dans le budget et le plan d'affaires comme toutes autres composantes des APDS. Car les bailleurs actuellement autorisent rarement des fonds flexibles pour les imprévus comme dans la passée, il est souhaité que les recettes touristiques soient réservées pour jouer cette fonction cruciale pour la stabilité financière des APDS. Une telle stratégie, déjà appliquée dans la passée, est prévue dans le plan d'affaires avec un imprévu de 5% sur le total du budget.

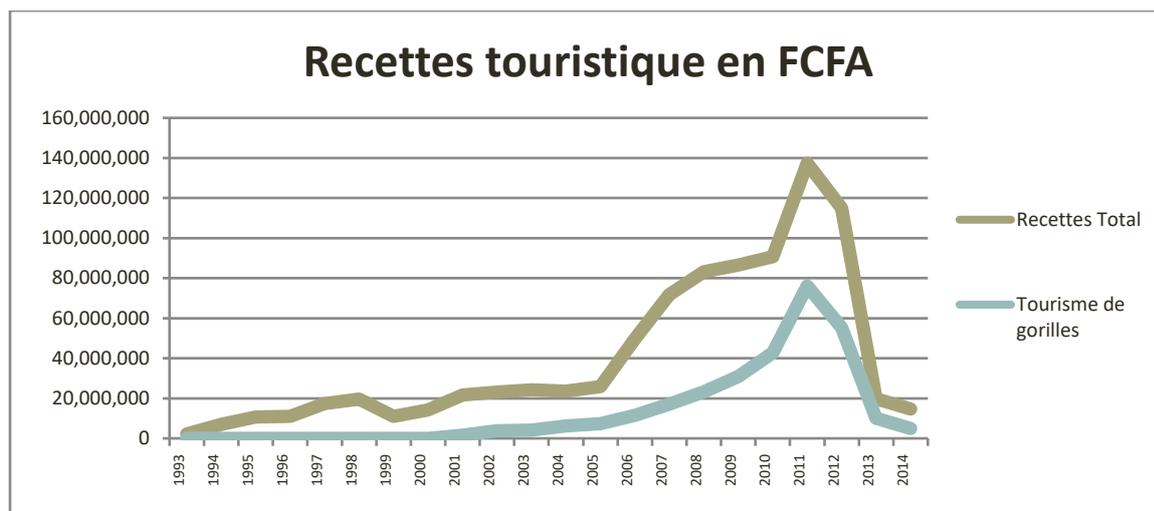


Figure 18: Recettes touristiques totales (marron) et recettes générées par le tourisme de gorilles (bleu) par an de 1993 à 2014 en francs CFA.

Bien que les fonctions de base aient été maintenues pendant la période de crise, le PHP est maintenant chargé de reconstruire et de redynamiser son programme de recherche et d'écotourisme. Cela prendra une bonne partie des cinq prochaines années.

Recherche et santé

Le VHP vise à devenir un modèle régional pour « le tourisme de grands singe », assurant des impacts minimes sur les gorilles, tout en bénéficiant de la forte participation des Ba'Aka, dont la connaissance de la forêt et des compétences de suivi de gorilles sont primordiales à la réussite du programme. Les gorilles sont également l'objet de nombreux documentaires internationaux et des études scientifiques qui ont grandement contribué à notre connaissance de cette espèce, ainsi que la prise de conscience et le soutien pour leur conservation.

La recherche comportementale contribue à la compréhension de l'espèce. Cette connaissance aide également à sensibiliser et convaincre la communauté internationale de l'importance de cette espèce et influence les décisions de gestion des paysages écologiques. La recherche de PHP doit également continuer à se concentrer sur le suivi et minimiser les impacts négatifs de l'habituation (par exemple, de stress, de la transmission de la maladie, etc.) sur les espèces étudiées. Le VHP ne doit pas seulement mettre en application les lignes directrices pour les visites des grands signes et les lignes directrices qui concernent la santé développée par l'UICN, mais également contribuer, à leur amélioration par la recherche au sein du VHP.

Cependant, la recherche ne doit pas se limiter uniquement au comportement des primates. Bai Hokou et Mongambé offrent des bases entièrement équipées pour la recherche sur la santé, y inclus un programme pour le développement d'un vaccin contre Ebola et les inventaires écologiques. En outre, le programme de cercocèbe agile offre un rare aperçu d'un primate évasif. Malheureusement, les recherches sur les cercocèbes agiles ont souvent été poussées dans l'ombre par la recherche sur les gorilles. Dans les cinq prochaines années, le VHP devrait viser non seulement à diversifier la collecte de données sur Cercocèbes agiles, mais aussi attirer des recherches axées sur les cercocèbes.

Activités 2017 - 2021

Le plan d'action pour remettre le Volet HP au même niveau d'avant la dernière crise est basé sur 7 axes notamment :

1. Recrutement et renforcement des capacités du personnel VHP :
 - Le recrutement de nouveaux guides / assistants de recherche du VHP.



- La formation et le recyclage des guides du VHP.
- L'organisation des visites de formation dans des autres sites.
- 2. Redynamiser le programme des volontaire/stagiaires et chercheurs associés VHP :
 - L'établissement de Protocole de collaboration avec les Universités et Centre de Recherche (voir aussi Annexe 15).
 - Le recrutement d'au moins deux volontaires/stagiaires pour chaque campement (pour renforcer et supporter les guides/assistante recherche).
- 3. Améliorer le programme de santé et standardiser avec les autres sites dans la région :
 - La mise en place des campagnes de sensibilisation des protocoles d'hygiène aux campements VHP et dans les villages.
 - La mise en place du plan d'urgence avec le Ministère de la santé et les autres institutions pour Ebola.
 - La participation dans la recherche sur un vaccin contre l'Ebola.
 - Mise en place de protocoles pour des interventions d'urgence en cas d'accidents (e.g. câbles) ou maladies.
 - Le développement et la formalisation des collaborations avec des instituts de santé (nationale et internationale).
 - La mise en place d'un programme de vaccination et de santé pour les employés PHP.
 - La mise en œuvre de procédures de surveillance de la santé des gorilles VHP
 - Plus de recherche dans le domaine de la transmission des maladies de la faune vers l'homme.
- 4. Assurer le suivi quotidien des primates avec un impact minimal et mettre en œuvre un système de collecte des données automatique et efficace :
 - Mettre à jour la carte de toutes les pistes VHP.
 - Augmenter le nombre de pistes dans les domaines vitaux des nouveaux groupes de gorilles.
 - Collecter de données plus détaillées sur les gorilles PHP.
 - Trouver un étudiant (PhD ou Masters) pour le groupe des cercocèbes agiles PHP.
 - Développer des collaborations pour faire avancer la publication des données VHP.
- 5. Améliorer et entretenir les campements PHP et la Case de Passage :
 - La construction de nouvelles structures à Mongambe.
 - Rénovation de la case de passage et séparation de maison CT PHP.
- 6. Améliorer la logistique et la communication entre les campements et la base :
 - Renouveler le système solaire et les batteries aux deux campements VHP.
 - Equiper et évaluer le matériel de terrain et équipement du VHP
 - Remplacer les véhicules (2).
- 7. Améliorer l'expérience VHP des touristes :
 - La remise en place d'un questionnaire touristique VHP.
 - La mise en œuvre d'un système de communication plus efficace entre les campements et le centre d'accueil.
 - La vulgarisation des règlements en matière de pistage aux touristes.
 - La formation des guides avec des informations supplémentaires à donner aux touristes pendant leurs visites (e.g. écologie, recherche en cours, type d'habitat).

Conclusions

La stratégie prévoit donc, hors des activités déjà en course, les activités supplémentaires suivantes :

1. Recruter un expert ayant une expérience internationale en tourisme comme Responsable du Volet Tourisme ;
2. Créer un Volet Habituation des Primates séparément du Volet Tourisme. ;
3. Un programme de formation et recyclage doit être développé et mis en application pour améliorer le niveau des services touristiques offerts ;
4. Revoir la tarification vu l'évolution des tarifs internationaux pour les visites des grands signes et éliminer la réduction de 25% sur les prix affichés pour les expatriés résidents ;
5. Signer un accord avec la compagnie forestière SINFOCAM pour appuyer l'entretien des routes des APDS ;



6. Amélioration du marketing au niveau national ;
7. Amélioration du marketing au niveau international par la participation à des manifestations, foires, salons et expositions du tourisme ;
8. L'élaboration d'un nouveau Guide du tourisme pour les APDS ;
9. Améliorer les mécanismes de paiement des activités par des paiements en avance et via internet ;
10. Signer des accords avec les Associations de tourisme communautaires afin de fixer les obligations entre les deux parties et autonomiser ces structures ;
11. Développer une politique claire envers les opérateurs touristiques privés et développer des protocoles d'accord transparents et équitables avec chacun des opérateurs privés ;
12. Remise en état d'un système de gestion financière efficace et transparent pour stabiliser les fonds disponibles avec un compte bancaire spécial pour les recettes touristiques ;
13. Intégrer les revenus dans le plan financier en priorité entant que fonds flexibles pour les imprévues (5% du budget total) avec un montant maximal calculé sur la base de 80% des revenus moyens de trois années précédentes ;
14. Intégrer le VHP dans le budget et plan d'affaires comme toutes autres composantes des APDS.



ANNEXE 14 : STRATEGIE DE ZONAGE 2017 - 2021

Stratégie de Zonage des APDS 2017-2021



Introduction

Le zonage est un préalable à la mise en place des mesures d'aménagement. Il consiste à découper le territoire du parc national en zones d'affectation dédiées à un ou des usages particuliers et facilite la gestion de l'espace en le rendant « lisible » pour tous ses utilisateurs.

Le Stratégie de zonage est donc un élément important qui fournit au gestionnaire des Aires Protégées et à ses équipes de planification des indications pratiques pour un aménagement efficace sur le terrain. Cette annexe technique du plan de gestion synthétise les aménagements préconisés dans les 3 annexes précédentes (Tourisme, Surveillance et Développement Communautaires).

Le mode de gestion des APDS s'appuie sur des zones d'affectation établies en fonction d'objectifs précis. Ces zones sont aménagées de manière à offrir aux gestionnaires et aux visiteurs (touristes, chercheurs, etc.) les meilleures conditions de travail et de visite. Au même temps les intérêts, comme socio-économique et culturelles, des communautés locales doivent pris en considérations, surtout ceux des groupes marginalisés (e.g. femmes, BaAka et Sangha-Sangha). Les infrastructures aménagées devront contribuer à sa protection et avoir un faible impact sur l'environnement du parc et sa zone périphérique.

Les objectifs relatifs au zonage et à l'aménagement des APDS sont les suivants :

En ce qui concerne le zonage :

- Obtenir des zones d'affectation délimitées et leur mode d'utilisation. Ceci permet de traduire avec le maximum de justesse les différentes vocations des APDS ;
- Concilier les enjeux de conservation avec les préoccupations des différents usagers des APDS pour prendre en compte les objectifs de développement des uns et des autres ;
- Si faisable, avoir un impact positive sur les intérêts, comme socio-économique et culturelles, des communautés locales ;
- Parvenir à une gestion durable des APDS.

Certains principes et limites sont définies dans la législation existante :

- **Loi n° 90.017 portant création du Parc National de Dzanga-Ndoki** du 29 décembre 1990. Elle précise que le Parc est constitué de deux secteurs disjoints, Dzanga au nord et Ndoki au sud, et en décrit les limites. Elle instaure d'autre part une zone périphérique autour de chaque secteur, appelée Pré-Parc, sous forme d'une bande de 2 km de largeur. Elle indique que le Parc est administré par un Conservateur nommé par le Conseil des Ministres.
- **Loi n° 90.018 portant création de la Réserve Spéciale** du 29 décembre 1990. Elle spécifie les finalités de la Réserve en lui attribuant les fonctions de préservation d'espèces animales, de conservation d'écosystèmes et de satisfaction des besoins de la population. La Réserve est désignée comme « une réserve à vocation multiple ». La loi indique que la Réserve est divisée en zones correspondant aux différentes formes de mise en valeur des ressources naturelles. Elle décrit d'autre part les limites de la Réserve.
- **Loi n° 07 du 11 mai 2007**, modifiant et complétant les dispositions de la Loi n°90.018 29 décembre 1990, portant création de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha. Elle supprime une des zones mentionnées de la loi initiale, à savoir celle dédiée à l'élevage pour la production de viande de gibier. Elle soustrait d'autre part la Zone de Chasse Communautaire (ZCC) située entre les deux secteurs du Parc National Dzanga-Ndoki à l'exploitation forestière. Elle prévoit enfin la mise en place d'un Conseil de Gestion de la Réserve, comprenant des représentants de l'Administration, des élus locaux, des ONGs, du secteur privé et des partenaires au développement.
- **Arrêté n° 007 portant règlement intérieur de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha** du 25 mars 1992. Le texte indique que la Réserve est placée sous la



responsabilité d'un Coordonnateur. L'Arrêté autorise la chasse coutumière dans des conditions définies et il en fait de même pour les pratiques traditionnelles de cueillette. Il définit les emplacements des zones agricoles. Parmi les interdictions contenues dans l'arrêté il convient de citer celle de l'exploitation minière, sauf autorisation exceptionnelle du MEFCP, ainsi que celle de la création de nouveaux villages.

- **Arrêté n° 179 de l'avril 2002**, portant redéfinition de la bande culturelle dans la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n° 9. Ces textes visent à ajuster le tracé de cette bande culturelle (zone agricole) en fonction des potentialités de terres et des couloirs de migration des éléphants.
- **Arrêté n° 057 du 10 décembre 2004**, fixant les limites et la vocation de la zone de chasse communautaire dans la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha. Il décrit les limites et précise que cette zone n'est destinée qu'à cette unique activité et qu'en particulier l'exploitation forestière industrielle et la chasse professionnelle y sont interdites.
- **Arrêté portant organisation du Projet Dzanga-Sangha du 10 décembre 2004**. Il avalise la structure organisationnelle créée pour la gestion des APDS par le « Projet Dzanga-Sangha » dont les limites et la vocation de la Zone de Chasse Communautaire (ZCC) dans la Réserve avec une superficie de 490 km².

Les zones d'affectation reconnues légalement sont :

- Le Parc National de Dzanga-Ndoki
- Le Pré-Parc (zone tampon)
- La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha
 - La Zone de Chasse Communautaire (ZCC)
 - La zone de développement rural
- Les zones de chasse safari
- Les zones d'exploitation forestière

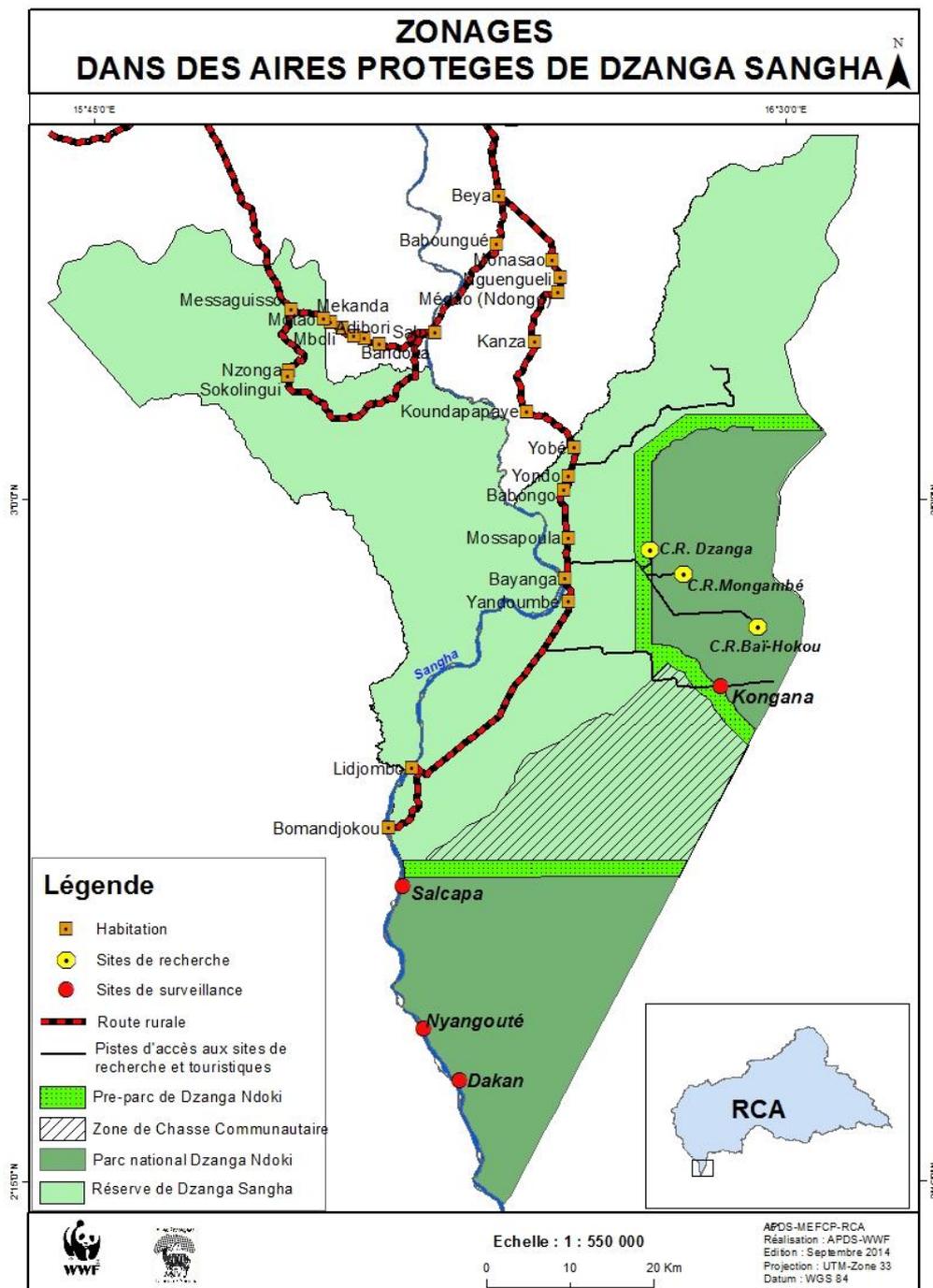


Figure 19: Le zonage des Aires Protégées de Dzanga Sangha (sans concessions forestières)

Le zonage existant (Fig. 1), arrêté en 1990 par les techniciens du département des forêts, le WWF et les représentants des bailleurs de fonds, a indiscutablement contribué à conserver les APDS. Le zonage a été élaboré lors de la création du Complexe des APDS et est modifié dans les années suivantes, sur base des recherches biologiques, des études de faisabilité et des inventaires fauniques et floristiques et tend donc à accommoder les différents aspects socio-culturels, économiques et écologiques. Présentement le volet « Forêts et Données » est responsable pour le zonage et les activités de l’exploitation des ressources.

Une préoccupation centrale dans le processus de zonage est la concertation avec toutes les parties prenantes, notamment les populations (surtout les minorités Ba’Aka et Sangha-Sangha) et les autorités locales ainsi que les opérateurs économiques, ceci dans le but d’établir des règles d’utilisation des terres



et de prélèvements des ressources naturelles qui permettent en même temps de préserver ces ressources et d'obtenir un développement local. Ce zonage doit particulièrement prendre en compte le fait que l'on se trouve en présence d'écosystèmes forestiers et de ressources naturelles - notamment fauniques et floristiques - qui constituent un patrimoine exceptionnel et très vulnérable dont l'intérêt dépasse les frontières de la RCA et fait l'objet d'une attention particulière sur le plan international. Malgré le fait qu'une multitude d'échanges ait eu lieu entre les parties prenantes précitées et l'Administration des APDS, l'établissement d'un consensus sur l'étendue et la structuration des terroirs villageois ainsi que sur la réglementation de la chasse locale reste une tâche qui n'est pas encore complètement achevée (ou plutôt à recommencer régulièrement, du moins en partie). Pour chaque zone distinguée, on fournit la définition, les objectifs, une brève description et les normes d'usage.

Néanmoins, le zonage peut certainement être amélioré et on met ci-dessous en évidence les points faisant aujourd'hui l'objet d'une réflexion concernant une révision éventuelle des limites de la Réserve et des partitions opérées en son sein ainsi que les vocations de ces dernières. La principale intention qui sous-tend cette réflexion est de pouvoir mettre en place dans la partie de la Réserve destinée à des usages multiples des mesures d'atténuation des impacts négatifs - des activités industrielles et commerciales, l'exploitation non-durable les PFNL, ou les activités illégaux - sur les écosystèmes et la biodiversité.

Toutes les activités humaines ne sont pas intégralement cartographiées dans les dernières cinq ans et sont soumis à une évolution permanente. La cartographie de toutes ces différents usages ont besoin d'être cartographié et mise à jour. En plus les zones ou plusieurs utilisations de sol se superposent, souvent cause des conflits, ont besoin d'être connues pour résolutions des conflits. Suite à la cartographie et restitution, les possibles conflits doivent être exposé et des éventuels ajustements au zonage discuté et mise en œuvre si besoin.

Le Zonage des APDS

Le Parc National de Dzanga-Ndoki

Il s'agit de la zone de conservation proprement dite, composée de ses deux secteurs (Fig. 2), Dzanga (495 km²) et Ndoki (725 km²). Les deux secteurs du Parc, qui sont disjoints, regroupent des aires dont les habitats, et donc les spécificités en termes de diversité biologique, sont différentes ; forêt de terre ferme ponctuée de nombreuses salines dans le secteur Dzanga, forêt essentiellement marécageuse à « Limbali » dans le secteur Ndoki. Ils ont pour objectif d'assurer la conservation de leur richesse écologique. La réglementation des deux secteurs du Parc National correspond aux critères traditionnels de classement pour les parcs nationaux : toute activité humaine extractive des ressources naturelles y est interdite et l'accès, supervisé par l'administration des APDS, y est permis dans un but touristique ou scientifique. Il s'agit du degré de protection maximal qui est appliqué au sein des APDS.

Aujourd'hui la partie Dzangha du parc national est entièrement délimitée. Néanmoins il reste à matérialiser les limites nord du Parc de Ndoki. Ceci est planifié pour 2016.

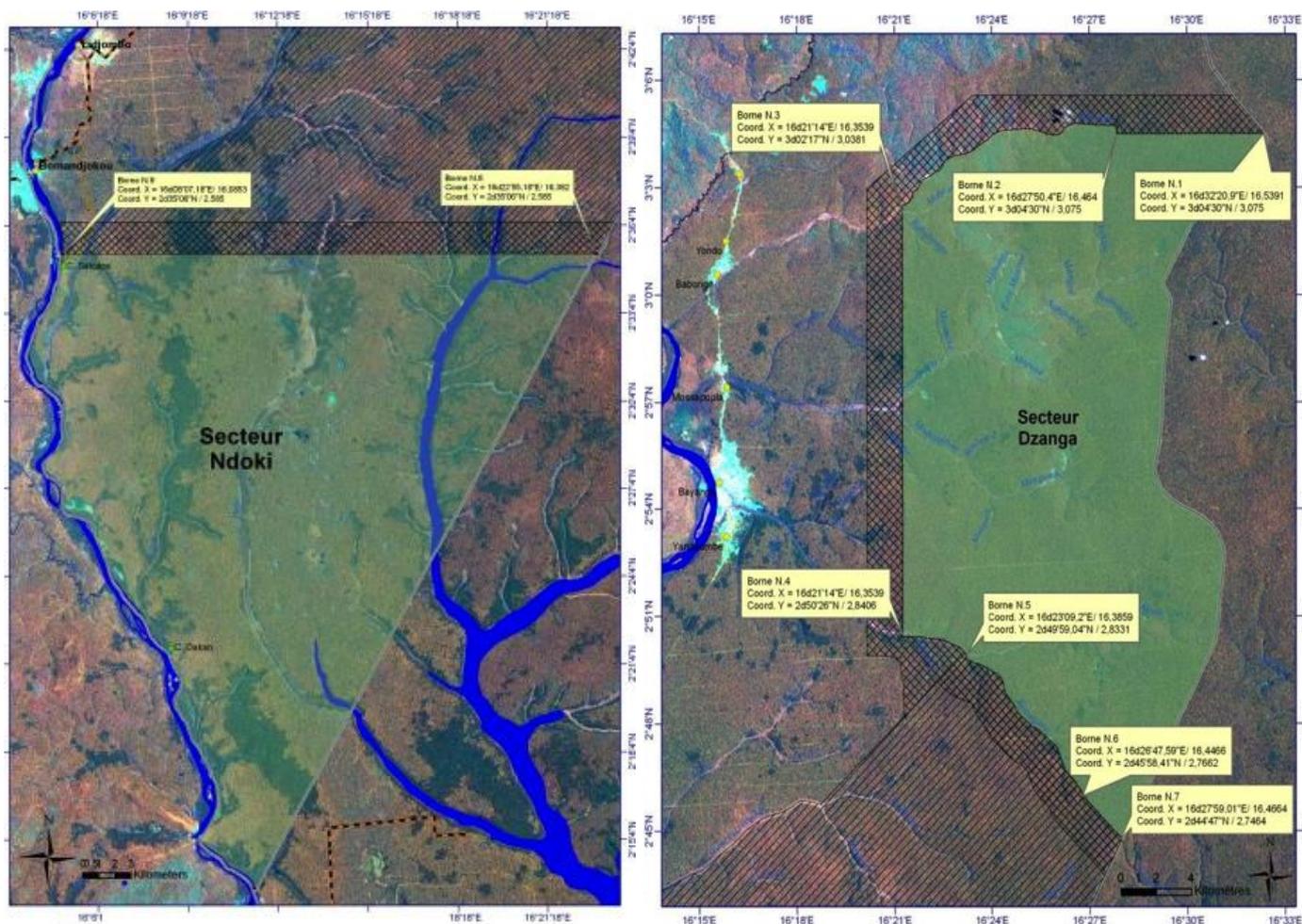


Figure 20 : Le secteur Ndoki (gauche) et Dzanga (droite) du parc National de Dzanga-Ndoki

Le Pré-Parc (zone tampon)

Le Pré-Parc représente une zone de 2 km de large, qui ceinture les deux secteurs du Parc National. Sa raison d'être est de servir de tampon à la pression anthropique sur le Parc. Seules les activités suivantes sont susceptibles d'être menées dans le Pré-Parc de Dzanga Sangha :

- Droit de poursuivre d'un animal blessé par les sociétés de safari ;
- Chasse coutumière telle que défini par les articles 36 à 39 du Code de protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en RCA ;
- Activités de cueillettes et de ramassage (article 7 du Règlement intérieur de la Réserve).

L'absence d'une réglementation plus précise sur cette zone remet en cause son efficacité en termes de conservation et le Pré-Parc est souvent associé au Parc. Les limites du pré-parc et de parc Dzanga a été matérialisée sauf celle de Ndoki.

La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha

La Réserve est la zone périphérique au Parc National et est de 3.359 km² selon la législation. Il s'agit d'une réserve à vocation multiple usages destinée à la préservation d'espèces animales de forêt, à la conservation des écosystèmes représentatifs de la région sud-ouest et à la satisfaction des besoins des populations selon



les principes de la conservation (loi n° 90.018). Cette loi interdit aussi la création de tout nouveau village au sein de la Réserve et autorise les activités anthropiques à certaines conditions et sur les surfaces prévues (qui se recouvrent partiellement).

La Réserve est créée pour tenir compte des activités coutumières des populations locales et des activités des opérateurs économiques externes, telles que l'exploitation forestière, la chasse safari et l'écotourisme.

En ce qui concerne les limites de la Réserve, la limite nord-ouest - contrairement à la limite nord-est qui suit une limite naturelle - a été définie en fonction des résultats de relevés socioéconomiques et d'inventaires écologiques. La situation a aujourd'hui évolué, principalement à cause de la route traversant ce secteur nord-ouest de la Réserve, l'installation de campements sur son long et l'influence anthropique due à la proximité de la ville de Salo. Ensemble avec les concessions forestières qui sont aujourd'hui partiellement à l'intérieur de la Réserve et partiellement à l'extérieur, une réflexion sur la pertinence des limites de la Réserve est évidente.

Le nord de la Réserve est connu pour ses richesses diamantifères. Celles-ci font l'objet d'une exploitation qui entraîne une pression sur la faune environnante. La Figure 3 montre le mouvement des campements diamantaires au cours des dix dernières années. La pression sur la partie nord-est de la Réserve est évidente et il y a des campements qui ne se trouvent qu'à 5 km du pré-parc du secteur Dzanga. L'exploitation minière est illégale dans la Réserve, mais comme cette exploitation au nord de la Rivière Sengue a été déjà débutée avant la création de la Réserve, l'exploitation des diamants artisanaux a été toujours tolérée, après un accord mutuel dans les années 90, entre les exploitants, les autorités locales et les APDS, au nord de Rivière Sengue. On doit constater maintenant que cet accord n'est plus respecté par les exploitants qui on commence à exploite bien sud de la Rivière Sengue.

Il y a deux permis d'exploitation minière commerciale, accordés par le Ministère des Mines, dont un ne se trouve pas à l'intérieur des APDS et le deuxième étant attribué dans les APDS a été annulé. Alors il n'y a aujourd'hui pas une menace actuelle de l'exploitation minière de manière industrielle, mais elle reste pourtant potentielle. Pourtant des villages ont reçu l'autorisation de s'installer sur la frontière de la Réserve, ce qui inquiète l'Administration des APDS qui a informé les autorités.

Le problème d'exploitation minière dans les APDS est épineux. Quand même il y a quelque conclusion à tire des expériences du passée. Premièrement il est clair qu'aucune présence minière ne doit être tolérée dans l'intérieur du Parc ou pre-parc. Tous campement trouver doit être détruit avec toutes matériels confisqué. Par contre pour le secteur extrêmes nord de la Réserve (nord de la Rivière Sengue) ou l'exploitation a été déjà pratique avant la création de la Réserve il est nécessaire de remettre en pratique l'accord entre les APDS et les exploitants qui toléré l'exploitation minières dans ce secteur mais aucune autre activités (tel que la chasse/braconnage). La possibilité de simplement enlevé le secteur de la Réserve et ceux d'une révision de la limite nord-ouest, doit être étudié par un juriste et en suite, si faisable, recommandé au Ministère.

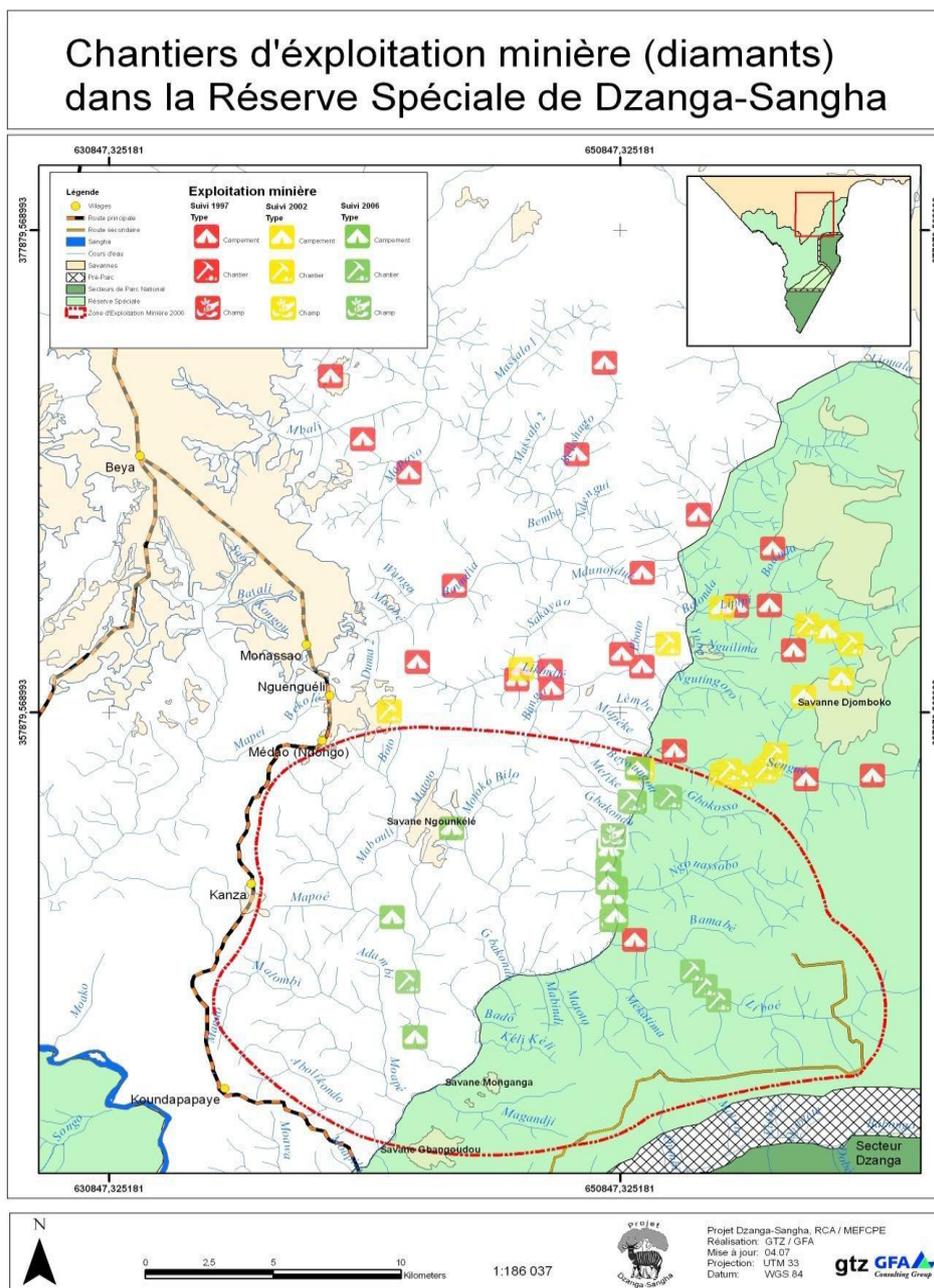


Figure 3 Chantiers d'exploitation minière (diamants) dans la Réserve.

La Zone de Chasse Communautaire (ZCC)

La vocation initiale de la ZCC était de réserver une zone dans laquelle les communautés BaAka devrait continuer de jouir de ces droits traditionnels (chasse, éducation des jeunes, etc.) du fait de la réduction de leur espace vital avec la création des deux secteurs du Parc national Dzanga-Ndoki. En ce moment, la ZCC était encore sous exploitation forestière et donc impossible de construire un parc national en un seul bloc joignant le secteur Ndoki avec celui de Dzanga. A la cessation des activités forestières dans cette zone des négociations entre WWF et les forestiers ont permis de sécuriser la ZCC et de lui attribuer sa vocation de zone de chasse communautaire. C'est donc dans le but de maintenir son statut et ses fonctions que la Loi N° 07 du 11 mai 2007 a été votée par l'Assemblée Nationale l'excluant de fait à toute exploitation industrielle ni construction d'infrastructure durable. La Zone de Chasse Communautaire (ZCC) constitue



la seule zone à vocation unique de la Réserve: n'y sont autorisées que les activités traditionnelles des populations locales (campement, chasse, pêche et cueillette) et la chasse pour les résidents étrangers détenant un droit de chasse dans la Réserve. Elle couvre 491 km² et, en plus d'être prévue dans la loi n° 90.018 portant la création de la Réserve, elle est définie par un arrêté du 10 décembre 2004 fixant les limites et la vocation de la Zone de Chasse Communautaire.

La présence, entre les deux secteurs du Parc, le long de la frontière entre la RCA et le Congo, d'une zone à affectation unique, la ZCC permet de respecter la vulnérabilité écologique de cette zone d'une part, et les obligations sociales envers la population locale privée d'une surface considérable de forêt lors de la création du Parc d'autre part. Elle reste libre d'activités économiques, ce qui la laisse intacte aux populations indigènes pour leurs besoins en produits de chasse et de cueillette. De plus, cette zone, située au cœur du TNS, sert de tampon avec le Parc National de Nouabalé-Ndoki au Congo, ce qui ne lui permet ni supporte des infrastructures comme des pistes ou des routes, ni d'être soumise aux activités d'exploitation commerciale.

L'élaboration du plan de gestion de la ZCC impliquant l'ensemble des acteurs est envisagé et nécessite de coller au contexte local tout en développant de nouveaux concepts de participation et de responsabilité. Néanmoins, les évaluations réalisées jusqu'à présent sur le sujet n'ont pas permis de garantir la fiabilité du modèle et il apparaît que ces communautés ne sont pas encore assez robustes pour assurer une utilisation des ressources à la fois économiquement viable et biologiquement soutenable. Dès lors, une solution intermédiaire pourrait s'avérer suffisamment pertinente dans le présent contexte. Cela en considérant à la fois un manque évident de capacités, ainsi que la réelle légitimité des populations à intervenir dans la gestion de leurs ressources.

Le constat est qu'aujourd'hui la zone es soumise à des pressions de chasse illégale important et donc il y'a lieu de rediscuter les modalités de gestion de la zone. Il y a un intérêt à poursuivre la discussion sur la chasse villageoise et les endroits où elle peut se pratiquer. La question du trop grand éloignement de la ZCC pour certains villages a déjà été soulevée plus haut. S'y rajoute le fait que cette zone, sous forme d'un bloc central et unique, ne cadre pas forcément avec des comportements et habitudes qui se réfèrent à des terroirs villageois. Les exercices de cartographie participative réalisés dans les villages ont montré que des territoires de chasse sont aussi revendiqués en dehors de l'actuelle zone de chasse communautaire. Cependant, au vu de la réalité d'aujourd'hui, on pourrait se demander si n'était pas intéressant de modifier les limites de la zone.

Au début il a été prévu que les activités traditionnelles ne permettent pas la chasse avec les armes à feux. Comme on doit constater que la zone est actuellement surexploitée il est nécessaire de revoir la réglementation et gestion actuel pratiqué. Des reformes proposé sont les suivantes :

- Interdiction a la chasse pour les résidents étrangers détenant un droit de chasse dans la Réserve.
- Interdiction de la chasse aux armes a feux et seulement autorisé la chasse aux moyes traditionnelles légales (pièges, filets, arbalètes, etc.).
- Chasse et cueillette strictement réservée pour les résidents des APDS (carte de résidence : voir annexe 12).
- Mis en place de comité local de gestion de ZCC avec le mandat de soumettre pour approbation au Direction (EN et CTP) des quotas, ouverture/fermeture (période et/ou secteurs) et autres règles pour la chasse. Membres et les résidents sont encouragés de donner mains fort pour la surveillance de ZCC.
- Voire comme mentionné avant, la faisabilité de créer des zones de chasse aux armes a feux distincts pour certain village géré sous un accord pareille.

Ce reforme demandera des appuis importants envers les comités de gestion pour les membres de développer les utiles de gestion.

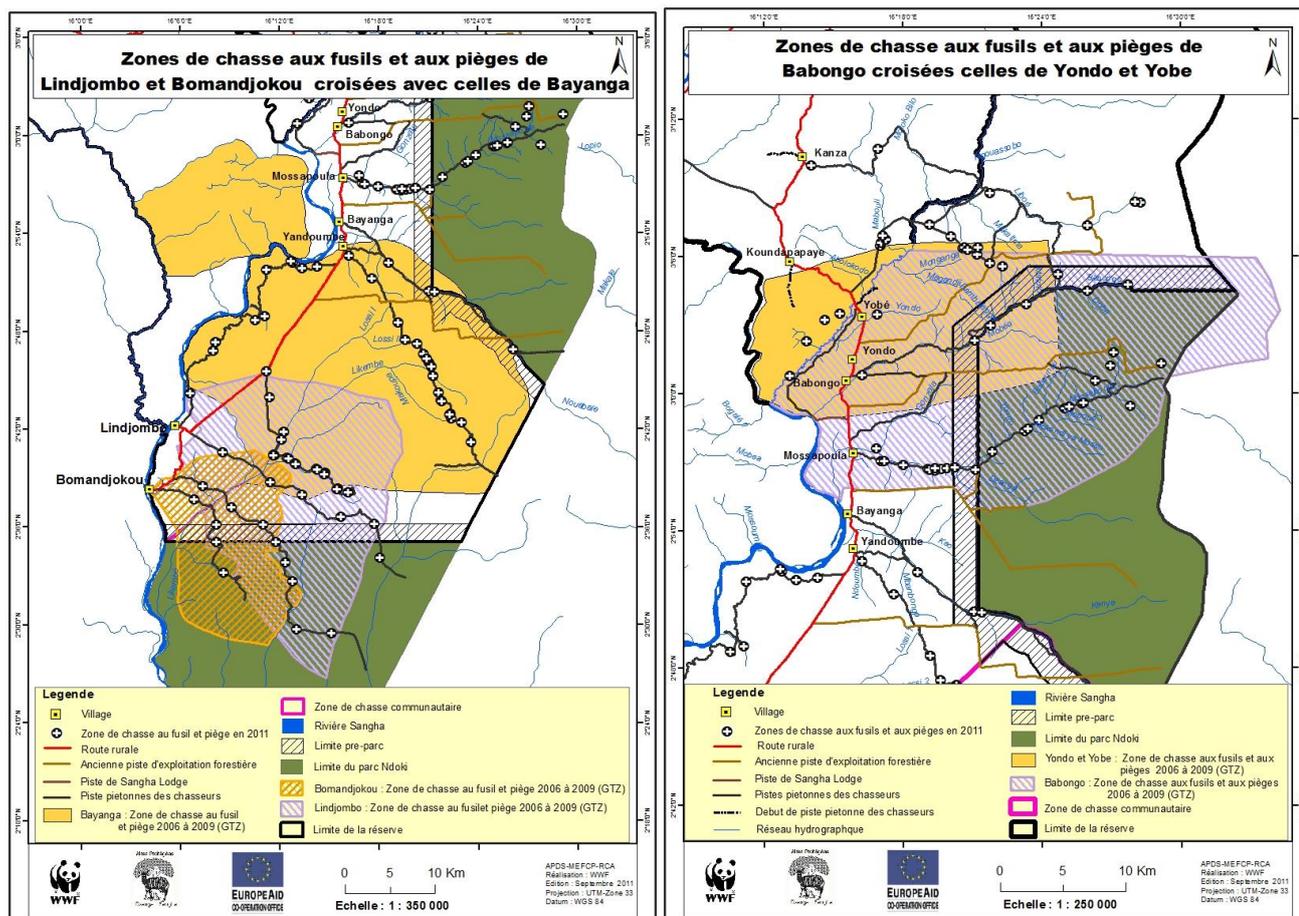


Figure 4 : Cartographie des zones de chasses villageoises au sein des APDS (2011)

La Zone de Développement Rural

La zone de développement rural, ou zone agricole, est destinée à l'agriculture et à l'élevage, sur les « bandes culturelles » prévues. Ces bandes culturelles existent dans le but d'éviter une occupation anarchique de l'espace dans la Réserve. Elles sont présentes autour des villages de la Réserve, le long de l'axe routier. Leurs limites sont matérialisées. Elles couvrent un total proche de 4.000 ha, dont 2.200 environ étaient utilisés fin 2008.

Le Règlement Intérieur de la Réserve fixe les normes d'utilisation de cette zone par l'arrêté n° 007 du 25 mars 1992, normes qui ont été modifiées et complétées par les arrêtés du 22 avril 2002 et du 10 décembre 2004.

La zone d'élevage de gibier pour la production de viande, prévue par la loi n'a jamais fait l'objet d'une délimitation ni d'un usage précis faute d'expertise disponible en la matière. Elle a été supprimée par Loi n° 7 du 11 mai 2007.

Afin d'assurer le respect de la réglementation dans les zones dédiées à l'agriculture (bande culturelle) il est prévu de rédiger le manuel de gestion de la bande culturelle (techniques culturelles, modalités gestion communautaire des terres) et de sensibiliser les agriculteurs sur le respect de cette réglementation et des limites en vigueur de la bande culturelle.

En plus, les surfaces prévues pour l'agriculture ne correspondent plus entièrement aux besoins de la population locale (surtout de celle de Bayanga), ce qui est lié à l'accroissement des activités agricoles pour faire face aux pertes de revenus, suite à l'arrêt de l'exploitation forestière. La mise en place systématique de la zone agricole sous forme de bandes culturelles de part et d'autre de la piste principale de la Réserve, a eu pour effet que cette zone comporte des surfaces dont les sols ne



présentent pas de bonnes aptitudes pour l'agriculture. Ceci a entraîné des dépassements des limites, et sur la rive de la Sangha qui fait face à Bayanga des défrichements notables (40 ha) ont été effectués. Il paraît opportun d'évaluer les emplacements et les formes des surfaces agricoles et de revoir les modalités de leur utilisation (réaménagement des parcelles, afin que tous les ménages qui le désirent puissent avoir accès à des terres agricoles). A cet effet on pourra en particulier prendre en considération des surfaces au nord des APDS (la zone autour de Koundapapaye jusqu'à Salo). La création de plus de terres agricoles à cet endroit pourrait constituer une incitation pour les populations d'installation plus récente de s'éloigner de la proximité immédiate du Parc (le secteur Dzanga du Parc se trouve à seulement 15 km de Bayanga) ; Pour se faire un état des lieux est prévu afin d'arriver à une redéfinition des limites de la bande culturelle, pour ensuite matérialiser les limites de la bande culturelle de Bomandjokou avec des panneaux conçus à cet effet.

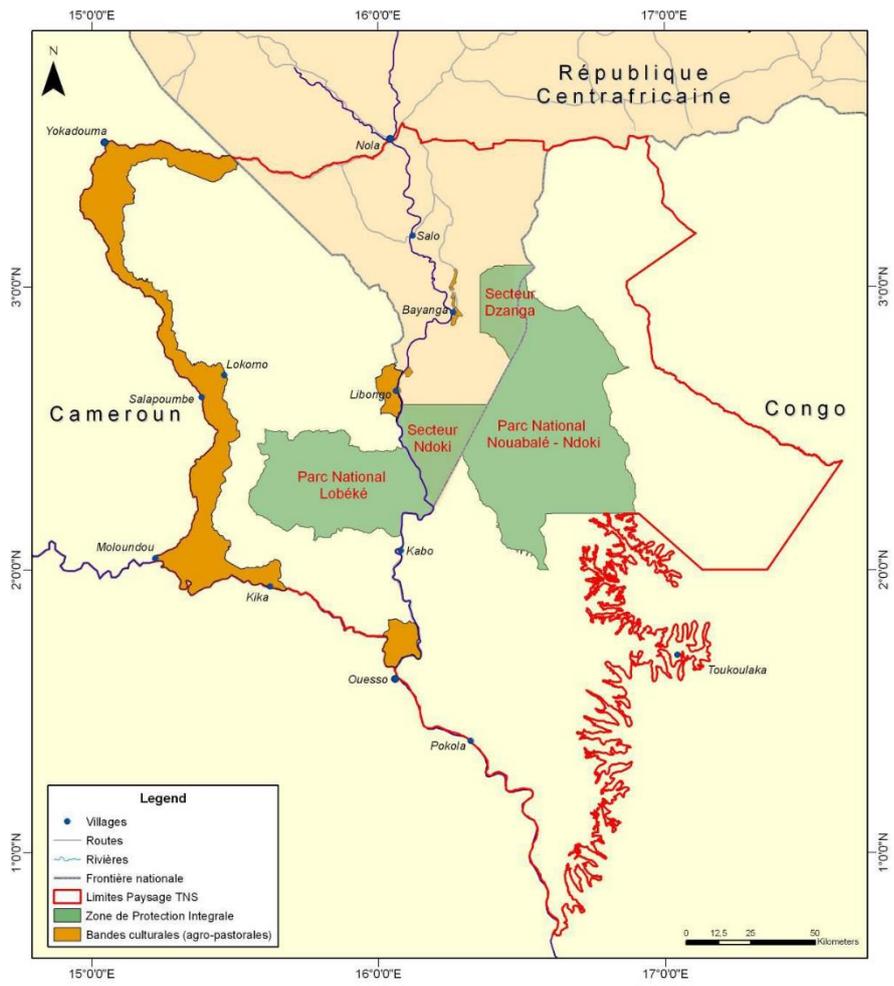


Figure 5 : Bandes Culturelles dans la TNS

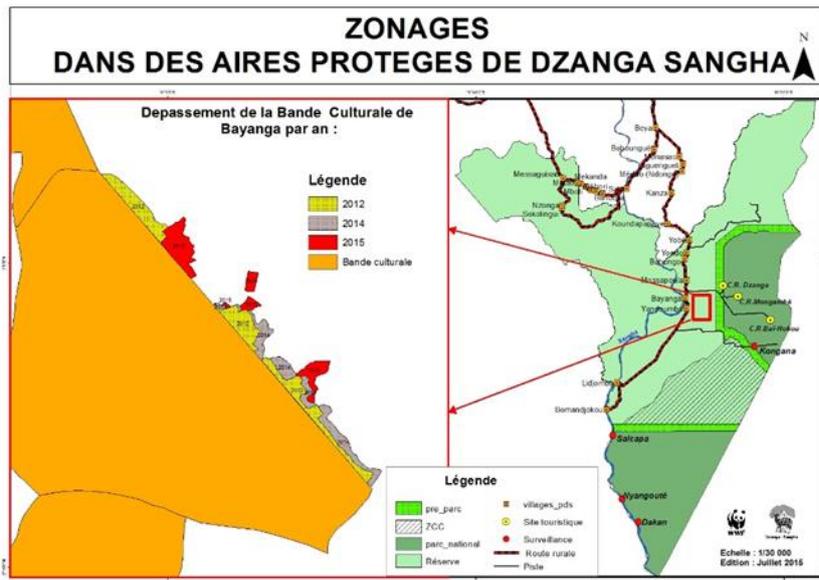


Figure 6 : Cartographie détaillée de dépassement de la limite de la Bande Culturelle de Bayanga

Les zones de chasse safari

Les concessions de chasse safari constituent le terrain d'activité pour des sociétés qui valorisent la faune présente sur leur surface via une chasse sportive que viennent pratiquer des « touristes chasseurs ». Les concessions sont attribuées par décret par le Ministère en charge des forêts et sont mises en œuvre à travers des conventions. Leurs aires se chevauchent avec celles des Permis d'Exploitation Forestière ainsi qu'avec celle de la Réserve.

En raison du braconnage illégal sur les domaines amodiés dans la Réserve, les trois sociétés de chasse se sont définitivement retirées depuis 2007. Alors que National Safari et Safaria avaient déjà depuis des années abandonnés leurs concessions, Aoûk-Sangha Safaris a cessé son activité en 2007. Dans un futur proche il n'y a pas prévu de l'installation de nouvelles sociétés dans la proximité des APDS. Donc il est prévu de n'attribuer aucune autorisation de chasse safari avant au moins 2021.

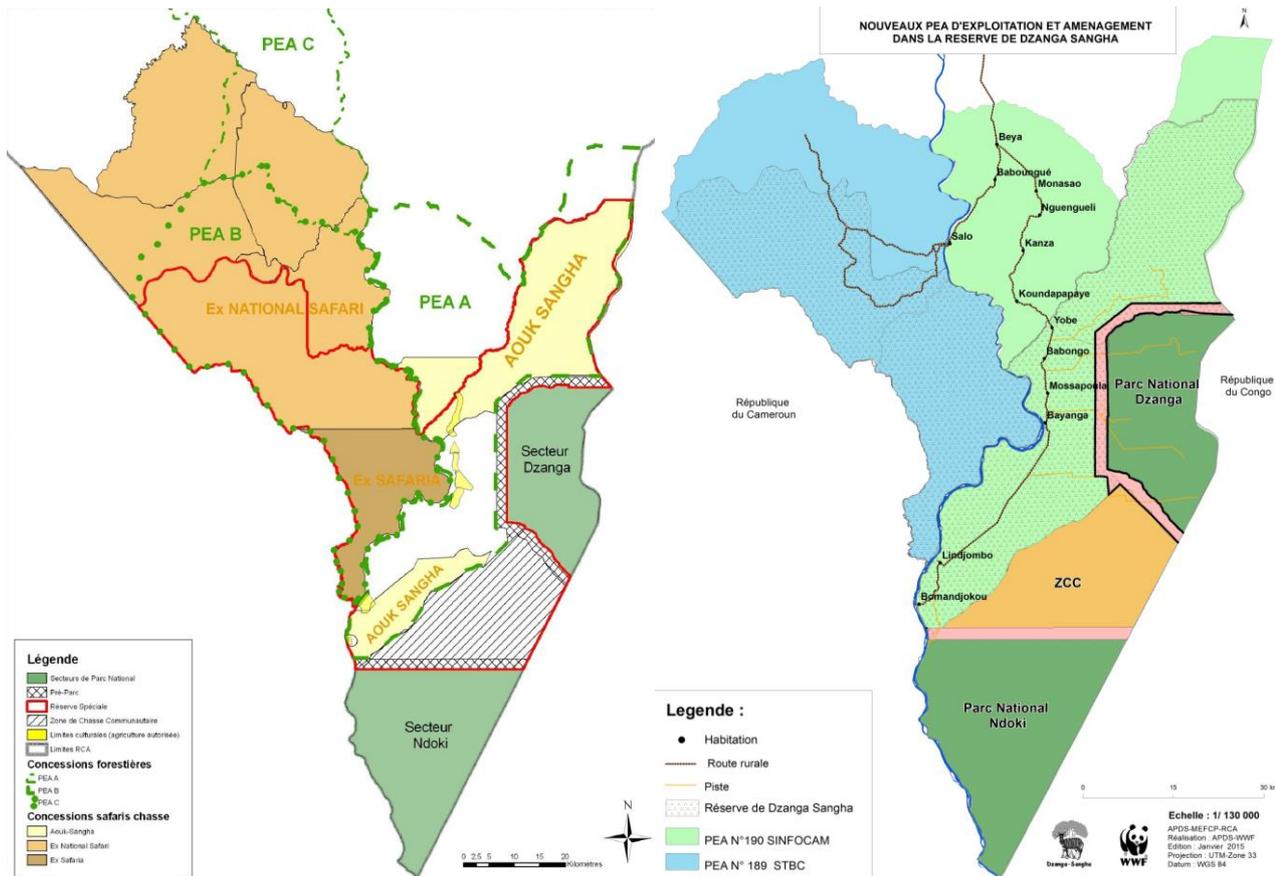


Figure 7 : Changement de zonage : de la situation en 2005 (gauche) et de 2015 (droite), notamment dû à la disparition des concessions de chasse safari et la venue des nouvelles concessions forestières

Les zones d'exploitation forestière

Les zones d'exploitation forestière ont pour objectif de fournir du bois d'œuvre de qualité, selon les principes de l'exploitation durable. Deux Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) ont été attribués respectivement dans les APDS à la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et d'Aménagement (SINFOCAM), décret N° 14.188 du 11 Juin 2014 et la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC), décret N°14.112 du 19 Avril 2014. La Concession de Société de Transformation de la STBC est d'une superficie de 211.155 ha dont 192.033 ha superficie utile dont 133.811 ha sont situés dans la Réserve. SINFOCAM a une concession d'une superficie de 234.465 ha ont 192 986 ha superficie utile dont 134.128 ha sont situés dans la Réserve.

Ces deux sociétés forestières sont en phase d'inventaire et exploitation respectivement dans leur assiette de coupe provisoire. Afin d'assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales d'exploitation forestière pour les zones sous exploitation forestières il est prévu de rédiger un manuel de procédure de contrôle des sociétés forestières au sein de l'Aire Protégée de Dzanga Sangha et d'accompagner les Sociétés en question vers la certification « Forest Stewardship Council » (FSC). En suite l'exploitation forestière sera suivie par images satellites et des visites de terrain enfin d'évaluer les activités d'exploitation forestière sur la base des procédures et cahier des charges et respects des limites concernant le plan d'aménagement. Des réunions de concertation avec les entreprises forestières et l'administration assureront une communication régulière entre les parties.

Conclusions

La stratégie prévoit donc, hors des activités déjà en course, les activités supplémentaires suivantes :



- Matérialiser les limites nord de secteur Ndoki du Parc National.
- Etudié la possibilité d'enlevé le secteur extrême nord (nord de la Rivière Sengue) de la Réserve et ceux d'une révision de la limite nord-ouest, et ensuite, si faisable, recommandé au Ministère.
- Interdiction a la chasse pour les résidents étrangers détenant un droit de chasse dans la Réserve.
- Interdiction de la chasse aux armes a feux et seulement autorisé la chasse aux moyes traditionnelles légales (pièges, filets, arbalètes, etc.) dans le ZCC.
- Chasse et cueillette strictement réservée pour les résidents des APDS (carte de résidence : voir annexe 12).
- Mis en place de comité local de gestion de ZCC avec le mandat de soumettre pour approbation au Direction (EN et CTP) des quotas, ouverture/fermeture (période et/ou secteurs) et autres règles pour la chasse. Membres et les résidents sont encouragés de donner mains fort pour la surveillance de ZCC.
- Voir la faisabilité de créer des zones de chasse aux armes a feux distincts pour certain village géré sous un accord de co-gestion avec des comite de gestion pour chaque zone.
- Redéfinir les limites de la bande culturelle.
- N'attribuer aucune autorisation de chasse safari avant au moins 2021.
- Rédiger un manuel de procédure de contrôle des sociétés forestières au sein de l'Aire Protégée de Dzanga Sangha.
- Accompagner les Sociétés en question vers la certification « Forest Stewardship Council » (FSC).



**ANNEXE 15 : STRATEGIE DE RECHERCHE, SUIVI ET AMENAGEMENT
FORESTIER 2017 - 2021**

**Stratégie de Recherche, Suivi et
Aménagement Forestier
des Aires Protégées de Dzanga Sangha
2017 - 2021**





Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de recherche au sein des APDS

Les APDS font face à des pressions croissantes causées par l'homme, il est impératif que les décideurs politiques et les parties prenantes sont correctement informés sur la façon dont ces pressions affectent la dynamique du paysage. Pour armer les gestionnaires des APDS des mesures de gestion le plus efficace, plus de recherche doit être menée dans la région. Au même temps il n'est pas aux gestionnaires de juger la validité des recherches mais par contre assurer que des recherches proposées et en cours sont conformes aux réglementations en vigueur. Les APDS doit donc avoir une politique de promotion de la recherche en général avec des accents spécifiques ou les investissements doivent être concentrés.

Les priorités de recherche pour la gestion des APDS

C'est pour cela que l'accent de la recherche dans les APDS du point de vue des gestionnaires devrait se concentrer sur les aspects suivants :

- 1) Inventaires et suivi écologique (voir section suivante).
- 2) Les maladies et maladies transmissibles : important pour la protection des grands singes et surtout les groupes des gorilles habitués (e.g. Ebola, Anthrax).
- 3) La culture et l'intégration communautaire dans la gestion du paysage : la recherche devrait se concentrer sur une meilleure compréhension des valeurs, normes, systèmes sociaux et les méthodes traditionnelles d'utilisation des terres pour les différents groupes ethniques vivant dans les APDS.
- 4) La recherche sur les dynamiques des populations des éléphants sur long terme.
- 5) La recherche écologique sur les grands signes et mangabeys (surtout les groupes habitués).
- 6) La recherche sur l'écologie des primates et d'autres espèces (phares).
- 7) L'impact de gestion des APDS sur la population des APDS (e.g. importance économique, perte des revenus, perceptions des APDS).
- 8) Le conflit homme-faune au niveau communautaire (par exemple atténuer les dommages aux plantations par des éléphants, des études anthropologiques sur des valeurs spécifiques par espèces et des pratiques d'utilisation de viande de brousse, etc.).
- 9) Le trafic au niveau régional / international (par exemple, i) les itinéraires de trafic des produits fauniques dans la région, ii) tracer l'origine et des points de vente de bois, des animaux vivants ou de la viande de brousse, iii) l'impact de l'exploitation forestière sur le trafic dans la région, etc.).

La gestion de recherche au sein des APDS

En matière de recherche, les partenaires scientifiques nationaux et internationaux s'intéressent aux APDS depuis déjà plus de 25 ans et les nombres des publications scientifiques est impressionnantes. Etudier des écosystèmes intacts est de plus en plus rare dans le monde et beaucoup reste encore inconnue sur ce fonctionnement, même si les connaissances accumulées sur l'écologie de la zone éclairent déjà les décisions d'aménagement et de gestion aujourd'hui.

Vue les grands nombres des chercheurs et partenaires impliqués dans la recherche au sein des APDS, il avait mis en place dans les années 1990 un Comité de Recherche (CR) pour assister dans la gestion



de la recherche et également par la mise en place des protocoles de recherche. Malheureusement pour des raisons inconnues ce system de gestion n'est plus opérationnelle au sein des APDS. Car il est le souhaite de mieux géré et de promouvoir la recherche il est impératif la remis en place du CR. Le CR, qui dépendra directement du Directeur et donnera son conseil pas seulement au Volet Recherche et Suivi, mais aussi directement au Direction (EN et CTP) et autres départements si nécessaires. Le CR seras compose par des chercheurs, y inclus ceux de VHP, résidents et active au sein des APDS. Le statut et composition restera à définir sur le base des expériences précédentes. Le rôle de CR est la suivante :

1. Conseiller le Conseiller Technique Principale (CTP), l'Expert National et les volets en matière de la recherche.
2. Définir un protocole de recherche pour approbation par la Direction (EN et CTP). Ce protocole doit définir les règles pour obtenir et le contenu d'une autorisation de recherche au sein des APDS.
3. Evaluer toute demande d'autorisation de recherche au sein des APDS avant délivrance d'une telle autorisation par la Direction, pour assurer que des recherches proposées et en course sont conforme aux règlementations en vigueur. Le CR peut demander d'avis des chercheurs ou institutions externes si nécessaires.
4. Promouvoir la recherche au sein des APDS par attirer des autres chercheurs et institutions.
5. Assister la Direction (EN et CTP) pour établir des accords avec des partenaires de la recherche telle que les Universités.

Dès que le protocole de recherche soit approuvé par la Direction (EN et CTP) tous les chercheurs doivent obtenir un protocole de recherché avant leur arrive au APDS. Le Chef de Volet d'Habituation des Primates (VHP), membre du CR, servira comme point focal pour le CR. Dans ce rôle il est le point de contact pour les chercheurs extérieur et transmettra leurs demandes d'autorisation au CR et donnera la suite au chercheurs concernées.

La normalisation des protocoles à travers la TNS

Davantage plus d'effort doit être mise dans la normalisation des protocoles (e.g. SMART, méthodologie d'inventaires et suivi, transmission des maladies, protocoles d'urgence) à travers la TNS. La TNS recueillera ainsi des informations plus précises sur une échelle plus large. Ceci permettrait également la sous-région de réagir plus rapidement et efficacement en cas de déclenchement des maladies. Chaque fois, la recherche dans les APDS devrait viser à : (a) utiliser les protocoles déjà appliquées avec succès dans la TNS, ou ; (b) concevoir des protocoles de recherche qui peuvent être standardisés au niveau régional.

La recherche sur le dynamique des populations des éléphants sur long terme

Sur une population totale d'éléphants estimée de 450.000 en Afrique un quart est estimé être des éléphants de forêt, *Loxodonta cyclotis*. Basé sur des données de recensement récentes, leur nombre a été estimé avoir diminué de plus de 60% au cours de la période de 2002 à 2011. L'expansion de la population humaine dans toute la région de l'Afrique centrale et les zones auparavant inhabitées a contribué à leur disparition. Les industries extractives, comme l'exploitation forestière et minière, dont une grande partie est mal gérée, ont accéléré la baisse drastique du nombre d'éléphants de forêt ainsi que de nombreuses autres espèces de mammifères.



Peu de sites dans la région de l'Afrique centrale fournissent les conditions pour observer et étudier les éléphants de forêt. Le principal obstacle est l'environnement, les zones fortement boisées où l'observation directe pendant des périodes de temps plus longues est impossible. Plusieurs études au début des années 1990 sur les éléphants de forêt et les gorilles de plaine de l'Ouest ont été lancées dans les clairières fournissant les premières données de base pour l'une de ces espèces, y compris des informations sur le comportement social et de la reproduction et de la démographie naturelle.

Bien que les clairières soient nombreuses dans tout le bassin du Congo, beaucoup d'entre eux dans les zones protégées, Dzanga est le seul site à attirer de fortes densités d'éléphants sur une base régulière. La moyenne des visites quotidiennes est entre 40 à 100 individus. Dzanga est protégé par non seulement une surveillance quotidienne sous forme de la surveillance biologique, mais également en collaboration avec des gardes à travers une base permanente à proximité du site de recherche, situé à deux kilomètres de la clairière. Cette collaboration à long terme a assuré une protection permanente pour l'un des sites les plus importants pour les éléphants de forêt dans l'ensemble de la région d'Afrique centrale.



Figure 1 : Eléphanteau entouré par les adultes femelles

L'étude sur les éléphants de forêt de la Dzanga, initié en 1990, est la première et la plus longue étude continue de l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) dans la région d'Afrique centrale. L'étude est menée par Andrea Turkalo depuis 25 ans dans la Dzanga Bai. Après un premier appui de WWF et par la suite d'autres bailleurs l'étude est soutenue depuis maintenant 20 ans à travers le WCS, avec USFWS étant le principal bailleur. Basé sur l'observation directe des individus, l'étude a identifié plus de 4.000 individus et a permis de suivre l'histoire de la vie de plus d'un millier d'individus. En plus des données recueillies sur les éléphants de forêt, les

données sont aussi recueillies sur d'autres espèces de mammifères observées dans la clairière (bais), y compris : bongo, sitatunga, hylochère, potamochère et le buffle de forêt.

Pour chaque individu, une carte d'identité est créée. Les cartes enregistrent avec de simples dessins les traits caractéristiques physiques saillants d'éléphants individuels tels que le sexe, classe d'âge, le motif de larmes et de trous d'oreille, longueur estimée des défenses, la courbure, morphologie de la queue, les cicatrices du corps, etc. pour l'utilisation de la ré-identification. Ces cartes sont scannées et partagés avec d'autres chercheurs de la région de la TNS, en particulier la République voisine du Congo pour le suivi des mouvements des éléphants entre les sites. Avec l'arrivée de la photographie numérique une vaste archive des photos d'identification a également été créé pour l'identification des familles au cours de l'étude. L'archive photographiques est un processus continu avec des photos de nouveaux individus et des photos mises à jour des individus connus ajouté quotidiennement à la base de données.

Après vingt-cinq ans, cette étude a recueilli des données sur la démographie d'éléphant de la forêt, la structure de la population, le comportement social et de la reproduction, ainsi que l'alimentation. Plus récemment une collaboration avec la Laboratoire Bioacoustique de Cornell University sur des enregistrements vocaux à long terme de la population de Dzanga a été mise en place ainsi que le



développement d'un lexique de la forêt pour l'utilisation d'un outil dans l'interprétation des enregistrements à distance.

Pour la période 2017-2021 cette étude continue les activités de suivi quotidien et la surveillance de Dzanga Bai, le renforcement des capacités et de la formation de deux assistants de recherche, l'enregistrement à long terme des vocalisations des éléphants, et la construction d'un lexique de l'éléphant pour une utilisation dans l'interprétation de l'enregistrement à distance de Dzanga ainsi que d'autres sites.



Figure 2 : Dzanga Bai attire des fortes densités d'éléphants sur une base régulière

Moyens de Vérification et Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi

L'Administration des APDS a mis en place des inventaires de la biodiversité (grand mammifères) à l'échelle du paysage en 2003/2004 et en 2011/2012. À la fin de 2016, les APDS aura exécuté le troisième inventaire à l'échelle du paysage. Évaluer les tendances dans l'abondance de la grande faune est soumise à une variété de facteurs, tels que l'expérience des équipes de terrain, la planification des transects dans l'espace, de l'effort et de la saison. Ces différences rendent difficile la comparaison des résultats de l'étude 2011/2012 avec les résultats des enquêtes et des études précédentes.

C'est pour cela que l'étude 2011/2012 doit être considérée comme une base pour de futures études. Cela signifie que i) la prochaine étude devra avoir la même conception et l'effort spatial et de commencer au début de la saison sèche, ii) l'intervalle entre les inventaires doit être cinq ans (dépendant du financement).

L'étude écologique 2011/2012 dans DSPA se concentre principalement sur



Figure 3 : Eléphant à Dzanga bai couvert de boue rouge



les gorilles de plaine d'Ouest (*Gorilla g.*), les chimpanzés (*Pan troglodytes*) et les éléphants de forêt (*Loxodonta (africana) cyclotis*). La collecte de données pour les grands singes et les éléphants de forêt était basée sur l'utilisation de techniques d'échantillonnage utilisant Distance (Buckland et al. 2001, 2004), comme recommandé par des lignes directrices le SSC Primate Specialist Group de l'UICN (Kühl et al., 2008) et le / programme MIKE (CITES Hedges et Lawson 2006), respectivement. Le système de White & Edwards (2000) a été appliqué pour classer l'état de nids de grands singes de décroissance. Le « système AE » de Barnes & Jensen (1987) a été appliqué pour classer l'état de tas de crottes d'éléphant. Voir Hedges et Lawson (2006) pour plus d'informations sur ces systèmes de classification. Des « voyages de reconnaissance » ou « recces » entre les transects ont été mises en œuvre pour recueillir des informations supplémentaires. Des prospections intensives sur de vastes zones sont potentiellement coûteux (voir Blake et al. 2012).

Les enquêtes à grande échelle sont utiles en ce qu'ils démontrent les tendances générales du changement. Cependant, il manque un programme de bio-surveillance continue (par exemple www.teamnetwork.org) et des études sur l'impact des pressions anthropiques et socio-économique. Il est donc crucial de mettre en place un système de suivi des moyens de vérification et indicateurs de mise en œuvre et de suivi du Plan de Gestion. Les résultats fourniront les APDS une image plus complète des impacts, qui délivrera, des arguments scientifiques claires lors des discussions sur des éventuels changements de politique de gestion avec les parties prenantes et les entreprises privées (voir aussi stratégie de zonage, annexe 14).

A. Définition des moyens de vérification et indicateurs de mise en œuvre et de suivi du Plan de Gestion

Il existe dans notre Plan de Gestion deux niveaux de suivi du Plan de Gestion. Premièrement au niveau des activités défini dans le Plan de Travail Quinquennal (PTQ). Les moyens de vérification de mise en œuvre et de suivi ont été définis et intégrés directement à la matrice du PTQ, présenté dans annexe 9. Pour chaque activité, il a été défini un moyen de vérification de résultat, permettant de s'assurer de la bonne exécution de l'activité, dans le temps et le budget impartis. L'objectif de cette série des moyens de vérifications étant de vérifier la bonne réalisation du PTQ sur la période 2017-2021 et de pouvoir s'assurer de la performance des équipes. Il permettra à la Direction et autres parties, comme les bailleurs, une vérification transparente des activités.

Deuxièmement, au niveau d'objective et les stratégies du Plan de Gestion nous avons identifiés un certain nombre des indicateurs. Ces indicateurs doivent permettre une vérification objective que les APDS atteint l'objective « maintenir les valeurs biologique et socio-culturelle de l'ensemble du complexe des Aires Protégées de Dzanga-Sangha » et que les stratégies pour atteindre cet objectif sont bien choisi et implémenté. En outre, le suivi des indicateurs permettra également de définir de nouvelles stratégies pour les futurs plans de gestion, toujours plus en phase avec les réalités du terrain.

Au niveau des indicateurs il existe deux types des indicateurs :

1. Les indicateurs écologiques

Pendant le développement du programme de financement du FWS un certain nombre des indicateurs écologique ont été développés et nous avons jugé opportun de les adopter également pour l'ensemble du Plan de Gestion. Il s'agit des indicateurs suivants :

INDICATEURS QUANTITATIVE

1. Nombre de jours de patrouilles par agent ecoguard/lutte contre le braconnage (mesurée en SMART) ;



2. Nombre de trafiquants d'animaux sauvages qui ont été arrêtés, % poursuivi et condamné, condamné de façon appropriée et % qui servent au complet leur temps en prison et/ou payer des amendes ;
3. Nombre de pièges et d'armes saisies ;
4. Mortalité des éléphants : nombre de carcasses, stratifiées selon l'âge, le sexe et cause de décès par km/parcours par les patrouilles à pied (mesurée en SMART) ;
5. Abondance et la répartition des populations de la faune : éléphants, grands singes et céphalophes ;
6. Nombre de nouveaux cas et de la mortalité due aux maladies, comme le virus Ebola et de la fièvre charbonneuse, au sein de la population, divisé par la population totale (si connue).

INDICATEURS QUALITATIVE

1. Preuve que les recettes du Parc sont partagées dans une façon qui aidera aux changements dans les attitudes de la communauté.
 - a. Quelles sont les attitudes de la Communauté vers le Parc et comment les attitudes ont changé au fil du temps ?
 - b. Quels types de décisions pro-parc ont été faits par le gouvernement national ?
2. Preuve que la gestion adaptative des patrouilles a été réussie.
 - a. Quel pourcentage des patrouilles a été informé par les renseignements secrets ?
 - b. Dans quelle mesure ont les infractions ont changé depuis que vous avez commencé les patrouilles et/ou institué de nouvelles méthodes ?
3. Preuve que les activités illégales provoquant des principales menaces sur les sites ont diminué ou stabilisé. Pour chaque activité illégale qui constitue une menace pour la faune :
 - a. Comment la menace a changé depuis le début du projet ?
 - b. Veuillez expliquer les différences majeures, en particulier lorsque la menace a augmenté.
4. Preuve que les données ou les recommandations basées sur les données sont utilisées pour informer des mesures de conservation
 - a. Si la recherche a conduit à des situations suivantes ? Révision d'action existante ; continuation d'action existante (parce que l'action a été jugée efficace) ; cessation d'une action existante ; commencement d'une nouvelle action.
 - b. S'il vous plaît expliquer pourquoi les mesures étaient prises/modification/arrêté.
5. Preuve que les partenaires (tels que les autorités du parc, ONG, autres implémenteurs de conservation, les grands organismes qui réalisent des projets de développement, comme la Banque mondiale et le FEM) ont consulté les résultats et recommandations.
6. Preuve que l'incidence et la transmission des maladies chez les grands singes est mieux compris :
 - a. Dans quelle mesure avez-vous été en mesure de répondre clairement à vos questions de recherche ? Si partiellement ou incapable, s'il vous plaît préciser ce qui vous interdit de répondre à la question (s) ?
 - b. Comblent ces lacunes ?

2. Les indicateurs socio-économiques

Le but est de documenter et quantifier de façon régulière des paramètres socio-économiques des populations des APDS, qui servira de ligne de base pour le suivi à long terme, afin de pouvoir mieux



établir des politiques de collaboration entre le gouvernement et les populations et d'élaborer des projets de conservation et de développement intégrés bien ancrés dans les réalités du milieu.

Objectifs :

- Collecte des données sur la dynamique des populations résident dans les APDS dans un premier temps et ses alentours (20km) sur un deuxième plan.
- Collecte de données socio-économiques reliée à l'accès, l'utilisation, la transformation, la valorisation et le contrôle des ressources naturelles, ainsi que les bénéfices qui en découlent, le potentiel de développement d'activités alternatives et le bien-être des populations.
- Appuyer le suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion des APDS.
- Identifier et actualiser les activités humaines réalisées par les communautés locales et leur impact sur les APDS.
- Identifier les bénéficiaires directs des produits issus des ressources naturelles, d'agriculture et d'élevage.
- Identifier les activités prioritaires des communautés pour bien cibler leurs besoins et afin de bien orienter la planification d'activités au profit de ces communautés, pour mieux les intégrer dans les actions de conservation.

L'information dans une étude socio-économique peut être obtenue à travers des enquêtes individuelles auprès des ménages et par focus groups (groupes de femmes, d'hommes et groupes mixtes – groupes d'âge incluant des jeunes adultes, etc.). Pour atteindre ces objectifs on prévoit les indicateurs suivants :

INDICATEURS QUANTITATIVE

1. Recensement complet à l'intérieur des APDS à chaque 5 ans incluant : Le profil des villages des APDS – le nombre de ménages dans les APDS ; taille moyenne des villages ; le nombre d'enquêtés (séparément par sexe et groupe d'âge) ; le statut d'emploi des hommes et des femmes ; les occupations les plus courantes ; le niveau d'éducation de la population (par sexe) incluant le # et % d'enfants inscrits aux différents niveaux scolaires ; le taux d'alphabétisation chez les adultes (homme/femme) ; le type de toiture des ménages et le % pour chaque type (pour comprendre le statut économique des ménages) et le tout fait de façon désagrégé par sexe (les mêmes données seront pris chaque dix ans pour les villages dans les alentours dans un rayon de 20km);
2. Superficie des zones à vocation agricole ;
3. Possession d'animaux domestiques (type, nombre) ;
4. Classification préférentielle sur les sources de revenus ; accès au crédit (homme/femme) ;
5. Nombres des conflits (type) touchant les ressources naturelles (population et les APDS), incluant les conflits homme/animaux sauvages ;
6. Facteurs qui affectent le bien-être de la population - #/% des ménages ayant accès à une source d'eau potable (distance parcourue pour trouver l'eau) ; accès à une latrine ; distance parcourue pour atteindre un poste/centre de santé ; taux de malnutrition chez les enfants de 3 ans et moins ; questions sur la sécurité alimentaire ; taux de vaccination chez les



enfants de moins de 5 ans, incluant la distribution de vit. A ; maladies les plus courantes affectant les taux de mortalité et de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans (information obtenue dans les données des registres des postes/centres de santé, dans les recensements, auprès du Ministère de la santé, si disponible, ou auprès d'organisation qui œuvrent dans ce domaine) ;

INDICATEURS QUALITATIVE

1. Vision sur les bénéfices du tourisme (aspects positifs/négatifs) ;
2. Vision de la population sur la relation entre les APDS et les communautés (état présent et solutions aux problèmes) ;
3. Vision sur les bénéfices (ou non) que les APDS apporte à travers ses activités, son support, etc. ;

B. Modalités de suivi

Chaque chef de service aura à sa charge la réalisation des activités, dans le temps et le budget impartis. Il devra s'assurer de la bonne exécution des activités sur le terrain et compilera les informations nécessaires pour pouvoir informer les moyens de vérification relative à chaque activité.

Ces données seront compilées dans des rapports d'activités trimestrielles, qui seront transmis à la Direction des APDS. Ces derniers transmettront, suite à validation, ces résultats dans la base de données.

Le délai entre l'enquête et l'analyse des données peut être minimisée par l'automatisation de la saisie des données au cours de l'étude. Les données sont souvent d'abord inscrites sur les carnets de terrain et ensuite entrées dans le logiciel Excel. Saisir des milliers des données ne prend pas seulement du temps mais aussi enclin à créer des erreurs de frappe. Pour rendre le sais des données plus efficace l'utilisation d'ordinateurs de poche avec le logiciel CyberTracker installé est prévu, non seulement parce qu'elle aboutit à la saisie de données cohérentes, mais fournit également un moyen efficace pour analyser les données. Il est prévu que en 2016 tous les gardes seront formés sur l'utilisation de SMART avec Cybertrackers (ou system pareille) et que tous les données de patrouille seront saisies d'une telle façon.

Le PTA est évalué trimestriellement pendant des réunions entre l'Administration et les différents volets.

Les indicateurs seront suivis de la manière suivante comme indique dans le tableau



Indicateurs	Intervalle de pris des données	Intervalle de rapportage	Responsable de suivi
Nombre de jours de patrouilles par agent ecoguard/lutte contre le braconnage	Continuel	Mensuel	Conservateur
Nombre de trafiquants d'animaux sauvages	Continuel	Mensuel	Conservateur
Nombre de pièges et d'armes saisies	Continuel	Mensuel	Conservateur
Mortalité des éléphants	Continuel	Mensuel	Conservateur
Abondance et la répartition des populations de la faune	5 ans	5 ans	RSE
Nombre de nouveaux cas et de la mortalité due aux maladies	Continuel	Mensuel	RSE
Preuve que les recettes du Parc sont partagées dans une façon qui aidera aux changements dans les attitudes de la communauté	Annuel	Annuel	RSSE
Preuve que la gestion adaptative des patrouilles a été réussie	Continuel	Trimestriel	Conservateur
Preuve que les activités illégales provoquant des principales menaces sur les sites ont diminué ou stabilisé	Continuel	Trimestriel	Conservateur
Preuve que les données ou les recommandations basées sur les données sont utilisées pour informer des mesures de conservation	Continuel	Trimestriel	Conservateur
Preuve que les ont consultés les résultats et recommandations	Continuel	Trimestriel	Conservateur
Preuve que l'incidence et la transmission des maladies chez les grands singes est mieux compris	Continuel	Trimestriel	CVHP
Recensement complet à l'intérieur des APDS	5 ans	5 ans	RSE
Superficie des zones à vocation agricole	Annuel	Annuel	RSSE



Possession d'animaux domestiques (type, nombre)	Annuel	Annuel	RSSE
Classification préférentielle sur les sources de revenus	5 ans	5 ans	RSSE
Nombres des conflits (type) touchant les ressources naturelles	Continuel	Trimestriel	RSSE
Facteurs qui affectent le bien-être de la population	5 ans	5 ans	RSSE
Vision sur les bénéfices du tourisme	Annuel	Annuel	RSSE
Vision de la population sur la relation entre les APDS et les communautés	Annuel	Annuel	RSSE
Vision sur les bénéfices (ou non) que APDS apporte à travers ses activités, son support, etc.	Annuel	Annuel	RSSE

CVHP : Chef de Volet d'Habitude des Primates

RSE : Responsable pour le Suivi Ecologique

RSSE : Responsable pour le Suivi Socio-Economique

Le Volet Forêts et Bases de Données sera plutôt **Volet Suivi et Aménagement Forestier** prévoit la mise en place d'une cellule de suivi d'exploitation forestière avec 3 agents, ainsi qu'un responsable pour le suivi écologique, un responsable pour le suivi socio-économique et un agent pour la gestion des bases de données et cartographie.

La gestion des bases des données est cruciale et doit être géré par un professionnel capable de gestion des données et leur analyse, comme également la maintenance et la sécurisation des bases des données. Car les bases des données ont des données sensibles de point de vue légal et sécurité il est nécessaire de garantir la sécurité physique et informatique des toutes les données. Les détails et nommes des informateurs et enquêteurs du Volet Conservation ne seront pas maintenu dans ce base de données intégrées. L'accès aux données doit être règlementé par un protocole spécifique. Ce protocole doit définir qui aura accès physiquement aux ordinateurs et spécifiquement aux différent type des données. Important est surtout de définir l'accès aux données SMART et les données confidentielles des informateurs et la mode de gestion entre l'agent gestionnaire et les responsables de Volet Conservation. Il sera probablement nécessaire d'engage un consultant pour la mise en place d'un telle system et protocole.



Aménagement forestière

En 2014 deux permis d'Exploitation et d'Aménagement ont été attribués respectivement à la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et d'Aménagement (SINFOCAM), décret N° 14.188 du 11 Juin 2014 dans la Réserve Spéciale de Forêt Dense et la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC), décret N°14.112 du 19 Avril 2014 à cheval sur la Réserve et la zone périphérique.

L'exploitation forestière, si pas soumise aux meilleures pratiques environnementales amène plusieurs menaces pour l'intégrité des APDS. Même une exploitation forestière à impact réduit cible les arbres de plus de 300 ans d'âge, et une rotation de 30 ans ne peut pas permettre à une forêt d'un tel âge de se rétablir. En plus, les concessionnaires opérant sur la Réserve font face à une instabilité politique, insécurité juridique et imprévisibilité de l'évolution des marchés menant, malgré l'élaboration d'un plan d'aménagement à long terme, à rentabiliser leurs investissements à court terme.

Mais le plus grand impact de l'exploitation forestière reste l'ouverture des routes et pistes pour évacuer le bois. Ces voies permettent l'accès facile pour les chasseurs, braconniers et trafiquant. Aussi, l'exploitation forestière, vu son besoin en main d'œuvre, a tendance à augmenter la population locale et ainsi la pression sur les ressources naturelles, tant que des protéines alternatives à la viande de brousse ne sont pas fournies par la Société.

Ainsi, comme mesures d'atténuation de ces effets, et en prenant en compte le caractère spécifique des APDS, site du patrimoine mondial, un protocole d'Accord relatif à la création d'une Unité de Lutte Anti-Braconnage (ULAB) a été signé entre le Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche (MEFCP) et la Société Industrielle des Forêts Centrafricaines et d'Aménagement (SINFOCAM) (voir Annexe 11, Stratégie de Surveillance). Il est donc prévu dans le mandat des APDS en intégrant le cantonnement de Bayanga, en étroite collaboration de l'inspection forestière de Nola, la contrôle de l'exploitation forestière proprement dite par le Volet Conservation (Annexe 11). Il est dans ce cadre particulièrement important d'insister sur la clôture des toutes les routes d'accès après avoir terminé l'exploitation.

En plus il est impératif de sensibiliser le personnel de la société sur les activités illégales par le Volet Conservation comme le Volet Suivi et Aménagement Forestier, des campagnes de sensibilisations ont déjà été effectuées envers les populations, de fait adapté à cette audience (rappel des lois fauniques et les peines pour les infractions, délimitations des zones, droits et devoirs des citoyens).

A travers une expertise recrutée à cet effet les zones les habitats sensibles pour la faune (Haute Valeur de Conservation ; HVC) seront identifiées dans les concessions forestières et assiettes annuelles de coupe. Ceci se fera par des missions de recensement de la faune et le marquage de sites sensibles (bais). Par la suite ces données seront partagées avec les sociétés afin d'élaborer un plan de gestion des zones HCV.

A la fin par l'intermédiaire d'un point focal et par la Chef d'Unité ULAB, les APDS œuvrera pour que les lois fauniques et les objectifs des APDS en termes de conservation soient cohérents et intégrés dans les protocoles avec les sociétés forestiers et compris dans les règlements intérieurs des sociétés. Ceci inclut par exemple une clause de licenciement en cas de braconnage dans le règlement intérieur de la société.

Notre objectif est d'amener et accompagner la société forestière vers la légalité et intégré des principes d'exploitation d'impact réduite dans leur plan d'aménagement. Ceci sera part de nos



intentions d'amener et accompagner les sociétés forestières premièrement vers la certification de la légalité et après vers la certification FSC (Forest Stewardship Council).

Ces initiatives vont s'étendre également à la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC).

Activités 2017-2021 pour l'aménagement forestier

1. Sensibiliser le personnel les sociétés forestières sur les activités illégales ;
2. Identifier les zones les habitats sensibles pour la faune (Haute Valeur de Conservation ; HVC) ;
3. Amener et accompagner les sociétés forestières premièrement vers la certification de la légalité ;
4. Amener et accompagner les sociétés forestières vers la certification FSC (Forest Stewardship Council).

Conclusions

La stratégie prévoir donc, hors des activités déjà en course, les activités supplémentaires suivantes :

- Remettre en place du Comité de Recherche au sein des APDS ;
- Remettre en place d'un protocole de recherche avec des autorisations de recherche ;
- Promouvoir de la recherche au sein des APDS ;
- Mettre en place d'un system de suivi écologique ;
- Mettre en place d'un system de suivi socio-économique. ;
- Mettre en place d'une base des données intégrés et des outils d'analyse pour améliorer la gestion ;
- Mettre en place d'un protocole pour l'accès aux données qui doit définir qui aura accès physiquement aux ordinateurs et spécifiquement aux différents types de données ;
- Amener et accompagner les sociétés forestières premièrement vers la certification de la légalité ;
- Amener et accompagner les sociétés forestières vers la certification FSC (Forest Stewardship Council).



**ANNEXE 16 : STRATEGIE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES
2017 – 2021**

Stratégie d'Aménagement des
Infrastructures
des Aires Protégées de Dzanga Sangha
2017- 2021



Aménagement des infrastructures des APDS

L'aménagement des infrastructures des APDS est un aspect crucial pour rendre la gestion efficace. Une gestion parfaite n'existe pas et elle reste ainsi toujours à améliorer, mais en même temps on peut conclure que cet aménagement a souffert de négligence pendant un certain temps à cause de l'absence des responsables et de l'instabilité politique et sécuritaire du pays. Heureusement les choses commencent à s'améliorer.

Le Service Logistique est responsable, entre autres, de tout l'aménagement des infrastructures. Comme pour tous les aspects de gestion logistique, les APDS font face à un certain nombre de contraintes pour une gestion efficace :

1. L'absence d'agglomérations importantes à proximité.
2. La difficulté du transport/état des routes.
3. L'instabilité politique du pays.
4. La sécurité.

Egalement ces facteurs rendent l'endroit peu attrayant pour des personnes ayant de bonnes capacités professionnelles. En plus l'instabilité politique du pays rend la planification à long terme difficile, dû à la réticence des bailleurs d'investir dans ce pays ainsi que les touristes d'y passer leur temps. Ce manque de moyen financier mène par la suite au manque des ressources humaines et moyens logistiques nécessaires pour gérer efficacement un tel site.

Actuellement, le Service Logistique compte un Logisticien contracté par le WWF accompagné d'un Aide Logisticien, un Mécanicien, un Aide-mécanicien, Aide-électricien, un Agent Technique, un Magasinier, 4 Chauffeurs, un Pinassier, 2 Tronçonneurs et 16 Gardiens.

Un consultant a été engagé en 2015 pour la mise en place des systèmes pour contrôler la consommation de carburant, voiture pièces détachées et l'équipement qui peut être facilement contrôlée par la direction. Mise en place de règlements appropriés des responsabilités pour les outils et équipements, suivre les rapports sur tous les matériaux. S'assurer que les outils appropriés pour la gestion du matériel et biens sont en place et que le stockage approprié des procédures et installations sont respectés, y compris les stocks de matériels et consommables. Nous ferons donc référence à son rapport concernant la logistique en général. Dans les sections suivantes nous allons seulement adresser les aspects liés aux bâtiments et routes.

En général bien sûr, on doit minimiser l'impact environnemental de toutes les infrastructures dans et aux alentours des APDS. Dans le cas échéant des études d'impact environnemental doivent être faites avant des constructions majeures.

Les bâtiments

Le programme d'aménagement des infrastructures des APDS correspond à la synthèse des éléments recensés surtout dans les annexes suivantes du plan de gestion :

- Stratégie de Conservation
- Stratégie de Développement Communautaires
- Stratégie de Tourisme



L'entretien des infrastructures actuelles est un réel défi avec plus de 60 bâtiments et campement à maintenir (Tableau 1). Le Tableau indique également les travaux d'entretien majeur prévus hors de l'entretien régulier et mineur. Chaque année lors de l'inventaire de bien des APDS le Tableau en question doit être mis à jour. Une consultation fais en 2015 avait mis la lumière sur l'état des infrastructures avec des propositions détaillées sur l'amélioration des infrastructures. Dans les tableaux suivants nous avons simplement résumé ces rapports et on se réfère donc à ces rapports pour plus des détails.



Tableau 1 : Infrastructures existantes (basé sur le rapport de Thomas Martensson, 2015)

Volet	Structures	Bâtiment	Superficie (m ²)	Etat Actuel	Révision majeur prévu*
Bâtiments d'Administration	Structures Bureautiques	Garage	200	Bon	2018
		Bureau APDS	226	Bon	2018
		Bureau WWF	109	Bon	2018
		Bureau UICN-Foret	85	Bon	2018
		Bureau PACEBCO	70	Mauvaise	2018
	Maison Personnel APDS	Maison Conservateur	94	Bon	2019
		Case de Passage	157	Bon	2019
		Maison CTP	122	Bon	2019
		Maison CTC	122	Bon	2019
		Maison UICN	82	Mauvaise	2016
		Maison CTDD / PNUD	70	Mauvaise	2016
		Maison Expert National	161	Bon	2019
		Maison DAF	162	Bon	2019
	Structures de Base	Bâtiment Radio	30	Bon	2018
		Bureaux LAB (bois)	74	Moyenne	2018 R
		Conteneur Ecogardes	16	Bon	n/a
Paillote (bois)		60	Mauvaise	2016 R	
Guérit Barrière entrée		9	Bon	2018	
Conservation	Camp Fluvial Kambi	Paillote Commune	72	Mauvaise	2016 R
		4 Bungalows	172	Mauvaise	2016 R
		Douche + Toilette + Cuisine	23	Mauvaise	2016 R
	Camp Salcapa	Dortoir	40	Mauvaise	2016
		Toilette / douche	5	Mauvaise	2016 R
		Paillote commune	40	Mauvaise	2016 R
	Camp Ndakan	Gîte de garde	21	Mauvaise	2016 R
		Paillote commune	98	Mauvaise	2016 R
		Toilette / douche		Mauvaise	2016 R
	Dzanga Bai	Dortoir	72	Bon	2018
		Cuisine	7	Bon	2018
		Cabinet	4	Bon	2018
		Paillote Common	13.5	Bon	2018
	Camp TNS Yangoute	Cuisine / Magasin / maison	52	Mauvaise	2016 R
		Tour de surveillance	4	Moyenne	2018
		Paillote commune	42	Bon	2018
		Bureau	137	Bon	2018
		Cuisine, stockage	72	Bon	2018
		Dortoir Eco gardes	162	Bon	2018
		2 toilettes douches		Bon	2018
	Centre de formation Kongana	Pont 9 x 1m	10	Mauvaise	2016 R
		Maison de la Radio	35	Mauvaise	2016 R
		Paillote dortoir	75	Mauvaise	2016 R
		Centre de formation	45	Mauvaise	2016 R
		2 Maison des enseignants	94	Mauvaise	2016 R
		Paillote commune	75	Mauvaise	2016 R
		Cuisine	18	Mauvaise	2016 R
Couloir de service		43	Mauvaise	2016 R	
3 latrines		6	Mauvaise	2016 R	



Volet	Structures	Bâtiment	Superficie m2	Etat Actuel	Révision majeur prévu*
Tourisme	Doli Lodge & Centre d'Accueil	Centre d'accueil touristique	162	Bon	2017
		Doli Lodge cuisine	65	Mauvaise	2017
		Stockage Cuisine	26	Moyenne	2017
		4 douches, 4 WC	78	Mauvaise	2017
		Paillote Bambou traditionnelle	66	Bon	2017
		Bar restaurant Doli Lodge	163	Bon	2017
		Maison d'accueil +2 magasins	204	Moyenne	2017
		4 Bungalow 1 et 2	408	Moyenne	2017
		Tour maison de guidage	28	Mauvaise	2017 R
		Sec. gardes de maison	16	Mauvaise	2017 R
		Magasin de stockage	32	Mauvaise	2017 R
		Bâtiment groupe	12	Mauvaise	2017
PHP	Mongambé	Maison pisteur	40	Mauvaise	2016
		Paillote pisteurs	44	Mauvaise	2016
		Maison Volontaire	35	Bon	2017
		Maison Guide/ Chercheurs	32	Bon	2017
		Paillote commune	57	Bon	2017
		Cuisine	20	Bon	2017
		Bureau et Radio	26	Bon	2017
		Paillote touristes	18	Bon	2017
		Paillote Eco gardes	50	Bon	2017
		Cuisine Eco gardes	9	Bon	2017
		1 Douche 4 toilettes		Moyenne	2016
		Bai Hokou	Paillote commune	111	Mauvaise
	Paillote Cousine		65	Mauvaise	2016
	Bureau		26	Bon	2017
	3 Maisons Guides		96	Bon	2017
	CTT Maison		42	Bon	2017
	2 Maisons pisteurs		75	Mauvaise	2016
	Paillote pisteurs		20	Mauvaise	2016
	Maison équipage de film		30	Bon	2017
	Maison Volontaires	48	Bon	2017	
Paillote touristiques	25	Bon	2017		
WC et douches		Mauvaise	2016		

* R = Remplacer



En dehors de l'entretien pour les bâtiments existants il est prévu dans un premier temps dans le cadre de renforcement de surveillance de :

- Construire 2 nouveaux postes de contrôle fixe (Lamba et Salo) ;
- Construire 3 nouvelles bases opérationnelles (Salkapa, Libwe, STBC) ;
- Installer des barrières fixes (5 possible) ;
- Réhabilitation éventuelle du Centre de Formation à Kongana.

Si le financement peut être sécurisé les APDS prévoit également :

- Construire une armurerie à la base vie pour sécuriser au moins 60 armes plus les saisies
- Construire un Bureau pour les Chefs d'Unité et les Chefs de Brigade
- Construire des logements de casernement des écogardes (140 bâtiments en dur)
- Construire 10 appartements pour les chefs d'Unité et les Chefs de Brigade

Et en vue d'améliorer l'offre touristique y de :

- La construction de nouvelles structures à Bai Hokou
- La construction de nouvelles structures à Mongambé

Comme résumé dans le tableau suivant des financements seront recherchés pour pouvoir également :

Tableau 2 : Construction et réhabilitation (nouvelle construction si pas spécifié différemment dans le tableau)

Structures	Nombre	Année prévue de commencement des travaux	Priorité
Poste de contrôle fixe à Lamba	1	2017	Moyen
Poste de contrôle fixe à Salo	1	2018	Bas
Base opérationnelle à Salkapa	1	2017	Haut
Base opérationnelle à Libwe	1	2016	Haut
Base opérationnelle à STBC	1	2018	Bas
Barrière de contrôle fixe terrestre sur les routes	5	2016-2017	Haut
Armurerie à la base vie pour sécuriser au moins 60 armes plus les saisies	1	2017	Haut
Bureau pour les Chefs d'Unité et les Chefs de Brigade	1	2018	Bas
Logements de casernement des écogardes (bâtiments en dur)	140	2019-2020	Moyen
Appartements pour les chefs d'Unité et les Chefs de Brigade	10	2019-2020	Moyen
Rénover et séparer la case de passage de la maison du conseiller VHP	1	2016	Moyen
Nouvelles structures à Mongambé	1	2016-2017	Moyen
Nouvelles structures à Bai Hokou	1	2016-2017	Moyen
Complexe pédiatrique au Centre de Santé de Bayanga	1	2020	Bas
Maternité au Centre de Santé de Bayanga	1	2018	Moyen



Laboratoire moderne au Centre de Santé de Bayanga	1	2018	Moyen
Logement du personnel (Cadres de santé) de Bayanga	1	2018	Bas
Centre d'alphabétisation Ba'Aka	5	2019	Moyen
Logement enseignant école de Bayanga	5	2017	Moyen
Réhabilitation école de Bayanga	1	2017	Haut
Réhabilitation logement directeur école de Bayanga	1	2018	Moyen
Logement des enseignants de Yandoumbé	1	2019	Bas
Réhabiliter case de passage des stagiaires	1	2016	Moyen
Réhabiliter paillote de réunion	1	2017	Bas
Bureau pour le service logistique	1	2019	Moyen
Entrepôt au garage	1	2018	Moyen
Réhabiliter station de carburant	1	2016-2017	Haut
Bungalow Doli Lodge	2	2020	Bas

Des financements seront recherchés pour avancer comme prévu mais il est évident que le tableau est indicatif et doit être ajusté selon la disponibilité des financements.

Les routes

Comme les bâtiments, les routes demandent un entretien régulier. L'entretien régulier consiste dans le nettoyage de la route en coupant la végétation des deux côtés de la route sur au moins 2 mètres et combler les nids de poule. Ces travaux devraient être effectués deux fois par an par des équipes de temporaires payés à la tâche (par km nettoyé).

Pour les révisions majeures et le remplacement des ponts il sera souhaité d'avoir un accord avec des exploitants forestiers exploitants les ressources des APDS.

Le Tableau 3 est le résumé de la situation actuelle, les révisions majeures et le remplacement des ponts de toutes les routes des APDS.

Tableau 3 : Routes actuelles des APDS

Routes	Distance (en Km)	Etat actuel	Année prévue de commencement des travaux	Priorité
Site Administratif- croisement Dzanga	9,5	Bon	2018	Haute
Croisement Dzanga- Parking Dzanga	3,5	Mauvaise	2016	Haute
Croisement Dzanga-croisement-Mongambé	1	Mauvaise	2016	Haute
Croisement Mongambé- Campement Mongambé	4,5	Mauvaise	2016	Haute
Croisement Mongambé-Campement Bai-Hokou	17,5	Mauvaise	2016	Haute



Kongana	35,1	Moyenne	2017	Moyen
St. François	35	Mauvaise	2018	Moyen
Libwe	40	Bon	2018	Bas
TOTAL	146,1			

Le total des routes couvre une distance de 146.1 km avec des nombreux petits ponts et plusieurs ponts plus larges qui consistent en un travail d'entretien considérable.

Les APDS aujourd'hui louent un camion pour transporter le gravier et le matériel. Le travail d'entretien des routes est ainsi fait en louant des véhicules, avec du travail manuel en appui. Pour améliorer l'entretien dans le futur une collaboration avec les sociétés forestières est engagée. Il est prévu qu'à partir de 2016 la société SINFOCAM vienne en appui aux APDS pour l'entretien des routes et des ponts.

En général, le meilleur moment pour faire l'entretien des routes est pendant la saison sèche qui commence en novembre jusqu'en février. Il faut ainsi planifier et se préparer à ce que les activités démarrent début novembre de chaque année. Pour le long terme, il est souhaitable d'avoir de meilleures machines / véhicules pour pouvoir fonctionner de manière autonome.



Figure 1 : Difficultés infrastructurelles rencontrés dans les APDS



Conclusions

La stratégie prévoit donc, hors des activités déjà en cours, les activités supplémentaires suivantes :

- Construction et réhabilitation en suivant le tableau 2 ;
- Remis en place du system de cantonnement pour l'entretien régulier (2 fois/an) des toutes les routes des APDS (146,1km) ;
- Signer des accords avec des exploitants forestiers pour les révisions majeures et le remplacement des ponts.



Figure 2 : Pistes et routes au sein des APDS

